

État des fonds et collections

Centre d'Archives
et de Documentation du CPCP

Mai 2023

Marie-Cerise Fivet – Thomas Smets



Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	1
INTRODUCTION.....	6
ÉTAT DES FONDS ET COLLECTIONS.....	7
1. Les archives du monde associatif.....	7
A. Fonds de l'asbl Centre de Perfectionnement des Cadres Politiques (1969-1992).....	7
B. Fonds de l'asbl Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation (1992-2006)	10
C. Fonds de l'ASBL Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation (2007-2015) ...	13
D. Fonds de la Maison Sociale Chrétienne de Verviers (1986-2000).....	16
2. Les archives du Parti	19
A. Fonds des groupes politiques démocrates-chrétiens internationaux (1970-1999).....	19
B. Fonds du Parti Social-Chrétien (1945-2002)	25
C. Fonds de la Démocratie Chrétienne (1957-1997).....	31
D. Fonds « Le renouveau du PSC : du Nouveau PSC au cdH » (1998-2002)	37
E. Fonds du Centre d'Études Économiques Politiques et Sociales (CEPESS) (1947-2002)	43
F. Fonds de l'arrondissement PSC de Ath (1945-2002).....	47
G. Fonds de l'arrondissement PSC de Charleroi (1945-2002).....	48
H. Fonds de l'arrondissement PSC de Marche (1971-1995).....	52
I. Fonds de l'arrondissement PSC de Mons (1945-2002)	56
J. Fonds de l'arrondissement PSC de Namur (1945-2002)	61
K. Fonds de l'arrondissement PSC de Nivelles (1955-2002).....	62
L. Fonds de l'arrondissement PSC de Philippeville (1984-2002).....	66
M. Fonds de l'arrondissement PSC de Soignies (1949-2002)	70
N. Fonds de l'arrondissement PSC de Thuin (1945-2002)	74
O. Fonds de l'arrondissement PSC de Tournai (1945-2002).....	78
P. Fonds de l'arrondissement PSC de Verviers (1880-2002)	82
Q. Fonds de l'arrondissement PSC de Virton (1946-2002)	86
R. Fonds du groupe PSC du Conseil provincial de Namur (1988-2001).....	90
S. Fonds du groupe cdH du Conseil provincial de Namur (2002-2007)	94
T. Fonds du centre démocrate Humaniste (cdH) – Présidence de Joëlle Milquet (2002-2011).....	95
U. Fonds du centre démocrate Humaniste (cdH) – Présidence de Benoit Lutgen (2011-2019)	
101	

V. Fonds du centre démocrate Humaniste (cdH) – Présidence de Maxime Prévot (2019 – 2022)	102
W. Fonds de l'arrondissement cdH de Bruxelles (2002-2017)	103
X. Fonds de l'arrondissement cdH de Mons (2002-2022)	104
Y. Fonds de l'arrondissement cdH de Nivelles (2002-2013)	108
Z. Fonds de l'arrondissement cdH de Philippeville (2002-2015)	112
AA. Fonds de l'arrondissement cdH de Soignies (2002-2017)	116
BB. Fonds de l'arrondissement cdH de Thuin (2002-2017)	117
CC. Fonds de l'arrondissement cdH de Tournai (2002-2008)	118
DD. Fonds de l'arrondissement cdH de Verviers (2002-2015)	119
EE. Fonds du mouvement « Il fera beau demain » (2019-2022)	120
FF. Fonds du mouvement politique « Les Engagés » - Présidence de Maxime Prévot (2022 -)	121
3. Les archives des organisations satellites du Parti	122
A. Fonds des Femmes PSC (1974-2002)	122
B. Fonds des Jeunes PSC (1955-2002)	126
C. Fonds des Aînés PSC (1971-2001)	129
D. Fonds des Femmes cdH (2002-2015)	133
E. Fonds des Jeunes cdH (2002-2015)	137
F. Fonds des Aînés cdH (2002-2021)	140
G. Fonds des Femmes Engagées (2022 -)	143
H. Fonds Génération Engagée (2022 -)	144
I. Fonds des Aînés Engagés (2022 -)	145
4. Les archives des groupes parlementaires du cdH	146
A. Fonds du groupe parlementaire du centre démocrate Humaniste (cdH) au Parlement fédéral (2002-2011)	146
B. Fonds du groupe parlementaire du centre démocrate Humaniste (cdH) au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2002-2014)	153
C. Fonds du groupe parlementaire du centre démocrate Humaniste (cdH) au Parlement de Wallonie (2003-2014)	159
D. Fonds du groupe parlementaire du centre démocrate Humaniste (cdH) au Parlement Bruxellois (2002-2017)	164
E. Fonds du groupe parlementaire du centre démocrate Humaniste (cdH) au Parlement Européen (2002-2017)	165
5. Les archives des cabinets ministériels du cdH	166

A. Fonds du cabinet Joëlle Milquet : Vice-Première ministre, ministre de l'Intérieur et ministre de l'Égalité des chances (Législature 2009-2014)	166
B. Fonds du cabinet Melchior Wathelet : Secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie, à la Mobilité et aux Réformes institutionnelles (Législature 2009-2014).....	167
C. Fonds du cabinet Benoit Cerexhe : Ministre de l'Économie, de l'Emploi, de la Recherche scientifique et du Commerce Extérieur (Législature 2009-2014)	168
D. Fonds du cabinet Céline Frémault : Ministre de l'Économie, de l'Emploi, de la Recherche scientifique, du Commerce Extérieur, de la Santé, de la Formation des Classes moyennes et de la Fonction publique (Législature 2009-2014)	169
E. Fonds du cabinet Céline Frémault : Ministre du Logement, de l'Environnement, de l'Énergie, des Politiques familiales et des Personnes handicapées (Législature 2014-2019)	170
F. Fonds du cabinet André Antoine : Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (Législature 2009-2014).....	171
G. Fonds du cabinet Carlo Di Antonio : Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine (Législature 2009-2014).....	172
H. Fonds du cabinet Carlo Di Antonio : Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal (Législature 2014-2019)	174
I. Fonds du cabinet René Collin : Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité et du Tourisme (Législature 2014-2019)	175
J. Fonds du cabinet Maxime Prévôt : Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action Sociale et du Patrimoine (Législature 2014-2019)	176
K. Fonds du cabinet Marie-Dominique Simonet : Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale (Législature 2009-2014).....	177
L. Fonds du cabinet Marie-Martine Schyns : Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale (Législature 2009-2014)	178
M. Fonds du cabinet Joëlle Milquet : Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance (Législature 2014-2019).....	179
N. Fonds du cabinet de Marie-Martine Schyns : Ministre de l'Enseignement (Législature 2014-2019).....	180
6. Les archives de personnalités sociales-chrétiennes et démocrates-humanistes... 181	
A. Fonds William Ancion.....	181
B. Fonds Michel Barbeaux	185
C. Fonds Philippe Charlier.....	189
D. Fonds Henri Colsoul.....	190
E. Fonds Paul de Stexhe	192
F. Fonds Albert Dalcq	197

G.	Fonds Francis Delpérée	198
H.	Fonds Gérard Deprez.....	201
I.	Fonds José Desmarets	205
J.	Fonds Élisabeth Dispiaux.....	206
K.	Fonds André du Bus de Warnaffe	210
L.	Fonds Marc Elsen	213
M.	Fonds Pierre Falise.....	214
N.	Fonds Georges Gramme	217
O.	Fonds Alda Greoli	221
P.	Fonds Denis Grimberghs	225
Q.	Fonds Louis Huart.....	226
R.	Fonds Éric Jassin	227
S.	Fonds Michel Lebrun	228
T.	Fonds Pierre Mainil.....	233
U.	Fonds Joseph Michel	237
V.	Fonds Joëlle Milquet	241
W.	Fonds Charles-Ferdinand Nothomb	242
X.	Fonds Clotilde Nyssens.....	246
Y.	Fonds Vincent Peremans.....	251
Z.	Fonds Marcel Plasman	255
AA.	Fonds Pierre Scharff.....	259
BB.	Fonds Raymond Scheyven.....	260
CC.	Fonds Léon Servais	263
DD.	Fonds Jean-Charles Snoy	268
EE.	Fonds Thierry Snoy et d'Oppuers	274
FF.	Fonds Jean Sondag	278
GG.	Fonds Charles-Emmanuel Van de Put.....	282
HH.	Fonds Paul Vankerkhoven	286
II.	Fonds Magdeleine Willame-Boonen	290
JJ.	Fonds Thierry Zeller	294
7.	Les collections.....	297
A.	Collection des affiches du PSC.....	297
B.	Collection des affiches du cdH	300

C.	Collection des imprimés électoraux du PSC.....	301
D.	Collection des imprimés électoraux du cdH.....	307
E.	Collection photographique du PSC.....	312
F.	Collection photographique du cdH	316
G.	Collection photographique du mouvement politique « Les Engagés »	317
H.	Collection des archives audiovisuelles du PSC	318
I.	Collection des archives audiovisuelles du cdH.....	319
J.	Collection des archives audiovisuelles du mouvement politique « Les Engagés »	324
K.	Collection des périodiques du PC_PSC_cdH.....	325
L.	Collection des interviews de personnalités sociales-chrétiennes.....	329
M.	Collection d'objets.....	330

Introduction

Le Centre d'Archives et de Documentation du CPCP est en charge de la conservation des archives de la mouvance sociale-chrétienne, démocrate-humaniste et du mouvement politique « Les Engagés ». En 2012, le Centre d'Archives et de Documentation du CPCP a reçu le statut de « Centre d'archives privées reconnu et subventionné » par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Qu'il s'agisse de fonds d'archives des organisations satellites du parti, de personnalités, ou encore d'archives de groupes parlementaires et de cabinets ministériels, notre mission première est d'assurer leur sauvegarde. Le courant politique social-chrétien puis démocrate-humaniste, a longtemps joué un rôle primordial sur l'échiquier politique belge, que ce soit dans la gestion de l'État, dans les projets qui ont été portés par ses cadres ou encore dans la défense des valeurs qui étaient les siennes. Depuis mars 2022, le mouvement politique Les Engagés a pris le relais. Ces archives représentent par conséquent un patrimoine inestimable de la vie politique et publique de notre société. Cette mémoire est gérée par une équipe d'archivistes-historiens depuis sa collecte jusqu'à sa conservation définitive.

Les catégories de cet état des fonds renvoient aux catégories de notre plan de classement général¹. Pour chacun des fonds inventoriés, nous mettons en lumière diverses informations dont l'importance matérielle, l'histoire du producteur et des archives, le mode de classement ou encore les instruments de recherche. Pour les fonds non-inventoriés à l'heure actuelle, nous donnons quelques éléments d'informations permettant d'éclairer le lecteur.

Tous nos inventaires sont disponibles en version PDF sur notre site internet : www.cpcp.be/centre-archives/fonds-archives/. Par ailleurs, les lecteurs peuvent également consulter notre catalogue en ligne pour effectuer leurs recherches : <http://www.archives-cpcp.be/>.

¹ Notre plan de classement général est structuré en davantage de sous-parties. Dans un souci de lisibilité nous n'avons pas fait usage dans ce document de travail de toutes les sous-parties.

Etat des fonds et collections

1. Les archives du monde associatif

A. Fonds de l'asbl Centre de Perfectionnement des Cadres Politiques (1969-1992)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_ASSOC_CPCPol

Nom : Fonds de l'asbl « Centre de Perfectionnement des Cadres Politiques »

Dates : 1969-1992

Niveau de description : Fonds

*Importance matérielle*² : 0,36 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

A l'origine association de fait constituée en 1968 par des dirigeants du Parti social-chrétien, le Centre de Perfectionnement des Cadres Politiques a été constitué en association sans but lucratif. Ses statuts furent publiés au Moniteur belge le 06 mars 1969.

La raison sociale du Centre de Perfectionnement des Cadres Politiques (CPCP) est d'assurer la formation politique au sens le plus large du terme, en ce compris notamment la recherche et l'information que cette formation postule. A ce titre, on veilla à ce que les acteurs sociaux engagés dans divers secteurs fussent parties constitutives de l'association. Ainsi, la première assemblée a été constituée par des représentants de l'enseignement, de l'économie, du monde des indépendants et de divers secteurs sociaux.

Conformément à sa mission, le CPCP organisa, parfois en synergie avec diverses associations culturelles, des universités politiques d'été ouvertes à des militants politiques, publia des

² En date du 31 mai 2023, 0,12 m.l. (1 boîte non acide AGR) d'archives sont en attente de traitement en vue d'un enrichissement du fonds.

recueils d'informations socio-politiques et contribua avec des centres universitaires à l'élaboration de recherches à caractère politique.

Pour des raisons tant politiques qu'économiques, il fut décidé lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 1992 de modifier le nom de l'association et la philosophie de son objet social. Depuis ce jour, le Centre de Perfectionnement des Cadres Politiques est devenu le Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation.

Histoire des archives

C'est au cours du mois de juillet 1998, par un concours de circonstances, que les archives furent retrouvées, mélangées pêle-mêle avec des papiers ayant appartenus à diverses personnalités.

Après triage, divers documents relatifs à l'objet social du Centre de perfectionnement des cadres politiques ou d'associations socio-politiques furent reconstitués. Toutefois, il n'y a pas lieu de se réjouir : sauf concours de circonstance, il est à craindre que la grande partie du patrimoine archivistique de cette association soit perdue...

Contenu et structure

Portée et contenu

Le chercheur trouvera dans ce petit fonds d'archives des documents relatifs à la gestion de l'association et quelques dossiers pédagogiques publiés dans le cadre des formations des militants politiques.

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement peut être prévu notamment dans le cas où de nouvelles archives en lien avec le « Centre de Perfectionnement des Cadres Politiques » seraient versées au centre d'archives et de documentation du CPCP.

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

DUSTIN Fernand-Daniel et FIVET Marie-Cerise, *Inventaire des archives du Centre de perfectionnement des cadres politiques (1969-1992)*, 3^e édition, juin 2015.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Contrôle

La présente édition de cet inventaire a été réalisée en juin 2015 par l'historienne-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Marie-Cerise Fivet. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

B. Fonds de l'asbl Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation (1992-2006)

Identification

Référence : BE_CPCP_ASSOC_CPCP1

Nom : Fonds de l'asbl « Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation »

Dates : 1992-2006³

Niveau de description : Fonds

Importance : 3,25 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

*Histoire du producteur*⁴

Lors de sa fondation en 1968, le CPCP est un Centre de Perfectionnement des Cadres Politiques. Constitué en ASBL, il reçoit très vite le soutien de la Fédération des mandataires provinciaux et communaux.

En septembre 1992, le CPCP devient le Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation et se donne comme objectif d'encourager l'exercice d'une citoyenneté responsable en favorisant la connaissance et l'utilisation des mécanismes de participation à la vie sociale, culturelle, économique et politique, et ce, en s'inspirant des valeurs du personnalisme et de l'humanisme démocratique.

Depuis 1996, le CPCP est soutenu par le Service d'Éducation permanente de la Communauté française et par la Région wallonne.

³ Le fonds est clôturé à l'année 2006 vu qu'à partir de 2007, le CPCP a modifié sa structure au niveau personnel, des pôles et des thématiques. Les archivistes ont donc préféré diviser les archives du CPCP en deux fonds bien distincts.

⁴ L'histoire du producteur est tiré d'une note historique faisant partie du dossier de reconnaissance 2002 par la Communauté française.

Outre la production de services, ses activités reposent sur trois pôles – participation, animation et formation – articulés autour de trois thématiques – éducation populaire à la démocratie, sensibilisation à la chose publique, et humanisme et enjeux.

L'éducation populaire à la démocratie comprend les visites citoyennes à destination d'associations d'alphabétisation ou de femmes, les animations sur la citoyenneté telles que la semaine de la démocratie et les conférences citoyennes.

La deuxième thématique – sensibilisation à la chose publique – recouvre principalement les formations. Citons, entre autres, le cycle de formations du futur mandataire local, les formations spécifiques et à la demande du grand public – média training, prise de parole en public, ... - et les formations visant les titulaires de mandats dérivés.

Enfin, l'humanisme et les enjeux prennent place dans le cadre de forums, de congrès, de colloques ou d'assises qui tentent de promouvoir le lien interpersonnel et l'idée selon laquelle chacun doit être respecté dans sa différence et être sécurisé dans son existence. A travers la mise en avant de ces valeurs, le CPCP souhaite recréer des normes de vie en société qui rompent avec le laisser-tout-faire, et qui privilégient le dialogue et la relation dans la lutte contre l'exclusion et la violence réelle et symbolique de notre quotidien. Partant, l'ASBL insiste sur le fait que chacun doit trouver sa place – valorisée et valorisante – au sein du corps social.

Histoire des archives

Les archives du Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation ont été versées à intervalles réguliers au Centre d'archives et de documentation du CPCP. Une partie des archives décrites ci-dessous proviennent aussi de Thérèse Pire, ancienne collaboratrice du CPCP détachée à l'arrondissement de Philippeville.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant de 1992, date du changement de nom du CPCP, à 2006.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés (doubles de rapports de réunions, de notes...)

Accroissements

Le fonds inventorié est un fonds ouvert. Un accroissement des archives est possible par le biais des collaborateurs du Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Dès le départ, il a été décidé de classer les archives comme fonds ouvert dans le cas d'autres versements à destination du Centre d'archives et de documentation du CPCP provenant des antennes du CPCP ou de l'un de ses collaborateurs.

Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Les activités2. Les structures directoriales3. Les dossiers de subvention4. Le secrétariat |
|--|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Ces archives sont réservées à un usage interne. Néanmoins, sous réserve d'un accord de la direction de l'institution, certaines archives sont disponibles à la consultation.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

FIVET Marie-Cerise et SMETS Thomas, *Inventaire des archives du Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation (1992 – 2006)*, 4^e édition, juillet 2015.

C. Fonds de l'ASBL Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation (2007-2015)

Identification

Référence : BE_CPCP_ASSOC_CPCP2

Nom : Fonds de l'asbl « Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation »

Dates : 2007-2015

Niveau de description : Fonds

Importance : 1 m.l.

Support : Papier et électronique (* = archives papiers ; ** = archives électroniques / papiers)

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Lors de sa fondation en 1968, le CPCP est un Centre de Perfectionnement des Cadres Politiques. Constitué en ASBL, il reçoit très vite le soutien de la Fédération des mandataires provinciaux et communaux.

En septembre 1992, le CPCP devient le Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation et se donne comme objectif d'encourager l'exercice d'une citoyenneté responsable en favorisant la connaissance et l'utilisation des mécanismes de participation à la vie sociale, culturelle, économique et politique, et ce, en s'inspirant des valeurs du personnalisme et de l'humanisme démocratique.

Depuis 1996, le CPCP est soutenu par le Service d'Éducation permanente de la Communauté française et par la Région wallonne.

Outre la production de services, ses activités reposent sur trois pôles – participation, animation et formation – articulés autour de trois thématiques – éducation populaire à la démocratie, sensibilisation à la chose publique, et humanisme et enjeux.

L'éducation populaire à la démocratie comprend les visites citoyennes à destination d'associations d'alphabétisation ou de femmes, les animations sur la citoyenneté telles que la semaine de la démocratie et les conférences citoyennes.

La deuxième thématique – sensibilisation à la chose publique – recouvre principalement les formations. Citons, entre autres, le cycle de formations du futur mandataire local, les formations spécifiques et à la demande du grand public – média training, prise de parole en public, ... - et les formations visant les titulaires de mandats dérivés.

Enfin, l'humanisme et les enjeux prennent place dans le cadre de forums, de congrès, de colloques ou d'assises qui tentent de promouvoir le lien interpersonnel et l'idée selon laquelle chacun doit être respecté dans sa différence et être sécurisé dans son existence. A travers la mise en avant de ces valeurs, le CPCP souhaite recréer des normes de vie en société qui rompent avec le laisser-tout-faire, et qui privilégient le dialogue et la relation dans la lutte contre l'exclusion et la violence réelle et symbolique de notre quotidien. Partant, l'ASBL insiste sur le fait que chacun doit trouver sa place – valorisée et valorisante – au sein du corps social.

Histoire des archives

Les archives du Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation ont été versées à intervalles réguliers au Centre d'archives et de documentation du CPCP. Une partie des archives décrites ci-dessous proviennent aussi de Thérèse Pire, ancienne collaboratrice du CPCP détachée à l'arrondissement de Philippeville.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant de 1992, date du changement de nom du CPCP, à 2006.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés (doubles de rapports de réunions, de notes...)

Accroissements

Le fonds inventorié est un fonds ouvert. Un accroissement des archives est possible par le biais des collaborateurs du Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Dès le départ, il a été décidé de classer les archives comme fonds ouvert dans le cas d'autres versements à destination du Centre d'archives et de documentation du CPCP provenant des antennes du CPCP ou de l'un de ses collaborateurs.

Au final, la structure de classification temporaire suivante a été adoptée :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Les activités2. Les structures directoriales3. Les dossiers de subvention4. Le secrétariat |
|--|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Ces archives sont réservées à un usage interne. Néanmoins, sous réserve d'un accord de la direction de l'institution, certaines archives sont disponibles à la consultation.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

FIVET Marie-Cerise, *Inventaire des archives du Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation (2007-2015)*.

D. Fonds de la Maison Sociale Chrétienne de Verviers (1986-2000)

Identification

Référence : BE_CPCP_ASSOC_MSC

Nom : Fonds de la « Maison Sociale Chrétienne » de Verviers

Dates : 1986-2000

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,12 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

La « Maison Sociale Chrétienne » de Verviers était une société coopérative. Constituée le 13 novembre 1986, sur base d'un capital de 130.000 F, à l'instigation de Henri Monville, Jean-Marie Raxhon, René Schyns, Melchior Wathelet et Pierre Wintgens, cette société coopérative avait pour objet social l'achat et l'exploitation d'immeubles pouvant servir à l'usage de bureau, salle de réunion, salle de recreation, cafétéria, restaurant, animation culturelle... Cet objectif était réalisé et concrétisé le jour même de la constitution de la société coopérative par l'acte d'achat, passé par devant Maître José Lilien, notaire à Verviers, de la maison située au 2 rue du Manège à Verviers pour le prix de 1.000.000 F. Peu de temps après, le 25 février 1987, appel était lancé aux sections locales du PSC et aux membres de l'arrondissement pour contribuer au financement de la société coopérative. Le 30 juillet 1987, l'opération était clôturée et le capital de la société coopérative fixé à 1.075.000 F, soit 215 parts de 5000 francs. L'association avait pour but la promotion de l'étude, de la formation et de l'action dans le domaine politique, au niveau de l'arrondissement dans lequel était situé son siège social.

Au début des années 90, la législation relative au financement des partis a imposé la constitution d'une A.S.B.L. pour leur permettre de gérer un patrimoine et de disposer des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement et à la réalisation de leurs objectifs. A la suite de cette décision, le 29 novembre 1995, les statuts de l'A.S.B.L. « Parti Social Chrétien-Arrondissement de Verviers » étaient approuvés et publiés aux annexes du Moniteur belge du 14 mars 1996.

Le 29 novembre 1996, une assemblée générale extraordinaire de la société coopérative « Maison Sociale Chrétienne » décidait à l'unanimité la vente de l'immeuble qu'elle possédait à l'A.S.B.L. « Parti Social Chrétien-Arrondissement de Verviers », pour le prix d'1 F symbolique, le bien en question étant évalué à une valeur de 2.200.000 F. L'acte de vente fut passé devant Maître Jean-Luc Angenot, notaire à la résidence de Welkenraedt, le 12 décembre 1996. Le 18 décembre 1996, un acte notarié fut établi qui confirma la dissolution et la mise en liquidation de la société coopérative. L'acte fut publié aux annexes du Moniteur belge le 14 janvier 1997.

Histoire des archives

Les archives de la « Maison Sociale Chrétienne » de Verviers ont toujours été conservées dans les caves de la société coopérative au 2, rue du Manège à Verviers. Celles-ci ont été versées au centre d'archives et de documentation du CPCP en décembre 2014 dans le cadre d'une convention de don.

Contenu et structure

Portée et contenu

Une grande partie du fonds se constitue de différents documents (courriers, rapports, résultats financiers, procès-verbaux...) en lien avec les diverses réunions des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société coopérative. Parallèlement, on retrouve également différents documents administratifs (acte de constitution de la société coopérative, acte d'acquisition du bâtiment, listing des différents souscripteurs...) et financiers (comptes annuels).

Tri et éliminations

Différentes éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, les différents doubles clairement établis ont été éliminés dans un souci de rationalisation du fonds.

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement régulier peut être prévu notamment dans le cas où de nouvelles archives en lien avec la « Maison Sociale Chrétienne » seraient versées au centre d'archives et de documentation du CPCP.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds aux Archives de l'Université, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Après la réalisation d'un relevé provisoire du fonds et une analyse des différents documents, une constatation a été opérée : la majorité des archives sont reliées aux réunions des assemblées

générales ordinaires et extraordinaires de la société coopérative la « Maison Sociale Chrétienne ». Au vu de cette constatation, il a été décidé, dans un souci de rationalité, de rassembler les différents documents pour former des dossiers propres à chaque réunion des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Parallèlement, nous avons rassemblé dans deux catégories classificatoires les différents documents administratifs et financiers.

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de la « Maison Sociale Chrétienne » de Verviers (1986 – 2000)*, Février 2015.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Contrôle

La présente édition de cet inventaire a été réalisée en février 2015 par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

2. Les archives du Parti

A. Fonds des groupes politiques démocrates-chrétiens internationaux (1970-1999)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_INT

Nom : Fonds des groupes politiques démocrates-chrétiens internationaux

Dates : 1970-1999

Niveau de description : Fonds

*Importance matérielle*⁵: 1,48 m.l. (12 boîtes d'archives)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Cinq grands producteurs constituent le fonds :

Le Parti Populaire Européen (PPE)

Le PPE a été officiellement fondé le 8 juillet 1976 au Luxembourg sur l'initiative particulière de Jean Seitlinger du parti politique français UDF et du premier ministre belge, Leo Tindemans du CD&V, qui est également devenu le premier président du parti. Il faut toutefois noter que bon nombre d'associations politiques de centre-droit existaient déjà depuis longtemps et pourraient ainsi être considérées comme les prédécesseurs du PPE. Par exemple, l'association Nouvelles Équipes Internationales, fondée en 1946 ou 1948 ou l'Union européenne des Chrétiens démocrates, fondée en 1965. Il a également été avancé que le PPE descend du Secrétariat international des partis démocratiques d'inspiration chrétienne, fondé en 1925.

⁵ En date du 31 mai 2023, 0,12 m.l. (1 boîte non acide AGR) d'archives sont en attente de traitement en vue d'un enrichissement du fonds.

Le PPE se réclame de la politique de personnalités clés de l'unité européenne telles que Robert Schuman, Alcide de Gasperi et Konrad Adenauer. Dans cet esprit, lors de sa création, le PPE était fermement résolu à continuer et à achever l'œuvre de ces personnalités par la création d'une Union Européenne qui trouvait sa finalité politique dans une fédération européenne, telle qu'elle avait été proposée par Robert Schuman le 9 mai 1950.

La politique du PPE se fonde sur une image de l'homme qui s'inspire des valeurs chrétiennes fondamentales et qui trouve son expression dans la dignité, la liberté inviolable et inaliénable de la personne humaine et sa responsabilité.

Depuis sa création, le Parti populaire européen a eu cinq présidents : Leo Tindemans (1976 - 1985), Piet Bukman (1985-1987), Jacques Santer (1987-1990), Wilfried Martens (1990-2013), Joseph Daul (depuis 2013).

Le Congrès constitue l'organe décisionnel suprême du PPE. Il est composé de délégués désignés des partis membres du Parti populaire européen et des partis membres associés, ainsi que des associations et des groupes membres. Il se réunit une fois tous les trois ans, toutefois des congrès extraordinaires peuvent être convoqués. Le Congrès élit la présidence du Parti populaire européen, décide des documents politiques principaux et des programmes électoraux et offre une plateforme pour les chefs de gouvernements du PPE et les chefs de partis.

À l'invitation du président du PPE, les chefs d'État et de gouvernements (ministres PPE lorsqu'ils sont des partenaires minoritaires de la coalition et les leaders de l'opposition lorsqu'ils ne sont pas au gouvernement) du PPE se rencontrent généralement quelques heures avant les sommets européens pour la conférence des chefs de partis et de gouvernements du PPE en vue d'adopter les positions communes.

Le bureau politique du PPE se réunit environ une fois par mois pour discuter des différentes questions de l'actualité européenne. La composition du bureau politique varie suivant les disponibilités des différents membres.

L'Internationale Démocrate Chrétienne (IDC)

L'IDC fut fondée en 1961 sous le nom d'Union mondiale démocrate-chrétienne. Ses deux principales organisations régionales sont le Parti populaire européen et l'Organisation démocrate-chrétienne d'Amérique, surtout présente en Amérique latine.

L'IDC est constituée par les partis, organisations régionales et internationales démocrates-chrétiennes qui y adhèrent et dont les buts sont de garantir et de développer dans leur pays respectifs et dans le monde une politique inspirée des valeurs de l'humanisme chrétien, de la liberté, de la paix, de la justice sociale basée sur le respect de la dignité de chaque homme et sur l'indépendance, l'autodétermination et la solidarité de tous les peuples, dans le respect constant de l'autonomie de chaque membre de l'Union. L'IDC vise à renforcer les possibilités de présence politique unitaire internationale des démocrates-chrétiens et à assurer une meilleure

diffusion au niveau mondial de l'image politique et des positions démocrates-chrétiennes face aux grands problèmes politiques internationaux et des activités et initiatives de ses membres.

L'IDC croit en une société libre et juste, basée sur la primauté de la personne. De là, elle affirme d'abord la notion de la personne puis de la société communautaire, c'est-à-dire une communauté de personne et enfin de la société pluraliste, une communauté de communautés. Leur conception est fondée sur des principes éthiques humanistes et démocratiques qui transcendent le capitalisme asocial.

Le congrès de l'IDC se réunit tous les deux ans. Il remplit des fonctions telles que la révision du manifeste politico-idéologique de l'IDC, la décision de la ligne politique de l'IDC, l'élection, pour une période de trois ans, du président, des dix vice-présidents et du Secrétaire général de l'IDC ou encore la modification des statuts.

Le bureau politique de l'IDC se réunit environ une fois par mois. Il remplit des fonctions telles que l'approbation des lignes générales d'action de l'IDC, l'élaboration de décisions et de prises de positions politiques, la décision de l'admission ou de la radiation d'une organisation membre ou encore la modification des statuts lorsque le congrès lui en confère le mandat.

L'Union Mondiale Démocrate-Chrétienne (UMDC)

L'Union Mondiale Démocrate-Chrétienne fut constituée par les Nouvelles Équipes Internationales (devenues par après l'UEDC), l'Organisation Démocrate-Chrétienne d'Amérique et l'Union Chrétienne Démocrate de l'Europe Centrale, le 29 juillet 1961, pendant la Conférence mondiale de Santiago du Chili

L'UMDC est constituée par les organisations démocrates-chrétiennes dont les buts sont de garantir et développer dans leurs pays respectifs et dans le monde une politique inspirée des valeurs de l'humanisme chrétien, de la liberté, de la paix et de la justice sociale et basée sur le respect de la dignité de chaque personne et sur l'indépendance, l'autodétermination et la solidarité de tous les peuples, dans le respect constant de l'autonomie de chaque membre de l'Union.

L'UMDC a pour principaux buts de promouvoir et coordonner l'action des organisations démocrates-chrétiennes, de poursuivre les études idéologiques et politiques d'intérêt général pour la Démocratie Chrétienne et de stimuler et d'assurer la présence et le développement de la Démocratie Chrétienne dans le monde.

La Conférence mondiale de l'UMDC se réunit une fois tous les deux ans et examine les problèmes idéologiques et les grandes lignes de la politique démocrate-chrétienne au niveau mondial.

Le Comité politique de l'UMDC se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président. Il adopte les définitions idéologiques de l'UMDC, décide sa politique, et fixe ses lignes d'actions générales et décide de l'admission ou de la radiation de membres au sein de l'UMDC.

L'Union Européenne Démocrate-Chrétienne (UEDC)

L'Union Européenne Démocrate-Chrétienne, aile européenne de l'UMDC, a pour but de promouvoir et coordonner l'action internationale des partis démocrates-chrétiens, de poursuivre l'approfondissement doctrinale et promouvoir les études politiques d'intérêt général pour la Démocratie Chrétienne, d'assurer l'affirmation des valeurs humanistes et chrétiennes, des principes de liberté, de démocratie et de justice sociale et d'assurer la diffusion des orientations et des réalisations de la Démocratie Chrétienne.

Le Congrès, assemblée générale de l'UEDC, se réunit tous les trois ans. Le congrès détermine les orientations générales de la politique de l'Union.

Le Bureau politique est l'organe politique qui, compte tenu des orientations générales fixées par le Congrès, décide de la politique de l'Union et prend une série de décisions. Ses fonctions consistent notamment à élire, pour une durée de trois ans, un Président, quatre Vice-Présidents et un Secrétaire Général, à prendre une décision au sujet des demandes d'adhésion à l'UEDC des partis démocrates-chrétiens, à voter le budget, contrôler les dépenses et rendre compte de la gestion, à convoquer le Congrès de l'UEDC, à adopter et modifier les statuts et à assurer la liaison avec l'UMDC selon les modalités de représentations prévues par les statuts de l'UMDC.

L'Union Européenne des travailleurs démocrates-chrétiens (UETDC)

L'Union Européenne des travailleurs démocrates-chrétiens (UETDC) rassemble les travailleurs chrétiens-sociaux en provenance des pays européens qui se réclament des principes de la démocratie chrétienne et des objectifs qui en découlent.

L'UETDC apporte son appui, dans le cadre de ses objectifs et de ses attributions, aux activités de l'UEDC. Elle a pour objectif de promouvoir, en matière de programme et d'organisation, l'évolution de l'UEDC d'après les principes de l'idée chrétienne sociale, de représenter les intérêts des travailleurs et les faire prévaloir au sein de l'UEDC, de mettre en œuvre des principes et programmes chrétiens-sociaux dans les mouvements de travailleurs en Europe et de renforcer de la coopération avec les travailleurs et avec leurs organisations, en particulier avec celles d'inspiration chrétienne en Europe et dans les autres pays du monde.

Le Congrès de l'UETDC se réunit au moins tous les deux ans. Il décide des grandes orientations, du programme de l'UETDC et des modifications de statut.

Histoire des archives

Les archives conservées dans ce fonds proviennent de différents versements opérés par Léon Saur et Jean-Jacques Flahaux, anciens secrétaires généraux aux relations internationales, au début des années 2000.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1970 à 1999. La majorité des documents d'archives concernent les réunions des grandes structures décisionnelles des différents groupes politiques démocrates-chrétiens internationaux (Congrès, Comités politiques, Bureaux politiques...) et par conséquent les documents qui y sont attachés (Procès-verbaux, notes, rapports, documents de travail...). Par ailleurs, dans le cas du PPE et de l'UEDC, on retrouve des documents d'archives en lien avec des groupes de travail, des colloques et des journées d'études.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés (doubles de documents d'étude, de rapports...).

Accroissements

Le fonds inventorié est un fonds ouvert. Un accroissement régulier est prévu dans le cas où de nouvelles archives concernant la thématique développée dans ce fonds seraient versées.

Mode de classement

Lors du transfert, en différentes phases, du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Dès le départ, il a été décidé de classer les archives comme fonds ouvert au vu de la possibilité de versements ultérieurs au centre d'archives et de documentation du CPCP.

Il a tout d'abord été décidé de structurer l'organisation des archives suivant les différents groupes démocrates-chrétiens internationaux. Ensuite, au sein de ceux-ci, la classification s'est opérée suivant les différents grands organes décisionnels.

Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

1. Le Parti Populaire Européen (PPE)

- 1.1 Les Congrès du PPE
- 1.2 Les Conférences des chefs de partis du PPE
- 1.3 Les Bureaux politiques du PPE
- 1.4 Les activités organisées par le PPE
- 1.5 Les groupes de travail du PPE

2. L'Internationale Démocrate Chrétienne (IDC)

- 2.1 Les Congrès de l'IDC
- 2.2 Les Bureaux politiques de l'IDC

3. L'Union Mondiale Démocrate Chrétienne (UMDC)

- 3.1 Les Conférences mondiales de l'UMDC
- 3.2 Les Comités politiques de l'UMDC

4. L'Union Européenne Démocrate Chrétienne (UEDC)

4.1 Les Congrès de l'UEDC

4.2 Les Bureaux politiques de l'UEDC

5. L'Union Européenne des travailleurs démocrates-chrétiens (UETDC)

5.1 Les Congrès de l'UETDC

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives des groupes politiques démocrates-chrétiens internationaux (1970-1999)*, Novembre 2019.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Sur un plan national purement belge, les chercheurs peuvent également se référer à l'inventaire du parti social-chrétien ou du centre démocrate Humaniste.

Contrôle

La présente édition de cet inventaire a été réalisée en novembre 2019 par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

B. Fonds du Parti Social-Chrétien (1945-2002)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_PSC

Nom : Fonds du Parti Social Chrétien

Dates : 1945-2002

Niveau de description : Fonds

*Importance matérielle*⁶ : 18,72 m.l. et 340 fichiers

Support : Fonds mixte

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Notes : * = archives électroniques ; ** = archives électroniques / papiers

Histoire du producteur et des archives

*Histoire du producteur*⁷

Le Parti Social Chrétien naît en 1945, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Il puise ses origines dans le Parti catholique qui le précède, et son histoire peut donc remonter aux débuts de l'État belge, parlementaire et libéral. Année après année, plus ce dernier se consolide, plus l'Unionisme qui constituait sa force face à l'extérieur s'étiole, pour laisser place à ses deux grandes composantes : les libéraux progressistes, partisans d'une nette séparation Église/État, et les conservateurs catholiques, tenants d'une Église ancrée dans la vie civile.

Les deux factions s'organisent au sein de différentes associations, prémices de la fameuse « polarisation ». Les Congrès de Malines de 1863, 1864 et 1867 entraînent la fondation de la Fédération des Cercles catholiques en octobre 1868.

Le Parti catholique se cristallise suite à la victoire électorale de 1884. Bien qu'officiellement non confessionnel, il est soutenu par l'Épiscopat belge. Les organisations satellites continuent de se développer au tournant du 20^e siècle pour concurrencer les libéraux mais aussi et surtout

⁶ En date du 31 mai 2023, 0,72 m.l. (6 boîtes non acides AGR) d'archives sont en attente de traitement en vue d'un enrichissement du fonds.

⁷ Wilfried DEWACHTER, Georges-Henri DUMONT, Michel DUMOULIN et al., "Un parti dans l'Histoire. 1945-1995. 50 ans d'action du Parti Social Chrétien", Louvain-La-Neuve, 1996 ; Jozef SMITS, « Les standen dans les partis sociaux-chrétiens », Courrier hebdomadaire du CRISP 1986/29 (n° 1134-1135), p. 1-83 ; Pascal DELWIT, "Partis et systèmes de partis politiques en Belgique en perspective", 2013.

le jeune Parti Ouvrier Belge dont le succès va croissant. Ces organisations composent les fameux « standen » du parti, révélateurs de l'évolution du paysage socio-politique belge :

- la Fédération des Cercles catholiques (1868), puis la Fédération des associations et des cercles catholiques (1878) ;
- le Boerenbond (1890), et son pendant francophone L'Alliance agricole, pour encadrer le monde paysan ;
- la Ligue démocratique belge (1891) puis la Ligue nationale des travailleurs chrétiens (1921) ;
- la Fédération nationale des classes moyennes (1919).

Parallèlement, la Confédération des syndicats chrétiens voit le jour en 1912 et compte 120.000 adhérents dès 1914, consolidant le pilier catholique.

Au lendemain de la Première Guerre Mondiale, l'évolution des rapports de force politique (émergence de nouveaux partis) et des mentalités (instauration du suffrage universel masculin) obligent à une adaptation des structures. Dans ce contexte, le Parti catholique devient l'Union catholique. Toujours composé de « standen » marqués par une asymétrie entre flamands et wallons, il demeure hétérogène dans ses discours et programmes, contrairement à ce que son nom prête à croire.

Suite aux élections désastreuses de 1936, le parti est à nouveau repensé et réorganisé ; il se nomme désormais le Bloc catholique belge. Réparti en deux sections linguistiques, il se caractérise pourtant par une réelle unité et jette les bases d'une affiliation individuelle directe, au dépend des « standen ». Ces derniers sont cependant toujours reconnus et intègrent les instances dirigeantes du parti. Le programme du Bloc catholique belge s'inspire directement de la doctrine personnaliste.

Durant la Seconde Guerre Mondiale, le parti interrompt officiellement ses activités. Néanmoins, des groupements de politiciens catholiques continuent de se rencontrer pour réfléchir aux futures actions à mener et préparer l'avenir. Ces différentes réunions aboutissent, en mai 1945, à la publication du *Manifeste* du Parti Social Chrétien auquel les membres de l'ancien Bloc catholique belge sont invités à adhérer. Non confessionnel, le PSC-CVP a pour ambition de rassembler toutes les classes à travers des valeurs personnalistes et chrétiennes. Plein-emploi, santé publique, politique sociale, enseignement, économie du bien-être et importance des pouvoirs publics sont au cœur de son programme dit « de Noël », approuvé le 25 décembre 1945 et publié sous le titre *Les chantiers sont ouverts*.

Pratiquement, le Parti Social Chrétien reprend certains aspects de son prédécesseur : une affiliation exclusivement individuelle et deux ailes linguistiques qui, si elles sont chapeautées par des structures nationales, ont aussi leur organisation propre. Le squelette du parti est donc le suivant : un président général ; un comité, un secrétariat, un conseil et un congrès nationaux ; des présidents et secrétariats linguistiques correspondant aux deux ailes du parti ; des conseils d'arrondissements ; un recrutement par le biais des sections locales. Les « standen » continuent quant à eux d'exercer une influence notable (nominations, compositions des listes électorales,

des organes du parti, etc.) mais de façon informelle puisqu'ils ne sont pas repris dans les statuts du parti. Il s'agit, pour la partie francophone :

- du Mouvement Ouvrier Chrétien ou MOC, fondé en 1945 (anciennement Ligue nationale des travailleurs chrétiens) ;
- de la Fédération nationale des classes moyennes ;
- du Mouvement chrétien des indépendants et des cadres, à partir de 1955.

Jusqu'à la fondation du cdH, le Parti Social Chrétien va faire systématiquement partie du gouvernement, hormis durant les législatures de 1954-1958 et 1999-2003. La scène politique des années 1950 est monopolisée par deux thématiques : la question royale et la question scolaire. Dans les deux cas, le PSC-CVP fait cavalier seul, défendant à la fois la position de Léopold III – non sans de vives tensions internes – et celle de l'enseignement libre confessionnel. Le tournant vers les années 1960 est quant à lui occupé d'une part par l'indépendance du Congo, de l'autre par le plan d'austérité de la « loi unique » et la grande grève sous-jacente.

Ce sont les problèmes communautaires qui vont surtout marquer l'histoire du Parti Social Chrétien. L'affaire de Louvain en 1968 engendre la scission de l'Université catholique et, parallèlement, une distanciation nette entre les deux ailes linguistiques du parti. Néanmoins, certaines structures coordinatrices relieront encore celles-ci jusque 1972. Après quoi, le PSC et le CVP deviendront deux partis nationaux totalement distincts, sans d'autres points communs qu'une idéologie de fond, et une entente lors des négociations gouvernementales afin de participer conjointement aux législatures.

Le PSC s'organise globalement comme suit : le président dirige le parti à l'aide d'un comité directeur et d'un secrétariat général ; un président et un comité existent également pour chaque arrondissement ; chaque arrondissement est constitué de plusieurs sections locales. A ce stade, une description plus précise est rendue complexe par la fluctuation, si pas des organes du parti, du moins de la dénomination de ceux-ci, au fil des ans.

D'autres structures doivent être prises en considération : les congrès et les conseils généraux qui constituent des noyaux décisionnels. Enfin, de nouveaux « standen », ou « familles » internes au parti, sont reconnus et prennent position :

- la Démocratie Chrétienne, ou DC, communément représentée comme l'aile gauche du PSC, et créée en 1972 ;
- le Centre Politique des Indépendants et des Cadres chrétiens, ou CEPIC, communément représentée comme l'aile droite du parti, et qui émerge la même année en contre-réaction.

En 1999, suite à sa relégation dans l'opposition après plus de 40 ans de participation gouvernementale, le PSC entame une large réflexion idéologique. Pour finaliser sa rénovation, le PSC se penche notamment sur la délicate question de l'évolution de sa dénomination. L'enjeu des discussions, parfois très vives, qui se déroulent pendant de longues semaines est plus

profond : c'est l'identité même d'une formation enracinée dans l'histoire qui est en cause. Le sujet est porteur d'une forte charge symbolique.

Lors du bureau politique du 13 mai 2002, par 31 voix contre 2 et 2 abstentions, les trois concepts fédérateurs proposés par la présidence sont adoptés : il s'agit du centre, de la démocratie et de l'humanisme. Une seule incertitude demeure : l'ordre dans lequel ils seront déclinés. La décision finale revient au congrès statutaire, convoqué pour le 18 mai au Palais des Congrès de Bruxelles qui adopte définitivement la nouvelle dénomination du parti : le centre démocrate Humaniste (cdH).

Histoire des archives

En août 1988, un centre d'archives et de documentation est créé au sein du CPCP. Le Secrétaire général du PSC confie alors, par convention orale, la gestion des archives du parti à Fernand-Daniel Dustin, employé au sein de l'association. L'objectif défini alors est la sauvegarde la plus large possible de la mémoire collective des mouvements sociaux-chrétiens.

Le fonds PSC est majoritairement constitué d'archives jusque-là éparpillées dans les caves et greniers des bâtiments du parti. Elles sont dans un premier temps centralisées par Fernand-Daniel Dustin au centre d'archives et de documentation, dont les locaux sont établis au 63 de la rue des Deux-Églises à Bruxelles. À cette occasion, les archives ont été le fruit d'un pré-classement. En 1990, le centre d'archives est transféré dans un espace prêté par l'ARCA (Archives du Monde catholique) au 27 rue Monstesquieu à Louvain-la-Neuve. En 1993, le centre déménage à nouveau au 2, sentier du Gorla, toujours à Louvain-la-Neuve, puis, en 1997, il est implanté à Lives-sur-Meuse. Les archives du PSC reviennent définitivement à Bruxelles en 2012 dans des nouveaux locaux affectés au centre d'archives.

Le premier inventaire des archives du PSC est achevé en novembre 1991 par Fernand-Daniel Dustin. Depuis la réalisation de ce travail, de nouvelles archives ont été versées au CPCP. Ces versements ont entraîné la publication de versions revues et augmentées de l'inventaire. Mais l'équipe actuelle du centre d'archives et de documentation n'a retrouvé ni bordereau, ni convention de don ou de dépôt les concernant, ce qui en rend la traçabilité impossible.

Contenu et structure

Portée et contenu

Le lecteur trouvera dans le fonds du Parti Social Chrétien des archives couvrant la période de 1945 à 2002. Ces archives, de par leur diversité, constituent une source importante d'informations sur les différents aspects du parti tels que les assemblées de travail, les structures directoriales, l'administration interne, la communication, l'idéologie...

Il convient cependant de souligner l'irrégularité dans l'approvisionnement du fonds. Une grande disparité existe en effet, et ce de façon aléatoire, au sein même des sous-sections, voire

des dossiers. A titre d'exemple, certaines réunions sont bien fournies en pièces d'archives quand d'autres ne sont connues que par leur ordre du jour. Le fonds reste donc ouvert, dans la perspective de pouvoir combler les écarts à moyen terme.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissements

Le fonds inventorié demeure ouvert. En effet, nous recevons régulièrement des nouveaux versements qui viendront enrichir le fonds lors de refonte ultérieure.

Mode de classement

Le fonds du Parti Social Chrétien a été agencé au premier niveau en dix grandes séries. Ces séries illustrent à la fois les différents champs d'action du parti – niveaux de pouvoirs, campagnes électorales, assemblées de travail, ... – mais aussi son ossature – structures directoriales, secrétariats, commissions... Certaines séries ont été elles-mêmes subdivisées en plusieurs sous-séries.

La difficulté pour les archivistes de structurer le fonds a résidé principalement dans l'hétérogénéité de l'institution. Selon l'époque et/ou le président, l'organigramme du Parti Social Chrétien peut varier.

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives du fonds du Parti Social Chrétien sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Sous autorisation préalable de l'équipe des archivistes du CPCP, la reproduction à des fins privées est libre. Dans le cas d'une diffusion scientifique (publication, reportage, exposition), la reproduction devra obligatoirement être suivie d'une citation des sources.

Instruments de recherche

FIVET Marie-Cerise et SMETS Thomas, *Inventaire des archives du PSC – Parti Social Chrétien (1945-2002)*, Juin 2021.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour le chercheur intéressé par l'histoire du Parti Social Chrétien, tout fonds de personne conservé au centre d'archives du CPCP peut aussi constituer une source pertinente d'informations. Le constat est le même pour les archives des arrondissements et des organisations satellites (CEPESS, Aînés PSC, Femmes PSC et Jeunes PSC). Les collections, reprenant des types d'archives plus spécifiques, ne doivent pas non plus être oubliées (photographies, périodiques, imprimés électoraux et affiches).

Nous conseillons au chercheur de parcourir l'ensemble des inventaires du Centre d'Archives et de Documentation du CPCP, sur base de la période ou de l'aspect spécifique qui l'intéresse.

Contrôle

La présente édition de cet inventaire a été réalisée entre mars et juillet 2021 par les historiens-archivistes du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets et Marie-Cerise Fivet. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

C. Fonds de la Démocratie Chrétienne (1957-1997)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_DC

Nom : Fonds de la Démocratie Chrétienne (DC)

Dates : 1957-1997

Importance matérielle : 1 m.l. (8 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

La Démocratie chrétienne a incarné l'aile gauche du PSC. En 1945, au moment de la création du PSC, au sein du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) on doutait fortement de l'opportunité de lier politiquement le mouvement au Parti Social-Chrétien. Certains se prononçaient pour une dépolitisation complète du mouvement et ne souhaitaient entretenir de liens politiques avec quelque parti que ce fût. Une autre tendance représentée entre autres par Oscar Behogne et Henri Pauwels était favorable à la coopération avec le PSC. Ses partisans estimaient qu'une rupture avec l'action politique menée par le mouvement entre les deux guerres était inopportune et irréaliste. Un troisième groupe mettait de grands espoirs en l'UDB, fondée peu après la Libération, qui tentait de supprimer les conflits politiques traditionnels de la Belgique grâce à ses principes non confessionnels et travaillistes. Les partisans de l'UDB ne croyaient pas en un changement des personnes et du programme du parti catholique qui, selon eux, ne pourrait jamais s'affranchir de son aile et de sa base conservatrice. La direction du MOC, soucieuse en premier lieu de l'unité du mouvement, n'affichait officiellement de préférence ni pour le PSC, ni pour l'UDB. Son attitude neutre fut d'autant plus mise à l'épreuve qu'approchaient les premières élections d'après-guerre et que croissait la pression des dirigeants flamands pour qu'un point de vue clair fût adopté. La discussion connut son dénouement aux élections législatives du 17 février 1946. Le résultat décevant de l'UDB (2,2 % des voix et un seul élu) fournit aux partisans de la coopération avec le PSC un argument de poids. Plus par nécessité que par conviction et sous certaines conditions, les Wallons étaient prêts à suivre les Flamands dans leur comportement politique. L'une de ces conditions visait à inclure dans les statuts du mouvement que le mouvement ouvrier chrétien n'était pas un parti politique et n'était inféodé à aucun. Pour les Flamands, cette concession était une prise de position purement formelle, puisque, dans la pratique, le mouvement collaborerait de toute façon avec le PSC-CVP ; pour

les Wallons, cette condition était un moyen de bénéficier d'une nécessaire liberté de mouvement et, le cas échéant, de revoir leur attitude politique au cas où le PSC ressemblerait au parti catholique d'avant-guerre. C'est dans cette même optique qu'il faut interpréter l'exigence des Wallons de voir le comité politique national non, comme le souhaitaient les Flamands, comme une "branche", mais comme un "service". Une organisation séparée pour la politique portait, en effet, en elle, les risques d'une action politique trop autonome et d'une dépendance politique trop forte. La fragile confiance du mouvement ouvrier chrétien wallon envers le PSC fut rapidement ébranlée. La cause en fut le retard mis à la réalisation des réformes de structures économiques. La création des conseils d'entreprises et des conseils professionnels et l'instauration de la cogestion par la réforme de la société anonyme constituaient des points importants du programme de Noël. Au MOC, on s'intéressa plus que de coutume à la disposition du PSC à réaliser ces réformes. Les propositions élaborées par le premier gouvernement à participation sociale chrétienne (le gouvernement Spaak-Eyskens (1947-49)), à propos de l'organisation de l'économie, allaient moins loin que prévu. De plus, leur mise en application fut entravée. La réforme de la société anonyme ne se réalisa pas. Tout ceci n'était pas de nature à gagner les faveurs du MOC. La mise à l'écart du PSC ne se fit pas attendre. Les facteurs qui y contribuèrent étaient, d'une part, les mêmes que ceux qui ont prévalu en Flandre, (c'est-à-dire la question royale et la guerre scolaire qui renforçaient encore la position de l'aile conservatrice du PSC et l'opposition de cette aile au gouvernement travailliste Lefèvre-Spaak) et d'autre part, des facteurs typiquement wallons qui stimulèrent la discussion au sein du MOC. La direction du MOC ne resta pas insensible à la modification du climat politique en Wallonie. Lors d'un congrès en mai 1964, le secrétaire général, V. Michel, exprima sa désapprobation de la politique et des rapports internes du PSC. Tandis que, selon les services d'études du MOC, plus de la moitié des électeurs du PSC étaient des salariés et des appointés, le mouvement détenait au maximum un tiers des mandats du parti. L'avertissement adressé par V. Michel au PSC vint trop tard. Lors des élections communales de 1964, on assista à la formation de mouvements comme le Mouvement des travailleurs chrétiens à Charleroi et la Démocratie chrétienne liégeoise qui déposèrent des listes séparées. Par la suite, des militants du MOC s'affilièrent de plus en plus nombreux aux partis régionaux qui ont vu le jour en Wallonie et à Bruxelles (entre autres, le Rassemblement wallon (RW) et le Front démocratique des Francophones (FDF). La tendance des militants et membres du MOC à créer leurs propres groupes politiques ou à militer dans d'autres partis que le PSC fut renforcée par la scission, en 1968, du parti en deux partis autonomes ; cette scission fit ressentir, plus que par le passé, la présence des conservateurs au PSC comme un frein à la réalisation d'une Wallonie progressiste. Le pluralisme politique de fait fut officiellement reconnu par le MOC le 26 février 1972. Cependant, dans les mois qui précédèrent cette décision, la direction du MOC avait encore fait une tentative pour créer une Démocratie chrétienne pour la Wallonie (DCW). Le but était de mettre sur pied un nouveau "mouvement d'action politique et d'étude" qui coopérerait avec le PSC. Un projet de programme politique pour la DCW, rédigé par le Bureau national du MOC, fut soumis à des comités politiques créés pour l'occasion, auxquels fut posée la question de savoir si la DCW devait tenter de réaliser son programme en coopération exclusive avec le PSC ou également avec d'autres partis. Entretemps, la direction du MOC négocia avec le PSC la reconnaissance officielle de la DCW par le parti. Le MOC exigeait que la moitié des fonctions

de direction et des mandats fût confiée à des personnalités de la DCW. Mais la création de celle-ci échoua, en partie à cause d'une opposition au sein même du MOC, en partie à cause de l'aile conservatrice du PSC. Cette aile rejeta l'exigence de parité tandis qu'au sein du mouvement ouvrier chrétien wallon, le syndicat, surtout, était opposé à la poursuite de la collaboration exclusive avec le PSC. Après l'échec de la DCW, ce fut surtout le chef de file du mouvement ouvrier chrétien de Charleroi, Alfred Califice, qui travailla au regroupement des membres du MOC partisans des liens politiques avec le PSC. Le 29 mars 1972, une première étape fut franchie dans cette direction avec la fondation, sous l'impulsion de Alfred Califice, de la Démocratie chrétienne, arrondissement de Charleroi (DCC). Alfred Califice se fixa pour but d'étendre la DCC à toute la Wallonie afin de réaliser le programme politique du MOC au sein du PSC, dans lequel il fallait attribuer au groupe "une place équitable et une juste représentation à tous les niveaux". En novembre 1973, la Démocratie chrétienne (de Wallonie, de Bruxelles et des cantons de l'Est) (DC) vit le jour. En son sein, fonctionnait un Comité politique dont faisaient partie les mandataires de la DC. La direction du MOC fut également mêlée aux activités du Comité. Trois représentants de la DC, ainsi qu'un membre du FDF et un membre du RW, participèrent à la Fondation politique du MOC, un bureau de contact politique, créé par le MOC en octobre 1977, dans le but de mieux coordonner, avec les militants des trois partis, la concertation sur la stratégie politique et l'action du mouvement. Le pluralisme politique du MOC se posa en d'autres termes au début des années quatre-vingt à cause du recul électoral important du RW d'abord, du FDF ensuite. Le MOC n'avait pas d'autre interlocuteur que le PSC, situation qui fut l'occasion d'une nouvelle interrogation dans le mouvement ouvrier chrétien wallon au sujet de son expression politique. Les élections législatives de novembre 1981 accélérèrent cet examen. La lourde perte subie par le PSC à ces élections désavantagea surtout, selon le MOC, les candidats DC, tandis que les ouvriers chrétiens étaient restés fidèles au PSC. Selon le MOC ce processus a eu pour résultat que des mandataires de droite ont été élus par un corps électoral qu'il représente. La participation du PSC à la coalition de centre droit dirigée par W. Martens, issue des élections, renforçait cette position du mouvement ouvrier chrétien wallon. Pour le MOC, c'était là la preuve du virage à droite du PSC. Quelques mois plus tard, en février 1982, le MOC décida la création, en son sein, d'un nouveau mouvement politique, basé sur l'adhésion individuelle, Solidarité et Participation. La direction du MOC insista sur le fait que le SEP n'était ni un parti politique, ni un mouvement social. L'un comme l'autre portait en lui le risque d'une forme d'action politique qui échapperait au contrôle du mouvement. Le MOC considérait bien plus le SEP comme une assemblée d'hommes intéressés à la politique qui examinerait de quelle façon le programme du mouvement pourrait être réalisé le plus efficacement. Cette formule ne trouva pas d'appuis au sein du syndicat, des Équipes populaires et de Vie féminine. À la fin de 1983, le SEP devint un parti politique. Il est caractéristique que cette décision vînt du SEP lui-même et non du MOC. Lors de sa transformation, le SEP déclara s'appuyer sur le programme "options fondamentales" du MOC, viser à réaliser le pluralisme, le fédéralisme et le progressisme et, dans une première phase, tenter de rassembler les forces progressistes de Wallonie. La participation du SEP aux élections législatives de 1985 ne recueillit pas le succès escompté. Il obtint à peine 1,4 % des voix en Wallonie. Ce mauvais résultat fournit à ceux qui, au MOC, avaient vu d'un mauvais œil la création du SEP, de nouveaux arguments en faveur d'une réorientation de l'attitude politique

du mouvement. Les mutualités plaident notamment pour un retour à l'attitude initiale. D'autre part, malgré la fondation du SEP, la Démocratie chrétienne continua à se présenter comme l'expression du mouvement ouvrier chrétien wallon au sein du PSC jusqu'à sa disparition et la fondation du cdH en 2002, bien qu'il n'y eût plus aucun lien officiel avec le MOC.

Source : Smits, Jozef. « Les standen dans les partis sociaux-chrétiens », Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. 1134-1135, no. 29, 1986, pp. 1-83.

Histoire des archives

Ce fonds se compose d'archives collectées en trois lieux différents :

- 1) Le siège de l'ancien PSC, rue des deux églises à Bruxelles
- 2) Un des anciens sièges de la Démocratie Chrétienne, rue Le Titien à Bruxelles
- 3) Le domicile de l'ancien député et sénateur Michel Barbeaux à Ciney

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1957 à 1997. Ce fonds relatif à la Démocratie Chrétienne offre un bon aperçu de l'activité multiforme de ce mouvement incarnant l'aile gauche du Parti Social-Chrétien. Ainsi, la personne désirant consulter le fonds peut avoir accès aux archives relatives aux diverses instances directoriales (bureau exécutif, comité politique, équipe Europe...) et assemblées de travail la DC (Assemblées générales et Conseils permanents) ainsi qu'à des documents mettant en lumière la doctrine de la Démocratie Chrétienne (notes idéologiques, manifestes et statuts...). Par ailleurs, des documents relatifs à la communication de la DC ainsi qu'à certaines de ses ailes provinciales sont également accessibles. Enfin, les lecteurs peuvent également consulter des archives relatives au mouvement fédéraliste wallon « Rénovation wallonne » ainsi qu'au « Centre Européen des Travailleurs ».

Tri et éliminations

Très peu de documents ont été éliminés. Néanmoins, quelques doubles clairement établis ont été supprimés.

Accroissements

Le fonds inventorié est un fonds ouvert. Un accroissement régulier est prévu dans le cas où de nouvelles archives seraient versées.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place :

- A. Assemblées de travail
- B. Structures directoriales
- C. Fondements et doctrine
- D. Élections
- E. Ailes provinciales
- F. Communication
- G. Dossiers thématiques
- H. Organes liés à la DC

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de la Démocratie Chrétienne (DC)*, décembre 2018.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC, ceux-ci peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en octobre-décembre 2018, par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

D. Fonds « Le renouveau du PSC : du Nouveau PSC au cdH » (1998-2002)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_RENOUV

Nom : Fonds « Le renouveau du PSC : du Nouveau PSC au cdH »

Dates : 1998-2002

Niveau de description : Fonds

*Importance matérielle*⁸ : 0,60 m.l. (5 boîtes à archives)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

*Histoire du producteur*⁹

Associé au pouvoir depuis 1958, le PSC connaît une longue période de stabilité sous la direction de Gérard Deprez (1981-1996). Sa ligne pragmatique est déterminée par un trio formé du président et de deux ministres, Philippe Maystadt et Melchior Wathelet. Son personnel politique ne connaît pas de grand renouvellement. Sa gestion centralisée suscite quelquefois des frustrations. La priorité accordée aux participations gouvernementales tend à reléguer le débat d'idées au second plan. Les mesures de rationalisation adoptées dans l'enseignement mécontentent certains milieux éducatifs. Lorsqu'ils célèbrent le cinquantenaire de leur formation, en 1995, le PSC reconnaît qu'il a besoin de ressourcement.

À peine entamé, le processus de rénovation s'enlise à la suite de luttes intestines. La tentative de Gérard Deprez d'imposer Joëlle Milquet à sa succession provoque l'entrée en lice de Charles-Ferdinand Nothom, élu président de justesse, le 29 mars 1996. Pendant des mois, le PSC se déchire. Il ne peut mener à bien l'actualisation de sa doctrine, ni la relance de son recrutement. Une tentative de renversement des alliances avec les libéraux tourne court, amenant ceux-ci à se rapprocher des socialistes en vue des scrutins de 1999. Charles-Ferdinand Nothomb refuse

⁸ En date du 31 mai 2023, 0,12 m.l. (1 boîte non acide AGR) d'archives sont en attente de traitement en vue d'un enrichissement du fonds.

⁹ WYNANTS, P., *Du PSC au cdH : 1999-2004*, Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 1895-1896, 2005.

finalement de participer à une recomposition du paysage politique francophone, alors que son prédécesseur s'engage résolument dans cette voie. Gérard Deprez est à l'origine d'une dissidence : le Mouvement des citoyens pour le changement. Exclu des rangs sociaux-chrétiens, il rallie la fédération libérale. Les sondages d'opinion annonçant de mauvais résultats électoraux pour le PSC, Charles-Ferdinand Nothomb n'a d'autre alternative que de mettre prématurément un terme à son mandat.

Élu à la présidence en ticket avec Joëlle Milquet, appelée à lui succéder, Philippe Maystadt rétablit une certaine unité au sein du parti, mais il n'a guère le temps d'en relancer la rénovation. Il choisit le cap qui sera maintenu au cours des années suivantes : une politique de proximité, axée sur la prise en compte des besoins des citoyens dans leur vie quotidienne.

Le gouvernement fédéral ne sort pas indemne de la crise de la dioxine. Celle-ci survient deux semaines avant des scrutins au cours desquels la formation sociale-chrétienne réalise un des plus mauvais scores de son histoire. S'interrogeant sur son identité et son positionnement, le PSC est devenu « comme les autres » : il n'est plus l'indispensable pivot des coalitions gouvernementales. Pour cinq ans, il siège dans l'opposition.

Le 23 octobre 1999, Joëlle Milquet accède à la présidence du PSC, à la suite de la démission de Philippe Maystadt qui doit succéder à Sir Brian Unwin à la direction de la Banque européenne d'investissement. Au sein du PSC, l'évolution des mentalités confère une influence croissante aux partisans d'un renouveau qui présenteront leur manifeste, centré sur l'humanisme démocratique.

Le 13 novembre 2000, Joëlle Milquet et ses chefs de groupe exposent au public « la méthodologie et l'échéancier du renouveau ». Un débat de fond va s'engager sur le projet politique et l'organisation du PSC : il se tiendra le 25 novembre, à l'occasion d'une université d'automne ouverte à tous les membres. Il reviendra ensuite aux instances sociales-chrétiennes d'élaborer un projet de manifeste, en prévision d'un congrès à tenir en mai 2001. À l'issue de celui-ci, une opération « Des idées en chantier » sera lancée à destination de la société civile par la tenue de forums. Le projet et le programme du parti devaient être finalisés pour la fin 2002. Entre-temps, l'organisation et les statuts seront revus lors d'un congrès programmé en novembre 2001. Pour apaiser les esprits, la direction sociale-chrétienne donne des assurances aux militants. Aucune question, en particulier celle du nom du parti, n'est tranchée. Toutes les pistes sont ouvertes. C'est aux membres qu'il appartiendra d'arrêter les décisions en fin de processus.

Le 25 novembre 2000, plus de six cents personnes se retrouvent à Louvain-la-Neuve en université d'automne. Alors que les responsables du parti semblent redouter de nouveaux heurts, les débats sont francs, mais sereins. Le discours de Joëlle Milquet souligne que le renouveau du parti impliquera un recours à des méthodes de proximité, un renouvellement du personnel politique, une réorganisation des structures internes, ainsi qu'une opération d'ouverture à mener en direction des jeunes, des parents, des enseignants, du non-marchand et des personnes d'origine étrangère.

L'élaboration du manifeste de l'humanisme démocratique est progressive. Après le retrait de Jean-Jacques Viseur, la rédaction d'un avant-projet est confiée à un groupe de travail présidé par le parlementaire européen Michel Hansenne. Remis à la fin du mois de janvier 2001, ce document consiste surtout en un diagnostic à l'usage des militants : les temps ont changé et le parti doit se transformer pour rester lui-même. Joëlle Milquet reprend peu après le texte considérant le rapport Hansenne comme une introduction à son propre texte. Soumise au bureau du PSC en mars 2001, le texte est jugé trop long et trop hétérogène. Il est demandé à André-Marie Poncelet d'en établir la synthèse.

Le projet est soumis au bureau du parti, le 23 avril 2001. Il est débattu une journée durant sans conflit apparent et adopté à l'unanimité, moyennant quelques corrections. Le trimestre du PSC *L'Oranger* en publie la version intégrale, largement diffusée, quelques semaines plus tard.

Dans ce manifeste, le PSC entend se resituer en mettant l'accent sur quatre dimensions : la modernité, l'ouverture, le maintien d'une posture centriste, ainsi qu'un positionnement fondé sur d'autres clivages plus inédits que le seul clivage socio-économique, jugé dépassé, grâce à la prise en compte de nouveaux enjeux de société, en particulier la dimension non matérialiste de la vie. Ces dimensions convergeraient pour donner naissance à un concept politique nouveau : l'humanisme démocratique.

C'est en août 2001 qu'est lancée l'opération AIR (Alternatives-Idées-Réformes). Il s'agit de se mettre à l'écoute des citoyens et de la société civile par une politique de présence dans les milieux économiques, sociaux, éducatifs et culturels. Les attentes et les désiderata exprimés par les acteurs de terrains devraient constituer des matériaux à utiliser afin de construire un programme électoral neuf. Pour recueillir ces nombreux avis, le PSC organise des sondages et des enquêtes. Il met sur pied des forums de discussion, au plan national et à l'échelon local. Il soumet l'examen de problèmes concrets à des panels de citoyens. Les informations et idées collectées de la sorte sont adressées à des carrefours de travail thématiques, chargés de les traduire en propositions. Le bilan établi en février 2002 stipule l'organisation de 32 forums (5000 personnes y ont pris part, dont 3000 n'étaient pas membres du parti). Au final, en trois ans, plus de 300 forums auraient été tenus, rassemblant près de 30000 personnes. Le tout débouche sur six contrats à proposer aux citoyens en autant de domaines : la culture, la qualité de vie, la santé, l'économie, les questions sociales, l'éducation et la démocratie.

Le renouvellement du personnel politique social-chrétien va de pair avec l'opération d'ouverture : il constitue un des objectifs prioritaires de la présidente. En janvier 2002, celle-ci fait état de deux réalisations : le rajeunissement des mandataires locaux et provinciaux, dès l'automne 2000, avec plus d'un tiers de nouveaux candidats élus, et le renouvellement des présidents de section et d'arrondissement par élections internes, au premier semestre 2001. Joëlle Milquet annonce d'autres initiatives pour les mois suivants : choix de secrétaires nationaux appartenant tous à la jeune génération, staff très rajeuni, plan de sélection et de formation de nouveaux éligibles potentiels, remobilisation des Étudiants sociaux-chrétiens sur les campus, désignation d'une secrétaire nationale à la Jeunesse chargée de préparer les plans de relève.

Pour finaliser sa rénovation, le PSC se penche également sur la délicate question de l'évolution de sa dénomination. L'enjeu des discussions, parfois très vives, qui se déroulent pendant de longues semaines est plus profond : c'est l'identité même d'une formation enracinée dans l'histoire qui est en cause. Le sujet est porteur d'une forte charge symbolique.

Lors du bureau politique du 13 mai 2002, par 31 voix contre 2 et 2 abstentions, les trois concepts fédérateurs proposés par la présidence sont adoptés : il s'agit du centre, de la démocratie et de l'humanisme. Une seule incertitude demeure : l'ordre dans lequel ils seront déclinés. La décision finale revient au congrès statutaire, convoqué pour le 18 mai au Palais des Congrès de Bruxelles.

Lors du congrès, les premières interventions en faveur d'un changement de nom font l'objet d'interruptions et de coups de sifflets. Néanmoins, le discours du président de séance, Raymond Langendries, fait baisser la tension. Les statuts sont révisés. L'article premier confirme le cap de l'humanisme démocratique, sans faire mention des sigles cdH et PSC. Il est adopté par 508 voix contre 41 et 12 abstentions. Le Parti social-chrétien se mue en Centre démocrate humaniste, dont le logo est présenté à l'assemblée. Dans son allocution de clôture, Joëlle Milquet s'efforce de rassurer les inquiets. Une page de l'histoire du parti est tournée.

Histoire des archives

Depuis sa fondation en 1988, le centre d'archives et de documentation du CPCP récolte à intervalle régulier les archives du Parti. Une grande partie des archives présentes dans ce fonds ont été versées consécutivement à la fin de la présidence de Joëlle Milquet ainsi que par l'entremise de collaborateurs de l'ancienne présidente du cdH.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1998 à 2002. Les documents conservés dans ce fonds concernent la période charnière qui a vu le parti social-chrétien (PSC) se muer en centre démocrate Humaniste (cdH). Ainsi, outre quelques documents concernant la mise sur pied du Nouveau PSC, le fonds se compose de documents relatifs à l'élaboration du manifeste de l'humanisme démocratique, à la réflexion des personnalités et des mandataires sociaux-chrétiens au sujet du renouveau du parti, aux travaux des groupes « Réorganisation du PSC » et « Renouveau », aux études, consultations et sondages réalisés dans le cadre du renouveau ou encore à l'opération A.I.R. Il convient de préciser que ce fonds ne reprend pas l'intégralité des archives relatives à la période de transition entre la fin de l'existence du PSC et la fondation du cdH. A ce sujet, de nombreuses archives sont également consultables au sein du fonds PSC.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés (doubles de documents d'étude, de rapports statistiques...).

Accroissements

Le fonds inventorié est un fonds ouvert. Un accroissement régulier est prévu dans le cas où de nouvelles archives concernant la thématique du renouveau du PSC seraient versées.

Mode de classement

Lors du transfert, en différentes phases, du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Dès le départ, il a été décidé de classer les archives comme fonds ouvert au vu de la possibilité que de nouvelles archives concernant la thématique du renouveau du PSC soient versées dans le futur. La structure de classification adoptée vise à donner aux chercheurs un aperçu le plus clair possible du processus de réflexion qui a encadré la délicate question du renouveau du PSC.

Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

1. Le Nouveau PSC

1.1 La mise sur pied du Nouveau PSC

2. Du Nouveau PSC au cdH

2.1 Le manifeste de l'humanisme démocratique

2.2 La réflexion sur le changement de dénomination et le nouveau programme du Parti

2.2.1 La participation du CEPSS au travail de réflexion

2.2.2 La réflexion des personnalités et des mandataires sociaux-chrétiens

2.2.3 Les travaux des groupes « Réorganisation du PSC » et « Renouveau »

2.2.4 Les études, les consultations et les sondages réalisés

2.3 L'opération A.I.R.

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire « Le renouveau du PSC : du Nouveau PSC au cdH » (1998-2002)*, Mars 2021.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Les chercheurs qui désirent avoir une vision plus large de l'histoire du Parti, peuvent également se référer aux inventaires des archives du PSC et du cdH. Pour les personnes s'intéressant plus spécifiquement à la période de transition entre la fin de l'existence du PSC et la fondation du cdH, la consultation en parallèle des archives du PSC, notamment pour les années 1998-2002, s'avère essentielle.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en juillet 2015, par l'historien-archives du Centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. En février-mars 2021, un enrichissement du fonds a été opéré. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

E. Fonds du Centre d'Études Économiques Politiques et Sociales (CEPESS) (1947-2002)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_CEPESS

Nom : Fonds du Centre d'Études Politiques, Économiques et Sociales (CEPESS)

Dates : 1947-2002

Niveau de description : Fonds

*Importance matérielle*¹⁰ : 7 m.l. (56 boîtes)

Support : Fonds mixte

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Le CEPESS est issu du « Centre d'Étude et de Documentation » (CED) qui fut fondé en qualité de centre d'étude du Parti social-chrétien.

Le CED débuta son activité le 3 novembre 1945 dans un appartement situé au premier étage au-dessus d'un magasin de mode dans la rue de l'Écuyer à Bruxelles. Peu de temps après, il déménagea pour s'établir pour plusieurs années au 23 de la rue du Trône à Bruxelles. Le CED se mit de suite à travailler à vive allure et à haut rendement afin de mettre sur pied, dès décembre 1945, le programme fondateur du PSC-CVP : « Les chantiers sont ouverts ; Quel sera l'architecte ? ».

Le CED recevait ses instructions du parti, c'est-à-dire, du président du PSC-CVP et du Comité national qui déléguaient un représentant auprès de chacune des commissions centrales mises sur pied par le centre. Les rapports et les projets de propositions de lois établis par le CED devaient être soumis au Comité national et ne pouvaient être transmis directement aux groupes parlementaires. Le CED occupait néanmoins une position particulière. Il avait son domicile propre : rue du Trône, à Bruxelles, d'abord, rue des Deux-Églises, toujours à Bruxelles, ensuite, mais dans un immeuble situé à côté de celui du parti. Le directeur et le directeur-adjoint étaient membres du Comité national à titre consultatif.

¹⁰ En date du 31 mai 2023, 0,24 m.l. (2 boîtes non acides AGR) d'archives sont en attente de traitement en vue d'un enrichissement du fonds.

Le 12 février 1960, le CED devient autonome et est transformé en une association sans but lucratif dénommée CEPESS, c'est-à-dire « Centre d'Études Politiques, Économiques et Sociales ». Plusieurs raisons ont guidé cette décision :

- L'activité du CEPESS devait pouvoir également être orientée vers des études à moyen et à long terme. Son activité ne pouvait pas être trop absorbée par l'actualité politique qui retenait l'attention des dirigeants politiques. Ceux-ci étaient dès lors tentés d'employer le service d'études comme un instrument pour leurs occupations courantes
- Le CEPESS devait pouvoir établir et maintenir des contacts avec des milieux qui n'étaient pas directement liés au parti et qui ne désiraient pas l'être : des centres scientifiques, des institutions chrétiennes et même les centres d'études d'autres partis.
- L'autonomie du CEPESS devait faciliter son financement. En effet, des établissements d'enseignement, des institutions financières et des entreprises souscrivirent des abonnements de documentation qu'ils n'auraient pas pu comptabiliser dans leurs frais de fonctionnement si le CEPESS avait toujours officiellement été lié au PSC-CVP.

Le CEPESS remplissait quatre fonctions majeures :

- Le développement des positions du PSC, dans une perspective à moyen terme, sur une série de thématiques à l'instar de la bioéthique, de l'enseignement, des cadres, de la lutte contre la fraude fiscale, de la réforme de la sécurité sociale...
- L'assistance aux groupes parlementaires. Dans le cadre de cette assistance, le CEPESS organisait régulièrement des commissions destinées à préparer les travaux parlementaires. Le CEPESS assurait en outre la présence de techniciens lors de certaines réunions de commissions. Il pouvait également assurer la rédaction de certaines propositions de lois importantes.
- L'assistance aux présidents du PSC. Dans le cadre de cette assistance, le CEPESS a joué le rôle de « cabinet politique » pour le président du PSC. A titre d'exemple, évoquons la préparation des programmes électoraux et des négociations gouvernementales. De plus, le CEPESS a également assuré la préparation scientifique des congrès du parti.
- La préparation et la coordination technique de l'action politique menée aux différents niveaux de pouvoir.

Outre ces quatre fonctions, le CEPESS assurait l'activité normale d'une institution scientifique : participation à des colloques et séminaires, organisation de manifestations publiques, publications régulières...

Après la scission du PSC et du CVP en 1972, le CEPESS fut maintenu comme centre d'étude commun aux deux partis. Néanmoins, tout en continuant à traiter des questions répondant à des préoccupations communes, les chercheurs du centre ont été appelés, progressivement, à travailler sur des questions spécifiquement communautaires et régionales.

En 1996, le CVP pris la décision de quitter la rue des Deux-Églises pour s'installer au 89, rue de la Loi. Tout en restant la dernière structure commune au PSC et au CVP, le CEPESS vit ses collaborateurs travailler de plus en plus sur des dossiers demandés par l'un des deux partis. En 2001, le CEPESS est finalement scindé en deux centres d'études distincts : l'un francophone, le CEPESS, au service du PSC, l'autre néerlandophone, le CEDER (Centrum voor Democratische Reflectie) au service du CVP. Ces deux nouvelles associations furent cependant appelées à collaborer encore pendant une courte période, le temps de liquider le patrimoine commun de l'ancien CEPESS.

Histoire des archives

En mars 2007, la bibliothèque et les archives du CEPESS furent léguées au Centre Permanent pour la Citoyenneté et la participation (CPCP) pour être inventoriées et mises à la disposition des chercheurs.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1947 à 2002. Les archives conservées sont extrêmement diverses et reflètent l'activité multiforme du Centre d'Études Politiques, Économiques et Sociales (CEPESS). On y retrouve notamment des archives relatives aux instances directoriales et au secrétariat du centre d'étude ainsi que des documents de travail liés aux nombreuses commissions mises sur pied par le CEPESS. Par ailleurs, une grande partie des publications réalisées par le CEPESS sont également conservées au sein de ce fonds.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissements

Le fonds inventorié est un fonds ouvert.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au

moment de la réception des archives. Une structure de classification relativement simple a été mise en place :

- A. Structures directoriales du CEPESS
- B. Secrétariat du CEPESS
- C. Commissions du CEPESS
- D. Publications et études du CEPESS

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives du Centre d'Études Politiques Économiques et Sociales (CEPESS) 1947-2002*, Août 2018.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Pour les chercheurs qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC, ceux-ci peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC.

Tous les documents du CEPESS postérieures à 2005 ont été classés au sein du fonds cdH. Les chercheurs doivent donc également se référer à ce fonds.

Contrôle

La présente édition de cet inventaire a été réalisée en juillet 2018 par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G). En juin 2021, un enrichissement du fonds a été opéré.

F. Fonds de l'arrondissement PSC de Ath (1945-2002)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_PSC_ATH

Nom : Fonds de l'arrondissement PSC de Ath

Dates : 1945-2002

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,84 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Remarque : Ce fonds est actuellement retravaillé pour être mis aux normes ISAD-G

G. Fonds de l'arrondissement PSC de Charleroi (1945-2002)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_PSC_CHARLEROI

Nom : Fonds de l'arrondissement PSC de Charleroi

Dates : 1970-1987

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 2,36 m.l. (19 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'arrondissement PSC de Charleroi était un des vingt-et-un arrondissements PSC du pays, constitués sur la base des arrondissements administratifs. Leur fonction politique consistait dans l'exécution au niveau de l'arrondissement des décisions du Parti, le lancement d'initiatives et de propositions politiques spécifiques à l'arrondissement, le suivi de la politique locale d'arrondissement, l'organisation, la gestion et la dynamisation des équipes d'arrondissement et des équipes des sections locales. Leur mission visait également à l'élaboration de propositions de politique et d'initiatives locales. La mission d'animation politique des arrondissements consistait dans le contact constant avec la population et les représentants de la société civile. Elle prévoyait le lancement d'initiatives de proximité, de débats, de forums et de rencontres avec la population et ce, sur des enjeux et choix tant locaux que nationaux. Les arrondissements PSC veillaient également à la gestion, à l'accompagnement à la formation des cadres politiques et au renouvellement de ceux-ci. Sur le plan de la politique de communication externe et interne, les arrondissements PSC devaient initier la médiatisation des prises de position locales et relayer les prises de position nationales en les démultipliant sous diverses formes tout en continuant à assurer la visibilité des élus locaux. Enfin, les arrondissements PSC avaient pour objectif d'assurer l'existence et le dynamisme d'une section locale dans chaque commune et assuraient, au besoin, la fusion de certaines sections locales et en tout cas la coordination entre toutes les sections de l'arrondissement. Dans ce contexte, les arrondissements PSC veillaient au respect et à l'application des directives relatives aux sections locales, et jouaient la fonction d'arbitre en cas de conflit entre ces sections.

L'arrondissement PSC de Charleroi comptait, comme les autres arrondissements PSC, quatre organes de décision :

- ✓ Le Bureau était l'équipe journalière de l'arrondissement. Il était composé du

président d'arrondissement, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Un membre du bureau se voyait confier la responsabilité de la communication de l'arrondissement, assurait l'organisation d'une cellule communication et participait aux réunions de l'équipe nationale de communication dans le but de coordonner les actions entreprises. Un autre membre du bureau, pour sa part, se voyait confier la responsabilité de la politique d'animation de l'arrondissement. Le Bureau se réunissait en théorie au moins une fois par mois.

- ✓ Le Comité était composé du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier, de l'équipe présidentielle, de l'ensemble des parlementaires domiciliés dans l'arrondissement et des mandataires locaux, des présidents de section locale, des délégués de sections locales et des personnes cooptées ou invitées en fonction de leurs compétences ou de leur intérêt pour l'une ou l'autre matière relevant de la compétence de l'arrondissement. Le Comité se réunissait lorsque la situation politique l'exigeait et au minimum tous les deux mois.
- ✓ L'Assemblée générale élit un président en son sein. Elle était composée du Comité, de tous les membres du parti domiciliés dans l'arrondissement ainsi que des citoyens intéressés qui n'ont pas voix délibérative. L'Assemblée générale se réunissait au moins trois fois par an.
- ✓ Le président était élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans dans les six mois qui suivaient les élections communales et était rééligible deux fois. Les vice-présidents étaient élus lors de l'élection présidentielle et se présentaient sous la forme d'une équipe menée par le candidat à la fonction présidentielle. Ils formaient l'équipe présidentielle.

Histoire des archives

En février 1998, Albert Druart, président de la section locale du PSC de Charleroi et historien de formation a versé au Centre d'archives et de documentation du CPCP les archives du PSC de l'arrondissement. Ces archives ont été sauvées de la destruction que menaçaient les travaux de réaménagement de la maison qui hébergeait les différentes associations sociales-chrétiennes de Charleroi.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1970 à 1987. Deux séries du présent fonds concentrent une grande partie des documents transmis lors de ce versement, les instances directoriales de l'arrondissement, ainsi que les correspondances qui sont pour la majorité liées à la personne d'Arthur Nokerman (président de l'arrondissement). Par ailleurs les élections et les différents dossiers thématiques (dont les sujets varient) occupent eux aussi un espace considérable du fonds, les documents des sections locales sont également très présents

selon les sections (particulièrement celle de Charleroi). Enfin, le restant des archives se compose de documents relatifs aux commissions ou groupes de travail, au fonctionnement de l'arrondissement, aux organes satellites, à divers événements liés au PSC, à des communiqués de presse ou encore à des articles.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés (doubles de rapports de réunions, de coupures de presse...)

Accroissements

Le fonds inventorié est un fonds fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives par l'équipe du centre d'archives du CPCP.

Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">A. Instances dirigeantesB. CommissionsC. Sections localesD. Fonctionnement de l'arrondissementE. Organes satellitesF. ÉlectionsG. ÉvènementielH. Dossiers thématiquesI. Communications |
|--|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

PAULUS Guillaume, *Inventaire des archives de l'arrondissement PSC de Charleroi (1970-1987)*, Avril 2022.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaires PDF](#)

Sources complémentaires

Les chercheurs peuvent également se référer aux inventaires des autres arrondissements PSC ainsi qu'à l'inventaire du PSC national.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en avril 2022, par le stagiaire en archivistique de l'UCL : Guillaume Paulus. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

H. Fonds de l'arrondissement PSC de Marche

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_PSC_MARCHE

Nom : Fonds de l'arrondissement PSC de Marche

Date : 1971-1995

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,36 m.l. (3 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'arrondissement PSC de Marche était un des vingt-et-un arrondissements PSC du pays, constitués sur la base des arrondissements administratifs. Leur fonction politique consistait dans l'exécution au niveau de l'arrondissement des décisions du Parti, le lancement d'initiatives et de propositions politiques spécifiques à l'arrondissement, le suivi de la politique locale d'arrondissement, l'organisation, la gestion et la dynamisation des équipes d'arrondissement et des équipes des sections locales. Leur mission visait également à l'élaboration de propositions de politique et d'initiatives locales. La mission d'animation politique des arrondissements consistait dans le contact constant avec la population et les représentants de la société civile. Elle prévoyait le lancement d'initiatives de proximité, de débats, de forums et de rencontres avec la population et ce, sur des enjeux et choix tant locaux que nationaux.

Les arrondissements PSC veillaient également à la gestion, à l'accompagnement à la formation des cadres politiques et au renouvellement de ceux-ci.

Sur le plan de la politique de communication externe et interne, les arrondissements PSC devaient initier la médiatisation des prises de position locales et relayer les prises de position nationales en les démultipliant sous diverses formes tout en continuant à assurer la visibilité des élus locaux.

Enfin, les arrondissements PSC avaient pour objectif d'assurer l'existence et le dynamisme d'une section locale dans chaque commune et assuraient, au besoin, la fusion de certaines sections locales et en tout cas la coordination entre toutes les sections de l'arrondissement. Dans ce contexte, les arrondissements PSC veillaient au respect et à l'application des directives relatives aux sections locales, et jouaient la fonction d'arbitre en cas de conflit entre ces sections.

L'arrondissement PSC de Marche comptait, comme les autres arrondissements PSC, quatre organes de décision :

➤ Le Bureau :

Le Bureau était l'équipe journalière de l'arrondissement. Il était composé du président d'arrondissement, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Un membre du bureau se voyait confier la responsabilité de la communication de l'arrondissement, assurait l'organisation d'une cellule communication et participait aux réunions de l'équipe nationale de communication dans le but de coordonner les actions entreprises. Un autre membre du bureau, pour sa part, se voyait confier la responsabilité de la politique d'animation de l'arrondissement. Le Bureau se réunissait en théorie au moins une fois par mois.

➤ Le Comité :

Le Comité était composé du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier, de l'équipe présidentielle, de l'ensemble des parlementaires domiciliés dans l'arrondissement et des mandataires locaux, des présidents de section locale, des délégués de sections locales et des personnes cooptées ou invitées en fonction de leurs compétences ou de leur intérêt pour l'une ou l'autre matière relevant de la compétence de l'arrondissement. Le Comité se réunissait lorsque la situation politique l'exigeait et au minimum tous les deux mois.

➤ L'Assemblée générale :

L'Assemblée générale élisait un président en son sein. Elle était composée du Comité, de tous les membres du parti domiciliés dans l'arrondissement ainsi que des citoyens intéressés qui n'ont pas voix délibérative. L'Assemblée générale se réunissait au moins trois fois par an.

➤ La Présidence :

Le président était élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans dans les six mois qui suivaient les élections communales et était rééligible deux fois. Les vice-présidents étaient élus lors de l'élection présidentielle et se présentaient sous la forme d'une équipe menée par le candidat à la fonction présidentielle. Ils formaient l'équipe présidentielle. Parmi les différents présidents de l'arrondissement PSC de Marche on peut notamment citer Jean-Paul Ledoux, Philippe Guissard, Maurice Pickart, René Collin, Philippe Hanin et Michel Dupont.

Histoire des archives

Le fonds de l'arrondissement PSC de Marche est majoritairement constitué d'archives qui étaient conservées dans les caves de l'ancien siège du PSC au n°45 de la rue des Deux-Églises.

Celles-ci ont été transférées au sein de la nouvelle implantation du centre d'archives du CPCP à Louvain-la-Neuve où elles ont été inventoriées.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1971 à 1995.

La majorité des archives conservées concerne de la correspondance échangée par les secrétaires d'arrondissement (Christian Dourt, Yves-Marie Renard, Joseph Lejeune, Jean-Marie-Mottet et Eric Jurdant) ainsi que les présidents d'arrondissement (Jean-Paul Ledoux, Philippe Guissard, Maurice Pickart, René Collin, Philippe Hanin et Michel Dupont) avec la présidence du PSC (Léon Servais, Charles-Ferdinand Nothomb, Georges Gramme et Gérard Deprez) et le secrétariat général du PSC (Jean Mernier et Raymond Langendries). Par ailleurs, de nombreux autres courriers sont conservés (correspondance générale adressées aux présidents d'arrondissement et de sections locales, courriers échangés avec des Ministres et députés PSC...) On retrouve également des archives en lien avec le comité d'arrondissement PSC de Marche, les différentes sections locales, la gestion organisationnelle de l'arrondissement, les organes satellites (AMPL et Jeunes PSC) ainsi que différentes élections.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissement

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement est possible dans le cas où de nouveaux versements seraient opérés.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

- A. Instance directoriale
- B. Sections locales
- C. Secrétariat de l'arrondissement
- D. Organes satellites
- E. Élections

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

La consultation des archives est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de l'arrondissement PSC de Marche (1971-1995)*, Mai 2023.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Les chercheurs peuvent également se référer aux inventaires des autres arrondissements PSC ainsi qu'à l'inventaire du PSC national.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en mai 2023 par l'historien-archiviste du Centre d'archives du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

I. Fonds de l'arrondissement PSC de Mons (1945-2002)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_PSC_MONS

Nom : Fonds de l'arrondissement PSC de Mons

Date : 1945-2001

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 6,48 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'arrondissement PSC de Mons était un des vingt-et-un arrondissements PSC du pays, constitués sur la base des arrondissements administratifs. Leur fonction politique consistait dans l'exécution au niveau de l'arrondissement des décisions du Parti, le lancement d'initiatives et de propositions politiques spécifiques à l'arrondissement, le suivi de la politique locale d'arrondissement, l'organisation, la gestion et la dynamisation des équipes d'arrondissement et des équipes des sections locales. Leur mission visait également à l'élaboration de propositions de politique et d'initiatives locales.

La mission d'animation politique des arrondissements consistait dans le contact constant avec la population et les représentants de la société civile. Elle prévoyait le lancement d'initiatives de proximité, de débats, de forums et de rencontres avec la population et ce, sur des enjeux et choix tant locaux que nationaux.

Les arrondissements PSC veillaient également à la gestion, à l'accompagnement à la formation des cadres politiques et au renouvellement de ceux-ci.

Sur le plan de la politique de communication externe et interne, les arrondissements PSC devaient initier la médiatisation des prises de position locales et relayer les prises de position nationales en les démultipliant sous diverses formes tout en continuant à assurer la visibilité des élus locaux.

Enfin, les arrondissements PSC avaient pour objectif d'assurer l'existence et le dynamisme d'une section locale dans chaque commune et assuraient, au besoin, la fusion de certaines sections locales et en tout cas la coordination entre toutes les sections de l'arrondissement. Dans ce contexte, les arrondissements PSC veillaient au respect et à l'application des directives relatives aux sections locales, et jouaient la fonction d'arbitre en cas de conflit entre ces sections.

L'arrondissement PSC de Mons comptait, comme les autres arrondissements PSC, quatre organes de décision :

- Le Bureau :

Le Bureau était l'équipe journalière de l'arrondissement. Il était composé du président d'arrondissement, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Un membre du bureau se voyait confier la responsabilité de la communication de l'arrondissement, assurait l'organisation d'une cellule communication et participait aux réunions de l'équipe nationale de communication dans le but de coordonner les actions entreprises. Un autre membre du bureau, pour sa part, se voyait confier la responsabilité de la politique d'animation de l'arrondissement. Le Bureau se réunissait en théorie au moins une fois par mois.

- Le Comité :

Le Comité était composé du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier, de l'équipe présidentielle, de l'ensemble des parlementaires domiciliés dans l'arrondissement et des mandataires locaux, des présidents de section locale, des délégués de sections locales et des personnes cooptées ou invitées en fonction de leurs compétences ou de leur intérêt pour l'une ou l'autre matière relevant de la compétence de l'arrondissement. Le Comité se réunissait lorsque la situation politique l'exigeait et au minimum tous les deux mois.

- L'Assemblée générale :

L'Assemblée générale élisait un président en son sein. Elle était composée du Comité, de tous les membres du parti domiciliés dans l'arrondissement ainsi que des citoyens intéressés qui n'ont pas voix délibérative. L'Assemblée générale se réunissait au moins trois fois par an.

- La Présidence :

Le président était élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans dans les six mois qui suivaient les élections communales et était rééligible deux fois. Les vice-présidents étaient élus lors de l'élection présidentielle et se présentaient sous la forme d'une équipe menée par le candidat à la fonction présidentielle. Ils formaient l'équipe présidentielle.

Histoire des archives

Le 10 août 2021, Lionel Pistone, président de l'arrondissement cdH de Mons, a versé au Centre d'archives du CPCP les archives PSC de l'arrondissement. Jusqu'alors, ces archives étaient conservées dans la cave des anciens locaux de l'arrondissement sis au 42 de la rue de Bertaimont à Mons.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1945 à 2001. La majorité des archives transmises lors de ce versement concerne les réunions des instances directoriales de l'arrondissement et les élections entre 1949 et 2000. On retrouve également de nombreux dossiers relatifs aux sections locales, aux commissions et au secrétariat de l'arrondissement. Enfin, le chercheur pourra également trouver dans ce fonds des documents relatifs aux activités de l'arrondissement de Mons, à ses organes satellites et à sa communication, ainsi que quelques dossiers thématiques.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés (doubles de rapports de réunions, de coupures de presse...). En raison des inondations qui ont touché la Belgique à l'été 2021, les documents trop endommagés par l'humidité et les moisissures n'ont pas pu être gardés.

Accroissement

Le fonds inventorié est un fonds fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

- A. Instances directoriales
- B. Commissions
- C. Sections locales
- D. Secrétariat de l'arrondissement
- E. Organes satellites
- F. Élections
- G. Évènementiel
- H. Dossiers thématiques
- I. Communication

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

La consultation des archives est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

FIVET Marie-Cerise et SMETS Thomas, *Inventaire des archives de l'arrondissement PSC de Mons (1945-2001)*, Juin 2022.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Les chercheurs peuvent également se référer aux inventaires des autres arrondissements PSC ainsi qu'à l'inventaire du PSC national.

La collection des imprimés électoraux peut également être utile au chercheur qui s'intéresse aux périodes électorales et aux candidats de l'arrondissement de Mons.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé entre mars et juin 2022 par les historiens-archivistes du Centre d'archives du CPCP : Marie-Cerise Fivet et Thomas Smets. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

J. Fonds de l'arrondissement PSC de Namur (1945-2002)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_PSC_NAMUR

Nom : Fonds de l'arrondissement PSC de Namur

Dates : 1945-2002

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 3,36 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Remarque : Ce fonds est actuellement retravaillé pour être mis aux normes ISAD-G

K. Fonds de l'arrondissement PSC de Nivelles (1955-2002)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_PSC_NIVELLES

Nom : archives de l'arrondissement PSC de Nivelles

Dates : 1955 – 2002

Niveau de description : fonds d'archives

*Importance matérielle*¹¹ : 2,6 m.l. (21 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'arrondissement PSC de Nivelles constituait un des vingt-et-un arrondissements du parti, et les périmètres de ceux-ci étaient calqués sur les arrondissements administratifs de la Belgique. La fonction politique d'un arrondissement par rapport aux instances nationales consistait en plusieurs points :

- l'exécution des décisions du parti et son suivi, au niveau local
- le lancement d'initiatives et de propositions spécifiques à l'arrondissement et à ses sections
- l'organisation, la gestion et la dynamisation des équipes de l'arrondissement et de ses sections.

Concernant l'arrondissement PSC de Nivelles, il était composé de trois instances, similaires aux instances nationales : le bureau, le comité, et la présidence¹². Parallèlement à celles-ci, diverses assemblées de travail et groupes de réflexion se sont tenus permettant, soit la coordination d'actions, soit le traitement d'un sujet précis via, par exemple, la mise en place d'une commission. C'est aussi dans le cadre de cette fonction politique que l'arrondissement PSC de Nivelles a mené des réflexions de fond sur la doctrine et le fonctionnement du parti.

¹¹ En date du 31 mai 2023, 0,24 m.l. (2 boîtes non acides AGR) d'archives papiers et 562 Mo (933 fichiers) sont en attente de traitement en vue d'un enrichissement du fonds. Une de ces boîtes concerne le Parti Catholique de Nivelles et le Front Catholique des Jeunes.

¹² Chacune de ces instances est présentée en temps utile dans l'inventaire.

La mission d'animation de l'arrondissement, quant à elle, consistait dans le contact constant avec la population et les représentants de la société civile. Elle prévoyait des activités de proximité comme des débats, des forums, des rencontres... sur des enjeux et choix tant locaux que nationaux.

L'arrondissement PSC de Nivelles s'est montré productif en la matière, invitant souvent des personnalités politiques à intervenir lors de ses animations.

L'arrondissement PSC veillait également à la gestion, à l'accompagnement et à la formation des cadres politiques locaux.

Sur le plan de la communication externe et interne, l'arrondissement PSC devait initier la médiatisation des prises de position locales et assurer la visibilité des élus locaux. Il relayait aussi les prises de position nationales sous diverses formes.

L'arrondissement PSC de Nivelles s'est fort illustré en la matière au moment des élections, ou lors des congrès nationaux, en rapportant systématiquement les amendements et suggestions de ses équipes de travail.

Enfin, tout arrondissement PSC devait assurer l'existence d'une section locale dans chaque commune de son périmètre et assurait leur coordination. Dans ce contexte, l'arrondissement PSC veillait au respect et à l'application des directives nationales relatives aux sections locales et jouait la fonction d'arbitre en cas de conflit entre ces sections.

L'arrondissement PSC de Nivelles comptait 26 sections locales, régulièrement renouvelées.

Histoire des archives

En février 2015, Claude Hofman, ancien secrétaire de l'arrondissement PSC de Nivelles, a versé au centre d'archives et de documentation du CPCP l'ensemble des archives papier de l'arrondissement. Il les avait conservées dans son grenier en attendant de pouvoir les donner.

Contenu et structure

Portée et contenu

Concernant les instances, c'est principalement dans les archives du comité que le lecteur trouvera le plus d'informations. En effet, les dossiers y contiennent les pièces classiques (ordres du jour, procès-verbaux de réunion, courriers divers...), mais aussi toutes celles ayant trait au renouvellement desdites instances car c'est au comité que se déroulaient les votes.

Le fonds comprend également toute une série de réflexions sur la doctrine et la gestion du parti, au niveau national ou au niveau de l'arrondissement en lui-même.

Par ailleurs, le lecteur dispose d'un dossier par section locale et par organe satellite. Mais il faut noter que leur hétérogénéité et leur irrégularité : on peut passer d'une liasse pour une section à quelques pièces pour une autre.

Le fonds d'arrondissement PSC de Nivelles dispose également de nombreuses informations sur les élections, essentiellement les communales et les législatives.

Le restant des archives concerne tout l'événementiel, organisé par l'arrondissement ou une

section locale, ou par le national dans le cas où l'arrondissement y participe.

Tri et élimination

Le versement de Claude Hofman a fait l'objet d'un tri important. Il comportait régulièrement de multiples exemplaires d'une même archive qui ont systématiquement été éliminés. Certaines pièces dénuées de tout contexte (absence de date, d'auteur, de lieu, ...) ont elles aussi été supprimées quand les recherches pour y pallier s'avéraient infructueuses. De même, les pièces devenues illisibles, le plus souvent car ayant pour support un papier fax, n'ont pas été gardées. Le lecteur doit également savoir que toutes les archives purement administratives (commande de repas lors d'évènements ou devis) ou comptables (dépenses électorales) n'ont pas non plus été conservées.

En tout et pour tout, nous estimons à 2 m.l. la quantité ainsi retirés.

Toutes les archives pouvant rejoindre nos différentes collections (photographies, périodiques, tracts) ont été retirées et seront ajoutées auxdites collections quand leurs inventaires seront mis à jour par l'équipe du centre. Elles représentent l'équivalent d'une liasse.

Enfin, toutes les archives directement liées au national, qui ne comportent aucune note ou archive annexe spécifique à l'arrondissement, ont été transférées vers le fonds du Parti Social-Chrétien. Elles doivent correspondre à une quantité d'environ 0,5 m.l.

Accroissement

Le fonds de l'arrondissement PSC de Nivelles est un fonds fermé. Claude Hofman nous a effectivement versé toutes les archives encore existantes pour la période PSC (1945-2002).

Mode de classement

La description du fonds d'arrondissement de Nivelles a été répartie au premier niveau en sept grandes séries. Ces séries illustrent à la fois les différents champs d'action de l'arrondissement – assemblées de travail, campagnes électorales, animations... – mais aussi son ossature – instances générales puis sections locales. Le plus souvent, ces séries ont été elles-mêmes subdivisées en plusieurs sous-séries avant que soient énumérés les dossiers à proprement parler.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">A. Instances de l'arrondissementB. Assemblées de travail et groupes de réflexionC. Sections locales de l'arrondissementD. Fondements, doctrine et fonctionnementE. Organes satellitesF. ÉlectionsG. Évènementiel |
|--|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives du fonds d'arrondissement PSC de Nivelles sont publiques. La consultation en est libre, sous accord préalable de l'équipe des archivistes du CPCP asbl.

Conditions de reproduction

Sous autorisation préalable de l'équipe des archivistes du CPCP asbl, la reproduction à des fins privées est libre.

Dans le cas d'une diffusion scientifique (publication, reportage, exposition), la reproduction devra obligatoirement être suivie d'une citation des sources.

Pratiquement, les pièces d'archives papier seront le plus possible photographiées à plat, dans la salle de lecture, pour éviter la détérioration due à une photocopieuse standard.

Les services de reproduction sont susceptibles d'être payants.

Instruments de recherche

ONDEL Oriane, *Inventaire des archives de l'arrondissement PSC de Nivelles (1955-2002)*, mai 2017.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources supplémentaires

Concernant l'arrondissement de Nivelles proprement dit, le chercheur peut aussi consulter l'inventaire qui traite de ses archives à partir de mai 2002, soit à partir de l'existence du cdH. Si le chercheur s'intéresse davantage à la période traitée qu'à la zone géographique, il peut naturellement passer en revue l'inventaire du PSC au niveau national, mais aussi les inventaires de toutes les archives décentralisées.

De même, les supports spécifiques sont toujours transférés dans les collections appropriées : périodiques, photographies ou tracts en provenance de l'arrondissement sont donc à chercher dans les inventaires ad hoc.

Contrôle

Cette première édition de l'inventaire des archives de l'arrondissement PSC de Nivelles a été réalisée en mars et avril 2017 sur base des normes ISAD(G) par Oriane Ondel, historienne-archiviste du Centre d'Archives et de documentation du CPCP.

L. Fonds de l'arrondissement PSC de Philippeville (1984-2002)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_PSC_PHIL

Nom : Fonds de l'arrondissement PSC de Philippeville

Dates : 1984-2002

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 2 m.l. (16 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'arrondissement PSC de Philippeville constituait un des vingt-et-un arrondissements PSC du pays, constitués sur la base des arrondissements administratifs. Leur fonction politique consistait dans l'exécution au niveau de l'arrondissement des décisions du Parti, le lancement d'initiatives et de propositions politiques spécifiques à l'arrondissement, le suivi de la politique locale d'arrondissement, l'organisation, la gestion et la dynamisation des équipes d'arrondissement et des équipes des sections locales. Leur mission visait également à l'élaboration de propositions de politique et d'initiatives locales.

- ✓ La mission d'animation politique des arrondissements consistait dans le contact constant avec la population et les représentants de la société civile. Elle prévoyait le lancement d'initiatives de proximité, de débats, de forums et de rencontres avec la population et ce, sur des enjeux et choix tant locaux que nationaux.
- ✓ Les arrondissements PSC veillaient également à la gestion, à l'accompagnement à la formation des cadres politiques et au renouvellement de ceux-ci.
- ✓ Sur le plan de la politique de communication externe et interne, les arrondissements PSC devaient initier la médiatisation des prises de position locales et relayer les prises de position nationales en les démultipliant sous diverses formes tout en continuant à assurer la visibilité des élus locaux.

- ✓ Enfin, les arrondissements PSC avaient pour objectif d'assurer l'existence et le dynamisme d'une section locale dans chaque commune et assuraient, au besoin, la fusion de certaines sections locales et en tout cas la coordination entre toutes les sections de l'arrondissement. Dans ce contexte, les arrondissements PSC veillaient au respect et à l'application des directives relatives aux sections locales, et jouaient la fonction d'arbitre en cas de conflit entre ces sections.

L'arrondissement PSC de Philippeville comptait, comme les autres arrondissements PSC, quatre organes de décision :

- ✓ Le Bureau :

Le Bureau était l'équipe journalière de l'arrondissement. Il était composé du président d'arrondissement, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Un membre du bureau se voyait confier la responsabilité de la communication de l'arrondissement, assurait l'organisation d'une cellule communication et participait aux réunions de l'équipe nationale de communication dans le but de coordonner les actions entreprises. Un autre membre du bureau, pour sa part, se voyait confier la responsabilité de la politique d'animation de l'arrondissement. Le Bureau se réunissait en théorie au moins une fois par mois.

- ✓ Le Comité :

Le Comité était composé du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier, de l'équipe présidentielle, de l'ensemble des parlementaires domiciliés dans l'arrondissement et des mandataires locaux, des présidents de section locale, des délégués de sections locales et des personnes cooptées ou invitées en fonction de leurs compétences ou de leur intérêt pour l'une ou l'autre matière relevant de la compétence de l'arrondissement. Le Comité se réunissait lorsque la situation politique l'exigeait et au minimum tous les deux mois.

- ✓ L'Assemblée générale :

L'Assemblée générale élit un président en son sein. Elle était composée du Comité, de tous les membres du parti domiciliés dans l'arrondissement ainsi que des citoyens intéressés qui n'ont pas voix délibérative. L'Assemblée générale se réunissait au moins trois fois par an.

- ✓ La Présidence :

Le président était élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans dans les six mois qui suivaient les élections communales et était rééligible deux fois. Les vice-présidents étaient élus lors de l'élection présidentielle et se présentaient sous la

forme d'une équipe menée par le candidat à la fonction présidentielle. Ils formaient l'équipe présidentielle.

Histoire des archives

En avril 2015, l'arrondissement cdH de Philippeville a transféré au centre d'archives et de documentation du CPCP les archives de sa période PSC. Jusqu'alors, ces archives avaient été conservées au sein de « La Maison du cdH » au 5, rue des religieuses à Philippeville.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1984 à 2002. La majorité des documents transmis lors de ce versement concerne les réunions des instances directoriales de l'arrondissement. Par ailleurs, on retrouve également diverses archives relatives aux différentes élections qui se sont déroulées entre 1897 et 1999. Enfin, le restant des archives concerne des événements, principalement les visites de différents ministres à l'arrondissement, de la correspondance ou encore des documents relatifs aux diverses sections locales.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés (doubles de rapports de réunions, de coupures de presse...)

Accroissements

Le fonds inventorié est un fonds ouvert. Un accroissement des archives est possible par le biais des mandataires de l'arrondissement de Philippeville.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Dès le départ, il a été décidé de classer les archives comme fonds ouvert dans le cas d'un autre versement en provenance de l'arrondissement de Philippeville ou de l'un de ses mandataires au sein du centre d'archives et de documentation du CPCP.

Au final, la structure de classification temporaire suivante a été adoptée :

- A. Les évènements organisés au sein de l'arrondissement
- B. Les élections
- C. Les instances directoriales
- D. La correspondance des présidents de l'arrondissement de Philippeville
- E. Les sections locales de l'arrondissement

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

FIVET Marie-Cerise et SMETS Thomas, *Inventaire des archives de l'arrondissement PSC de Philippeville (1984-2002)*, Juillet 2015.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Les chercheurs peuvent également se référer aux inventaires des autres arrondissements PSC.

M. Fonds de l'arrondissement PSC de Soignies (1949-2002)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_PSC_SOIGNIES

Nom : Fonds de l'arrondissement PSC de Soignies

Dates : 1949-2002

Niveau de description : Fonds

*Importance matérielle*¹³ : 3,72 m.l. (30 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'arrondissement PSC de Soignies était un des vingt-et-un arrondissements PSC du pays, constitués sur la base des arrondissements administratifs. Leur fonction politique consistait dans l'exécution au niveau de l'arrondissement des décisions du Parti, le lancement d'initiatives et de propositions politiques spécifiques à l'arrondissement, le suivi de la politique locale d'arrondissement, l'organisation, la gestion et la dynamisation des équipes d'arrondissement et des équipes des sections locales. Leur mission visait également à l'élaboration de propositions de politique et d'initiatives locales. La mission d'animation politique des arrondissements consistait dans le contact constant avec la population et les représentants de la société civile. Elle prévoyait le lancement d'initiatives de proximité, de débats, de forums et de rencontres avec la population et ce, sur des enjeux et choix tant locaux que nationaux. Les arrondissements PSC veillaient également à la gestion, à l'accompagnement à la formation des cadres politiques et au renouvellement de ceux-ci. Sur le plan de la politique de communication externe et interne, les arrondissements PSC devaient initier la médiatisation des prises de position locales et relayer les prises de position nationales en les démultipliant sous diverses formes tout en continuant à assurer la visibilité des élus locaux. Enfin, les arrondissements PSC avaient pour objectif d'assurer l'existence et le dynamisme d'une section locale dans chaque commune et assuraient, au besoin, la fusion de certaines sections locales et en tout cas la coordination entre toutes les sections de l'arrondissement. Dans ce contexte, les arrondissements PSC veillaient au respect et à l'application des directives relatives aux sections locales, et jouaient la fonction d'arbitre en cas de conflit entre ces sections.

L'arrondissement PSC de Soignies comptait, comme les autres arrondissements PSC, quatre

¹³ En date du 31 mai 2023, 0,12 m.l. (1 boîte non acide AGR) d'archives sont en attente de traitement en vue d'un enrichissement du fonds.

organes de décision :

- ✓ Le Bureau était l'équipe journalière de l'arrondissement. Il était composé du président d'arrondissement, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Un membre du bureau se voyait confier la responsabilité de la communication de l'arrondissement, assurait l'organisation d'une cellule communication et participait aux réunions de l'équipe nationale de communication dans le but de coordonner les actions entreprises. Un autre membre du bureau, pour sa part, se voyait confier la responsabilité de la politique d'animation de l'arrondissement. Le Bureau se réunissait en théorie au moins une fois par mois.
- ✓ Le Comité était composé du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier, de l'équipe présidentielle, de l'ensemble des parlementaires domiciliés dans l'arrondissement et des mandataires locaux, des présidents de section locale, des délégués de sections locales et des personnes cooptées ou invitées en fonction de leurs compétences ou de leur intérêt pour l'une ou l'autre matière relevant de la compétence de l'arrondissement. Le Comité se réunissait lorsque la situation politique l'exigeait et au minimum tous les deux mois.
- ✓ L'Assemblée générale élitait un président en son sein. Elle était composée du Comité, de tous les membres du parti domiciliés dans l'arrondissement ainsi que des citoyens intéressés qui n'ont pas voix délibérative. L'Assemblée générale se réunissait au moins trois fois par an.
- ✓ Le président était élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans dans les six mois qui suivaient les élections communales et était rééligible deux fois. Les vice-présidents étaient élus lors de l'élection présidentielle et se présentaient sous la forme d'une équipe menée par le candidat à la fonction présidentielle. Ils formaient l'équipe présidentielle.

Histoire des archives

Le 4 mars 2015, Guy Godefroid, ancien président de l'arrondissement de Soignies, a versé au Centre d'archives et de documentation du CPCP les archives PSC de l'arrondissement. Jusqu'alors, ces archives étaient conservées dans le grenier du local "Les armoiries" de l'arrondissement à Soignies.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1949 à 2002. Une grande partie des documents transmis lors de ce versement concerne les réunions des instances directoriales de l'arrondissement et les élections entre 1949 et 2000. Par ailleurs, on retrouve également de nombreuses archives relatives aux différents événements (nationaux ou pas)

auxquels l'arrondissement PSC de Soignies a participé, aux commissions et au fonctionnement de l'arrondissement. Enfin, le restant des archives se compose de documents relatifs aux sections locales et aux organes satellites, de la correspondance, des dossiers thématiques ou encore de la presse.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés (doubles de rapports de réunions, de coupures de presse...).

Accroissements

Le fonds inventorié est un fonds fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives. Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">A. Instances directorialesB. CommissionsC. Sections localesD. Fonctionnement de l'arrondissementE. Organes satellitesF. ÉlectionsG. ÉvénementielH. Dossiers thématiquesI. CorrespondancesJ. Presse |
|---|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

FIVET Marie-Cerise, *Inventaire des archives de l'arrondissement PSC de Soignies (1949-2002)*, Octobre 2020.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Les chercheurs peuvent également se référer aux inventaires des autres arrondissements PSC ainsi qu'à l'inventaire du PSC national.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé entre septembre 2019 et octobre 2020 par l'historienne-archiviste du Centre d'archives et de documentation du CPCP : Marie-Cerise Fivet. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

N. Fonds de l'arrondissement PSC de Thuin (1945-2002)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_ARR_PSC_THUIN

Nom : Fonds de l'arrondissement PSC de Thuin

Dates : 1954-2002

Niveau de description : fonds

Importance matérielle : 0,60 m.l. (5 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'arrondissement PSC de Thuin était un des vingt-et-un arrondissements PSC du pays, constitués sur la base des arrondissements administratifs. Leur fonction politique consistait dans l'exécution au niveau de l'arrondissement des décisions du Parti, le lancement d'initiatives et de propositions politiques spécifiques à l'arrondissement, le suivi de la politique locale d'arrondissement, l'organisation, la gestion et la dynamisation des équipes d'arrondissement et des équipes des sections locales. Leur mission visait également à l'élaboration de propositions de politique et d'initiatives locales.

La mission d'animation politique des arrondissements consistait dans le contact constant avec la population et les représentants de la société civile. Elle prévoyait le lancement d'initiatives de proximité, de débats, de forums et de rencontres avec la population et ce, sur des enjeux et choix tant locaux que nationaux.

Les arrondissements PSC veillaient également à la gestion, à l'accompagnement à la formation des cadres politiques et au renouvellement de ceux-ci.

Sur le plan de la politique de communication externe et interne, les arrondissements PSC devaient initier la médiatisation des prises de position locales et relayer les prises de position nationales en les démultipliant sous diverses formes tout en continuant à assurer la visibilité des élus locaux.

Enfin, les arrondissements PSC avaient pour objectif d'assurer l'existence et le dynamisme d'une section locale dans chaque commune et assuraient, au besoin, la fusion de certaines sections locales et en tout cas la coordination entre toutes les sections de l'arrondissement. Dans ce contexte, les arrondissements PSC veillaient au respect et à l'application des directives relatives aux sections locales, et jouaient la fonction d'arbitre en cas de conflit entre ces sections.

L'arrondissement PSC de Thuin comptait, comme les autres arrondissements PSC, quatre organes de décision :

➤ Le Bureau :

Le Bureau était l'équipe journalière de l'arrondissement. Il était composé du président d'arrondissement, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Un membre du bureau se voyait confier la responsabilité de la communication de l'arrondissement, assurait l'organisation d'une cellule communication et participait aux réunions de l'équipe nationale de communication dans le but de coordonner les actions entreprises. Un autre membre du bureau, pour sa part, se voyait confier la responsabilité de la politique d'animation de l'arrondissement. Le Bureau se réunissait en théorie au moins une fois par mois.

➤ Le Comité :

Le Comité était composé du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier, de l'équipe présidentielle, de l'ensemble des parlementaires domiciliés dans l'arrondissement et des mandataires locaux, des présidents de section locale, des délégués de sections locales et des personnes cooptées ou invitées en fonction de leurs compétences ou de leur intérêt pour l'une ou l'autre matière relevant de la compétence de l'arrondissement. Le Comité se réunissait lorsque la situation politique l'exigeait et au minimum tous les deux mois.

➤ L'Assemblée générale :

L'Assemblée générale élisait un président en son sein. Elle était composée du Comité, de tous les membres du parti domiciliés dans l'arrondissement ainsi que des citoyens intéressés qui n'ont pas voix délibérative. L'Assemblée générale se réunissait au moins trois fois par an.

➤ La Présidence :

Le président était élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans dans les six mois qui suivaient les élections communales et était rééligible deux fois. Les vice-présidents étaient élus lors de l'élection présidentielle et se présentaient sous la forme d'une équipe menée par le candidat à la fonction présidentielle. Ils formaient l'équipe présidentielle.

Histoire des archives

Le 15 mai 2013, Pierre-Antoine Stefanuto, président du centre démocrate Humaniste (cdH) de l'arrondissement de Thuin a versé au Centre d'Archives et de Documentation du CPCP des archives qui étaient conservées dans les locaux du Secrétariat d'arrondissement situé au n°7 de la Grand-Rue à Thuin. La majorité des archives versées concernent la période 1986-2002. Il semblerait que les archives antérieures n'aient pas été conservées.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1954 à 2002.

La majorité des archives conservées concernent les deux principales instances directoriales du PSC de l'arrondissement de Thuin (bureau et comité d'arrondissement), les différentes sections locales de l'arrondissement ainsi que les organisations satellites du Parti (Aînés PSC, Association des Mandataires Locaux et Jeunes PSC).

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés (doubles de rapports de réunions, de coupures de presse...)

Accroissements

Le fonds inventorié est un fonds fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

- A. Instances directoriales
- B. Sections locales
- C. Secrétariat de l'arrondissement
- D. Organes satellites

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

La consultation des archives est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives du CPCP sont d'application

Instruments de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de l'arrondissement PSC de Thuin (1954-2002)*, Janvier 2023

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Les chercheurs peuvent également se référer aux inventaires des autres arrondissements PSC ainsi qu'à l'inventaire du PSC national.

La collection des imprimés électoraux peut également être utile au chercheur qui s'intéresse aux périodes électorales et aux candidats de l'arrondissement de Thuin.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en janvier 2023 par l'historien-archiviste du Centre d'archives du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

O. Fonds de l'arrondissement PSC de Tournai (1945-2002)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_PSC_TOURNAI

Nom : Fonds de l'arrondissement PSC de Tournai

Dates : 1947-2002

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,84 m.l. (7 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'arrondissement PSC de Tournai était un des vingt-et-un arrondissements PSC du pays, constitués sur la base des arrondissements administratifs. Leur fonction politique consistait dans l'exécution au niveau de l'arrondissement des décisions du Parti, le lancement d'initiatives et de propositions politiques spécifiques à l'arrondissement, le suivi de la politique locale d'arrondissement, l'organisation, la gestion et la dynamisation des équipes d'arrondissement et des équipes des sections locales. Leur mission visait également à l'élaboration de propositions de politique et d'initiatives locales. La mission d'animation politique des arrondissements consistait dans le contact constant avec la population et les représentants de la société civile. Elle prévoyait le lancement d'initiatives de proximité, de débats, de forums et de rencontres avec la population et ce, sur des enjeux et choix tant locaux que nationaux. Les arrondissements PSC veillaient également à la gestion, à l'accompagnement à la formation des cadres politiques et au renouvellement de ceux-ci. Sur le plan de la politique de communication externe et interne, les arrondissements PSC devaient initier la médiatisation des prises de position locales et relayer les prises de position nationales en les démultipliant sous diverses formes tout en continuant à assurer la visibilité des élus locaux. Enfin, les arrondissements PSC avaient pour objectif d'assurer l'existence et le dynamisme d'une section locale dans chaque commune et assuraient, au besoin, la fusion de certaines sections locales et en tout cas la coordination entre toutes les sections de l'arrondissement. Dans ce contexte, les arrondissements PSC veillaient au respect et à l'application des directives relatives aux sections locales, et jouaient la fonction d'arbitre en cas de conflit entre ces sections.

L'arrondissement PSC de Tournai comptait, comme les autres arrondissements PSC, quatre organes de décision :

- ✓ Le Bureau était l'équipe journalière de l'arrondissement. Il était composé du président d'arrondissement, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Un membre du bureau se voyait confier la responsabilité de la communication de l'arrondissement, assurait l'organisation d'une cellule communication et participait aux réunions de l'équipe nationale de communication dans le but de coordonner les actions entreprises. Un autre membre du bureau, pour sa part, se voyait confier la responsabilité de la politique d'animation de l'arrondissement. Le Bureau se réunissait en théorie au moins une fois par mois.
- ✓ Le Comité était composé du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier, de l'équipe présidentielle, de l'ensemble des parlementaires domiciliés dans l'arrondissement et des mandataires locaux, des présidents de section locale, des délégués de sections locales et des personnes cooptées ou invitées en fonction de leurs compétences ou de leur intérêt pour l'une ou l'autre matière relevant de la compétence de l'arrondissement. Le Comité se réunissait lorsque la situation politique l'exigeait et au minimum tous les deux mois.
- ✓ L'Assemblée générale élisait un président en son sein. Elle était composée du Comité, de tous les membres du parti domiciliés dans l'arrondissement ainsi que des citoyens intéressés qui n'ont pas voix délibérative. L'Assemblée générale se réunissait au moins trois fois par an.
- ✓ Le président était élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans dans les six mois qui suivaient les élections communales et était rééligible deux fois. Les vice-présidents étaient élus lors de l'élection présidentielle et se présentaient sous la forme d'une équipe menée par le candidat à la fonction présidentielle. Ils formaient l'équipe présidentielle.

Histoire des archives

Le 15 avril 2021, le président de l'arrondissement cdH de Tournai Thierry Vandeghinste a versé au centre d'archives et de documentation du CPCP les archives PSC de l'arrondissement. Jusqu'à cette date, ces archives étaient conservées au sein des locaux de l'arrondissement cdH de Tournai au n°12 de la rue Garnier.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1947 à 2002. Une grande partie des documents transmis lors de ce versement concerne les réunions des instances directoriales de l'arrondissement (bureau et comité d'arrondissement). Par ailleurs, on retrouve

également de la correspondance échangée par les différents présidents successifs de l'arrondissement PSC de Tournai. Enfin des archives relatives aux membres de l'arrondissement, aux sections locales ou encore à la documentation compilée par l'arrondissement sont également consultables.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissements

Le fonds inventorié reste ouvert dans le cas où des nouvelles archives en lien avec l'arrondissement PSC de Virton nous seraient versées.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives par l'équipe du centre d'archives du CPCP.

Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">A. Instances directoriales<ul style="list-style-type: none">A.I. Comité d'arrondissementA.II. Bureau d'arrondissementA.III. Comité directeurB. Gestion de l'arrondissement<ul style="list-style-type: none">B.I. CorrespondanceB.II. MembresB.III. DocumentationB.IV. Sections locales |
|--|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de l'arrondissement PSC de Tournai (1947-2002)*, Juin 2021.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Les chercheurs peuvent également se référer aux inventaires des autres arrondissements PSC ainsi qu'à l'inventaire du PSC national.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en mai-juin 2021 par l'historien-archiviste du Centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

P. Fonds de l'arrondissement PSC de Verviers (1880-2002)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_PSC_VERVIERS

Nom : Fonds de l'arrondissement PSC de Verviers

Date : 1880-2002

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 3,72 m.l. (30 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'arrondissement PSC de Verviers était un des vingt-et-un arrondissements PSC du pays, constitués sur la base des arrondissements administratifs. Leur fonction politique consistait dans l'exécution au niveau de l'arrondissement des décisions du Parti, le lancement d'initiatives et de propositions politiques spécifiques à l'arrondissement, le suivi de la politique locale d'arrondissement, l'organisation, la gestion et la dynamisation des équipes d'arrondissement et des équipes des sections locales. Leur mission visait également à l'élaboration de propositions de politique et d'initiatives locales.

La mission d'animation politique des arrondissements consistait dans le contact constant avec la population et les représentants de la société civile. Elle prévoyait le lancement d'initiatives de proximité, de débats, de forums et de rencontres avec la population et ce, sur des enjeux et choix tant locaux que nationaux.

Les arrondissements PSC veillaient également à la gestion, à l'accompagnement à la formation des cadres politiques et au renouvellement de ceux-ci.

Sur le plan de la politique de communication externe et interne, les arrondissements PSC devaient initier la médiatisation des prises de position locales et relayer les prises de position nationales en les démultipliant sous diverses formes tout en continuant à assurer la visibilité des élus locaux.

Enfin, les arrondissements PSC avaient pour objectif d'assurer l'existence et le dynamisme d'une section locale dans chaque commune et assuraient, au besoin, la fusion de certaines sections locales et en tout cas la coordination entre toutes les sections de l'arrondissement. Dans ce contexte, les arrondissements PSC veillaient au respect et à l'application des directives relatives aux sections locales, et jouaient la fonction d'arbitre en cas de conflit entre ces

sections.

L'arrondissement PSC de Verviers comptait, comme les autres arrondissements PSC, quatre organes de décision :

- Le Bureau était l'équipe journalière de l'arrondissement. Il était composé du président d'arrondissement, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Un membre du bureau se voyait confier la responsabilité de la communication de l'arrondissement, assurait l'organisation d'une cellule communication et participait aux réunions de l'équipe nationale de communication dans le but de coordonner les actions entreprises. Un autre membre du bureau, pour sa part, se voyait confier la responsabilité de la politique d'animation de l'arrondissement. Le Bureau se réunissait en théorie au moins une fois par mois.
- Le Comité était composé du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier, de l'équipe présidentielle, de l'ensemble des parlementaires domiciliés dans l'arrondissement et des mandataires locaux, des présidents de section locale, des délégués de sections locales et des personnes cooptées ou invitées en fonction de leurs compétences ou de leur intérêt pour l'une ou l'autre matière relevant de la compétence de l'arrondissement. Le Comité se réunissait lorsque la situation politique l'exigeait et au minimum tous les deux mois.
- L'Assemblée générale élit un président en son sein. Elle était composée du Comité, de tous les membres du parti domiciliés dans l'arrondissement ainsi que des citoyens intéressés qui n'ont pas voix délibérative. L'Assemblée générale se réunissait au moins trois fois par an.
- Le président était élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans dans les six mois qui suivaient les élections communales et était rééligible deux fois. Les vice-présidents étaient élus lors de l'élection présidentielle et se présentaient sous la forme d'une équipe menée par le candidat à la fonction présidentielle. Ils formaient l'équipe présidentielle.

Histoire des archives

Les archives de l'arrondissement PSC de Verviers étaient conservées dans les caves du siège de l'arrondissement situé au n°2 de la rue du Manège. A la suite de la signature d'une convention de don, celles-ci ont été versées au Centre d'archives du CPCP en deux fois : le 16 décembre 2014 et le 13 juillet 2022. Par ailleurs, le même jour, Albert Stassen, ancien membre PSC de l'arrondissement, a également procédé à un versement de ses archives conservées au sein de son domicile à Plombières. Celles-ci sont venues utilement compléter les archives conservées au sein du siège de l'arrondissement.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1880 à 2002. Les archives transmises lors de ces versements concernent principalement les différentes élections nationales et internes au PSC qui se sont déroulées entre 1954 et 2000. On retrouve également de nombreux dossiers relatifs aux réunions des instances directoriales de l'arrondissement, aux sections locale et au secrétariat de l'arrondissement ainsi que de la correspondance. Enfin, le chercheur pourra également trouver dans ce fonds des documents relatifs aux activités de l'arrondissement de Verviers, à ses organes satellites, principalement les Jeunes PSC, ainsi que quelques dossiers thématiques.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissement

Le fonds inventorié est un fonds fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">A. Instances directorialesB. Secrétariat de l'arrondissementC. Organes satellitesD. Sections localesE. ÉlectionsF. ÉvènementielG. Dossiers thématiquesH. CorrespondanceI. Presse |
|--|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

La consultation des archives est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au Centre d'archives du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

FIVET Marie-Cerise et SMETS Thomas, *Inventaire des archives de l'arrondissement PSC de Verviers (1880-2002)*, Avril 2023.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Les chercheurs peuvent également se référer aux inventaires des autres arrondissements PSC ainsi qu'à l'inventaire du PSC national.

Les collections des périodiques et des imprimés électoraux peuvent également être utiles aux chercheurs qui s'intéressent aux publications du PSC local ainsi qu'aux périodes électorales et aux candidats PSC de l'arrondissement de Verviers.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé entre janvier et avril 2023 par les historiens-archivistes du Centre d'archives du CPCP : Marie-Cerise Fivet et Thomas Smets. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

Q. Fonds de l'arrondissement PSC de Virton (1946-2002)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_PSC_VIRTON

Nom : Fonds de l'arrondissement PSC de Virton

Dates : 1946-2002

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,36 m.l. (3 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'arrondissement PSC de Virton était un des vingt-et-un arrondissements PSC du pays, constitués sur la base des arrondissements administratifs. Leur fonction politique consistait dans l'exécution au niveau de l'arrondissement des décisions du Parti, le lancement d'initiatives et de propositions politiques spécifiques à l'arrondissement, le suivi de la politique locale d'arrondissement, l'organisation, la gestion et la dynamisation des équipes d'arrondissement et des équipes des sections locales. Leur mission visait également à l'élaboration de propositions de politique et d'initiatives locales. La mission d'animation politique des arrondissements consistait dans le contact constant avec la population et les représentants de la société civile. Elle prévoyait le lancement d'initiatives de proximité, de débats, de forums et de rencontres avec la population et ce, sur des enjeux et choix tant locaux que nationaux. Les arrondissements PSC veillaient également à la gestion, à l'accompagnement à la formation des cadres politiques et au renouvellement de ceux-ci. Sur le plan de la politique de communication externe et interne, les arrondissements PSC devaient initier la médiatisation des prises de position locales et relayer les prises de position nationales en les démultipliant sous diverses formes tout en continuant à assurer la visibilité des élus locaux. Enfin, les arrondissements PSC avaient pour objectif d'assurer l'existence et le dynamisme d'une section locale dans chaque commune et assuraient, au besoin, la fusion de certaines sections locales et en tout cas la coordination entre toutes les sections de l'arrondissement. Dans ce contexte, les arrondissements PSC veillaient au respect et à l'application des directives relatives aux sections locales, et jouaient la fonction d'arbitre en cas de conflit entre ces sections.

L'arrondissement PSC de Virton comptait, comme les autres arrondissements PSC, quatre organes de décision :

- ✓ Le Bureau était l'équipe journalière de l'arrondissement. Il était composé du président d'arrondissement, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Un membre du bureau se voyait confier la responsabilité de la communication de l'arrondissement, assurait l'organisation d'une cellule communication et participait aux réunions de l'équipe nationale de communication dans le but de coordonner les actions entreprises. Un autre membre du bureau, pour sa part, se voyait confier la responsabilité de la politique d'animation de l'arrondissement. Le Bureau se réunissait en théorie au moins une fois par mois.
- ✓ Le Comité était composé du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier, de l'équipe présidentielle, de l'ensemble des parlementaires domiciliés dans l'arrondissement et des mandataires locaux, des présidents de section locale, des délégués de sections locales et des personnes cooptées ou invitées en fonction de leurs compétences ou de leur intérêt pour l'une ou l'autre matière relevant de la compétence de l'arrondissement. Le Comité se réunissait lorsque la situation politique l'exigeait et au minimum tous les deux mois.
- ✓ L'Assemblée générale élitait un président en son sein. Elle était composée du Comité, de tous les membres du parti domiciliés dans l'arrondissement ainsi que des citoyens intéressés qui n'ont pas voix délibérative. L'Assemblée générale se réunissait au moins trois fois par an.
- ✓ Le président était élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans dans les six mois qui suivaient les élections communales et était rééligible deux fois. Les vice-présidents étaient élus lors de l'élection présidentielle et se présentaient sous la forme d'une équipe menée par le candidat à la fonction présidentielle. Ils formaient l'équipe présidentielle.

Histoire des archives

Le 23 juin 2021, Sylvie Théodore, conseillère communale à Florenville, a versé au centre d'archives du CPCP une caisse d'archives relatives à l'arrondissement PSC de Virton.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1946 à 2002. Une grande partie des documents transmis lors de ce versement concerne différentes échéances électorales. Par ailleurs, on retrouve également notamment des documents en lien avec le fonctionnement de l'arrondissement, de la correspondance ou encore quelques dossiers thématiques.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés

Accroissements

Le fonds inventorié reste ouvert dans le cas où des nouvelles archives en lien avec l'arrondissement PSC de Virton nous seraient versées.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

- A. Fonctionnement de l'arrondissement
- B. Élections
 - B.I. Élections communales
 - B.II. Élections législatives et provinciales
- C. Dossiers thématique
- D.Communication
 - D.I. Correspondance
 - D.II. Discours
 - D.III. Articles de presse

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de l'arrondissement PSC de Virton (1946-2002)*, Mai 2022.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Les chercheurs peuvent également se référer aux inventaires des autres arrondissements PSC

ainsi qu'à l'inventaire du PSC national.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en avril-mai 2022 par l'historien-archiviste du Centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

R. Fonds du groupe PSC du Conseil provincial de Namur

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_PSC_PROV_NAMUR

Nom : Fonds du groupe PSC du Conseil provincial de Namur

Dates : 1988-2001

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,84 m.l. (7 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur¹⁴

Le Conseil provincial de Namur constitue une forme de parlement à l'échelon de la province. Il y établit les règlements et confie la gestion journalière au collège provincial. Le Conseil provincial s'assemble, sur convocation de son président, au chef-lieu de la province toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins une fois par mois. Ces séances sont publiques. L'assemblée est renouvelée tous les six ans à l'issue d'élections spécifiques. Ses membres, les conseillers provinciaux namurois sont au nombre de 37, parmi lesquels sont désignés les membres du Collège provincial (quatre députés provinciaux, dont un président).

La gestion du Conseil provincial et de ses réunions est assurée par le président de l'assemblée. Il organise et coordonne les séances du conseil en collaboration avec le Collège provincial. Il établit l'ordre du jour des séances du Conseil provincial et veille à leur bon déroulement. Il dirige également les travaux du bureau du Conseil provincial. Des commissions de travail thématiques sont créées au sein du Conseil provincial en vue de préparer ses séances plénières. Chaque commission est composée de membres de différents partis. A la demande du Collège provincial, les commissions étudient les dossiers qui leur sont soumis et réfléchissent sur les voies politiques possibles. Chacun des membres est chargé d'en référer aux collègues de son parti.

Le Conseil provincial de Namur, comme les autres Conseils provinciaux, comporte :

- Le Collège (anciennement députation permanente) :

¹⁴ ¹⁴ <https://www.province.namur.be/institution>

Le Collège est l'organe exécutif de la province. Il exécute ses propres délibérations, mais aussi celles prises par le conseil. En début de législature, il présente au Conseil provincial une déclaration de politique générale qui explique les projets qu'il entend développer pour les six années à venir. S'y ajoute chaque année une note de politique générale. Ses décisions sont collégiales. Un député provincial seul ne peut donc pas prendre de décisions. Par ailleurs, le collège provincial – et chaque député provincial – est responsable devant le conseil provincial, qui contrôle l'exécutif. Le Collège provincial est désigné par un pacte de majorité. Sa composition dépend donc des alliances qu'auront tissées les groupes politiques en place au conseil en vue de constituer une majorité.

- Le Bureau :

Désigné lors de la séance d'installation du Conseil provincial, le Bureau est composé de dix membres : le président du Conseil provincial (qui en assure également la présidence), deux vice-présidents et deux secrétaires (désignés par le Conseil provincial) et les chefs des groupes politiques représentés au sein de l'assemblée. Le Bureau examine toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du Conseil provincial : il se charge de l'organisation de ses séances, il coordonne le travail en commissions et organise diverses activités pour les conseillers.

- Les groupes politiques :

Sont considérés comme formant un groupe politique, les membres du Conseil provincial qui sont élus sur une même liste ou qui sont élus sur des listes affiliées en vue de former un groupe politique. La création du groupe politique est matérialisée par un écrit remis au président du Conseil provincial. Il reprend la signature des différents membres du groupe et désigne la personne qui sera amenée à le présider : le chef de groupe. Il peut arriver que la composition des groupes se modifie.

Histoire des archives

Le 19 avril 2018, Geneviève Lazon, députée provinciale cdH à Namur, a versé au Centre d'archives du CPCP les archives du groupe PSC du Conseil provincial de Namur. Jusqu'alors, ces archives étaient conservées dans les locaux du groupe provincial cdH de Namur.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1988 à 2002. Le chercheur y trouvera des documents sur l'activité du groupe PSC au sein du Conseil provincial de Namur.

Les différentes instances du Conseil provincial constituent une première série archivistique d'importance, avec notamment de nombreux documents relatifs à la députation permanente ou au Bureau Economique de la province de Namur.

La deuxième série notable est celle portant plus spécifiquement sur le fonctionnement du groupe PSC au sein du conseil. Dans cette dernière se trouvent, entre autres, des interventions portées notamment par Gérard Bouffieux ou Alain Collin, respectivement dans le cadre de leur fonction de chefs de groupe PSC.

Enfin, de nombreux dossiers thématiques se retrouvent dans ce fonds. Les sujets traités dans ces dossiers sont variés et portent, notamment, sur les ASBL et intercommunales en lien avec la province ainsi que les outils économiques de la province. Un dossier thématique de grande importance matérielle à pointer est celui centré sur les réformes et l'avenir de l'institution provinciale. Ce dossier rassemble les questionnements, débats, travaux et propositions émises à propos du rôle du Conseil provincial et comment renouveler l'intérêt citoyen pour cet échelon de pouvoir.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés (doubles de rapports de réunions, de coupures de presse...).

Accroissements

Le fonds inventorié est un fonds fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">A. Instances de la Province de NamurB. Fonctionnement du groupe PSC du Conseil provincial de NamurC. Dossiers thématiquesD. Évènementiel |
|---|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

HALLUIN, Antoine, Inventaire des archives du groupe PSC du Conseil provincial de Namur, Avril 2023.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Contrôle

L'inventaire a été réalisé par Antoine Halluin, stagiaire en archivistique (UCL), en avril 2023. D'une manière générale, les normes ISD(G) ont été respectées.

S. Fonds du groupe cdH du Conseil provincial de Namur
--

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_CDH_PROV_NAMUR

Nom : Fonds du groupe cdH du Conseil provincial de Namur

Dates : 2002-2007

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,48 m.l. (4 boîtes) et 57,6 Mo (160 fichiers)

Support : Papier et électronique

Conditionnement : Boîte d'archives – serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

T. Fonds du centre démocrate Humaniste (cdH) – Présidence de Joëlle Milquet (2002-2011)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_CDH1

Nom : Fonds du centre démocrate Humaniste – Présidence de Joëlle Milquet

Dates : 2002-2011

Niveau de description : Fonds

*Importance matérielle*¹⁵ : 6 m.l. (48 boîtes) et 2 Go (4035 fichiers)

Support : Fonds mixte

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR) – serveur NAS

Remarque : Ce fonds est en court d'accroissement. Une signalétique a été mise en place pour distinguer le type d'archives : * = archives électroniques ; ** = archives électroniques / papiers ; pas d'étoile = archives papiers

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Le centre démocrate Humaniste est un parti politique fondé le 18 mai 2002. Il est issu du PSC (Parti social chrétien), fondé en 1945, qui rejetait tant le capitalisme libéral que la philosophie socialiste de la lutte des classes pour baser sa doctrine sur le personnalisme, développé dans les années trente par le Français Emmanuel Mounier. Ce courant de pensée défend l'inaliénable dignité de l'homme et insiste sur sa dimension collégiale.

Aux élections régionales et législatives de 1999, le Parti connaît une crise, due à deux faits externes mais extrêmement médiatisés : l'Affaire Dutroux et la crise de la dioxine. Cela conduit le PSC à rejoindre l'opposition à tous les niveaux de pouvoir. C'est dans ce contexte extrêmement difficile que Joëlle Milquet, succédant à Philippe Maystadt, accède à la présidence du PSC le 15 octobre 1999 avec comme mission principale la rénovation du Parti.

Dans cette optique, le Congrès PSC du 9 juin 2001 approuve la Charte de l'Humanisme démocratique qui concrétise la volonté d'un nouveau projet politique visant à trouver une alternative à l'individualisme et au matérialisme contemporain.

Le 18 mai 2002, au terme d'un long processus de discussion mené par Joëlle Milquet dans tous

¹⁵ En date du 31 mai 2023, 1 m.l. (8 boîtes non acides AGR) d'archives sont en attente de traitement en vue d'un enrichissement du fonds.

les arrondissements, le congrès du PSC adopte les nouveaux statuts et la nouvelle dénomination du Parti : centre démocrate Humaniste (cdH) :

- ✓ Le terme « centre » fait notamment référence à la volonté du Parti de se situer au-delà du clivage gauche-droite
- ✓ Le terme « démocrate » est à mettre en lien avec la volonté du Parti d'insister sur l'idée que la démocratie n'est pas figée dans une société où s'affirmer démocrate peut toutefois paraître superflu. Ainsi, dans cette optique, la préservation de la démocratie demande un apprentissage qui implique le respect des lois, valorise le respect des autres et appelle la participation de chacun. La formation de citoyens responsables à qui l'Etat fera confiance pour porter, seuls, ou dans le cadre d'associations, des projets qui permettent de construire une société plus juste, plus solidaire, s'avère donc un élément clé pour le Parti.
- ✓ Le terme « humaniste » fait référence à la volonté du Parti de placer l'humain au terme de ses préoccupations. Il s'agit, non pas de l'individu qui vit indépendamment des autres ou du membre anonyme d'une collectivité écrasante, mais bel et bien de la personne humaine considérée et respectée dans toutes ses dimensions : sociale, affective, culturelle, intellectuelle et spirituelle.

Le nouveau logo du Parti se compose de deux couleurs :

- ✓ La couleur orange qui fait le lien entre le passé et l'avenir du Parti en référence à la couleur emblématique du PSC.
- ✓ La couleur Terracotta qui évoque la terre des hommes ainsi que le sud, berceau des premiers démocrates et des premiers humanistes.

Le Parti s'organise en trois niveaux : le niveau national, le niveau des arrondissements et le niveau local. Chacun de ces niveaux dispose de ses instances de décision, d'exécution et d'animation politique.

Au niveau national, le Parti exerce à travers ses organes de décision un ensemble de compétences parmi lesquelles notamment : l'élaboration du manifeste du Parti et du programme électoral, l'élaboration des listes électorales et la proposition des Ministres et des Secréétaires d'Etat dans les différents exécutifs ou encore l'élaboration des directives internes, des lignes politiques générales et la stratégie du Parti.

Les principaux organes de décision du cdH sont :

- ✓ La Présidence et les vice-présidences :

Le Président du Parti prépare les décisions du Parti et la stratégie politique, mène les

négociations, représente le parti et en est le premier porte-parole. Il procède à la désignation des Ministres et Secrétaires d'État au sein des exécutifs. Il prépare, préside et propose l'ordre du jour du Bureau politique et du Comité restreint. Depuis sa fondation, le cdH a été présidé par Joëlle Milquet (2002-2011) et Benoit Lutgen (2011-). Le président est élu dans les six mois qui suivent l'élection des membres de la Chambre.

Il y a respectivement un premier et un second vice-président : un homme et une femme. L'un est domicilié dans l'arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvorde et l'autre en Région wallonne.

✓ Le Secrétariat général :

Le Secrétaire général assure, sous l'autorité du Président, la gestion courante du Parti. Il est responsable de l'organisation générale du Parti et de ses instances internes ainsi que de la coordination interne des services. Il coordonne les différents départements du Parti et est, à ce titre, responsable du suivi de l'ensemble des décisions relatives à l'organisation et à la gestion du Parti.

✓ Le Comité restreint :

Le Comité restreint est composé du Président, de deux vice-présidents, des ministres fédéraux, communautaires et régionaux et des chefs de groupe fédéraux, communautaires et régionaux. Il coordonne et gère la vie parlementaire et ministérielle quotidienne en se réunissant chaque fois que la situation politique le nécessite.

✓ Le Bureau politique :

Le Bureau politique est composé des membres du Comité restreint, de tous les parlementaires et de tous les présidents d'arrondissement, d'un représentant des asbl des aînés, des femmes et des jeunes du Parti, du secrétaire politique, du secrétaire général, de l'administrateur général et du Bureau de l'Assemblée générale. Le Bureau politique est l'organe de décision hebdomadaire du Parti. Il décide de la stratégie du Parti et établit, sur proposition du Président, des directives précises relatives à la constitution des listes électorales, des positions politiques, des initiatives et la procédure de décision relative à la dénomination du Parti.

✓ L'Assemblée générale :

L'Assemblée générale, qui se tient au moins trois fois par an, est composée du Bureau politique et de tous les mandataires communaux et provinciaux. L'Assemblée générale prend des décisions sur la stratégie du Parti par rapport aux institutions locales. Elle coordonne les actions et prises de décision entre le niveau local et les autres niveaux de pouvoir.

✓ Le Congrès national :

Le Congrès national, qui se réunit en théorie au minimum deux fois par an, est composé de tous les membres du Parti. Ses réunions sont ouvertes à tous les citoyens intéressés. Il se prononce sur les grandes options du Parti et sur les programmes généraux ou particuliers, matière par matière, qui lui sont soumis par le Bureau politique.

Histoire des archives

Depuis la fondation du cdH en 2002, le centre d'archives et de documentation du CPCP récolte à intervalle régulier les archives du Parti. Une grande partie des archives présentes dans ce fonds ont été versées consécutivement à la fin de la présidence de Joëlle Milquet. Chaque année, l'équipe du CAD réintègre au sein de l'inventaire les documents nouvellement récoltés et publie un inventaire réactualisé.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents produits durant la présidence de Joëlle Milquet (mai 2002 - septembre 2011). Les archives conservées offrent un bon aperçu de l'activité multiforme du Parti. La plus grande partie du fonds reprend des archives en lien avec les assemblées de travail organisées par le cdH (congrès, forums, assises, opérations...) ainsi que des documents liés aux différentes élections belges depuis 2003.

Le reste du fonds se compose d'archives liées au département communication du Parti (discours, communiqués de presse, conférences de presse, revues de presse...), au centre d'étude du cdH : le CEPESS (commissions, publications...), au département politique du Parti (bureaux politiques, bilans, statuts, notes stratégiques...) et au Secrétariat général.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés (doubles de rapports de réunions, d'actes de congrès...).

Accroissements

Le fonds inventorié est un fonds ouvert. Un accroissement régulier est prévu au fil des nouveaux versements.

Mode de classement

Lors du transfert, en différentes phases, du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Dès le départ, il a été décidé de réaliser un fonds ouvert au vu de l'arrivée à intervalle régulier de versements d'archives au sein du centre d'archives et de documentation du CPCP.

Il a été décidé de calquer l'agencement de la structure du fonds sur base de la structure organisationnelle du cdH à savoir, notamment, la division du Parti en différents départements (« animation », « politique » et « communication »). Par ailleurs, des sections de l'inventaire ont également été réservées au CEPESS (le centre d'études du Parti) au Secrétariat général ainsi qu'à la présidence du Parti.

Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

- A. Département animation
 - A.I. Congrès
 - A.II. Forums, colloques et assises
 - A.III. Universités d'été et journées au vert
 - A.IV. Opérations
 - A.V. Célébrations
- B. Département politique
 - B.I. Instance directoriale
 - B.II. Instance informelle
 - B.III. Élections
 - B.IV. Bilan des législatures
 - B.V. Stratégie
- C. Département Communication
 - C.I. Discours
 - C.II. Communiqués de presse
 - C.III. Conférences de presse
 - C.IV. Revues de presse
 - C.V. Brochures
- D. Présidence
 - D.I. Bilans
 - D.II. Notes de la présidence
 - D.III. Correspondance
- E. Secrétariat général
 - E.I. Correspondance
- F. Centre d'Études, Politiques, Économiques et Sociales (CEPESS)
 - F.I. Structures directoriales

F.II. Assemblées de travail F.III. Commissions F.IV. Publications

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

La consultation de certaines archives de ce fonds est soumise à l'accord préalable du secrétaire général du mouvement politique « Les Engagés ».

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

Étant donné qu'il s'agit d'un fonds mixte (papier/électronique), la consultation de certaines archives devra s'opérer par l'intermédiaire de l'ordinateur du centre d'archives et de documentation du CPCP. Pour éviter la copie illégale de ces archives, l'emploi de clés USB sera prohibé lors de leur consultation.

Instrument de recherche

FIVET Marie-Cerise et SMETS Thomas, *Inventaire des archives du centre démocrate Humaniste – Présidence de Joëlle Milquet (2002-2011)*, Mai 2021.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Les chercheurs qui s'intéressent à l'organisation du cdH peuvent également se référer aux inventaires des différentes organisations satellites du Parti (Femmes, Jeunes et Aînés cdH) ainsi qu'à l'inventaire des périodiques du cdH. Pour leur part, les chercheurs qui s'intéressent à l'histoire du Parti peuvent également consulter l'inventaire intitulé « Du nouveau PSC au cdH » ainsi que l'inventaire des archives du Parti Social-Chrétien.

Contrôle

Le présent inventaire a été réalisé entre mars et mai 2021, par les historiens-archivistes du centre d'archives et de documentation du CPCP : Marie-Cerise Fivet et Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G)

U. Fonds du centre démocrate Humaniste (cdH) – Présidence de Benoit Lutgen (2011-2019)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_CDH2

Nom : Fonds du centre démocrate Humaniste – Présidence de Benoit Lutgen

Dates : 2002-2019

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : plusieurs mètres linéaires et 34 Go (10.855 fichiers)

Support : Papier et électronique

Conditionnement : Boîtes non acides (AGR) – serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé descriptif

Remarque : Ce fonds est en cours d'enrichissement et sera inventorié dans le futur

V. Fonds du centre démocrate Humaniste (cdH) – Présidence de Maxime Prévot (2019 – 2022)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_CDH3

Nom : Fonds du centre démocrate Humaniste – Présidence de Maxime Prévot

Dates : 2019-2022

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : plusieurs mètres linéaires et 9,06 Go (2201 fichiers)

Support : Papier et électronique

Conditionnement : Boîtes non acides (AGR) – serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé descriptif

Remarque : Ce fonds est en cours d'enrichissement et sera inventorié dans le futur

W.Fonds de l'arrondissement cdH de Bruxelles (2002-2017)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_CDH_BXL

Nom : Fonds de l'arrondissement cdH de Bruxelles

Dates : 2002-2017

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 8,27 Mo

Support : Électronique

Conditionnement : serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

X. Fonds de l'arrondissement cdH de Mons (2002-2022)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_CDH_MONS

Nom : Fonds de l'arrondissement cdH de Mons

Dates : 2002-2015

Importance matérielle : 0,60 m.l. (5 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'arrondissement cdH de Mons fait partie des vingt-et-un arrondissements cdH du pays, constitués sur la base des arrondissements administratifs.

Leur fonction politique consiste dans l'exécution au niveau de l'arrondissement des décisions du Parti, le lancement d'initiatives et de propositions politiques spécifiques à l'arrondissement, le suivi de la politique locale d'arrondissement, l'organisation, la gestion et la dynamisation des équipes d'arrondissement et des équipes des sections locales. Leur mission vise également à l'élaboration de propositions de politique et d'initiatives locales.

La mission d'animation politique des arrondissements consiste dans le contact constant avec la population et les représentants de la société civile. Elle prévoit le lancement d'initiatives de proximité, de débats, de forums et de rencontres avec la population et ce, sur des enjeux et choix tant locaux que nationaux. Dans ce cadre, la priorité des arrondissements cdH est donnée aux opérations de proximité et aux projets d'ouverture vers de nouveaux publics, en concordance avec les actions nationales.

Les arrondissements cdH veillent également à la gestion, à l'accompagnement à la formation des cadres politiques et au renouvellement de ceux-ci. Dans ce cadre, les équipes des arrondissements cdH ont pour habitude d'élaborer un plan de détection, d'aide, de responsabilisation et de valorisation des jeunes et nouveaux candidats.

Sur le plan de la politique de communication externe et interne, les arrondissements cdH doivent initier la médiatisation des prises de position locales et relayer les prises de position nationales en les démultipliant sous diverses formes tout en continuant à assurer la visibilité des élus locaux.

Enfin, les arrondissements cdH ont pour objectif d'assurer l'existence et le dynamisme d'une section locale dans chaque commune et assurent, au besoin, la fusion de certaines sections locales et en tout cas la coordination entre toutes les sections de l'arrondissement. Dans ce contexte, les arrondissements cdH veillent au respect et à l'application des directives relatives aux sections locales, et jouent la fonction d'arbitre en cas de conflit entre ces sections.

L'arrondissement cdH de Mons compte, comme les autres arrondissements cdH, quatre organes de décision :

➤ Le Bureau :

Le Bureau est l'équipe journalière de l'arrondissement. Il est composé du président d'arrondissement, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Un membre du Bureau se voit confier la responsabilité de la communication de l'arrondissement, assure l'organisation d'une cellule communication et participe aux réunions de l'équipe nationale de communication dans le but de coordonner les actions entreprises. Un autre membre du bureau, pour sa part, se voit confier la responsabilité de la politique d'animation de l'arrondissement. Le Bureau se réunit en théorie au moins une fois par mois.

➤ Le Comité :

Le Comité est composé du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier, de l'équipe présidentielle, de l'ensemble des parlementaires domiciliés dans l'arrondissement et des mandataires locaux, des présidents de section locale, des délégués de sections locales et des personnes cooptées ou invitées en fonction de leurs compétences ou de leur intérêt pour l'une ou l'autre matière relevant de la compétence de l'arrondissement. Le Comité se réunit lorsque la situation politique l'exige et au minimum tous les deux mois.

➤ L'Assemblée générale :

L'Assemblée générale élit un président en son sein. Elle est composée du Comité, de tous les membres du parti domiciliés dans l'arrondissement ainsi que des citoyens intéressés qui n'ont pas voix délibérative. L'Assemblée générale se réunit au moins trois fois par an.

➤ La Présidence :

Le président est élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans dans les six mois qui suivent les élections communales et est rééligible deux fois. Les vice-présidents sont élus lors de l'élection présidentielle et se présentent sous la forme d'une équipe menée par le candidat à la fonction présidentielle. Ils forment l'équipe présidentielle. L'équipe présidentielle se compose de personnes de sexe différent. L'un de ses membres est âgé de moins de 40 ans.

Histoire des archives

Le 10 août 2021, Lionel Pistone, président de l'arrondissement cdH de Mons, a versé au Centre d'archives du CPCP les archives PSC et cdH de l'arrondissement. Jusqu'alors, ces archives étaient conservées dans la cave des anciens locaux de l'arrondissement au n° 42 de la rue de Bertaimont à Mons.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 2002 à 2015. La majorité des archives transmises lors de ce versement concerne les élections belges entre 2004 et 2012. On retrouve également des dossiers relatifs à des sections locales, au secrétariat de l'arrondissement ou encore à des instances directoriales.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissements

Le fonds inventorié est ouvert dans la perspective de nouveaux versements futurs.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">A. Instances directorialesB. ÉlectionsC. Sections localesD. Secrétariat de l'arrondissementE. Évènementiel |
|--|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

La consultation des archives est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

SMETS, Thomas, *Inventaire des archives de l'arrondissement cdH de Mons (2002-2015)*, Juillet 2022.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs intéressés par l'histoire de l'arrondissement PSC-cdH de Mons, ceux-ci peuvent également se référer à notre inventaire des archives de l'arrondissement PSC de Mons.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en juillet 2022 par l'historien-archiviste du Centre d'archives du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées

Y. Fonds de l'arrondissement cdH de Nivelles (2002-2013)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_CDH_NIV

Nom : Fonds de l'arrondissement cdH de Nivelles

Dates : 2002-2013

Niveau de description : Fonds

*Importance matérielle*¹⁶ : 1,24 m.l. (10 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'arrondissement cdH de Nivelles fait partie des vingt-et-un arrondissements cdH du pays, constitués sur la base des arrondissements administratifs. Leur fonction politique consiste dans l'exécution au niveau de l'arrondissement des décisions du Parti, le lancement d'initiatives et de propositions politiques spécifiques à l'arrondissement, le suivi de la politique locale d'arrondissement, l'organisation, la gestion et la dynamisation des équipes d'arrondissement et des équipes des sections locales. Leur mission vise également à l'élaboration de propositions de politique et d'initiatives locales. La mission d'animation politique des arrondissements consiste dans le contact constant avec la population et les représentants de la société civile. Elle prévoit le lancement d'initiatives de proximité, de débats, de forums et de rencontres avec la population et ce, sur des enjeux et choix tant locaux que nationaux. Dans ce cadre, la priorité des arrondissements cdH est donnée aux opérations de proximité et aux projets d'ouverture vers de nouveaux publics, en concordance avec les actions nationales. Les arrondissements cdH veillent également à la gestion, à l'accompagnement à la formation des cadres politiques et au renouvellement de ceux-ci. Dans ce cadre, les équipes des arrondissements cdH ont pour habitude d'élaborer un plan de détection, d'aide, de responsabilisation et de valorisation des jeunes et nouveaux candidats. Sur le plan de la politique de communication externe et interne, les arrondissements cdH doivent initier la médiatisation des prises de position locales et relayer les prises de position nationales en les démultipliant sous diverses formes tout en continuant à assurer la visibilité des élus locaux. Enfin, les arrondissements cdH ont pour objectif d'assurer l'existence et le dynamisme d'une section locale dans chaque commune et assurent, au besoin, la fusion de certaines sections locales et en tout cas la coordination entre toutes les sections de

¹⁶ En date du 31 mai 2023, 25,8 Go (4656 fichiers stockés sur un serveur NAS) d'archives électroniques sont en attente de traitement en vue d'un enrichissement du fonds.

l'arrondissement. Dans ce contexte, les arrondissements cdH veillent au respect et à l'application des directives relatives aux sections locales, et jouent la fonction d'arbitre en cas de conflit entre ces sections.

L'arrondissement cdH de Nivelles compte, comme les autres arrondissements cdH, quatre organes de décision :

- ✓ Le Bureau : Le Bureau est l'équipe journalière de l'arrondissement. Il est composé du président d'arrondissement, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Un membre du Bureau se voit confier la responsabilité de la communication de l'arrondissement, assure l'organisation d'une cellule communication et participe aux réunions de l'équipe nationale de communication dans le but de coordonner les actions entreprises. Un autre membre du bureau, pour sa part, se voit confier la responsabilité de la politique d'animation de l'arrondissement. Le Bureau se réunit en théorie au moins une fois par mois.
- ✓ Le Comité : Le Comité est composé du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier, de l'équipe présidentielle, de l'ensemble des parlementaires domiciliés dans l'arrondissement et des mandataires locaux, des présidents de section locale, des délégués de sections locales et des personnes cooptées ou invitées en fonction de leurs compétences ou de leur intérêt pour l'une ou l'autre matière relevant de la compétence de l'arrondissement. Le Comité se réunit lorsque la situation politique l'exige et au minimum tous les deux mois.
- ✓ L'Assemblée générale : L'Assemblée générale élit un président en son sein. Elle est composée du Comité, de tous les membres du parti domiciliés dans l'arrondissement ainsi que des citoyens intéressés qui n'ont pas voix délibérative. L'Assemblée générale se réunit au moins trois fois par an.
- ✓ La Présidence : Le président est élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans dans les six mois qui suivent les élections communales et est rééligible deux fois. Les vice- 5 présidents sont élus lors de l'élection présidentielle et se présentent sous la forme d'une équipe menée par le candidat à la fonction présidentielle. Ils forment l'équipe présidentielle. L'équipe présidentielle se compose de personnes de sexe différent. L'un de ses membres est âgé de moins de 40 ans.

Histoire des archives

En février 2015, Claude Hofman, ancien secrétaire de l'arrondissement de Nivelles, a versé au centre d'archives et de documentation du CPCP l'ensemble des archives papier de l'arrondissement. Celles-ci étaient conservées dans son grenier en attendant de pouvoir les transmettre. En octobre 2017, il transmet également, sur disque dur externe, les archives électroniques qu'il avait en sa possession. En décembre 2018, le secrétaire de l'arrondissement

cdH du Brabant Wallon, Mathieu Lethé, a versé au Centre d'archives et de documentation du CPCP les archives papier qu'il conservait dans son bureau au siège national du parti.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 2002 à 2013. La majorité de ces documents concerne les instances directoriales et les assemblées de travail de l'arrondissement cdH de Nivelles. Le chercheur peut également trouver un grand nombre de documents concernant les élections entre 2003 et 2012. Il peut aussi avoir un aperçu des travaux effectués au sein du Groupe cdH à la Province de Brabant Wallon au travers des interventions de ses membres ou de ses bilans. Enfin, le fonds est également composé d'archives relatives aux organes satellites, aux sections locales, aux fondements et fonctionnement du parti ainsi qu'aux divers événements qui y ont été organisés.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés. Toutes les archives pouvant rejoindre nos différentes collections (imprimés électoraux, périodiques...) ont été retirées et transférées dans ces dernières.

Accroissements

Le fonds de l'arrondissement cdH de Nivelles est un fonds ouvert. Il est susceptible d'être encore alimenté, par l'arrondissement, pour la période la plus récente.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au Centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas été traité en amont par un archiviste mais les donateurs avaient conservé les documents dans un certain ordre. Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">A. Instances directorialesB. Groupe cdH à la Province de Brabant WallonC. Assemblées de travail et groupes de réflexionD. Fondements, doctrine et fonctionnement du partiE. Sections localesF. Organes satellitesG. ÉlectionsH. Évènementiel |
|---|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives du fonds de l'arrondissement cdH de Nivelles sont publiques. La consultation en est libre sous accord préalable des archivistes du CPCP.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

FIVET Marie-Cerise, *Inventaire des archives de l'arrondissement cdH de Nivelles (2002-2013)*, Février 2021.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Concernant l'arrondissement de Nivelles proprement dit, le chercheur peut aussi consulter l'inventaire qui traite de ses archives précédant mai 2002, c'est-à-dire l'inventaire des archives de l'arrondissement PSC de Nivelles. Si le chercheur s'intéresse davantage à la période traitée qu'à la zone géographique, il peut naturellement passer en revue les inventaires du cdH, au niveau national, mais aussi toutes les archives des organes décentralisés. De même, les supports spécifiques sont toujours transférés dans les collections appropriées : périodiques, photographies ou imprimés électoraux en provenance de l'arrondissement sont donc à chercher dans les inventaires ad hoc.

Contrôle

Une première ébauche de l'inventaire a été réalisée fin 2017 par l'archiviste-historienne, Oriane Ondel. L'inventaire a été repris en novembre 2020 par l'archiviste-historienne du CPCP, Marie-Cerise Fivet, et terminé en février 2021. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

Z. Fonds de l'arrondissement cdH de Philippeville (2002-2015)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_CDH_PHIL

Nom : Fonds de l'arrondissement cdH de Philippeville

Dates : 2002-2015

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,48 m.l. (4 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'arrondissement cdH de Philippeville constitue un des vingt-et-un arrondissements cdH du pays, constitués sur la base des arrondissements administratifs. Leur fonction politique consiste dans l'exécution au niveau de l'arrondissement des décisions du Parti, le lancement d'initiatives et de propositions politiques spécifiques à l'arrondissement, le suivi de la politique locale d'arrondissement, l'organisation, la gestion et la dynamisation des équipes d'arrondissement et des équipes des sections locales. Leur mission vise également à l'élaboration de propositions de politique et d'initiatives locales.

- ✓ La mission d'animation politique des arrondissements consiste dans le contact constant avec la population et les représentants de la société civile. Elle prévoit le lancement d'initiatives de proximité, de débats, de forums et de rencontres avec la population et ce, sur des enjeux et choix tant locaux que nationaux. Dans ce cadre, la priorité des arrondissements cdH est donnée aux opérations de proximité et aux projets d'ouverture vers de nouveaux publics, en concordance avec les actions nationales.
- ✓ Les arrondissements cdH veillent également à la gestion, à l'accompagnement à la formation des cadres politiques et au renouvellement de ceux-ci. Dans ce cadre, les équipes des arrondissements cdH ont pour habitude d'élaborer un plan de détection, d'aide, de responsabilisation et de valorisation des jeunes et nouveaux candidats.
- ✓ Sur le plan de la politique de communication externe et interne, les arrondissements cdH doivent initier la médiatisation des prises de position locales et relayer les prises de position nationales en les démultipliant sous diverses formes tout en continuant à assurer la visibilité des élus locaux.

- ✓ Enfin, les arrondissements cdH ont pour objectif d'assurer l'existence et le dynamisme d'une section locale dans chaque commune et assurent, au besoin, la fusion de certaines sections locales et en tout cas la coordination entre toutes les sections de l'arrondissement. Dans ce contexte, les arrondissements cdH veillent au respect et à l'application des directives relatives aux sections locales, et jouent la fonction d'arbitre en cas de conflit entre ces sections.

L'arrondissement cdH de Philippeville compte, comme les autres arrondissements cdH, quatre organes de décision :

- ✓ Le Bureau :

Le Bureau est l'équipe journalière de l'arrondissement. Il est composé du président d'arrondissement, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Un membre du Bureau se voit confier la responsabilité de la communication de l'arrondissement, assure l'organisation d'une cellule communication et participe aux réunions de l'équipe nationale de communication dans le but de coordonner les actions entreprises. Un autre membre du bureau, pour sa part, se voit confier la responsabilité de la politique d'animation de l'arrondissement. Le Bureau se réunit en théorie au moins une fois par mois.

- ✓ Le Comité :

Le Comité est composé du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier, de l'équipe présidentielle, de l'ensemble des parlementaires domiciliés dans l'arrondissement et des mandataires locaux, des présidents de section locale, des délégués de sections locales et des personnes cooptées ou invitées en fonction de leurs compétences ou de leur intérêt pour l'une ou l'autre matière relevant de la compétence de l'arrondissement. Le Comité se réunit lorsque la situation politique l'exige et au minimum tous les deux mois.

- ✓ L'Assemblée générale :

L'Assemblée générale élit un président en son sein. Elle est composée du Comité, de tous les membres du parti domiciliés dans l'arrondissement ainsi que des citoyens intéressés qui n'ont pas voix délibérative. L'Assemblée générale se réunit au moins trois fois par an.

- ✓ La Présidence :

Le président est élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans dans les six mois qui suivent les élections communales et est rééligible deux fois. Les vice-présidents sont élus lors de l'élection présidentielle et se présentent sous la forme d'une équipe menée par le candidat à la fonction présidentielle. Ils forment l'équipe

présidentielle. L'équipe présidentielle se compose de personnes de sexe différent. L'un de ses membres est âgé de moins de 40 ans.

Histoire des archives

En avril 2015, l'arrondissement cdH de Philippeville a transféré au centre d'archives et de documentation du CPCP un premier versement de ses archives. Jusqu'alors, ces archives avaient été conservées au sein de « La Maison du cdH » au 5, rue des religieuses à Philippeville.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds, qui constitue le premier versement des archives de l'arrondissement cdH de Philippeville, se compose de documents s'étalant sur une période allant de 2002 à 2007. La majorité des documents transmis lors de ce premier versement concerne les réunions du Bureau politique et du Comité d'arrondissement. Par ailleurs, on retrouve également diverses archives relatives aux différentes élections qui se sont déroulées entre 2003 et 2007. Enfin, le restant des archives concerne des événements tels que la visite de l'arrondissement par Joëlle Milquet ou les carrefours de l'humanisme, de la correspondance ou encore des documents relatifs au renouvellement de la présidence de l'arrondissement.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés (doubles de rapports de réunions, de coupures de presse...)

Accroissements

Le fonds inventorié est un fonds ouvert. Un accroissement régulier est prévu au fil des nouveaux versements de l'arrondissement de Philippeville. À intervalle régulier un nouvel inventaire, intégrant les documents récemment versés, sera réalisé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Dès le départ, il a été décidé de classer les archives comme fonds ouvert au vu de l'arrivée à intervalle plus ou moins régulier de versements en provenance de l'arrondissement de Philippeville au sein du centre d'archives et de documentation du CPCP.

Au final, la structure de classification temporaire suivante a été adoptée :

- A. Les évènements organisés au sein de l'arrondissement
- B. Les élections
- C. Les instances directoriales
- D. La correspondance

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

FIVET Marie-Cerise et SMETS Thomas, *Inventaire des archives de l'arrondissement cdH de Philippeville (2002-2007)*, Juillet 2015.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Les chercheurs peuvent également se référer aux inventaires des autres arrondissements cdH.

AA. Fonds de l'arrondissement cdH de Soignies (2002-2017)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_CDH_SOIGNIES

Nom : Fonds de l'arrondissement cdH de Soignies

Dates : 2002-2017

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,12 m.l. et 12,6 Mo

Support : Papier et électronique

Conditionnement : Boîtes non acides (AGR) – serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

BB. Fonds de l'arrondissement cdH de Thuin (2002-2017)

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_CDH_THUIN

Nom : Fonds de l'arrondissement cdH de Thuin

Dates : 2002-2017

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,12 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Boîtes non acides (AGR)

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

CC. Fonds de l'arrondissement cdH de Tournai

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_CDH_TOURNAI

Nom : Fonds de l'arrondissement cdH de Tournai

Dates : 2002-2008

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,60 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Boîtes d'archives

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

DD. Fonds de l'arrondissement cdH de Verviers
--

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_ARR_CDH_VERVIERS

Nom : Fonds de l'arrondissement cdH de Verviers

Dates : 2002-2015

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : Environ 10 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Caisses de déménagement

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

EE. Fonds du mouvement « Il fera beau demain »

Identification

Référence : BE_CPCP_PARTI_IFBD

Nom : Fonds du mouvement « Il fera beau demain »

Dates : 2019-2022

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 14,5 Go (6281 fichiers) et plusieurs dizaines de vidéos

Support : Électronique

Conditionnement : serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds concerne la période de réflexion interne de trois ans qui a vu le cdH passer la main au mouvement politique « Les Engagés ». Ce fonds sera inventorié dans le futur

FF. Fonds du mouvement politique « Les Engagés » - Présidence de Maxime Prévot (2022 -)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_MOUV_LesEngagés1

Nom : Fonds du mouvement politique « Les engagés » - Présidence de Maxime Prévot

Dates : 2022 -

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : Fonds en cours de constitution

Supports : Électronique et papier

Conditionnement : Boîtes non acides (AGR) – serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

3. Les archives des organisations satellites du Parti

A. Fonds des Femmes PSC (1974-2002)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_SAT_PSC_FPSC

Nom : Fonds des Femmes PSC

Dates : 1974-2002

Niveau de description : Fonds

*Importance matérielle*¹⁷ : 1,48 m.l. et 18,3 mo (529 fichiers)

Support : Papier et électronique (* = archives électroniques ; ** = archives électroniques _ papiers)

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR) – serveur NAS

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Depuis la formation du PSC en 1945, une équipe féminine a toujours existé au sein de ce Parti, mais c'est en 1974 que Betty le Hodey créa, avec Cécile Goor, la première section des Femmes PSC. Cette fondation s'inscrivait dans la lignée des élections législatives de 1974 qui vit pour la première fois des femmes être placées en ordre utile sur les listes du Parlement. Trois d'entre elles furent élues¹⁸ à cette occasion (deux au Sénat et une à la Chambre) : Cécile Goor à Bruxelles, Huberte Hanquet à Liège et Geneviève Ryckmans à Nivelles, celles-ci étant rejointes en cours de législature par Angèle Verdin et Suzanne Delvaux.

Dès ses débuts, les Femmes PSC, conscientes des inégalités entre les femmes et les hommes et soucieuses d'y remédier, organisèrent un travail de réflexion et de propositions qui trouva une première reconnaissance dans l'organisation d'un colloque sur le thème : « C'est au premier âge que tout se décide ». Celui-ci était axé sur l'accueil de l'enfant, son éducation et l'égalité hommes-femmes : les femmes revendiquaient leur indépendance économique ainsi que le droit d'avoir des enfants et de travailler par la conciliation des temps consacrés à la famille et au travail grâce à une autre organisation des temps de travail, l'égalité salariale, la personnalisation des droits...

¹⁷ En date du 31 mai 2023, 0,12 m.l. (1 boîte) d'archives sont en attente de traitement en vue d'un enrichissement du fonds.

¹⁸ Précisons qu'avant 1974 d'autres pionnières au sein du PSC avaient déjà imprimé leurs marques à l'instar de Marguerite de Riemaeker-Legot, première femme ministre de Belgique dans le cabinet Harmel en 1965, Jeanne Laurent ou encore Valentine Van Zeebroeck.

Par après, elles participèrent de près à de nombreux autres combats à l'instar de la réforme des régimes matrimoniaux en 1976 qui concrétisa l'adoption et la personnalité juridique (jusqu'alors, les femmes devaient encore obéissance à leur mari et, par exemple, avoir leur accord pour ouvrir un compte bancaire).

Leurs thématiques de prédilection, outre l'égalité homme-femme, étaient la place de l'enfant dans la société, les questions éthiques, les femmes en politique ou encore la famille. Depuis 1974 et jusqu'à la fondation des Femmes cdH en 2002 suite au changement de dénomination du Parti, six personnalités se sont succédées à la tête des Femmes PSC : Bethy le Hodet (1974-1978), Cécile Goor (1978-1980), Lucienne Gillet (1980-1984), Pierrette Cahay-André (1984-1988), Michèle Bribosia (1988-1996), Monique Dewil (1996-2000) et Béatrice Fraiteur (2000-2002).

Histoire des archives

Le gros des archives constituant le fonds, et en particulier celles liées à la période de la présidence de Michèle Bribosia, a été versé au centre d'archives et de documentation du CPCP en 1996 suite à la restructuration des services du PSC lors de l'arrivée de Charles-Ferdinand Nothomb à la tête du Parti.

Par après, des versements successifs des archives des Femmes PSC ont été opérés jusqu'en 2002. Ces versements au sein du centre d'archives et de documentation du CPCP suivaient en général la fin de chaque présidence des Femmes PSC. Depuis cette date, le centre d'archives et de documentation du CPCP reçoit irrégulièrement des archives liées aux Femmes PSC qui sont intégrée à intervalle régulier dans le fonds.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1975 à 2002. Les archives conservées offrent un bon aperçu de l'activité multiforme des Femmes PSC. La majorité de celles-ci sont reliées aux différentes assemblées de travail organisées par les Femmes PSC (congrès, forums, colloques, conférences...) sur des thématiques aussi diverses que les femmes dans la politique, la place de l'enfant dans la société, les politiques familiales ou encore l'emploi des femmes. Par ailleurs, le fonds se compose également d'archives relatives aux réunions des structures directoriales des Femmes PSC (bureaux nationaux, comités nationaux, assemblées générales...). Le reste du fonds reprend des archives du secrétariat général, les rapports d'activités ou encore les études et prises de positions diverses des Femmes PSC.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés (doubles de rapports de réunions, de documents d'études...).

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement régulier est prévu notamment dans le cas où de nouveaux versements seraient opérés.

Mode de classement

Lors du transfert, en différentes phases, du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

La première décision prise a été de classer les archives comme fonds ouvert au vu de l'arrivée à intervalle régulier de versements au sein du centre d'archives et de documentation du CPCP. Après une analyse des différents documents versés, la structure de classification suivante a été adoptée :

- 1) Congrès, forums et autres assemblées de travail des Femmes PSC
- 2) Élections internes au mouvement des Femmes PSC
- 3) Structures directoriales du mouvement des Femmes PSC
- 4) Secrétariat général du mouvement des Femmes PSC
- 5) Rapports d'activités du mouvement des Femmes PSC
- 6) Statuts du mouvement des Femmes PSC
- 7) Études et prises de positions diverses du mouvement des Femmes PSC
- 8) Élections
- 9) Les sections d'arrondissements du mouvement des Femmes PSC
- 10) Mouvements internationaux
- 11) Groupements et associations

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

FIVET Marie-Cerise et SMETS Thomas, *Inventaire des archives des Femmes PSC (1974-2002)*, 2^e édition, Mars 2015.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Les chercheurs qui désirent s'intéresser à l'évolution du mouvement des Femmes PSC peuvent également se référer à l'inventaire des archives du mouvement des Femmes cdH qui lui a succédé en 2002.

B. Fonds des Jeunes PSC (1955-2002)

Identification

Référence : BE_CPCP_SAT_PSC_JPSC

Nom : Fonds des Jeunes PSC

Dates : 1955-2002

Niveau de description : Fonds

Importance : 7,36 m.l. (59 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Les « Jeunes PSC » sont un mouvement de jeunesse à caractère politique mis sur pied en 1945 dans la lignée de la création du Parti Social-Chrétien. Tout au long de son existence, les principales missions des « Jeunes PSC » ont été :

- La promotion parmi la jeunesse de la doctrine personnaliste, des principes fondamentaux du christianisme et des valeurs essentielles qui, en matière sociale, économique, culturelle et politique, inspirent la démocratie chrétienne européenne et internationale.
- La formation et l'épanouissement civiques des membres du mouvement ainsi que leur initiation et leur participation à la vie politique.
- La réalisation d'une politique fidèle à ces principes, en menant une action démocratique et efficace et en collaborant aux activités du PSC dont ils représentaient la relève.
- L'attention aux intérêts spécifiques de la jeunesse en les faisant valoir au niveau politique.

La qualité de membre des « Jeunes PSC » était reconnue à tout membre du PSC âgés entre 16 ans et 35 ans. Les organes directoriaux du mouvement se composaient de l'Assemblée générale, organe législatif qui prenait les grandes décisions dans le cadre du respect de ses attributions, du Comité national, organe représentatif de décision et de contrôle qui – dans le cadre des décisions prises par l'Assemblée générale – définit les modalités d'application du programme, et du Bureau national, organe exécutif, collégial et responsable.

Depuis 1962, et jusqu'à la fondation des « Jeunes cdH » en 2002 suite au changement de dénomination du Parti, treize personnalités se sont succédées à la tête du mouvement : Charles-Ferdinand Nothomb (1962-1965), André Magnée (1965-1967), Philippe Mayence (1967-1969), Jean-Louis Thys (1969-1975), Théophile Bataille (1975), Michel Firket (1975-1979), Étienne

Tarwé (1979-1983), Jean-Paul Dumont (1983-1988), Richard Fournaux (1988-1993), Marc Bertrand (1993-1995), Emmanuelle Cugnon (1995-1998), Xavier Papier (1998-2001) et Jean-Michaël Simar (2001-2002).

Histoire des archives

Les archives des Jeunes PSC ont été déposées au Centre d'archives et de documentation du CPCP en juillet 1990. Auparavant, celles-ci avaient été entreposées au n°63 de la rue du Marteau à Bruxelles et ce, jusqu'à l'aménagement du secrétariat des Jeunes PSC dans les locaux du PSC au 41-43 rue des Deux Églises à Bruxelles. A cette occasion, les archives, sur décision de l'administrateur général, furent transférées au sein du Centre d'archives du CPCP.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1955 à 2002.

Les archives conservées offrent un bon aperçu de l'activité multiforme des Jeunes PSC. La majorité de celles-ci sont reliées aux différentes assemblées de travail organisées par le mouvement (Congrès, séminaires, colloques, forums...) sur des thématiques aussi diverses que l'enseignement, les questions éthiques, l'avenir professionnel des jeunes, la justice, la pauvreté...Par ailleurs, le fonds se compose également d'archives relatives aux réunions des structures directoriales des Jeunes PSC (Bureaux et Comités nationaux) ainsi qu'aux élections internes au mouvement. Le reste du fonds reprend des archives du secrétariat général, des prises de positions et études du mouvement ou encore les commissions Jeunes PSC.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement régulier est prévu notamment dans le cas où de nouveaux versements seraient opérés.

Mode de classement

Lors du transfert, en différentes phases, du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Après une analyse des différents documents versés, la structure de classification suivante a été adoptée :

- A. Assemblées de travail
- B. Structures directoriales
- C. Élections
- D. Aspects relationnels
- E. Doctrine et organisation
- F. Communication
- G. Mandats extérieurs
- H. Subventionnement
- I. Comptabilité

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste à l'exception des séries « Subventionnement » et « Comptabilité ».

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives des Jeunes PSC (1955-2002)*, Février 2020.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Les chercheurs qui désirent s'intéresser à l'évolution du mouvement des « Jeunes PSC » peuvent également se référer à l'inventaire des archives du mouvement des « Jeunes cdH » qui lui a succédé en 2002.

Contrôle

Cet inventaire a été réalisé entre décembre 2019 et février 2020 par l'historien-archiviste du Centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

C. Fonds des Aînés PSC (1971-2001)

Identification

Référence : BE_CPCP_SAT_PSC_APSC

Nom : Fonds des Aînés du PSC

Dates : 1971 - 2001

Niveau de description : Fonds

*Importance matérielle*¹⁹ : 1,12 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

La conscientisation aux aînés est évoquée pour la première fois en 1971²⁰ à l'initiative des « Femmes PSC ». Elles sont à l'origine de la création des « Aînés du PSC » qui débutera ses activités à la fin des années 70²¹. L'association des « Aînés du PSC » a été le résultat d'une collaboration avec des acteurs de terrain pour soutenir l'action menée par Élisabeth DISPAUX-CORNIL au sein du cabinet du Ministre Édouard POULLET. C'est en 1993, lors de l'année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations, que les Aînés du Parti Social-Chrétien se sont affirmés et ont pris leur place de manière consultative à tous les niveaux de décisions du Parti Social-Chrétien.

L'association fut officiellement reconnue, à l'instar des Jeunes sociaux-chrétiens et des Femmes sociales-chrétiennes, le 17 janvier 1998 lors du congrès du Parti Social-Chrétien « Réinventer le lien social » à Charleroi²². Une décision du Comité Directeur datée du 26 août 1996 les reconnaît comme association du PSC.

Chaque personne qui s'engage dans le mouvement des Aînés le fait parce qu'elle est consciente qu'à n'importe quel âge, elle continue à être responsable de cette société en pleine mutation. « Entrer en pension » ne peut être une excuse à l'isolement mais à l'engagement. L'âge doit

¹⁹ En date du 31 mai 2023, 0,60 m.l. (5 boîtes non acides AGR) d'archives sont en attente de traitement en vue d'un enrichissement du fonds.

²⁰ D'après un article de presse daté de 1971 – Voir APSC_D_IV_019 du présent fonds.

²¹ D'après le « Rapport d'activité des Aînés du PSC – Assemblée générale du nouveau PSC – décembre 1999

²² Les Aînés du Parti social-chrétien avaient déjà leurs propres statuts qui ont été publiés le 26 octobre 1995 et qui furent reconnus le 22 juillet 1996 par le Comité directeur du Parti social-chrétien.

cesser d'être une barrière à la reconnaissance sociale, économique, culturelle ou politique. Le grand âge cependant peut-être porteur de difficulté qu'il faut résoudre par une plus grande attention à ses ressources mais aussi à sa santé²³.

Les Aînés du Parti social-chrétien, et après eux les Aînés du centre démocrates Humaniste, se sont résolument engagés, non pas seulement pour défendre les intérêts des personnes plus âgées, mais pour susciter des liens de solidarité et d'échanges spécialement avec les générations les plus jeunes.

En bref : la mission des Aînés du Parti social-chrétien, et après eux celle des Aînés du centre démocrate Humaniste, consiste à être présent pour se faire entendre sur les problèmes qu'ils connaissent bien parce qu'ils les vivent, mais dans un objectif de bien commun pour tous.

Histoire des archives

Les archives des Aînés du PSC ont été conservées au domicile d'Elisabeth Dispaux-Cornil, ancienne présidente, à Sombreffe. Le 13 février 2013, les archivistes du centre d'archives du CPCP ont pris en charge ces archives suite à la signature d'une convention de don.

Contenu et structure

Portée et contenu

Le fonds des « Aînés du PSC » offre un bon aperçu de l'activité multiforme de cette organisation du Parti Social-Chrétien. Ainsi, la personne désirant consulter le fonds peut y retrouver des archives aussi diverses que les différentes assemblées de travail de l'organisation (congrès, forums, carrefours, conférences...), les élections internes ou externes au mouvement, les bilans, les dossiers de présentation, les procès-verbaux des réunions des Bureaux nationaux, les rapports au comité directeur, les groupes de travail, les publications...

Tri et éliminations

Une élimination des doublons a été effectuée.

Accroissements

Ce fonds est ouvert aux nouveaux versements éventuels.

²³ Voir la synthèse des buts et structures des Aînés du PSC - APSC_A_001.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les différentes missions et sur l'organisation des aînés du PSC :

- A. Présentation / Généralités
- B. Assemblées de travail
- C. Structures directoriales
- D. Communication
- E. Élections
- F. Positionnements, notes et études
- G. Relations internes au parti
- H. Activités extérieures
- I. Mandats extérieurs

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

FOCANT Marc, *Inventaire des archives des Aînés PSC*, janvier 2018.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaires PDF](#)

Sources complémentaires

Les chercheurs s'intéressant à l'organisation qui a remplacé les « Aînés du PSC » peuvent également se référer à l'inventaire des archives des « Aînés CDH ». Le fonds d'Elisabeth Dispaux, ancienne présidente, est aussi ouvert à la recherche.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en janvier 2018, par le stagiaire en deuxième année de Master en archivistique à l'Université Catholique de Louvain : Marc Focant. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

D. Fonds des Femmes cdH (2002-2015)

Identification

Référence : BE_CPCP_ SAT_CDH_FCDH

Nom : Archives des Femmes cdH

Date : 2002 - 2015

Niveau de description : Fonds

*Importance matérielle*²⁴ : 0,24 m.l. et 5,17 Mo

Supports : Papier et électronique (* = archives électroniques ; ** = archives électroniques _ papiers)

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR) – serveur NAS

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'asbl « Femmes et Société », d'inspiration sociale-chrétienne, est née sous l'impulsion d'un mouvement de femmes attaché au PSC (aujourd'hui Centre Démocrate Humaniste), appelé mouvement des Femmes PSC (aujourd'hui mouvement des Femmes cdH). Ce mouvement trouve ses origines dans la conviction selon laquelle « la démocratie ne peut prendre de sens réel et dynamique que si les orientations politiques et les règles sont définies en commun par les hommes et les femmes, en prenant équitablement en compte les intérêts et le génie spécifique des deux moitiés de l'humanité ».

L'asbl « Femmes et Société » a pour objet de produire, d'organiser et_ou de coordonner des activités d'animation, de formation, de diffusion et de création dans le domaine socioculturel, entre autres en vue de l'émancipation féminine. Elle peut œuvrer dans le domaine politique et_ou de l'aide sociale pour le réaliser.

Pour « Femmes et Société », l'émancipation des femmes et l'instauration d'une réelle égalité des chances entre les hommes et les femmes ne seront possibles que dans le partage du travail, le partage des tâches familiales et l'aménagement du temps de travail pour tous, et ce, dans l'intérêt de toutes les familles, quelles qu'en soient les structures.

²⁴ En date du 31 mai 2023, 0, 24 m.l. (2 boîtes non acides AGR) d'archives papiers et 658 Mo (1539 fichiers) d'archives électroniques sont en attente de traitement en vue d'un enrichissement du fonds.

Il faut donner à chacun, homme ou femme, les moyens de mieux combiner les différents « temps » à l'échelle d'une vie, que ce soit le temps de travail, celui de la formation, de l'éducation des enfants, des loisirs, des travaux domestiques, de l'entraide familiale, de l'engagement associatif, culturel et politique.

Ainsi, l'association défend des mesures qui permettent de mieux concilier vie familiale, vie professionnelle et participation citoyenne, comme les mesures en faveur :

- ✓ des équipements et des services collectifs pour l'accueil de l'enfant (crèches, garderies,...) et pour les soins aux femmes âgées ;
- ✓ d'une redéfinition du « temps de travail » sur l'ensemble de la vie professionnelle et en conséquent, une revalorisation du crédit-temps ;
- ✓ d'une reclassification des fonctions de manière sexuellement neutre (fonction publique et privée) ;
- ✓ de la réinsertion sur le marché du travail des personnes dites « rentrantes ».

En somme, l'asbl « Femmes et Société » assure la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en général et défend, en particulier, des mesures qui permettraient aux femmes de participer au processus de décision, des mesures leur permettant de mieux concilier vie familiale, vie professionnelle et participation citoyenne.

L'action de « Femmes et Société » inspire celle des Femmes cdH pour son travail politique en procurant formations, informations et sujets de réflexion aux hommes et aux femmes qui le désirent (tous partis, mouvements associatifs confondus ou citoyens intéressés).

« Femmes et Société » est la « Société civile que les Femmes cdH interrogent ». L'association veut susciter le débat politique sur les thématiques « Femmes » pour faire « remonter » les préoccupations, questions et propositions de la base vers les autorités politiques et en particulier nos femmes mandataires aux différents niveaux de pouvoir.

Histoire des archives

Les différentes archives des Femmes cdH ont été conservées au siège du parti²⁵ jusqu'à leur versement au centre d'archives et de documentation du CPCP.

.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de 86 dossiers datés entre 2002 et 2015.

Une grande partie du fonds est composé des documents relatifs aux congrès, forums et autres assemblées de travail organisés par les Femmes cdH et des comptes-rendus des réunions des structures directoriales (Bureau national et Comité national).

²⁵ Le siège du parti est situé au 41, rue des Deux-Églises à 1000 Bruxelles.

Le reste du fonds comprend des documents relatifs aux élections, des documents administratifs (rapports, statuts, ...) et de la correspondance.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés (doubles des invitations aux forums, doubles du programme électoral aux Communales de 2006, ...).

Les documents concernant la gestion du personnel (fiches de paie, comptabilités antérieures à 2005, ...) ont été rendus à l'ancienne secrétaire des Femmes cdH.

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement régulier peut être prévu notamment dans le cas où de nouvelles archives liées aux Femmes cdH seraient versées au centre d'archives et de documentation du CPCP.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Les documents étaient entassés en vrac dans diverses caisses sans aucune structure ni identification.

Après un premier tri des archives, une structure de classification a été mise en place :

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

La majorité du fonds des Femmes cdH est composé d'archives papiers. Néanmoins, une petite partie est constituée d'archives électroniques. Pour pouvoir consulter le fonds dans son intégralité, le chercheur doit donc avoir accès à un ordinateur.

Instrument de recherche

FIVET Marie-Cerise, *Inventaire des archives des Femmes cdH (2002-2015)*, 2^e édition, Février 2015.

➤ [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

D'autres fonds d'archives de personnalités liées aux Femmes cdH sont également conservés au Carhif, Centre d'Archives et de Recherches pour l'Histoire des Femmes.

Pour les chercheurs qui désirent obtenir une histoire complète de l'organisation satellite des Femmes du parti, ceux-ci peuvent également consulter le fonds des Femmes sociales-chrétiennes ainsi que les différents curriculums vitae de personnalités conservés au centre d'archives et de documentation du CPCP.

E. Fonds des Jeunes cdH (2002-2015)

Identification

Référence : BE_CPCP_SAT_CDH_JCDH

Nom : Fonds des « Jeunes cdH »

Dates : 2002-2015

Niveau de description : Fonds

*Importance matérielle*²⁶ : 1,48 m.l. (12 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'association « Les Jeunes cdH », fondée le 18 mai 2002 dans la lignée des « Jeunes PSC », est une organisation de jeunesse reconnue par la Communauté française dont les membres sont âgés de 15 à 35 ans. En tant qu'organisation de jeunesse, les Jeunes cdH ont pour objectif principal de former des CRACS (des Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires) mais également de faire valoir les intérêts et convictions de la jeunesse au niveau politique, d'initier et soutenir la participation de la jeunesse à la vie politique, d'informer régulièrement ses membres sur la vie du mouvement et la situation politique en général, d'organiser à l'attention de ses membres des formations à la vie politique et sur des thématiques à caractère politique, notamment par l'éducation permanente, de créer, entretenir et développer des espaces de discussion, de réflexion et de positionnement politiques et enfin d'initier des rencontres et organiser des activités permettant de renforcer les relations entre les membres.

Histoire des archives

Depuis 2002, les archives des « Jeunes cdH » ont été conservées dans les bureaux de l'organisation de jeunesse politique située au siège du cdH au 45, rue des Deux-Églises à Bruxelles. Des versements réguliers sont réalisés à destination du centre d'archives et de documentation du CPCP qui complète ainsi le fonds régulièrement.

Contenu et structure

Portée et contenu

²⁶ En date du 31 mai 2023, 0,12 m.l. (1 boîte non acide AGR) d'archives papiers et 58,2 Go (8406 fichiers stockés sur un serveur NAS) d'archives électroniques sont en attente de traitement en vue d'un enrichissement du fonds.

Le fonds des « Jeunes cdH » offre un bon aperçu de l'activité multiforme de cette organisation de jeunesse politique. Ainsi, la personne désirant consulter le fonds peut y retrouver des archives aussi diverses que les différentes assemblées de travail de l'organisation (Congrès, Forums, Carrefours Jeunesse...), les élections internes au mouvement, les procès-verbaux des réunions des Bureaux nationaux et des Comités nationaux, les groupes de travail, les publications...

Tri et éliminations

Des éliminations classiques de doubles ont été opérées.

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement régulier est prévu étant donné le versement régulier des archives des « Jeunes cdH ».

Mode de classement

Après une analyse des différents documents versés, la structure de classification suivante a été adoptée²⁷ :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1) Les congrès, conseils permanents et autres assemblées de travail2) Activités diverses3) Élections nationales4) Élections internes5) Structures directoriales6) Relations de la présidence ou du secrétariat général avec les arrondissements ou les sections locales7) Le Secrétariat général8) Commissions internationales9) Prise de positions, notes et études diverses10) Mandats extérieurs11) Groupes de travail12) Les Étudiants Démocrates Humanistes13) Les publications |
|--|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre

²⁷ Il convient de souligner que cette structure de classification est amenée à évoluer dans le cas où de nouveaux types de documents seraient versés au CAD.

d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

FIVET Marie-Cerise et SMETS Thomas, *Inventaire des archives des Jeunes cdH (2002-2015)*, 2^e édition, Mars 2015.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Les chercheurs qui désirent s'intéresser à l'organisation de jeunesse politique précédant les « Jeunes cdH » peuvent également se référer à l'inventaire des archives des « Jeunes PSC ».

F. Fonds des Aînés cdH (2002-2021)

Référence : BE_CPCP _SAT_CDH_ACDH

Nom : Fonds des Aînés du cdH

Dates : 2002-2021

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0.75 m.l. (6 boîtes) et 52,6 Mo

Supports : Papier et électronique

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR) – serveur NAS

Remarque : Une signalétique a été mise en place pour distinguer le type d'archives : * = archives électroniques ; ** = archives électroniques / papiers ; pas d'étoile = archives papiers

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

L'association des Aînés du cdH, anciennement Aînés du PSC, a débuté ses activités à la fin des années 80. Ce changement de dénomination survient le 18 mai 2002, lorsque le Parti social-chrétien devient le Centre démocrate humaniste.

Cependant, l'objectif des Aînés reste le même. Ils se donnent pour mission de se rendre actif afin de faire entendre les préoccupations que vivent les Aînés en s'inspirant des valeurs démocrates et humanistes, tout en s'assurant d'avoir une place et un poids dans les décisions du parti. Ils veillent également à mettre en place un dialogue intergénérationnel afin de susciter des liens de solidarité et d'échanges, notamment avec les générations les plus jeunes.²⁸

L'association des Aînés s'intéresse majoritairement aux questions des pensions, de la santé des seniors, de leur accompagnement, ainsi que de leur représentation au niveau européen. En effet, l'association est impliquée dans de nombreux mouvements de seniors européens et échange régulièrement avec le PPE à propos de certaines politiques.²⁹

Histoire des archives

Les archives des Aînés du cdH ont été conservées dans son bureau au siège national du Parti, rue des Deux-Eglises, 41-43. Deux versements au Centre d'archives du CPCP par Étienne Vanderroost ont eu lieu en 2015 et 2020.

²⁸ D'après les brochures de présentation des Aînés du cdH. Voir ACDH_D_III_001

²⁹ Voir ACDH_B_III_b et ACDH_H

Contenu et structure

Portée et contenu

Le fonds des Aînés du cdH offre un bon aperçu de l'activité multiforme de cette organisation politique. Ainsi, la personne désirant consulter le fonds peut y retrouver des archives aussi diverses que les différentes assemblées de travail de l'organisation (Congrès, Forums, Conférences...), les élections internes ou externes au mouvement, les documents de présentation, les procès-verbaux des réunions des Bureaux nationaux, des assemblées générales et plénières et les différentes Commissions, les mandats extérieurs, la correspondance, les documents de travail, les publications...

Tri et éliminations

Une élimination des doublons a été effectuée.

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les différentes missions et sur l'organisation des aînés du cdH :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">A. GénéralitésB. Assemblées de travailC. Structures de décisionD. CommunicationE. ÉlectionsF. Positionnements, notes et étudesG. Activités extérieuresH. Mandats extérieurs |
|--|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre

d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

DETANT Maxime, *Inventaire des archives des Aînés cdH (2002-2021)*, Décembre 2021.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Les chercheurs s'intéressant à l'organisation qui a remplacé les « Aînés du cdH » peuvent également se référer à l'inventaire des archives des « Aînés PSC ». Le fonds d'Elisabeth Dispaux, ancienne présidente, est aussi ouvert à la recherche.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en décembre 2021, par le stagiaire en deuxième année de Master en archivistique à l'Université Catholique de Louvain : Maxime Detant. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

G. Fonds des Femmes Engagées

Identification

Référence : BE_CPCP_SAT_LE_FE

Nom : Fonds des Femmes Engagées

Dates : 2022-

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : Fonds en cours de constitution

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

H. Fonds Génération Engagée

Identification

Référence : BE_CPCP_SAT_LE_GE

Nom : Fonds Génération Engagée

Dates : 2022-

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : Fonds en cours de constitution

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

I. Fonds des Aînés Engagés

Identification

Référence : BE_CPCP_SAT_LE_AE

Nom : Fonds Génération Engagée

Dates : 2022-

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : Fonds en cours de constitution

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

4. Les archives des groupes parlementaires du cdH

A. Fonds du groupe parlementaire du centre démocrate Humaniste (cdH) au Parlement fédéral (2002-2011)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_GP_CDH_FED

Nom : Fonds du groupe parlementaire du centre démocrate Humaniste (cdH) au Parlement fédéral (législature 50 à 52 : 1999-2011)

Dates : 2002- 2011

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 283 fichiers

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Le Parlement fédéral est un ensemble formé des deux assemblées parlementaires de niveau fédéral, la Chambre des représentants et le Sénat.

Le Parlement fédéral, qui possède tous les pouvoirs attribués aux parlements dans les démocraties, forment avec le gouvernement fédéral l'Autorité fédérale, c'est-à-dire le niveau de pouvoir central ou national dans l'État fédéral belge.

La Constitution belge de 1831 avait installé un système parlementaire bicaméral, composé de deux assemblées, la Chambre des représentants et le Sénat, qui avaient des compétences semblables : elles se différenciaient surtout par le fait que les conditions d'éligibilité étaient beaucoup plus restrictives au Sénat. Aujourd'hui, ces assemblées ont une composition proche mais leurs compétences se sont différenciées : la Chambre des représentants a gardé toutes ses compétences antérieures, tandis que le Sénat a perdu plusieurs compétences qu'il partageait avec la Chambre et a reçu des missions spécifiques.

Les deux assemblées restent sur un pied d'égalité en matière de révision de la Constitution et pour l'adoption des lois spéciales, qui portent essentiellement sur des réformes institutionnelles et des questions linguistiques. Il en va de même dans d'autres matières importantes : traités

internationaux, organisation des cours et tribunaux, du Conseil d'État, etc. Depuis 1993, le rôle respectif de la Chambre et du Sénat dans l'élaboration des lois dépend des matières concernées. Outre ce qui a déjà été évoqué, on retiendra que :

- dans certaines matières, dont les budgets et les comptes de l'État, le pouvoir législatif est exercé collectivement par la Chambre et le Roi seulement ;
- dans les autres matières, la Chambre et le Roi exercent collectivement le pouvoir législatif, tandis que le Sénat ne possède qu'un pouvoir limité et facultatif dans l'élaboration des lois. Les sénateurs peuvent déposer des propositions de loi, ainsi que demander à examiner les projets de loi acceptés par la Chambre et proposer des amendements à leur sujet, mais c'est la Chambre qui se prononce définitivement soit en adoptant, soit en rejetant en tout ou en partie les propositions de loi et les amendements du Sénat.

La diminution des pouvoirs législatifs du Sénat, jointe à sa nouvelle composition qui en fait un lieu de rencontre entre représentants des communautés et des régions, donnent au Sénat le rôle d'une chambre de réflexion plutôt que d'une assemblée législative au sens plein du terme.

Le gouvernement fédéral n'est responsable que devant la Chambre, qui peut seule lui accorder sa confiance lors de son investiture ou d'une question de confiance, ou la lui retirer en refusant une motion de confiance ou en adoptant une motion de méfiance.

La durée de la législature au niveau fédéral est de quatre ans. Le Roi peut dissoudre la Chambre des représentants avant la fin de la législature, mais dans des conditions très précises ; la dissolution de la Chambre entraîne celle du Sénat.

La coordination entre les deux assemblées est assurée par différents mécanismes, dont la commission parlementaire de concertation. Leur travail conjoint en chambres réunies suppose des circonstances exceptionnelles.

Le Parlement fédéral est situé à Bruxelles, capitale belge. »³⁰

Composition du groupe cdH au Sénat :

50^e législature (1999-2003)	
Michel Barbeaux	Élu directement
Georges Dallemagne	Élu directement
Philippe Maystadt	Élu directement
Clotilde Nyssens	Cooptée
René Thissen	Sénateur de communauté – FWB

³⁰ Art. « Parlement fédéral », dans CRISP, *Vocabulaire politique*, 2016 (<http://www.vocabulairepolitique.be/parlement-federal-3/>).

Magdeleine Willame-Boonen	Élue directement
51^e législature (2003-2007)	
Christian Brotcorne	Sénateur de communauté – FWB
Francis Delpérée	Sénateur de communauté – FWB
Clotilde Nyssens	Élue directement
René Thissen	Sénateur de communauté – FWB
52^e législature (2007-2010_2011)	
Georges Dallemagne	Coopté
Francis Delpérée	Élu directement
André du Bus de Warnaffe	Sénateur de communauté – FWB
Marc Elsen	Sénateur de communauté – FWB
Dimitri Fourny	Sénateur de communauté – FWB
Céline Frémault	Sénateur de communauté – FWB
Vanessa Matz	Coopté (2008-2009) – élue directement en remplacement d'Anne Delvaux (2009-2010)
Jean-Paul Procureur	Sénateur de communauté – FWB

Composition du groupe cdH à la Chambre des représentants³¹ :

50^e législature (1999-2003)	
Josy Arens	En remplacement de Jean-Pol Poncelet depuis le 23 août 2001
Jean-Pierre Detremmerie	
Richard Fournaux	
Jean-Pierre Grafé	
Raymond Langendries	

³¹ Le nom du président du groupe cdH à la Chambre est mis en évidence en italique.

Jacques Lefèvre	
Joëlle Milquet	
Luc Paque	
<i>Jean-Pol Poncelet</i>	Démissionnaire au 15 août 2001
André Smets	
Jean-Jacques Viseur	
51^e législature (2003-2007)	
Josy Arens	
Benoît Drèze	En remplacement de Louis Smal depuis le 1 ^{er} juillet 2004
Catherine Fonck	
Raymond Langendries	Démissionnaire au 20 juillet 2004
David Lavaux	En remplacement de Catherine Fonck du 21 avril 2005 au 11 avril 2007 En remplacement de Jean-Jacques Viseur du 11 janvier 2007 au 2 mai 2007
Joëlle Milquet	
Véronique Salvi	En remplacement de Catherine Fonck du 11 janvier 2007 au 2 mai 2007
Louis Smal	Démissionnaire au 24 juin 2004
Jean-Jacques Viseur	Démissionnaire au 31 décembre 2006
<i>Melchior Wathelet</i>	
Brigitte Wiaux	En remplacement de Raymond Langendries depuis le 21 juillet 2004
Damien Yzerbyt	En remplacement de Catherine Fonck du 30 juillet 2004 au 19 avril 2005
52^e législature (2007-2010_2011)	
André Antoine	Démissionnaire au 23 juin 2009

Josy Arens	
<i>Christian Brotcorne</i>	
Benoît Cerexhe	Démissionnaire au 23 juin 2009
Hélène Clément	En remplacement de Catherine Fonck du 2 juillet 2009 au 16 juillet 2009
Georges Dallemagne	En remplacement de Joëlle Milquet depuis le 20 mars 2008
Catherine Fonck	
Joseph George	En remplacement de Marie-Dominique Simonet du 5 juillet 2007 au 23 juin 2009 En remplacement de Marie-Dominique Simonet depuis le 25 juin 2009
David Lavaux	En remplacement de Catherine Fonck du 5 juillet 2007 au 25 juin 2009 En remplacement de Véronique Salvi depuis le 25 juin 2009
Joëlle Milquet	
Clotilde Nyssens	En remplacement de Benoît Cerexhe du 5 juillet 2007 au 23 juin 2009 En remplacement de Benoît Cerexhe depuis le 25 juin 2009
Maxime Prévôt	Démissionnaire au 23 juin 2009
Véronique Salvi	Démissionnaire au 23 juin 2009
Marie-Martine Schyns	En remplacement de Melchior Wathelet depuis le 20 mars 2008
Marie-Dominique Simonet	Démissionnaire au 23 juin 2009
Isabelle Tasiaux-De Neys	En remplacement de Maxime Prévôt depuis le 9 juillet 2009
Melchior Wathelet	
Brigitte Wiaux	En remplacement d'André Antoine du 5 juillet 2007 au 23 juin 2009

	En remplacement d'André Antoine depuis le 25 juin 2009
--	--

Histoire des archives

Les archives qui composent ce fonds proviennent de divers versements non réguliers des collaborateurs des députés et sénateurs cdH.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds d'archives est composé des questions d'actualité, orales et écrites posées par les députés et les sénateurs cdH ainsi que de leurs interventions et interpellations. S'y trouvent également quelques notes préparatoires des collaborateurs. Actuellement, ce fonds débute à la 50^e législature (1999-2003) et termine à la 52^e législature (2007-2010).

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement est prévu à chaque fin de législature.

Mode de classement

Lors du transfert, en différentes phases, du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Tout d'abord, les archives ont été inventoriées en sous-fonds correspond à une législature (y compris la période des « affaires courantes » à la fin de la législature).

Ensuite, dans chaque sous-fonds, une structure de classification à plusieurs niveaux a été mise en place :

- ✓ 1^{er} niveau : classification par compétence du Parlement fédéral
- ✓ 2^e niveau : classification par type d'archives
- ✓ 3^e niveau : classification chronologique

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques sauf pour les documents plus délicats comme les notes préparatoires des collaborateurs. La consultation est libre pour les archives publiques avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

FIVET Marie-Cerise, *Inventaire des archives du groupe cdH au Parlement fédéral (Législatures 50 à 52 : 1999-2010)*, Décembre 2016.

➤ [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour une vision plus globale des archives du Parlement fédéral, les chercheurs peuvent s'adresser à la Bibliothèque du Parlement fédéral belge sise à Bruxelles ou se référer aux sites Internet de la Chambre des représentants (www.lachambre.be) et du Sénat (www.senate.be).

B. Fonds du groupe parlementaire du centre démocrate Humaniste (cdH) au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2002-2014)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_GP_CDH_FWB

Nom : Fonds du groupe parlementaire du centre démocrate Humaniste (cdH) au Parlement de la communauté française (législature 6 à 8 : 1999-2014)

Dates : 29 mai 2002-22 juillet 2014

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 723 fichiers

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

« La Communauté française est une des trois communautés dont se compose l'État fédéral belge. Son parlement possède les mêmes fonctions législatives et de contrôle politique que les autres parlements de communauté ou de région. Sa composition est par contre spécifique.

Le Parlement de la Communauté française se compose de 94 députés. Tous sont des élus directs au niveau des régions ; ils ne sont donc qu'indirectement élus au Parlement de la Communauté française.

Le Parlement de la Communauté française se compose des 75 membres du Parlement wallon et de 19 membres francophones du Parlement bruxellois :

– sauf cas particuliers, tous les membres du Parlement wallon, qui sont au nombre de 75, deviennent membres du Parlement de la Communauté française. Les cas particuliers concernent des membres du Parlement wallon qui ne peuvent siéger au Parlement de la Communauté française en raison d'une incompatibilité ; ils sont alors remplacés dans ce dernier par un suppléant. L'incompatibilité frappe notamment les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand au Parlement wallon, manifestant ainsi leur appartenance à la Communauté germanophone ;

– le Parlement de la Communauté française comporte également 19 membres appartenant au groupe linguistique français du Parlement bruxellois. Ces 19 membres sont élus par et parmi ce

groupe. Ils doivent être répartis, en termes d'appartenance politique, proportionnellement aux résultats obtenus par les listes francophones lors de l'élection du Parlement bruxellois.

Le Parlement de la Communauté française est donc composé de députés qui, sauf exception, exercent au minimum deux mandats, un régional et un communautaire. Ils exercent un mandat supplémentaire s'ils sont choisis par leurs pairs pour être sénateurs de communauté : c'est en effet le Parlement qui désigne les représentants de la communauté au Sénat.

Le Parlement de la Communauté française édicte des décrets, qui ont la même valeur juridique que les lois. [...]

Le Parlement de la Communauté française dispose de l'autonomie constitutive, mais celle-ci est limitée par le fait que la composition du Parlement de la Communauté française doit tenir compte de la composition du Parlement wallon.

Le siège du Parlement de la Communauté française est à Bruxelles, capitale de la Communauté. »³²

Composition du groupe cdH au Parlement de la Communauté française :

6^e législature (22_07_1999-26_07_2004)	
André Antoine	Elu directement
André Bouchat	Elu directement
Christian Brotcorne	Remplaçant Georges Sénécat à partir du 20 novembre 2002 et sénateur de communauté
Philippe Charlier	Elu directement
Marc Elsen	Elu directement
Anne-Marie Corbisier	Elu directement
Julie de Groote	Elue par le Parlement bruxellois
Michel de Lamotte	Remplaçant William Ancion à partir du 21 février 2001
Jacques Etienne	Elu directement
Denis Grimberghs	Elu par le Parlement bruxellois
Guy Hollogne	Elu directement

³² Art. « Parlement de la communauté française », dans CRISP, *Vocabulaire politique*, 2017 (<http://www.vocabulairepolitique.be/parlement-de-la-communaute-francaise-3/>)

Michel Lebrun	Elu directement
Albert Liénard	Elu directement
André Namotte	Remplaçant Ghislain Hiance à partir du 24 avril 2001
Pierre Scharff	Elu directement
René Thissen	Elu directement et sénateur de communauté
7^e législature (26_07_2004-13_07_2009)	
André Bouchat	Elu directement
Anne-Marie Corbisier	Elue directement
Julie de Groote	Elue par le Parlement bruxellois
Michel de Lamotte	Elu directement
Carlo di Antonio	Elu directement
André du Bus	Elu par le Parlement bruxellois
Jacques Etienne	Elu directement
Dimitri Fourny	Remplaçant Josy Arens à partir du 3 juillet 2007
Céline Frémault	Elue par le Parlement bruxellois
Marc Elsen	Remplaçant Herbert Grommes et sénateur de communauté
Benoît Langendries	Remplaçant André Antoine
Michel Lebrun	Elu directement
Jean-Pol Procureur	Elu directement et sénateur de communauté
Louis Smal	Elu directement
René Thissen	Elu directement
Monique Willocq	Remplaçant Christian Brotcorne à partir du 3 juillet 2007

Damien Yzerbyt	Remplaçant Jean-Pierre Detremmerie à partir du 20 avril 2005
8^e législature (13_07_2009-22_07_2014)	
Jean-Paul Bastin	Remplaçant Marc Elsen à partir du 7 juillet 2013
André Bouchat	Remplaçant Benoît Lutgen à partir du 18 juillet 2009
Julie de Groote	Elue par le Parlement bruxellois
Michel de Lamotte	Elu directement
André du Bus	Elu par le Parlement bruxellois et sénateur du communauté
Alfred Gadenne	Elu directement
Anne-Catherine Goffinet	Elue directement
Benoît Langendries	Remplaçant André Antoine à partir du 18 juillet 2009
Michel Lebrun	Elu directement
Dimitry Fourny	Elu directement et sénateur de communauté
Bertin Mampaka Mankamba	Elu par le Parlement bruxellois et sénateur de communauté
Savine Moucheron	Remplaçant Carlo di Antonio à partir du 18 janvier 2012
Maxime Prévot	Elu directement
Antoine Tanzili	Remplaçant Véronique Salvi à partir de 2013
Christine Servaes	Remplaçant Marie Dominique Simonet à partir du 18 juillet 2009
Damien Yzerbyt	Elu directement

Histoire des archives

Les archives qui composent ce fonds proviennent de divers versements non réguliers des collaborateurs des députés cdH.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds d'archives est composé des questions d'actualité, orales et écrites posées par les députés cdH ainsi que de leurs interventions et interpellations. S'y trouvent également des communiqués de presse et des documents de colloques. On compte enfin quelques rapports, articles et newsletters. Actuellement, ce fonds débute à la 6^e législature (1999-2004) et termine à la 8^e législature (2010-2014).

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées, notamment la suppression de doublons clairement établis.

Accroissement

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement est prévu à chaque fin de législature.

Mode de classement

Lors du transfert, en différentes phases, du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Tout d'abord, les archives ont été inventoriées en sous-fonds correspondant chacun à une législature.

Ensuite, dans chaque sous-fonds, une structure de classification à plusieurs niveaux a été mise en place :

- ✓ 1^{er} niveau : classification par compétence du Parlement de Wallonie
- ✓ 2^e niveau : classification par type d'archives
- ✓ 3^e niveau : classification chronologique

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques et leur consultation est, sous accord préalable de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

ONDEL Oriane, *Inventaire du fonds du groupe cdH au Parlement de la Communauté française (législatures 6 à 8 : 1999-2014)*, Décembre 2016.

➤ [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Le lecteur peut également effectuer une recherche sur le site du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : <http://www.pfwb.be/le-travail-du-parlement/doc-et-pub/documents-parlementaires-et-decrets>

C. Fonds du groupe parlementaire du centre démocrate Humaniste (cdH) au Parlement de Wallonie (2003-2014)

Identification

Référence : BE_CPCP_GP_CDH_PW

Nom : Fonds du groupe parlementaire du centre démocrate Humaniste (cdH) au Parlement de Wallonie

Dates : 18 mars 2003-22 juillet 2014

Niveau de description : Fonds

Importance : 608 fichiers

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

« Le Parlement wallon est l'assemblée parlementaire de la Région wallonne, dotée du pouvoir législatif et exerçant le contrôle du gouvernement wallon.

La Région wallonne est une des trois régions dont se compose l'État fédéral belge. Son parlement possède les mêmes fonctions législatives et de contrôle politique que les autres parlements de communauté ou de région. Sa composition est par contre spécifique.

Le Parlement wallon se compose de 75 députés, qui sont tous des élus directs.

Sauf cas particuliers, tous les membres du Parlement wallon deviennent en outre automatiquement membres du Parlement de la Communauté française. Les cas particuliers concernent des membres du Parlement wallon qui y ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand, manifestant ainsi leur appartenance à la Communauté germanophone (dont le territoire, c'est-à-dire la région de langue allemande, est une partie du territoire de la Région wallonne). Ces membres germanophones du Parlement wallon ne peuvent participer aux votes relatifs aux compétences transférées par la Communauté française à la Région wallonne.

Le Parlement wallon édicte des décrets, qui ont la même valeur juridique que les lois. Lorsque ces décrets portent sur des compétences transférées à la Région wallonne par la Communauté

française, ou sur des compétences transférées par la Région wallonne à la Communauté germanophone, ils ne s'appliquent que dans la région de langue française.

Le Parlement wallon dispose de l'autonomie constitutive, mais il doit l'exercer en tenant compte du fait que sa composition retentit sur celle du Parlement de la Communauté française.

Le siège du Parlement wallon est situé à Namur, capitale de la Région wallonne. »³³

Composition du groupe cdH au Parlement de Wallonie :

6^e législature (1999-2004)
André Antoine
André Bouchat
Christian Brotcorne (en remplacement de Georges Séneca)
Philippe Charlier
Anne-Marie Corbisier
Michel de Lamotte (en remplacement de William Ancion)
Jacques Étienne
Guy Hollogne
Elmar Keutgen
Michel Lebrun
Albert Liénard
André Namotte (en remplacement de Ghislain Hiance)
Pierre Scharff
René Thissen
7^e législature (2004-2009)
André Bouchat
Anne-Marie Corbisier
Michel de Lamotte

³³ Art. « Parlement fédéral », dans CRISP, *Vocabulaire politique*, 2016. (<http://www.vocabulairepolitique.be/parlement-wallon-3/>)

Carlo Di Antonio
Jacques Étienne
Dimitri Fourny (en remplacement de Josy Arens)
Herbert Grommes
Benoît Langendries (en remplacement d'André Antoine)
Michel Lebrun
Jean-Pol Procureur
Louis Smal
René Thissen
Monique Willocq (en remplacement de Christian Brotcorne)
Damien Yzerbit (en remplacement de Jean-Pierre Detremmerie)
Michel Lebrun
Jean-Pol Procureur
Louis Smal
René Thissen
Monique Willocq (en remplacement de Christian Brotcorne)
Damien Yzerbit (en remplacement de Jean-Pierre Detremmerie)
8^e législature (2009-2014)
Jean-Paul Bastin (en remplacement de Marc Elsen)
André Bouchat (en remplacement de Benoît Lutgen)
Idès Cauchies (en remplacement de Damien Yzerbyt)
Michel de Lamotte
Dimitri Fourny
Alfred Gadenne
Anne-Catherine Goffinet

Benoit Langendries (en remplacement d'André Antoine)
Michel Lebrun
Savine Moucheron
Maxime Prévot
Marie-Dominique Simonet
Antoine Tanzilli (en remplacement de Véronique Salvi)

Histoire des archives

Les archives qui composent ce fonds proviennent de différents versements irréguliers opérés par les différents collaborateurs des députés cdH.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds d'archives est composé des questions orales, écrites et d'actualité posées par les députés cdH. Par ailleurs, on peut également y retrouver les interventions et interpellations de ces derniers.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissement

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement est prévu à chaque fin de législature.

Mode de classement

Lors du transfert, en différentes phases, du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Tout d'abord, les archives ont été inventoriées en sous-fonds correspond à une législature.

Ensuite, dans chaque sous-fonds, une structure de classification à plusieurs niveaux a été mise en place :

- ✓ 1^{er} niveau : classification par compétence du Parlement de Wallonie

- ✓ 2^e niveau : classification par type d'archives
- ✓ 3^e niveau : classification chronologique

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives du groupe cdH au Parlement de Wallonie (Législatures 6 à 8 : 1999-2014)*, Décembre 2016.

- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Pour une vision plus globale des archives du Parlement de Wallonie, les chercheurs peuvent s'adresser à la Bibliothèque du Parlement de Wallonie située à Namur ou se référer au site Internet du parlement de Wallonie (<https://www.parlement-wallonie.be>).

D. Fonds du groupe parlementaire du centre démocrate Humaniste (cdH) au Parlement Bruxellois (2002-2017)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_GP_CDH_PRB

Nom : Fonds du groupe parlementaire cdH au Parlement Bruxellois

Dates : 2002-2017

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 37 Mo

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

E. Fonds du groupe parlementaire du centre démocrate Humaniste (cdH) au Parlement Européen (2002-2017)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_GP_CDH_PEUR

Nom : Fonds du groupe parlementaire cdH au Parlement Européen

Dates : 2002-2017

Niveau de description : Fonds

Importance : 23,4 Mo

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

5. Les archives des cabinets ministériels du cdH

A. Fonds du cabinet Joëlle Milquet : Vice-Première ministre, ministre de l'Intérieur et ministre de l'Égalité des chances (Législature 2009-2014)

Identification

Référence : BE_CPCP_CAB_FED_JM

Nom : Fonds du cabinet Joëlle Milquet : Vice-Première ministre, ministre de l'Intérieur et ministre de l'Égalité des chances (Législature 2009-2014)

Dates : 2009-2014

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 25 m.l. et 3,66 Go (11.700 fichiers)

Support : Papier et Électronique

Conditionnement : Boîtes - Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

B. Fonds du cabinet Melchior Wathelet : Secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie, à la Mobilité et aux Réformes institutionnelles (Législature 2009-2014)

Identification

Référence : BE_CPCP_CAB_FED_MW

Nom : Fonds du cabinet Melchior Wathelet : Secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie, à la Mobilité et aux Réformes institutionnelles (Législature 2009-2014)

Dates : 2009-2014

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 15 m.l. et 10 Mo

Support : Papier et Électronique

Conditionnement : Boîtes en carton - Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

C. Fonds du cabinet Benoit Cerexhe : Ministre de l'Économie, de l'Emploi, de la Recherche scientifique et du Commerce Extérieur (Législature 2009-2014)

Identification

Référence : BE_CPCP_CAB_FED_BC

Nom : Fonds du cabinet Benoit Cerexhe : Ministre de l'Économie, de l'Emploi, de la Recherche scientifique et du Commerce Extérieur (Législature 2009-2014)

Dates : 2009-2013

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 104 Mo (513 fichiers)

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

D. Fonds du cabinet Céline Fremault : Ministre de l'Économie, de l'Emploi, de la Recherche scientifique, du Commerce Extérieur, de la Santé, de la Formation des Classes moyennes et de la Fonction publique (Législature 2009-2014)

Identification

Référence : BE_CPCP_CAB_BXL_CF1

Nom : Fonds du cabinet Céline Fremault : Ministre de l'Économie, de l'Emploi, de la Recherche scientifique, du Commerce Extérieur, de la Santé, de la Formation des Classes moyennes et de la Fonction publique (Législature 2009-2014)

Dates : 2013-2014

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 291 Mo (424 fichiers)

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

E. Fonds du cabinet Céline Fremault : Ministre du Logement, de l'Environnement, de l'Énergie, des Politiques familiales et des Personnes handicapées (Législature 2014-2019)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_CAB_BXL_CF2

Nom : Fonds du cabinet Céline Fremault : Ministre du Logement, de l'Environnement, de l'Énergie, des Politiques familiales et des Personnes handicapées (Législature 2014-2019)

Dates : 2014-2019

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 277,3 Go (167.574 fichiers) et 0,72 m.l.

Supports : Électronique et papier

Conditionnement : Serveur NAS – Caisse de déménagement

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

F. Fonds du cabinet André Antoine : Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (Législature 2009-2014)

Identification

Référence : BE_CPCP_CAB_RW_FWB_AA2

Nom : Fonds du cabinet André Antoine : Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (Législature 2009-2014)

Dates : 2009-2014

Niveau de description : Fonds

Importance : 4,21 Mo

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

G. Fonds du cabinet Carlo Di Antonio : Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine (Législature 2009-2014)

Identification

Référence : BE_CPCP_CAB_RW_CDA1

Nom : Fonds du Cabinet du Ministre wallon des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine Carlo Di Antonio (Législature 2009-2014)

Dates : 15 décembre 2011 – 22 juillet 2014

Niveau de description : Fonds

Importance : 0,12 m.l. et 16,5 Mo

Supports : Papier et électronique

Conditionnement : Chemises et boîte non acides (AGR) – Serveur NAS

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Le 15 décembre 2011, Carlo Di Antonio a été appelé par Benoît Lutgen, élu président du cdH, pour lui succéder comme Ministre wallon des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. Son mandat s'est terminé le 22 juillet 2014.³⁴

Histoire des archives

Les archives du cabinet du Ministre wallon Carlo Di Antonio ont été conservées au cabinet situé au 2, Chaussée de Louvain à Namur. Les archives papiers ont été versées au centre d'archives et de documentation du CPCP le 19 août 2014 dans le cadre d'une convention de don. Les archives électroniques, quant à elles, sont directement tirées du site Internet du cabinet Di Antonio.

Contenu et structure

Portée et contenu

Le fonds se compose des communiqués de presse du Ministre wallon Carlo Di Antonio, de quelques discours et d'une partie des newsletters.

³⁴ À cette date, il fut désigné Ministre wallon de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal pour la législature 2014-2019.

Tri et éliminations

Aucune élimination n'a été effectuée vu la taille limitée du fonds.

Accroissements

Le fonds inventorié est fermé vu que la législature est déjà terminée et que les autres documents qu'on aurait pu obtenir ont été soit détruits, soit donnés à d'autres institutions.

Mode de classement

Vu la petite taille du fonds, les documents ont été triés d'abord par type et puis par ordre chronologique.

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

A ce jour, au vu de leur nature, les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

FIVET Marie-Cerise, *Inventaire des archives du Cabinet du Ministre wallon des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine Carlo Di Antonio (15 décembre 2011 – 22 juillet 2014)*, Mars 2015.

➤ [Inventaire PDF](#)

H. Fonds du cabinet Carlo Di Antonio : Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal (Législature 2014-2019)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_CAB_RW_CDA1

Nom : Fonds du cabinet Carlo Di Antonio : Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal (Législature 2014-2019)

Dates : 2014-2019

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 22,1 Mo

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

I. Fonds du cabinet René Collin : Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité et du Tourisme (Législature 2014-2019)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_CAB_RW_FWB_RC1

Nom : Fonds du cabinet René Collin : Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité et du Tourisme (Législature 2014-2019)

Dates : 2014-2019

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 253 Mo

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

J. Fonds du cabinet Maxime Prévôt : Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action Sociale et du Patrimoine (Législature 2014-2019)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_CAB_RW_MP1

Nom : Fonds du cabinet Maxime Prévôt : Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action Sociale et du Patrimoine (Législature 2014-2019)

Dates : 2014-2019

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 142 Mo

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

K. Fonds du cabinet Marie-Dominique Simonet : Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale (Législature 2009-2014)

Identification

Référence : BE_CPCP_CAB_FWB_MDS2

Nom : Fonds du cabinet Marie-Dominique Simonet : Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale (Législature 2009-2014)

Dates : 2009-2014

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 47,1 Mo

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

L. Fonds du cabinet Marie-Martine Schyns : Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale (Législature 2009- 2014)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_CAB_FWB_MMS1

Nom : Fonds du cabinet Marie-Martine Schyns : Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale (Législature 2009-2014)

Dates : 2009-2014

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 12,4 Mo

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

M. Fonds du cabinet Joëlle Milquet : Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance (Législature 2014-2019)

Identification

Référence : BE_CPCP_CAB_FWB_JM3

Nom : Fonds du cabinet Joëlle Milquet : Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance
(Législature 2014-2019)

Dates : 2014-2019

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 45 Mo

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

N. Fonds du cabinet de Marie-Martine Schyns : Ministre de l'Enseignement (Législature 2014-2019)
--

Identification

Référence : BE_CPCP_CAB_FWB_MMS2

Nom : Fonds du cabinet Marie-Martine Schyns : Ministre de l'Enseignement et des Bâtiments scolaires (Législature 2014-2019)

Dates : 2014-2019

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 8,64 Mo

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

6. Les archives de personnalités sociales-chrétiennes et démocrates-humanistes

A. Fonds William Ancion

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_CDH_ANCION

Nom : Fonds William Ancion

Dates : 1971-2003

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,72 m.l. (6 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

*Histoire du producteur*³⁵

William Ancion est né à Seraing le 17 juillet 1941. Docteur en Droit de l'Université de Liège (1964) et licencié en Sciences économiques de l'Université catholique de Louvain (1965), William Ancion entame sa carrière professionnelle aux Services de Programmation de la Politique scientifique. Secrétaire du Conseil national de la Politique scientifique (1972), il est nommé Délégué du gouvernement (national puis communautaire) auprès des universités libres et catholiques (1972-2002).

Conseiller communal PSC élu en octobre 1970, puis Premier échevin de la ville de Liège en charge des Finances et de l'Urbanisme (1989-1996 ; 1999-2004), il s'emploie d'abord à l'apurement de la dette de la Cité Ardente. Bourgmestre faisant fonction durant quelques mois (1990-1991), il se consacre ensuite surtout aux dossiers d'aménagement urbain et contribue à une solution pour le dossier de la Place Saint-Lambert en souffrance depuis de nombreuses années (1993).

³⁵ Encyclopédie du Mouvement wallon, Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009), t. IV, Namur, Institut Destrée, 2010, p. 12-15.

En décembre 1996, William Ancion est choisi pour succéder à Jean-Pierre Grafé dans le gouvernement wallon présidé par Robert Collignon et dans le gouvernement de la Communauté française présidé par Laurette Onkelinx. Dans le nouveau système institutionnel issu des réformes de 1993, c'est la première fois qu'un extra-parlementaire est désigné à la fois ministre régional et communautaire. Il est responsable de la Recherche, du Développement technologique, ainsi que du Sport et des Relations internationales dans le gouvernement wallon, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales dans le gouvernement de la Communauté française (1996-1999). Parmi les décrets portés par le ministre figurent celui relatif aux redoublements, celui du financement des fédérations et des infrastructures sportives, la réforme de l'enseignement supérieur artistique, celle des études de kiné et celle du refinancement des universités ; du côté wallon, il met l'accent sur la création de « grappes technologiques », sur la valorisation des brevets dans l'industrie et les PME, sur le concept de pôles d'excellence, initie les programmes « First », crée le « Fird » et lance le projet de stratégie d'innovation régionale « Prométhée ». Il préside également le comité de suivi de l'Objectif 1 Hainaut. Matière conjointe à la Communauté et à la Région, les Relations internationales sont l'occasion, pour le ministre, d'inviter les deux administrations à se rapprocher et à se doter d'une même direction, en espérant d'autres rapprochements futurs. Tout en formulant l'espoir que la Région bruxelloise se tournera vers le Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française (CGRI) plutôt que de développer son propre service, il souhaite, à moyen terme, que le CGRI, la Division des Relations internationales de la Région wallonne (DRI), l'Agence wallonne à l'Exportation (AWEX) et les Relations internationales bruxelloises travaillent dans un même bâtiment, avec une direction commune. Le ministre a l'occasion de signer plusieurs traités de coopération avec des voisins immédiats de la Wallonie.

Élu dans l'arrondissement de Liège en 1999, William Ancion commence à siéger au Parlement wallon et retrouve ses fonctions scabinales (juillet 1999-2000). Premier échevin de la ville de Liège (2001), en charge des Finances et de l'Urbanisme, il renonce à son mandat wallon (2001). En cours de législature, William Ancion est nommé par le gouvernement de la Communauté française pour exercer à Paris les fonctions de Délégué en charge des Relations diplomatiques et politiques avec la France et les Organisations internationales (1er septembre 2004-31 août 2008) ; il succède à Roger Hotermans et renonce à ses fonctions scabinales. En septembre 2008, William Ancion retrouve Liège et c'est Jean-Paul Baras qui hérite de « son » mandat parisien. Président du comité d'organisation des « Journées du Patrimoine », conseiller de l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), il lance en 2012 l'Alliance française de Liège, association qu'il préside et qui s'inscrit dans un réseau international de 950 alliances dans le monde.

Histoire des archives

Depuis la fin de ses mandats politiques, les archives de William Ancion ont été conservées au domicile de l'intéressé à Liège. Le 30 janvier 2018, les archivistes du centre d'archives du CPCP ont pris en charge ces archives suite à la signature d'une convention de don.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1971 à 2003.

L'intégralité des archives conservées sont liées à la vie politique de William Ancion. Les archives politiques qui ont été classées concernent les grandes étapes de la carrière politique de William Ancion à savoir ses mandats de conseiller communal de la ville Liège (1971-2006), de premier échevin de la ville de Liège en charge des finances et de l'urbanisme (1989-1996 ; 1999-2004) et de ministre wallon et communautaire chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, des nouvelles technologies, du sport et des relations internationales (1996-1999).

On retrouve notamment dans le fonds des discours, des conférences de presse et des exposés réalisés par William Ancion ainsi que différents documents en lien avec les diverses élections auxquelles ce dernier a participé.

Tri et éliminations

Très peu de documents ont été éliminés. Néanmoins, quelques doubles clairement établis ont été supprimés.

Accroissements

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les grandes étapes de la vie politique de William Ancion :

- A. Conseiller communal de la ville de Liège
- B. Premier échevin de la ville de Liège en charge des finances et de l'urbanisme
- C. Ministre wallon et communautaire chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, des nouvelles technologies, du sport et des relations internationales
- D. Membre du Parti Social-Chrétien
- E. Membre du centre démocrate Humaniste

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de William Ancion (°1941)*, Mars 2018.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC, ceux-ci peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en mars 2018, par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

B. Fonds Michel Barbeaux

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_CDH_BARBEAUX

Nom : Fonds Michel Barbeaux

Dates : 1976-2003

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,48 m.l. (4 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

*Histoire du producteur*³⁶

Michel Barbeaux est né à Ciney le 6 décembre 1947. Bachelier en Philosophie, candidat en Droit, licencié et maître en Sciences économiques de l'Université catholique de Louvain, assistant à l'UCL/FUSL, Michel Barbeaux devient conseiller au CEPESS (1974-1977), attaché de Cabinet auprès du vice-Premier ministre et ministre de la Fonction publique (1977-1979), conseiller, puis chef de Cabinet adjoint auprès du Premier ministre de 1979 à 1995. Proche de Philippe Maystadt, il est le rédacteur en chef des Cahiers pour demain publiés par le Centre européen des travailleurs, groupe créé en 1984 pour « nourrir une réflexion humaniste de centre gauche et d'inspiration démocrate-chrétienne ». Secrétaire du Comité de concertation gouvernement fédéral-gouvernement des communautés et des régions de 1985 à 1995, il est nommé Inspecteur général des Finances au Ministère de la Région wallonne. En juillet 1995, il quitte l'ombre des cabinets ministériels pour la lumière du Parlement wallon, en tant que suppléant de Michel Lebrun nommé ministre. En 1996, il est désigné pour quatre ans comme président du Conseil d'administration de la Société publique d'Administration des Bâtiments scolaires (SPABS) en province de Namur. Il est également membre du comité de gestion du Fonds de garantie des bâtiments scolaires de la Communauté française (depuis 1996). C'est surtout du côté de la Communauté française que le député wallon se signale par ses interpellations au sujet du devenir financier de l'institution. Au sein de son parti, il mène une importante réflexion sur l'avenir de l'école. En juin 1998, il devient l'un des trois secrétaires « nationaux » du PSC, en charge de toutes les compétences en rapport avec les Services publics.

³⁶ Encyclopédie du Mouvement wallon, Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009), t. IV, Namur, Institut Destrée, 2010, p. 38-39.

Suppléant de Philippe Maystadt nommé à la BEI, Michel Barbeaux découvre brièvement le Sénat entre 2000 et 2003. Conseiller communal de Ciney (1983-2012), ce haut responsable de la démocratie chrétienne est le chef de file local du PSC-cdH (1983-2006), avant de devenir Premier échevin de Ciney, en charge des Finances, des Affaires économiques et de l'Emploi, d'octobre 2006 à novembre 2012. Repoussé dans l'opposition locale en 2012, le conseiller communal décide de prendre sa retraite politique, même s'il reste « conseiller à temps partiel » auprès du Secrétaire d'État fédéral Melchior Wathelet Jr. Tant au niveau provincial qu'au niveau national, il a également exercé d'importantes responsabilités au sein des Mutualités chrétiennes.

Histoire des archives

Depuis la fin de ses mandats politiques, les archives de William Ancion ont été conservées au domicile de l'intéressé à Ciney. Le 7 août 2017, les archivistes du CAD ont pris en charge ces archives suite à la signature d'une convention de don.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1976 à 2003.

L'intégralité des archives conservées sont liées à la vie professionnelle et politique de Michel Barbeaux. Les archives politiques qui ont été classées concernent les grandes étapes de la carrière politique de Michel Barbeaux à savoir ses mandats de Député wallon (1995-1999) et de Sénateur (2000-2003). Celles-ci mettent en lumière l'intense activité parlementaire de Michel Barbeaux (rapports, propositions de lois et de résolutions, interventions...). Deux dossiers thématiques, liés à l'activité sénatoriale de Michel Barbeaux, sont à pointer : l'un sur la Taxe Tobin et l'autre sur la réforme Copernic. Par ailleurs, quelques documents relatifs à la vie professionnelle de Michel Barbeaux ont également été conservés. Ceux-ci sont liés à ses activités d'Inspecteur adjoint des Finances, de Maîtres de conférences invité à l'UCL, de Conseiller au CEPESS ainsi que de Chef de cabinet adjoint auprès du Premier ministre.

Tri et éliminations

Très peu de documents ont été éliminés. Néanmoins, quelques doubles clairement établis ont été supprimés.

Accroissements

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les grandes étapes de la vie politique et professionnelle de Michel Barbeaux :

- A. Vie professionnelle
 - A.I. Inspecteur adjoint des Finances
 - A.II. Maître de conférences invité à l'Université Catholique de Louvain
 - A.III. Conseiller au Centre d'Etudes, Politiques, Economiques et Sociales (CEPESS)
 - A.IV. Chef de cabinet adjoint auprès du Premier ministre
- B. Vie politique
 - B.I. Député wallon
 - B.II. Sénateur

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de Michel Barbeaux (1947°)*, Avril 2018.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC, ceux-ci peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en mars-avril 2018, par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

C. Fonds Philippe Charlier

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_CDH_CHARLIER

Nom : Fonds Philippe Charlier

Dates : 1983-1998

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,36 m.l. (1^{er} versement)

Support : Papier

Conditionnement : Caisse de déménagement

Instrument de recherche : Bordereau de versement

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

D. Fonds Henri Colsoul

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_COLSOUL

Nom : Fonds Henri Colsoul

Dates : 1886 - 1959

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,12 m.l. (1 boîte)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîte non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Fils d'Isidore-Joseph Colsoul et de Marie Louise Lheureux, Henri Jérémie Colsoul est né à Orp-le-Grand le 02 juillet 1886 et y est décédé en novembre 1959 à Orp-le-Grand.

Henri Colsoul a été un industriel « plein de forces, qui ne s'était jamais ménagé dans toutes ses activités. » Comme personne, il a toujours été « plein d'allant, plein de forces » et « ne s'était jamais ménagé dans toutes ses activités. » De plus, « à côté de ses qualités d'intelligence, d'énergie, et d'activité, il savait être le conseiller sage et éclairé, il savait en même temps rendre service à ceux qui l'avaient sollicité »

Engagé, dès son adolescence, dans la vie politique, Henri Colsoul a participé à « toutes les réunions, les réunions ou manifestations, soit dans la jeunesse catholique, du Parti catholique, et du Parti social-chrétien ».

A Orp, à Jodoigne, à Bruxelles, ou ailleurs, Henri Colsoul « suivait pas à pas l'activité politique et celle des Parlementaires Sociaux Chrétiens et manquait jamais de donner son point de vue, toujours de bon sens. » Sur le plan communal, « depuis des lustres », il a représenté « des idées qui nous étaient chères, mais il avait surtout à cœur l'intérêt de tous ses Concitoyens. » Désigné comme Échevin, « il se mit courageusement au travail, avec la même vigueur, que s'il s'agissait de ses affaires personnelles ».

C'est le 20 novembre 1928, « en remplacement de Monsieur Renoir, démissionnaire, que Henri Colsoul entra au conseil ; il y fut nommé échevin en remplacement de Monsieur Beuawin. Élu 1^{er} suppléant aux élections de 1932, il remplaça en 1934, Monsieur Cloots, décédé ».

Les électeurs ont renouvelé leur confiance, « quatre fois de suite, en 1939, en 1946, en 1952

et en 1958 ». C'est le dernier conseil qui l'appela aux fonctions d'échevin des travaux.

De Henri Colsoul, on a retenu qu'il « savait être beau joueur et bon perdant » et a servi sa commune « dans l'opposition ou au collège, sans défaillance ».

Histoire des archives

Le 24 mai 1991, Jacqueline Colsoul a déposé au Centre d'Archives et de Documentation du Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation un lot de documents qu'elle avait retrouvé dans des affaires ayant appartenu à son père, Henri Colsoul.

Dans le présent fonds archivistique, le chercheur y trouvera quelques informations relatives aux fonctions politiques d'Henri Colsoul et à quelques campagnes électorales.

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

DUSTIN Fernand-Daniel, *Inventaire des archives d'Henri Colsoul (1886-1959)*, Mai 2015.

➤ [Inventaire PDF](#)

E. Fonds Paul de Stexhe

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_STEXHE

Nom : Fonds Paul de Stexhe

Dates : 1888-1990

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 2,36 m.l. (19 boîtes)

- 1^{er} versement (juin 2017) : 1,56 m.l.
- 2^{ème} versement (août 2017), 0,80 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Paul de Stexhe est né à Marchienne-au-Pont le 17 mars 1913. Docteur en Droit, licencié en Notariat ainsi qu'en Sciences politiques et diplomatiques à l'UCL, il mène une brillante carrière d'avocat au barreau de Charleroi à partir de 1935.

Il débute sa carrière politique en 1946 quand il est élu conseiller provincial PSC du Hainaut. Peu après, il occupe la fonction de vice-président de l'assemblée provinciale (1949-1958) et est nommé membre du comité directeur du PSC-CVP à partir de 1950. Durant ces années marquées par la seconde guerre scolaire (1950-1958), Paul de Stexhe s'implique au sein du Comité des Libertés Démocratiques (CDLD) qui s'oppose farouchement à la politique scolaire menée par le gouvernement Van Acker (1954-1958) et son Ministre de l'Instruction publique Léo Collard.

Sénateur coopté (1958-1965) puis sénateur de l'arrondissement de Charleroi-Thuin (1965-1981), Paul de Stexhe est nommé Ministre de la Culture française en 1965 dans le gouvernement Harmel. C'est la première fois qu'un gouvernement belge compte en ses rangs un ministre exclusivement dédié à la Culture française. Très vite pourtant, le gouvernement Harmel tombe sur les dossiers du *Zwartberg* et des médecins. Paul de Stexhe ne sera plus jamais ministre. En sa qualité d'éminent juriste, Paul de Stexhe est nommé membre de la commission du Sénat chargée de la révision constitutionnelle (1968-1971). Il y occupe la fonction de rapporteur et participe assidûment à toutes les réunions qui conduisent finalement à la rédaction de nouveaux articles dans le texte constitutionnel de 1831. En 1972, Paul de Stexhe décrira

cette première réforme de l'État dans un ouvrage intitulé « La révision de la Constitution belge (1968-1971) » paru chez Larcier. En tant que délégué PSC désigné au Sénat pour tous les groupes de travail ou commissions relatives aux problèmes institutionnels ou communautaires, Paul de Stexhe s'implique également activement dans l'élaboration de la loi de régionalisation provisoire (1974) ainsi que dans la mise en place de la seconde réforme de l'État par le biais des lois d'août 1980. En sa qualité de président de la commission sénatoriale « Justice et Affaires sociales », Paul de Stexhe a également été un acteur important des longs débats autour de la problématique de l'avortement et des droits de succession des conjoints survivants.

Membre du Conseil culturel (1971-1981), il dépose, avec Marc-Antoine Pierson, une résolution, vivement débattue pour désigner Bruxelles, et non Namur, comme siège du Conseil culturel. Trois ans après ce décret, Paul de Stexhe se rallie à la troisième proposition de décret de Fernand Massart relative au choix du drapeau et du jour de la fête de la Communauté française. Le choix du 27 septembre n'étant pas nécessairement très clair dans tous les esprits, Paul de Stexhe prend l'initiative, quand il accède à la présidence du Conseil culturel de la Communauté culturelle française de Belgique (1977-1979), de faire publier une brochure intitulée « Pourquoi le 27 septembre ? »

Paul de Stexhe siège également au Conseil régional wallon provisoire (1974-1977) et au Conseil régional wallon (1980-1981). Il occupe cette fonction par discipline de parti davantage que par conviction car pour lui, l'émergence des Conseils culturels de Communauté en 1971 était le point d'aboutissement de la transformation institutionnelle de la Belgique et il n'envisageait pas que les régions puissent disposer d'autonomie.

Sur le plan international, Paul de Stexhe occupe la fonction de représentant à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (1968-1977). Durant ces dix années, il y brille par son activité au sein de la commission des Affaires juridiques dans les matières relatives à la coopération juridique internationale.

Parallèlement à ses différents mandats politiques, Paul de Stexhe s'engage également au sein de différents groupements et associations. Il est ainsi, notamment, membre de l'Union Interparlementaire et de l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française et il occupe durant plusieurs années la présidence de la Conférence Permanente des Parlementaires de Charleroi et du Groupe Interparlementaire Hispano-Belge. Par ailleurs, en juillet 1966, sur proposition du Cardinal Suenens, il est nommé conseiller du pouvoir organisateur de l'Université de Louvain. Il est l'un des quatre premiers conseillers laïcs de cette instance composée jusque-là uniquement d'évêques. Il occupe cette fonction durant 22 ans et participe de près à la fondation de l'UCL sur le site de Louvain-la-Neuve.

Paul de Stexhe décède le 30 septembre 1999.

Histoire des archives

Les archives de Paul de Stexhe ont été stockées durant de nombreuses années au Château de Bouvignes à Dinant. Béatrice de Stexhe, fille de Paul de Stexhe, a réalisé plusieurs versements

d'archives de son père auprès du centre d'archives et de documentation du CPCP. À ces occasions, des bordereaux de versements ont été réalisés et une convention de don a été signée.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1935 à 1986. Les archives conservées sont liées à la vie privée, estudiantine, professionnelle et politique de Paul de Stexhe.

Les archives politiques, constituant la majorité du fonds, brassent l'intégralité de la carrière politique de Paul de Stexhe. Ainsi, on y retrouve des documents intéressants liés à ses mandats de Conseiller provincial du Hainaut (1946-1958), de Ministre-Secrétaire d'État à la Culture française (1965-1966), de représentant à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (1968-1977) ou encore de Vice-Président (1972-1977) et Président (1977-1979) du Conseil Culturel de la Communauté Culturelle Française.

Il convient de préciser qu'une grande partie de ces archives politiques se rapporte à son mandat de sénateur (1958-1968 ; 1971-1981). On y retrouve des dossiers extrêmement intéressants et étayés relatifs aux questions communautaires (1^{ère} et 2^{ème} réforme de l'État, régionalisation provisoire, fusion des communes, réforme du Sénat, création de la Cour d'arbitrage...), à la problématique de l'avortement, à l'abaissement de l'âge de la majorité civile ou encore au projet d'implantation d'une faculté de médecine à Charleroi et à la fondation du Centre Universitaire de Charleroi (CUNIC).

Différentes archives se rattachent également à son action au sein de différents groupements et associations d'ordre politique. On peut ainsi consulter des archives liées à ses fonctions de membre de l'Union Interparlementaire et de l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française, et de président de la Conférence Permanente des Parlementaires de Charleroi et du Groupe Interparlementaire Hispano-Belge.

Enfin, des dossiers d'archives relatifs à l'action de Paul de Stexhe en tant que membre du PSC ont aussi été archivés. Ceux-ci concernent les élections législatives du 17 avril 1977, le CEPIC, ou encore les rapports de Paul de Stexhe présentés à l'occasion de différents congrès du PSC.

Les archives liées à la vie privée de Paul de Stexhe concernent principalement son action en tant que membre de l'asbl *Les amis du château et du domaine de Seneffe*.

Quelques documents concernant la vie estudiantine de Paul de Stexhe ont également été archivés. Ces pièces traitent de la communication réalisée par Paul de Stexhe en vue de l'obtention du grade de licencié en Sciences Politiques et Diplomatiques.

Enfin, les documents d'archives liés à la vie professionnelle de Paul de Stexhe concernent sa carrière d'avocat au barreau de Charleroi. Les pièces conservées donnent un aperçu de l'activité de Paul de Stexhe au sein de la Conférence du Jeune Barreau de Charleroi.

Tri et éliminations

Très peu de documents ont été éliminés. Néanmoins, quelques doubles clairement établis ont été supprimés.

Accroissements

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les différentes grandes étapes de la vie privée, estudiantine, professionnelle et surtout politique de Paul de Stexhe :

- A. Vie privée
- B. Vie estudiantine
- C. Vie professionnelle
- D. Vie politique
 - D.I. Conseiller provincial du Hainaut et vice-président du Conseil
 - D.II. Sénateur
 - D.III. Ministre-Secrétaire d'État à la Culture française
 - D.IV. Représentant à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe
 - D.V. Vice-Président et Président du Conseil Culturel de la Communauté Culturelle Française
 - D.VI. Membre de l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française
 - D.VII. Président du Groupe Interparlementaire Hispano-Belge
 - D.VIII. Membre de l'Union Interparlementaire
 - D.IX. Président de la Conférence Permanente des Parlementaires de Charleroi
 - D.X. Membre du Parti Social-Chrétien

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de Paul de Stexhe (1913-1999)*, Août 2017.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui désirent obtenir des informations complémentaires sur la carrière politique de Paul de Stexhe, ceux-ci peuvent se référer aux archives conservées par le Sénat. Par ailleurs, ceux qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC. Enfin, de nombreuses photographies de Paul de Stexhe sont conservées au sein de notre collection photographique.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé entre mai et août 2017, par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

F. Fonds Albert Dalcq

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_CDH_DALCQ

Nom : Fonds Albert Dalcq

Date : 1942-

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 7,76 m.l. (62 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Remarque : Ce fonds est actuellement retravaillé pour être mis aux normes ISAD-G

G. Fonds Francis Delpérée

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_CDH_DELPÉREE

Nom : Fonds Francis Delpérée

Dates : 1972-2019

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 2,52 m.l. (21 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Francis Delpérée, né à Liège le 14 janvier 1942, est un homme politique membre du centre démocrate Humaniste et universitaire belge. Docteur en droit des universités de Louvain (UCLouvain) et de Paris, il est professeur émérite de droit constitutionnel à l'UCLouvain. Francis Delpérée obtient son diplôme de droit à l'université unitaire de Louvain en 1964 et son doctorat à la Faculté de droit de l'université de Paris en 1968. Il enseigne le droit constitutionnel à la faculté de droit de l'UCLouvain à partir de 1970, faculté dont il est le doyen de 1990 à 1993. Depuis 1994, il est directeur de la Revue belge de droit constitutionnel. Membre de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques, section de législation, droit public et jurisprudence) et de l'Académie royale de Belgique depuis 1998, il est également docteur honoris causa des universités d'Aix-en-Provence, de Genève, d'Ottawa, de Szeged et d'Athènes et de Toulon. Avocat honoraire, il a également été assesseur à la section de législation du Conseil d'État belge entre 1985 et 2004 et professeur de droit constitutionnel aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles. Au niveau international, il a notamment été consulté pour la rédaction de la Constitution tunisienne de 2014. De 2004 à 2007, il est sénateur de la Communauté française, député bruxellois et député de la Communauté française de Belgique. Au Sénat, il est membre la Commission des affaires institutionnelles ainsi que de la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la compatibilité des partis politiques. Il est aussi actif au sein de la Commission des Affaires Intérieures et de la Commission de la Justice. En 2006, il est élu conseiller communal dans sa 3 commune de Woluwe-Saint-Pierre et, en décembre 2012, il devient président du conseil communal. En juin 2007, il est candidat aux élections législatives et emmène la liste du cdH pour le Sénat. Il obtient 109 399 voix et est réélu sénateur. En juin 2010, il est réélu. En mai 2014, il est élu député fédéral. Francis Delpérée met un terme à sa carrière politique à l'occasion des élections législatives du 26 mai 2019

Histoire des archives

Les archives de Francis Delpérée ont été conservées dans ses bureaux du Sénat et de la Chambre des représentants avant d'être rapatriées à son domicile de Woluwé-Saint-Pierre en 2019. En février 2020, les archivistes du CPCP ont pris possession des archives de Francis Delpérée à son domicile. Celles-ci ont été transférées au siège du CPCP, rue des Deux Églises à Bruxelles. En août 2020, les archives de Francis Delpérée ont été déménagées au sein de la nouvelle implantation du centre d'archives du CPCP située au sentier du Gorla à Louvain-la-Neuve.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1972 à 2019. Les archives conservées sont liées à la vie professionnelle et politique de Francis Delpérée. Les archives politiques, constituant la majorité du fonds, brassent les fonctions principales de la carrière politique de Francis Delpérée, à savoir ses mandats de sénateur et de député fédéral. Parmi les archives conservées, on peut notamment pointer des dossiers thématiques relatifs à des problématiques telles que la sixième réforme de l'État, l'euthanasie des mineurs, la lutte contre le terrorisme ou encore les dotations royales. Par ailleurs, de nombreuses interventions de Francis Delpérée, en sa qualité de professeur de droit constitutionnel à l'UCL, de sénateur ou de député fédéral, sont également conservées.

Tri et éliminations

De nombreux doublons et de la documentation ont été supprimés.

Accroissements

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives. Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les différentes grandes étapes de la vie professionnelle et politique de Francis Delpérée :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">A. Professeur de droit constitutionnel à l'Université Catholique de LouvainB. Sénateur (2004-2014) et député fédéral (2014-2019)<ul style="list-style-type: none">B.I. Communication<ul style="list-style-type: none">B.I.a. CorrespondanceB.I.b. InterventionsB.I.c. PresseB.II. Travail parlementaire<ul style="list-style-type: none">B.II.a. Dossiers thématiques |
|---|

B.II.b. Notes

B.II.c. Documents parlementaires

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste et, suivant les dossiers, du donateur.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

SMETS, Thomas, *Inventaire des archives de Francis Delpérée*, octobre 2020.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC et/ou du cdH, ceux-ci peuvent se référer à nos inventaires des archives du PSC et du cdH.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en septembre-octobre 2020 par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

H. Fonds Gérard Deprez

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_DEPREZ

Nom : Fonds Gérard Deprez

Dates : 1977-1996

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 6 m.l. (48 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Président du PSC puis du MCC, eurodéputé et sénateur, Gérard Deprez est un acteur politique wallon majeur sur la scène belge depuis la fin des années 1970. Les étapes de son histoire personnelle se mêlent d'ailleurs étroitement aux faits principaux de l'histoire récente. Né en pleine Seconde Guerre mondiale, non loin de Bastogne, il se retrouve orphelin de son père fusillé par des troupes irrégulières de l'armée allemande lors de l'offensive Von Rundstedt (1944). Après des études secondaires classiques au Petit Séminaire de Bastogne, Gérard Deprez arrive à Leuven au moment des revendications flamandes en faveur de la flamandisation intégrale de l'Université. C'est par conséquent dans l'atmosphère des Walen buiten qu'il réussit ses licences en Sociologie (1963-1967), devient assistant puis docteur en Sociologie (1974), tout en exerçant comme professeur à l'ISCO (1966-1974). Entre une carrière universitaire et la politique, le virus du second s'avère le plus déterminant. Conseiller au Cabinet du Ministre de la Culture française (1974-1975), il devient Chef de Cabinet du Vice-Premier ministre (1979-1981), tout en exerçant des fonctions de plus en plus importantes au sein du PSC. Conseiller politique auprès des présidents du PSC, Charles-Ferdinand Nothomb et Georges Gramme (1975-1978), il devient secrétaire politique général du PSC-CVP (1978-1979) avant la rupture définitive entre les deux ailes communautaires du parti catholique. Candidat à la présidence du PSC en 1979 face à Paul Vanden Boeynants, le jeune Gérard Deprez est battu par celui qui vient d'exercer pour la dernière fois la charge de Premier ministre (65,5%-34,5%). Mais deux ans plus tard, quand VDB démissionne de la présidence du PSC en même temps que tombe le gouvernement (décembre 1981), le comité directeur du PSC désigne Deprez pour assurer l'intérim, avant qu'une élection interne ne confirme ce choix.

De 1981 à 1996, Gérard Deprez est le président d'un PSC qui est associé à tous les gouvernements qui se succèdent. Il apporte ainsi sa contribution décisive lors des réformes

institutionnelles de 1988-1989 et surtout de 1992-1993. Durant tout ce temps, il exerce un mandat européen, ayant été élu pour la première fois en 1984. Il siègera au Parlement européen sans interruption jusqu'en 2009, refusant d'exercer le mandat de sénateur pour lequel il avait été élu en 1995.

Après quatorze années passées à la tête du PSC, Gérard Deprez annonce son départ anticipé (fin 1995) ; élu avec 51,1% des suffrages exprimés en juillet 1994, il soutient la candidature de Joëlle Milquet à sa succession. La candidature de Ch-F. Nothomb (janvier) perturbe un scénario trop bien monté. Fin mars, l'élection qui mobilise plus de 20.000 adhérents du PSC fait émerger Ch-F. Nothomb (47,93%) pour un dixième de pourcent, face à Joëlle Milquet (47,82%). Refusant de remplacer Guy Lutgen comme ministre wallon à Namur (1996), Deprez lance l'idée d'un mouvement de centre droit, wallon, s'orientant vers le PRL. En opposition avec les instances dirigeantes du PSC, Gérard Deprez crée le MCC, est exclu du PSC en janvier 1998 et transforme le « Mouvement des Citoyens pour le Changement » en parti.³⁷

Histoire des archives

En octobre 1995, Gérard Deprez confie, par convention orale, la gestion de ses archives à Fernand-Daniel Dustin, employé au sein du centre d'archives et de documentation du CPCP. Deux éditions d'inventaires sont alors réalisées par celui-ci en 1997 et 2011 avant une remise aux normes et un reclassement du fonds opéré en 2019. Les archives de Gérard Deprez ont d'abord été conservées au 2, sentier du Gorla, à Louvain-la-Neuve, puis, en 1997, celles-ci ont été transférées à Live-sur-Meuse. En 2012, les archives de Gérard Deprez sont finalement transférées à Bruxelles, au siège du cdH, au n°45 de la rue des Deux-Églises dans les nouveaux locaux affectés au centre d'archives du CPCP.

L'inventaire a été réalisé entre septembre et novembre 2019, par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G). Nous remercions l'ancien archiviste Fernand-Daniel Dustin pour les versions antérieures de cet inventaire.

Contenu et structure

Portée et contenu

Le fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1977 à 1996. Les archives conservées sont liées à la vie privée, professionnelle et politique de Gérard Deprez.

Les archives politiques, constituant la majorité du fonds, brassent les fonctions principales de la carrière politique de Gérard Deprez : Conseiller communal de la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, Chef de cabinet du Vice-premier ministre Paul Vanden Boeynants, Président du Parti

³⁷ Source : Centre d'archives privées de Wallonie, Institut Destrée, Revues de Presse.

Social-Chrétien et Député européen. Parmi les archives conservées, on peut notamment pointer l'abondante correspondance de Gérard Deprez en sa qualité de président du Parti Social-Chrétien, de nombreux documents relatifs aux congrès du PSC ou encore des dossiers relatifs aux relations de Gérard Deprez avec les arrondissements PSC et des partis politiques et mouvements sociaux.

Tri et éliminations

Très peu de documents ont été éliminés. Néanmoins, quelques doubles clairement établis ont été supprimés.

Accroissements

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les différentes grandes étapes de la vie privée, professionnelle et surtout politique de Gérard Deprez :

- A. Généralités (Vie privée et professionnelle)
- B. Conseiller communal de la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
- C. Chef de Cabinet du Vice-premier ministre Paul Vanden Boeynants
- D. Président du Parti Social-Chrétien
- E. Député européen

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

SMETS, Thomas, *Inventaire des archives de Gérard Deprez*, novembre 2019.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui désirent obtenir des informations complémentaires sur la carrière politique de Gérard Deprez, ceux-ci peuvent également se référer à notre inventaire des archives du PSC. En effet, ce fonds contient de nombreuses archives en lien avec l'ancien président du Parti Social- Chrétien. Enfin, de nombreuses photographies de Gérard Deprez sont conservées au sein de notre collection photographique

Contrôle

L'inventaire a été réalisé entre septembre et novembre 2019, par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G). Nous remercions l'ancien archiviste Fernand-Daniel Dustin pour les versions antérieures de cet inventaire.

I. Fonds José Desmarets

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_DESMARETS

Nom : Fonds José Desmarets

Dates : 1970-1982

Niveau de description : Fonds

Importance : 0,12 m.l. (1 boîte)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîte non acides (AGR)

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

J. Fonds Élisabeth Dispaux

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_CDH_DISPAUX

Nom : Fonds Élisabeth Dispaux-Cornil

Dates : 1964-2016

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,48 m.l. (4 boîtes)

Support : Papier

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Élisabeth Cornil naît le 29 mai 1936 à Fleurus. Diplômée de l'Institut Saint-André et de l'École Sociale Coloniale, situés à Bruxelles, elle est engagée socialement en tant que responsable locale et régionale de la JEFC à Bruxelles et à Charleroi.

En avril 1957, Élisabeth Cornil épouse Arthur Dispaux, agent commercial licencié en sciences et engagé par Unilever pour gérer les postes « Sedec ». Elle le rejoint alors au Congo belge. Quatre enfants sont nés de cette union.

Au cours de son séjour congolais, Élisabeth Dispaux-Cornil collabore bénévolement au sein d'une association qui s'occupe de l'éducation des Congolaises.

De retour en Belgique, au lendemain de l'indépendance du Congo, la famille Dispaux-Cornil s'installe à Sombreffe, en septembre 1961. Arthur Dispaux travaille alors au Bureau Loots à Anvers et ensuite pour la société Van de Moortele avant de devenir Directeur général de la S.A. *Mea* (Fleurus-Jumet).

Professionnellement engagée dans divers cabinets ministériels³⁸, toujours dans les matières sociales, Élisabeth Dispaux-Cornil collabore, entre autres, dans celui du ministre de l'Intérieur, Joseph Michel, où elle fut chargée des contacts avec les communes de la province de Namur en vue de la fusion des communes. Elle travaille aussi au cabinet du ministre Edouard Pouillet où elle fut chargée de l'aide et des soins à domicile, ce qui lui a permis d'être en contact avec le

³⁸ Élisabeth Dispaux-Cornil travaille aussi pour les cabinets des ministres Michel Lebrun, Philippe Maystadt et Jean-Pierre Grafé.

directeur de *Téléservice*, l'Abbé Christian Wijnants. Avec l'aide pratique de ce dernier, un service nommé *Télésecours*, constitué en ASBL, a pu être organisé. Depuis sa création, son directeur, Bernard De Roover, a mené à bien son expansion.

Membre du Parti Social Chrétien, Élisabeth Dispaux-Cornil y est très active. Elle siège au Bureau du Comité d'arrondissement de Namur en sa qualité de responsable des Femmes PSC et est élue à la présidence du Canton PSC de Gembloux.

Élue en 1974 au Comité directeur, elle est aussi membre de droit de cette instance, de 1988 à 2000, de par sa fonction de présidente des Aînés du PSC. Ce mouvement trouve son origine, en 1983, d'une *Commission des Aînés* et est reconnu officiellement par le Congrès du PSC de Charleroi du 17 janvier 1998.

Après avoir renoncé en 2000 à la présidence des Aînés du PSC³⁹, Élisabeth Dispaux-Cornil continue aujourd'hui à être active dans ce mouvement en tant que membre du Bureau.

Les activités militantes sociales-chrétiennes d'Élisabeth Dispaux-Cornil l'ont menée à avoir des contacts avec les responsables du Parti Populaire Européen (PPE), notamment Herman Van Rompuy et Wilfried Martens. Ces derniers ont soutenu la création de l'Union Européenne des Seniors (UES) qui s'est réunie pour la première fois, officiellement, à Aix-la-Chapelle le 5 mai 1995 et fut reconnue à Madrid, le 7 novembre 1995. Dès la constitution de ce mouvement, Élisabeth Dispaux-Cornil en a été la Vice-présidente et occupe, depuis novembre 2010, la Présidence d'Honneur.

Élisabeth Dispaux-Cornil est aussi fortement engagée dans la politique locale et elle y a exercé différents mandats électifs.

Élue pour la première fois aux élections communales d'octobre 1964 à Sombreffe, elle a été Conseillère communale du 1^{er} janvier 1965 au 31 décembre 1988 et du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 2006. Elle a été échevine de l'Instruction publique de 1964 à 1970 et elle a été membre de l'*Intercommunale de Soins de Santé de la Basse-Sambre (A.I.S.B.S.)* de 2000 à 2006. Élisabeth Dispaux-Cornil a aussi présidé la Commission d'Assistance Publique (C.A.P.) et le Centre Public d'Aide Sociale (C.P.A.S.) de Sombreffe pendant douze ans.

Conseillère provinciale du 24 octobre 1980 au 18 décembre 1981, Élisabeth Dispaux-Cornil a aussi présidé *La Petite Propriété Terrienne du Namurois* (devenue *La Propriété du Namurois*) jusqu'en 2003. Enfin, elle a aussi été administratrice de diverses associations telles que la Société Régionale du Logement, La Croix Jaune et Blanche de Namur, le Service libre d'aide familiale de Namur, Senior-la-Neuve ou encore la Fédération des Initiatives d'aide sociale (F.I.A.S.).

Histoire des archives

Les archives détaillées dans cet inventaire ont été conservées au domicile d'Élisabeth Dispaux-

³⁹ Depuis 2002, le nom de ce mouvement a changé en Aînés du cdH.

Cornil à Sombreffe jusqu'au 24 juin 2016, date à laquelle celles-ci ont été versées au centre d'archives et de documentation du CPCP suite à la signature d'une convention de don.

Une partie des archives collectées ont été réparties dans d'autres fonds : les photographies, les documents traitant des Aînés du PSC_cdH et une partie des archives des Femmes PSC

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose d'archives liées à deux périodes de la vie d'Élisabeth Dispaux-Cornil : sa vie privée (y compris sa carrière professionnelle) et sa vie politique.

Les archives liées à sa vie privée se composent de sa correspondance et de mémentos reliés à sa carrière professionnelle dans divers cabinets ministériels. Une trace de son action au sein du Centre de Pastorale Familiale y est aussi inventoriée par le biais d'un compte-rendu d'une réunion du « Secteur Fiancés ».

Les archives liées à sa vie politique se composent de documents relatifs aux différents mandats politiques qu'elle a occupés. La majorité de ces documents sont reliés à la période durant laquelle Élisabeth Dispaux-Cornil a été conseillère communale à Sombreffe et aux différents postes que ce mandat lui a permis d'obtenir (notamment présidente du CPAS et administratrice de l'AISBS). Par ailleurs, de nombreux documents traitent également des différentes élections auxquelles Élisabeth Dispaux-Cornil a participé.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement régulier peut être prévu notamment dans le cas où de nouvelles archives liées à Élisabeth Dispaux-Cornil seraient versées au centre d'archives et de documentation du CPCP.

Mode de classement

Lors du transfert, en différentes phases, du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur la distinction entre la vie privée (y compris la carrière professionnelle) et la

vie politique d'Élisabeth Dispaux-Cornil :

1. Vie privée et carrière professionnelle
 - 1.1. Correspondance [1970-2000]
 - 1.2. Centre de Pastorale Familiale – Secteur Fiancés [1970]
 - 1.3. Carrière professionnelle [1979-1999]
2. Vie politique
 - 2.1. Élections [1964-2006]
 - 2.2. Conseillère communale à Sombreffe [1965-2006]
 - 2.3. Membre du PSC de Sombreffe [1971-2004]
 - 2.4. Présidente des Femmes PSC de l'arrondissement de Namur [1973-1979]
 - 2.5. Conseillère provinciale à Namur [1979-1981]
 - 2.6. Présidente de *La Petite Propriété Terrienne du Namurois* [1981-1985]
 - 2.7. Vice-présidente de Télé-Secours [1989]
 - 2.8. Membre de divers groupements féministes [1970-1971]
 - 2.9. Candidate au poste de Sénateur coopté [1991]

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

FIVET Marie-Cerise, *Inventaire des archives d'Élisabeth Dispaux-Cornil (1936-)*, Avril 2022.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Toutes les archives concernant les activités d'Élisabeth Dispaux-Cornil au sein des Aînés PSC_cdH et des Femmes PSC peuvent être consultées à partir des inventaires du même nom. Les diverses photographies collectées chez Madame Dispaux-Cornil ont été intégrées au sein de la collection photographique du Centre d'Archives et de Documentation du CPCP.

K. Fonds André du Bus de Warnaffe

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_CDH_DUBUS

Nom : Fonds André du Bus de Warnaffe

Dates : 1995-2014

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 1 m.l. (8 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

André du Bus de Warnaffe est né le 18 juin 1955 à Namur. Initialement menuisier-ébéniste de formation, il a obtenu en 1986 le titre de kinésithérapeute à l'ISCAM. Il a parachevé sa formation par une licence en santé publique à l'UCL.

Sur le plan professionnel, André du Bus de Warnaffe a été chargé de cours à l'ISCAM tout en exerçant la profession de kinésithérapeute. Ensuite, dans le cadre de sa fonction de consultant en santé publique, il développe des programmes d'éducation et de promotion de la santé dans différents milieux : d'abord dans le monde de l'enseignement, ensuite dans le milieu professionnel des grandes entreprises et organisations, tant privées que publiques.

Sur le plan politique, André du Bus de Warnaffe a intégré les rangs du Parti Social Chrétien en 1980. Conseiller municipal d'Etterbeek depuis 1988, il y est actuellement le chef du groupe cdH. En 1998, il a été appelé à remplacer Nathalie De 't Sterckx à la Chambre des Représentants jusqu'à la fin de la législature. De 1999 à 2004, il a été président de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Depuis 2004, il siège au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en tant que député et président du groupe cdH. Depuis 2007, il est également député au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, en 2010, il est élu sénateur de communauté pour une durée de quatre ans.

Histoire des archives

Les archives d'André du Bus de Warnaffe ont été conservées à son domicile d'Etterbeek. Le 2 février 2017, les archivistes du CAD ont pris en charge ces dernières suite à la signature d'une convention de don.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose des archives liées à la vie politique d'André du Bus de Warnaffe. La majorité des documents sont relatifs à ses fonctions parlementaires, principalement concernant les compétences de la santé et des affaires sociales. On y retrouve notamment des dossiers thématiques sur le dépistage du cancer du sein, la lutte contre la pauvreté, le service citoyen, le handicap, l'hospitalisation à domicile ou encore la lutte contre le diabète. On pourra aussi trouver dans ce fonds quelques documents permettant de mettre en lumière une partie de son travail en tant que conseiller communal d'Etterbeek et membre du PSC-cdH.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement est prévu car André du Bus est toujours en activité. Il conserve actuellement ses mandats de conseiller communal d'Etterbeek et de député au Parlement bruxellois et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base sur les fonctions politiques occupées par André du Bus de Warnaffe :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">A. Conseiller communal à Etterbeek (1988-)B. Député du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (2004-)C. Député du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2007-)D. Sénateur de Communauté (2010-2014)E. Membre du PSC |
|--|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

DETHIER Thibaut et FIVET Marie-Cerise, *Inventaire des archives d'André du Bus de Warnaffe (1955°)*, mai 2017.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui désirent obtenir des informations complémentaires sur la carrière politique d'André du Bus de Warnaffe, ils peuvent se référer à nos inventaires des groupes parlementaires cdH ainsi qu'aux archives conservées au sein du Parlement bruxellois, du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Parlement fédéral. S'ils s'intéressent plus largement au parti, les chercheurs peuvent aussi consulter nos inventaires du PSC et du cdH.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en mai 2017 par le stagiaire en archivistique de 1^{er} master à l'UCL et par l'historienne-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thibaut Dethier et Marie-Cerise Fivet. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

L. Fonds Marc Elsen

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_CDH_ELSEN

Nom : Fonds Marc Elsen

Dates : 1988-2018

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : Environ 10 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Boîtes et caisses de déménagement

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

M. Fonds Pierre Falise

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_CDH_FALISE

Nom : Fonds Pierre Falise

Dates : 1974-2010

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,12 m.l. (1 boîte)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîte non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Pierre Falise naît à Marcinelle le 5 mars 1928. Médecin à Chimay, il a travaillé entre autres pour *Médecins sans Frontière* et a pratiqué la chirurgie esthétique.

En ce qui concerne sa carrière politique, Pierre Falise rejoint le Rassemblement Wallon en 1964. Dans les années 1980, étant insatisfait de l'alliance avec le FDF, il quitte le parti. Il rejoint alors l'Alliance Démocratique Wallonne formée en 1985 au sein du Parti Social Chrétien par Paul-Henry Gendebien.

Pierre Falise est élu conseiller communal à Chimay en 1964 et le restera jusqu'à sa démission en mars 2008. Il a également été élu conseiller provincial du Hainaut de 1971 à 1981.

De 1985 à 1991, pour le Parti Social Chrétien, Pierre Falise siège au Sénat en tant que sénateur coopté (1985-1987) et, ensuite, en tant que sénateur provincial du Hainaut (1987-1991).

Histoire des archives

Les archives de Pierre Falise ont été conservées à son domicile de Chimay. Le 11 juillet 2017, suite à la signature d'une convention de don, ces dernières ont été prises en charge par les archivistes du Centre d'Archives et de Documentation du CPCP.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1974 à 2010. Les archives conservées sont liées à la vie politique de Pierre Falise. La majorité des documents portent sur deux thématiques majeures de sa carrière de sénateur : la dépénalisation de l'avortement et les répressions d'Israël dans les territoires occupés. Quelques archives consacrées à la création et la gestion du Centre de Santé des Fagnes, dossier cher au cœur de Pierre Falise, peuvent aussi être consultées dans ce fonds.

Tri et éliminations

Aucune archive n'a dû être éliminée.

Accroissements

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Avant le transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, Pierre Falise avait déjà trié les archives par thématiques. Il a donc été relativement simple de mettre en place une structure de classification. Celle-ci se base sur les différents mandats de Pierre Falise pour lesquels nous conservons des archives :

- | |
|-------------------------------------|
| A. Conseiller provincial du Hainaut |
| B. Sénateur |
| C. Membre du PSC et cdH |

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

FIVET Marie-Cerise, *Inventaire des archives de Pierre Falise (1928°)*, août 2017.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC, ils peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC.

Pour les chercheurs qui s'intéressent à la problématique de l'avortement, ils peuvent aussi consulter les inventaires du PSC, du CEPESS, des Femmes PSC, des Jeunes PSC et ceux de Paul de Stexhe et Clotilde Nyssens.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en août 2017, par l'historienne-archiviste du Centre d'Archives et de Documentation du CPCP : Marie-Cerise Fivet. D'une manière générale, nous avons respecté les normes ISAD(G).

N. Fonds Georges Gramme

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_GRAMME

Nom : Fonds Georges Gramme

Dates : 1961-1986

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,24 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Georges Gramme est né à Battice le 22 février 1926. Comme pour nombre de jeunes Wallons de sa génération, la scolarité de Georges Gramme est perturbée par la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle il prend part à un service de renseignements. Après la guerre, il sera reconnu officiellement comme résistant en tant qu'agent de renseignements. À ce moment, Georges Gramme a commencé à travailler dans une imprimerie et devient maître imprimeur. Actif dans les rangs du PSC, il est élu conseiller communal en octobre 1952, et d'emblée, est choisi comme échevin de la commune de Battice (1953-1958). Une législature plus tard, il devient bourgmestre de ce village de 4.000 habitants et le demeure au moment de la fusion des communes au sein du grand Herve et de ses 13.000 habitants.

Élu sénateur en novembre 1971 dans l'arrondissement de Verviers, Georges Gramme est régulièrement réélu à la Haute Assemblée dont il assume la vice-présidence. Président du PSC ad interim pendant six mois en 1974 (juillet-décembre), il remplace Ch-F. Nothomb qui vient d'être élu ; il s'occupe alors aussi de la coordination de l'action parlementaire du PSC entre les deux Chambres, le Conseil de la Communauté française et le Conseil régional wallon provisoire. Issu de la loi de régionalisation préparatoire qu'il a votée, le Conseil wallon compte Georges Gramme parmi ses membres (1974-1977). D'autre part, il est aussi l'un des représentants de son parti au sein du Conseil économique régional de Wallonie (1975-1980).

À nouveau président ad interim du PSC (octobre 1976-octobre 1977), Georges Gramme est l'un des acteurs et des signataires du Pacte communautaire du 24 mai 1977, et de celui d'Egmont (accord du 7 juin 1977). Lors de la formation du gouvernement Martens I (3 avril 1979-16 janvier 1980), Georges Gramme est désigné comme ministre de l'Intérieur et des Réformes institutionnelles ; il reçoit de surcroît la Politique scientifique dans l'équipe Martens II (23

janvier-18 mai 1980). Durant l'été 1980, il apporte sa voix à l'adoption des lois de régionalisation. Dès le 15 octobre, il siège au sein du nouveau Conseil régional wallon. Bourgmestre et sénateur, il continuera de siéger au Conseil de la Communauté française (1971-1985) et au Conseil régional wallon jusqu'à son décès inopiné le 8 février 1985 à Beersheba, lors d'une visite parlementaire en Israël⁴⁰.

Synthèse de la carrière politique de Georges Gramme :

- Conseiller communal de Battice (1953-1976)
- Bourgmestre de Battice (1959-1976)
- Sénateur (1971-1985)
- Membre du Conseil régional wallon provisoire (1974-1977)
- Président du Parti Social-Chrétien (1974, 1976-1977)
- Bourgmestre de Herve (1977-1985)
- Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et de la Politique scientifique (1979-1980)
- Membre du Conseil régional wallon (1980-1985)

Histoire des archives

Les archives de Georges Gramme ont été conservées au domicile de sa veuve à Battice jusqu'au 21 août 2017, date à laquelle celles-ci ont été versées au centre d'archives et de documentation du CPCP suite à la signature d'une convention de don.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1961 à 1986. La majorité des archives conservées sont liées à la vie politique de Georges Gramme.

Les archives politiques qui ont été classées concernent quatre grandes étapes de la carrière politique de Georges Gramme à savoir ses mandats de Bourgmestre de Battice et de Herve, de Sénateur, de Président du Parti Social Chrétien et de Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et de la Politique scientifique.

On retrouve notamment dans le fonds des coupures de presse retraçant les grandes étapes de sa carrière politique, de la correspondance ou encore des documents de travail illustrant le travail réalisé par Georges Gramme en sa qualité de sénateur.

Quelques archives privées ont également été conservées. Celles-ci concernent le décès de Georges Gramme.

⁴⁰ Encyclopédie du Mouvement wallon, Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009), t. IV, Namur, Institut Destrée, 2010, p. 283-284.

Tri et éliminations

Très peu de documents ont été éliminés. Néanmoins, quelques doubles clairement établis ont été supprimés.

Accroissement

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement régulier peut être prévu notamment dans le cas où la famille de Georges Gramme nous verserait de nouvelles archives.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur quelques grandes étapes de la vie politique de Georges Gramme :

- A. Vie privée
- B. Vie politique
 - B.I. Bourgmestre de Battice et de Herve
 - B.II. Sénateur
 - B.III. Président du Parti Social-Chrétien
 - B.IV. Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et de la Politique scientifique

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

SMETS, Thomas, *Inventaire des archives de Georges Gramme (1926-1985)*, Septembre 2017.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui désirent obtenir des informations complémentaires sur la carrière politique de Georges Gramme, ceux-ci peuvent se référer aux archives conservées par le Sénat. Par ailleurs, ceux qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC. Enfin, de nombreuses photographies de Georges Grammes sont conservées au sein de notre collection photographique.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en septembre 2017, par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

O. Fonds Alda Greoli

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_CDH_GREOLI

Nom : Fonds Alda Greoli

Date : 2011-2019

Niveau de description : Fonds

*Importance matérielle*⁴¹ : 5,12 m.l. (41 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Alda Greoli, née le 26 octobre 1962 à Spa, est une femme politique belge, membre du centre démocrate Humaniste, devenu Les Engagés en 2022.

Originaire de Spa et mère de trois enfants, Alda Greoli est issue d'une famille d'entrepreneurs, actifs tant dans la restauration et l'hôtellerie, que dans le commerce de détail. Ses racines sont spadoises, liégeoises et italiennes. Analyste-programmeur de formation, Alda Greoli multiplie les engagements tant au niveau politique local que dans ses initiatives en matière sociale. Citons en particulier, la création de projets tels que l'accueil extra-scolaire, des écoles de devoirs et des bibliothèques de rues. Passionnée de culture, cette férue de musique baroque et de photographie a notamment créé une radio libre et accompagné de près le festival de Théâtre de Spa durant des années. En 2001, elle a été nommée directrice au département socio-éducatif de la Mutualité chrétienne, et en 2005, elle entre au service du cabinet de la ministre Laurette Onkelinx, où elle avait des compétences en matière de sécurité sociale, de travail, de pensions et de santé publique. De 2006 à 2014, elle est secrétaire nationale de la Mutualité Chrétienne. Elle est chef de Cabinet auprès du Ministre Maxime Prévot au sein du Gouvernement wallon de 2014 à 2016.

En avril 2016, elle est nommée Vice-Présidente, Ministre de la Culture, de l'Enfance et de l'Éducation permanente au sein du Gouvernement de la Communauté française, succédant à Joëlle Milquet, démissionnaire. En juillet 2017, elle devient également Vice-Présidente et Ministre de la Santé, de l'Égalité des Chances, de l'Action Sociale, de la Fonction Publique et

⁴¹ En date du 31 mai 2023, 18 Go (2302 fichiers stockés sur un serveur NAS) d'archives électroniques sont en attente de traitement en vue d'un enrichissement du fonds.

de la Simplification Administrative du Gouvernement wallon. Le 1er mars 2018, elle héberge et dirige la séance de signature du label « Ma commune dit oui » pour encourager les communes à des actions de planification linguistique du wallon et des autres langues régionales endogènes de la communauté Wallonie-Bruxelles. Le 26 mai 2019, elle est élue députée wallonne ; elle quitte ses fonctions de Ministre wallonne le 13 septembre 2019. Le 13 septembre 2022, Alda Greoli renonce à son mandat au sein des parlements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour se consacrer à la politique locale. Elue dans la circonscription de Liège, elle devient présidente du CPAS et échevine de la Culture et de l'Emploi à Spa.

Histoire des archives

Les archives d'Alda Greoli étaient conservées au sein de son bureau au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le 16 juin 2022, l'équipe du Centre d'archives et de documentation du CPCP a pris en charge ces dernières suite à la signature d'une convention de don.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 2011 à 2019. Les archives conservées sont liées à la vie professionnelle et politique d'Alda Greoli. La majorité du fonds est relative à ses fonctions de Ministre à la Fédération Wallonie-Bruxelles (18 avril 2016 - 17 septembre 2019) et à la Région wallonne (28 juillet 2017 - 13 septembre 2019). Parmi les archives conservées, on peut notamment pointer des dossiers thématiques emblématiques relatifs à la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance et du statut des accueillantes conventionnées (Réforme MILAC), au décret sur la nouvelle gouvernance culturelle et à l'opération "Bouger les lignes", à la réforme du Pacte pour un Enseignement d'excellence, à la réforme des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) ou encore à la tentative d'instauration en Wallonie d'une assurance autonomie.

Par ailleurs, des archives liées à ses fonctions de Secrétaire nationale de l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes, chef de cabinet de Maxime Prévot (1er septembre 2014 - 18 avril 2016) et de membre du cdH (élections du 26 mai 2019, mouvement e-change, arrondissement cdH de Liège...) sont également conservées.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissement

Le fonds est ouvert. Une deuxième édition du fonds sera publiée, celle-ci intégrant les archives électroniques d'Alda Greoli (18 Go – 2302 fichiers) et, éventuellement, des versements complémentaires.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au Centre d'archives du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Au final, la structure de classification adoptée se base sur les grandes étapes de la vie professionnelle et politique d'Alda Greoli :

A. Vie professionnelle
A.I. Secrétaire nationale de l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes
A.II. Administratrice
A.III. Chef de cabinet du ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine Maxime Prévot (1 septembre 2014 - 18 avril 2016)
B. Vie politique
B.I. Ministre FWB de la Culture, de l'Enfance et de l'Education permanente (18 avril 2016 - 17 septembre 2019)
B.II. Ministre RW de l'Action sociale, de la Santé, de l'Egalité des chances, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures de la petite enfance (28 juillet 2017 - 13 septembre 2019)
B.III. Membre du cdH

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

La consultation de ce fonds d'archives est soumise à l'accord préalable d'Alda Greoli.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au Centre d'archives du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

FIVET Marie-Cerise et SMETS Thomas, *Inventaire des archives d'Alda Greoli (1962°)*, octobre 2022.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC et/ou du cdH, ceux-ci peuvent se référer à nos inventaires des archives y ayant trait.

Contrôle

L'inventaire des archives papiers d'Alda Greoli a été réalisé entre août et octobre 2022 par les historiens-archivistes du Centre d'archives du CPCP : Marie-Cerise Fivet et Thomas Smets. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

P. Fonds Denis Grimberghs

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_CDH_GRIMBERGHS

Nom : Fonds Denis Grimberghs

Dates : 1985-2009

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : Environ 2 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Caisses

Instrument de recherche : Bordereau de versement

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

Q. Fonds Louis Huart

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_HUART

Nom : Fonds Louis Huart

Dates : Années 1930-1960

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,12 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Boîtes non acides (AGR)

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

R. Fonds Éric Jassin

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_CDH_JASSIN

Nom : Fonds Éric Jassin

Dates : 2006-2018

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 8,36 m.l. (65 boîtes)

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Instrument de recherche : DE SALLE Robin, *Inventaire des archives d'Éric Jassin*, 2019.

➤ [Inventaire PDF](#)

S. Fonds Michel Lebrun

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_CDH_LEBRUN

Nom : Fonds Michel Lebrun

Dates : 1986-2014

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 3,88 m.l. (31 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

*Histoire du producteur*⁴²

Michel Lebrun naît le 31 janvier 1949 à Namur. Licencié en Philologie classique de l'Université catholique de Louvain (1970), professeur de français, de latin et de grec au Collège Notre-Dame et Saint-Lambert à Herstal, et à l'École abbatiale de Maredsous, Michel Lebrun est actif dans les milieux catholiques.

En octobre 1976, il est élu conseiller communal à Viroinval et, d'emblée, devient échevin en charge des Sports, de la Culture, de la Jeunesse et du Tourisme, avant d'être renvoyé dans l'opposition (1983-1994). Attaché de Cabinet auprès d'Alfred Califice, ministre des Pensions (1980), puis d'Amand Dalem, ministre wallon (1985-1988), régulièrement suppléant lors des élections, il entre à la Chambre des représentants en octobre 1987 au moment où Émile Wauthey est nommé gouverneur de Namur. L'intérim est de très courte durée (13 octobre-6 novembre), mais Michel Lebrun obtient la confiance des électeurs de l'arrondissement de Dinant-Philippeville en 1987, et va durablement siéger à la Chambre qu'au Conseil de la Communauté française et au Conseil régional wallon jusqu'en 1995, avant d'opter pour le Parlement wallon où il est régulièrement élu depuis l'élection directe des députés wallons.

Chef de groupe PSC à la Chambre (juin 1988-janvier 1992), garant pour son parti du vote des réformes institutionnelles de 1988-1989, il est rapporteur de la loi de régionalisation du 8 août 1988. Il prend également fermement position pour défendre les intérêts wallons dans la crise sur les licences d'exportation d'armes (septembre 1991).

⁴² Art. « Michel Lebrun », dans Encyclopédie du Mouvement wallon, Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009), t. IV, Namur, Institut Destrée, 2010, p. 364-368.

Dès 1992, il devient ministre de la Communauté française, en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Relations internationales et de l'Aide à la Jeunesse (6 janvier 1992-21 mai 1995). Dans l'équipe présidée par Bernard Anselme, il est le seul représentant du PSC et il partage l'enseignement avec Di Rupo. Porteur d'un ambitieux projet de réforme de l'enseignement secondaire, préconisant une Communauté française plus petite mais plus forte, recentrée sur ses fondamentaux, Michel Lebrun contribue à l'émergence d'un accord entre partis francophones, puis à la finalisation des accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin, dont il vote les dispositions en 1992 et 1993, en tant que député. S'engageant fermement dans une réforme des écoles supérieures et des universités, ainsi que de leur système de financement, le ministre Lebrun va soulever contre ses mesures de fortes levées de bouclier. Face à la détermination des organisations étudiantes notamment, il perd le soutien de ses homologues socialistes et est contraint de terminer la législature sans achever lui-même les réformes entreprises. Ses successeurs adapteront et finaliseront les décrets Lebrun sous la législature suivante.

À ce moment, après avoir fait partie des 75 premiers députés élus directement au Parlement wallon, il a pris en charge des fonctions ministérielles au sein du gouvernement wallon (1995-1999). Il est en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports. Au cours d'une législature politiquement chahutée, le ministre porte plusieurs dossiers à leur terme, dont l'uniformisation des titres de transport du TEC, l'adoption du CWATUP, la création de l'Agence wallonne des télécommunications, et la définition ainsi que l'adoption du Schéma de développement de l'espace régional (SDER). Il contribue aussi à l'implantation des institutions wallonnes à Namur et il est à la base du développement des deux aéroports wallons, Liège et Charleroi, classant l'un pour le fret, l'autre pour les passagers. À ce titre, il signe les contrats de collaboration avec CAL et TNT pour Liège et Ryanair pour Charleroi (BSCA). Il lance le RAVeL, véritable réseau autonome de voies lentes en intégrant voies de chemin de fer désaffectées et chemins de halage. Il crée également le réseau de télécoms WIN et équipe chaque école primaire et secondaire de matériel informatique.

Contraint à l'opposition dans le nouveau Saint-Gilles (1999-2004), Michel Lebrun devient secrétaire du bureau du Parlement wallon (1999-2004). Dans le même temps, il ceint l'écharpe de Viroinval qu'il avait conquise en octobre 1994. Bourgmestre empêché en raison de ses fonctions ministérielles, il est maire effectif de juillet 1999 à décembre 2000. En recul en octobre 2000, il doit concéder la victoire et la présidence du Collège à Jean-Marc Delizée, et devient Premier échevin, en charge des Travaux (2001-2006). En octobre 2006, dans la mesure où le cdH perd l'un de ses trois sièges dans la représentation du Collège, Michel Lebrun choisit de renoncer à sa fonction, témoignant symboliquement de sa volonté de ne plus pratiquer le cumul des mandats.

Vice-président du Parlement wallon durant la législature 2004-2009, il devient, à partir de 2009, l'un des deux secrétaires du bureau du Parlement wallon, dont la présidente, Emily Hoyos, était l'une des responsables du mouvement étudiant dans les années 1990... Il est remplacé à cette fonction par Dimitri Fourny à l'initiative de son président de parti (septembre 2013).

Comme il l'avait annoncé, il met un terme à sa vie parlementaire en mai 2014, après 27 années consacrées principalement aux entités fédérées. Il reste actif au niveau communal (conseiller communal) et européen : depuis 1994, il siège au Comité des Régions auprès de l'Union européenne, et c'est à ce titre qu'il est invité à succéder à Ramon Luis Valcarcel Siso à la présidence du Comité des Régions de juin 2014 à mars 2015.

Histoire des archives

Les archives de Michel Lebrun ont été conservées à son bureau de Viroinval. Le 26 octobre 2016, suite à la signature d'une convention de don, ces dernières ont été prises en charge par les archivistes du Centre d'Archives et de Documentation du CPCP.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1986 à 2014. Les archives conservées sont liées à la vie politique de Michel Lebrun. La plupart des archives ministérielles ne sont pas répertoriées car elles n'ont pas été ramenées à son bureau de parlementaire.

Les chercheurs pourront y trouver des documents relatifs notamment à ses fonctions de député wallon, de ministre wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports et de membre du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux. Par ailleurs, ils pourront également consulter les archives de quelques grands dossiers qui ont marqué la carrière de Michel Lebrun comme le contournement de Couvin et l'adoption du CWATUP ainsi que de nombreux documents démontrant son implication dans la vie de sa région (aérodrome de Cerfontaine, Centre de Santé des Fagnes, etc.).

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été supprimés.

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement est prévu car Michel Lebrun est toujours actif au sein du Comité des Régions et du Conseil communal de Viroinval.

Mode de classement

L'ancienne secrétaire de Michel Lebrun ayant organisé les documents dans des dossiers thématiques, le transfert du fonds au CPCP s'en est trouvé facilité. Il a donc été relativement simple de mettre en place une structure de classification.

Celle-ci se base sur les différents mandats de Michel Lebrun pour lesquels nous conservons des archives :

- A. Conseiller communal de Viroinval
- B. Député fédéral
- C. Député à la Communauté française
- D. Député wallon
- E. Ministre de la Communauté française en charge de l'Enseignement supérieur, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales
- F. Bourgmestre de Viroinval
- G. Membre du Comité des Régions
- H. Ministre wallon en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports
- I. Membre du Conseil interparlementaire consultatif du Benelux
- J. Échevin des Travaux de Viroinval
- K. Membre PSC-cdH

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

FIVET Marie-Cerise, *Inventaire des archives de Michel Lebrun*, septembre 2018.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Les chercheurs peuvent également se référer à l'inventaire du PSC qui contient quelques documents relatifs à la carrière politique de Michel Lebrun (discours, rapports ministériels, etc.).

Contrôle

L'inventaire a été terminé en septembre 2018 par l'historienne-archiviste du Centre d'Archives et de Documentation du CPCP : Marie-Cerise Fivet. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

T. Fonds Pierre Mainil

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_CDH_MAINIL

Nom : Fonds Pierre Mainil

Dates : 1950-2012

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,84 m.l. (6 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Pierre Mainil est né le 24 janvier 1925 à Casteau. Comme nombre de jeunes Wallons de sa génération, Pierre Mainil voit sa scolarité perturbée par la Seconde Guerre mondiale. Il est âgé de 15 ans quand survient l'attaque allemande. Durant le conflit, il s'engage comme volontaire de guerre après avoir achevé ses études au Collège Saint-Vincent de Soignies (1944). À la Libération, il reprend ses études à l'Institut supérieur d'études sociales de l'État, à Mons, où il exercera pendant vingt-cinq ans le métier de professeur (1951-1976). Dès 1958, son engagement politique dans les rangs du PSC le conduit dans divers cabinets ministériels, comme attaché d'abord, comme chef de Cabinet ensuite, notamment du ministre des Classes moyennes pendant plus de dix ans, auprès des ministres sociaux chrétiens dans les gouvernements Lefèvre, Harmel, Vanden Boeynants et Eyskens (1961-1971). Fort de cette expérience, celui qui est aussi l'un des dirigeants de l'Union syndicale des Classes moyennes du Hainaut est nommé en 1971 administrateur-général de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (Inasti). En avril 1977, Pierre Mainil se présente sur les listes du PSC dans l'arrondissement de Mons-Soignies, et est élu sénateur direct. Jouissant d'une très grande popularité, il est reconduit à la Haute Assemblée jusqu'en 1991. Vice-président du Sénat, il se voit confier la mission de représenter le PSC au sein du troisième Exécutif de la Région wallonne siégeant au sein du gouvernement Martens III. Présidé par Jean-Maurice Dehousse, cet exécutif comprend aussi le libéral André Bertouille. Du 18 mai au 7 octobre 1980, Pierre Mainil est ainsi Secrétaire d'État aux Affaires wallonnes. À la même époque, il vote, au Sénat, la loi de régionalisation définitive et, dès le 15 octobre, il siège au nouveau Conseil régional wallon. Avec le départ des libéraux du gouvernement Martens III (20 octobre), on assiste à de nouveaux échanges de maroquins ministériels. Remplacé à l'exécutif

wallon par Melchior Wathelet, Pierre Mainil est désigné comme ministre des Pensions (20 octobre 1980-16 novembre 1981). La matière lui sied bien et il va en rester le titulaire, en tant que Secrétaire d'État dans les gouvernements Martens-Gol, de décembre 1981 à décembre 1987 : vu la longueur de son mandat, il est considéré comme « le » ministre des Pensions. C'est son ministère qui instaura la « prépension de retraite », accordée aux personnes âgées de 60 ans au moins, remplacées dans leur entreprise. Disposition transitoire, cette mesure sera transposée dans la loi des pensions votée dans les années nonante. Parmi beaucoup d'autres décisions, le ministre Mainil a surtout essayé de rationaliser les multiples régimes de pension qui étaient au nombre d'une centaine quand il a pris ses fonctions. La loi du 15 mai 1984 portant sur l'harmonisation des pensions est d'ailleurs surnommée « la loi Mainil ». Entre mai 1988 et novembre 1991, Pierre Mainil fait encore partie de l'équipe gouvernementale toujours dirigée par Wilfried Martens, mais de coalition centre-gauche cette fois. Secrétaire d'État adjoint au ministre de la Justice, il a quitté les Pensions pour les Classes moyennes et les Victimes de guerre. En novembre 1991, atteint par la limite d'âge, il ne brigue pas le renouvellement de son mandat et met ainsi un terme à un parcours qui l'a vu presque aussi longtemps ministre que parlementaire. À ce titre, il a contribué à l'évolution institutionnelle du pays, tant en 1980 qu'en 1988-1989, bien qu'il soit qualifié de « nouveau Belge » au sein même de son parti. Appelé à la rescousse par son parti pour gérer le scrutin communal de 1988, Pierre Mainil ne parvient pas à conserver la majorité au PSC local qui est repoussé dans l'opposition. Candidat bourgmestre affiché en octobre 1994, Pierre Mainil n'atteint pas son objectif et, après quelques mois, décide de son retrait définitif de la vie politique. Pierre Mainil décède le 23 février 2013⁴³.

Résumé de sa carrière politique :

- Sénateur (1977-1991)
- Secrétaire d'État aux Affaires wallonnes (1980)
- Ministre (1980-1991)
- Membre du Conseil régional wallon (1980-1991)
- Conseiller communal de Soignies (1983-1996)

Histoire des archives

Les archives de Pierre Mainil ont été conservées au domicile de sa veuve à Casteau jusqu'au 6 juillet 2017, date à laquelle celles-ci ont été versées au centre d'archives et de documentation du CPCP suite à la signature d'une convention de don.

⁴³ Encyclopédie du Mouvement wallon, Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009), t. IV, Namur, Institut Destrée, 2010, p. 402-403.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1950 à 2012. Les archives conservées sont liées à la vie privée, professionnelle et politique de Pierre Mainil. Les archives politiques, constituant la majorité du fonds, brassent une grande partie de la carrière politique de Pierre Mainil. Ainsi, on y retrouve des documents liés à ses mandats de chef de cabinet du Ministre des Classes moyennes, de Ministre et Secrétaire d'État aux pensions, de Conseiller communal de Soignies et de Secrétaire d'État aux Classes moyennes et aux Victimes de guerre. Il convient de souligner que l'on retrouve dans le fonds de nombreux documents d'archives liés à la mise en place de la " Loi Mainil " sur l'harmonisation des pensions. Par ailleurs, de nombreux documents d'archives en lien avec ses fonctions de membre du PSC/cdH, du CEPIC ou encore de l'association Pro Lege ont également été conservés. Les archives liées à la vie privée de Pierre Mainil sont constituées de dossiers de correspondance, de portraits au crayon ou encore de documents divers relatifs au notaire et conseiller communal de Mons Jacques Hamaide. Enfin, les archives liées à la vie professionnelle de Pierre Mainil concernent sa fonction d'Administrateur-général de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI).

Tri et éliminations

Très peu de documents ont été éliminés. Néanmoins, quelques doubles clairement établis ont été supprimés.

Accroissements

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives. Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les différentes grandes étapes de la vie privée, professionnelle et surtout politique de Pierre Mainil :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">A. Vie privéeB. Vie professionnelleC. Vie politique<ul style="list-style-type: none">C.I. Chef de cabinet du ministère des Classes moyennesC.II. SénateurC.III. Ministre et Secrétaire d'État aux pensionsC.IV. Secrétaire d'État aux Classes moyennes et aux Victimes de guerre |
|---|

C.V. Conseiller communal de Soignies C.VI. Membre du Parti Social Chrétien C.VII. Membre du CEPIC C.VIII. Membre du centre démocrate Humaniste C.IX. Membre de l'association des anciens parlementaires PSC/cdH/CSP C.X. Membre de Pro Lege
--

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de Pierre Mainil (1925-2013)*, Novembre 2017.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui désirent obtenir des informations complémentaires sur la carrière politique de Pierre Mainil, ceux-ci peuvent se référer aux archives conservées par le Sénat. Par ailleurs, ceux qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC. Enfin, de nombreuses photographies de Paul de Stexhe sont conservées au sein de notre collection photographique.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en octobre-novembre 2017, par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

U. Fonds Joseph Michel

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_MICHEL

Nom : Fonds Joseph Michel

Dates : 1905-2012

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 1 m.l. (8 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Joseph Michel est né à Saint-Mard le 25 octobre 1925. Docteur en droit, Licencié en Sciences économiques ainsi qu'en Notariat à l'UCL, il s'investit parallèlement à ses études, en tant que membre des jeunes sociaux-chrétiens de l'Université. Président des Jeunes PSC de l'arrondissement de Virton (1949-1955), il milite activement en faveur du retour de Léopold III en 1950. Il débute sa carrière d'avocat en novembre 1950 auprès de la Cour d'appel de Liège.

Joseph Michel est élu conseiller communal de Virton en octobre 1958. Un an plus tard, il remplace l'échevin des Finances aux côtés du bourgmestre Albert Jadoul. Le décès de celui-ci propulse Joseph Michel à la tête de l'entité de Virton à partir de 1970. Bourgmestre durant deux législatures, sa majorité est renversée lors des élections communales du 10 octobre 1982.

Joseph Michel est élu député à la Chambre des représentants en juillet 1961, en suppléance de Désiré Lamalle nommé gouverneur. Le nouveau député représente, selon ses propres termes, « Le Luxembourg à Bruxelles. Représentant de l'arrondissement de Neufchâteau-Virton, il est occupé la fonction de député pendant 30 ans sans interruption (1961-1991). Durant cette période, il contribue à la transformation institutionnelle de la Belgique. En 1970, il vote la loi de décentralisation économique, ainsi que la révision de la Constitution. Ayant approuvé la loi de régionalisation provisoire (1974), il est alors le ministre de l'Intérieur qui parvient à réaliser un véritable tour de force : la fusion des communes (1975). En août 1980 et 1988 il vote les lois spéciales créant les institutions fédérées. Cependant, il tient à rappeler, tout au long de son parcours politique, son attachement aux structures unitaires anciennes et tente de freiner leur mutation inexorable.

Ministre de l'Intérieur (1974-1977) et Ministre de l'Éducation nationale (1977-1978), il siège alors au sein du Comité ministériel des Affaires wallonnes (1977-1978). Il commence à siéger au Conseil régional wallon en octobre 1980. Au même moment, Joseph Michel est désigné à la présidence de la Chambre (1980-1981), où il succède à Jean Defraigne. Il occupera également par après la fonction de vice-président de la Chambre (1981-1986). En 1986, Joseph Michel est appelé à la rescousse par son parti pour tenter de résoudre la question fouronnaise quand Charles-Ferdinand Nothomb est contraint à la démission. Ministre de la Fonction publique, de la Décentralisation et de l'Intérieur (1986-1988), il suggère une formule qui lui paraît équilibrée, mais qui est rejetée par les partis flamands. Le gouvernement Martens-Gols tombera sur cette question épineuse.

Président du Musée Gaumais, Joseph Michel en étend les activités et l'audience, par une nouvelle muséographie et l'organisation régulière d'expositions de qualité. A la fin de sa carrière politique, il reprend son métier d'avocat et se consacre également à l'écriture en relatant ses souvenirs et en se penchant sur l'histoire de Virton, de la Gaume et du Luxembourg⁴⁴.

Joseph Michel décède le 4 juin 2016.

Histoire des archives

Les présentes archives détaillées dans cet inventaire ont été conservées au domicile de Joseph Michel à Virton. A l'occasion d'une visite le 24 novembre 2016, les archivistes du CAD ont rapatriés au sein du Centre à Bruxelles environ 2 m.l. d'archive. Antérieurement, des versements avaient été effectués auprès des Archives de l'État d'Arlon.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1905 à 2012. Les archives conservées sont liées à la vie privée, professionnelle, associative et politique de Joseph Michel. Le cœur du fonds se constitue d'archives politiques. Les chercheurs pourront y trouver des documents relatifs à ses fonctions de bourgmestre de Virton, de député ou encore de président de la Chambre des représentants. Par ailleurs, on y retrouve des archives intéressantes en lien avec la délicate problématique de la fusion des communes que Joseph Michel a dû trancher lorsqu'il occupait la fonction de Ministre de l'Intérieur.

Tri et éliminations

Quelques doubles clairement établis ont été supprimés.

⁴⁴ Sur base de la notice biographique réalisée par Paul Delforge pour l'Institut Jules Destrée.

Accroissements

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les différentes grandes étapes de la vie privée, estudiantine, professionnelle et surtout politique de Joseph Michel :

- A. Vie privée
- B. Vie professionnelle
- C. Vie politique
 - C.I. Président des Jeunes PSC de l'arrondissement de Virton
 - C.II. Conseiller communal et Bourgmestre de Virton
 - C.III. Député à la Chambre des représentants
 - C.IV. Ministre de l'Intérieur
 - C.V. Ministre de l'Éducation nationale
 - C.VI. Président de la Chambre des représentants
 - C.VII. Membre du Parti Social-Chrétien
 - C.VIII. Membre du centre démocrate Humaniste
- D. Vie associative
 - D.I. Président de l'ASBL Amitiés Virton-Kanyosha

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de Joseph Michel (1925-2016)*, juillet 2017.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui désirent obtenir des informations complémentaires sur la carrière politique de Joseph Michel, ceux-ci peuvent se référer aux archives conservées aux Archives de l'État à Arlon. Par ailleurs, ceux qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC. Enfin, de nombreuses photographies de Joseph Michel sont conservées au sein de notre collection photographique.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en juin-juillet 2017, par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

V. Fonds Joëlle Milquet

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_CDH_MILQUET

Nom : Fonds Joëlle Milquet

Dates : 2002-2011

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : Environ 12 m.l.

Support : Papier

Conditionnement : Caisses de déménagement

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

W.Fonds Charles-Ferdinand Nothomb

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_NOTHOMB

Nom : Fonds Charles-Ferdinand Nothomb

Dates : 1952-1995

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 1 m.l. (8 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Charles Ferdinand Nothomb naît le 3 mai 1936 à Bruxelles, mais grandit à Habay-le-Neuve où il vit toujours actuellement. Docteur en droit et licencié en sciences économiques, il devient secrétaire du député Raymond Scheyven avec lequel il effectue plusieurs voyages d'études en Chine, URSS et Europe de l'Est.

Il est Président national des Jeunes PSC de 1962 à 1965 puis, rapidement, député à la Chambre à partir de 1968. Charles-Ferdinand Nothomb prend une part active à la réforme des institutions belges. Il est l'un des rares parlementaires wallons à avoir voté à la fois la loi de décentralisation économique, dite Loi Terwagne (juillet 1970), la révision de la Constitution (décembre 1970), la régionalisation préparatoire (août 1974), les lois spéciale et ordinaire d'août 1980, la réforme de 1988-1989 et la transformation de la Belgique en un État fédéral en 1992-1993. Il joue également un rôle dans la mise en application des lois du pacte scolaire. Par ailleurs, il défend les intérêts de la province du Luxembourg qu'il considère comme souvent oubliée. Ses mandats à la Chambre lui font automatiquement participer aux assemblées des Conseils régional et communautaire.

Président du PSC à partir de 1972 jusqu'en 1979, il tente de renouveler les cadres et le programme de son parti.

Il devient Ministre des Affaires étrangères de 1980 à 1981 puis Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et de la Fonction Publique de 1981 à 1986. De vives critiques lui sont portées suite au drame du Heysel, mais c'est la question insoluble des Fourons qui le fait démissionner, après plusieurs tentatives de compromis entre les volontés wallonnes et flamandes.

Aux élections suivantes, il est choisi pour présider la Chambre avant d'occuper le poste de Sénateur de 1995 à 1999.

Face aux déclarations de Gérard Deprez, Charles-Ferdinand Nothomb se présente une nouvelle fois à la présidence du parti face à Joëlle Milquet. Il remporte les élections à 23 voix près et occupe le poste pendant deux ans.

Synthèse de sa carrière politique :

- Président des Jeunes PSC de 1962 à 1965.
- Député à la Chambre à partir de 1968.
- Président du PSC de 1972 à 1979.
- Ministre des Affaires Etrangères de 1980 à 1981.
- Ministre de l'Intérieur et Vice-Premier Ministre de 1981 à 1986.
- Président de la Chambre entre 1988 à 1995.
- Président du PSC de 1996 à 1997.
- Sénateur de 1995 à 1999.

Histoire des archives

La correspondance de Charles-Ferdinand Nothomb en sa qualité de président du PSC ainsi que les archives relatives à sa fonction de vice-président de la Fondation Universitaire Luxembourgeoise (FUL) ont été stockées pendant de nombreuses années au siège du PSC. Ces archives ont ensuite été transférées au sein des différentes implantations successives du centre d'archives et de documentation du CPCP : à Louvain-la-Neuve jusqu'en 1997 au sein de l'ARCA, à Lives-sur-Meuse entre 1996 et 2012, et enfin à Louvain-la-Neuve où elles sont conservées actuellement.

Le reste des archives détaillées dans cet inventaire ont été conservées au domicile de Charles-Ferdinand Nothomb à Habay-la-Neuve jusqu'au 25 janvier 2016, date à laquelle celles-ci ont été versées au centre d'archives et de documentation du CPCP suite à la signature d'une convention de don.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose d'archives liées à deux périodes de la vie de Charles-Ferdinand Nothomb : sa vie estudiantine et sa vie politique.

Les archives liées à sa vie estudiantine se rapportent aux études que Charles-Ferdinand Nothomb a mené au sein des universités de Saint-Louis et Louvain. Les différents documents conservés apportent un éclairage sur la façon dont ce dernier a vécu ses années universitaires (documents liés aux cercles fréquentés par Charles-Ferdinand Nothomb ainsi qu'aux blocus, correspondance échangée avec divers interlocuteurs, documents administratifs...).

Les archives concernant sa vie politique se composent de documents relatifs à différents

mandats occupés par Charles-Ferdinand Nothomb dont la majorité est reliée à la période durant laquelle il a occupé la présidence du PSC. Par ailleurs, de nombreux documents traitent également de la Fondation Universitaire Luxembourgeoise dont Charles-Ferdinand Nothomb a été le vice-président durant les années 90.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement régulier peut être prévu notamment dans le cas où de nouvelles archives liées à Charles-Ferdinand Nothomb seraient versées au centre d'archives et de documentation du CPCP.

Mode de classement

Lors du transfert, en différentes phases, du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur différentes grandes étapes de la vie estudiantine et politique de Charles-Ferdinand Nothomb :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Vie estudiantine<ol style="list-style-type: none">1.1. Université Saint-Louis1.2. Université Catholique de Louvain2. Vie politique<ol style="list-style-type: none">2.1 Secrétaire du député Raymond Scheyven [1960-1962]2.2 Président des Jeunes Sociaux-Chrétiens [1962-1965]2.3 Député à la Chambre des représentants [1968-1995]2.4 Président du Parti Social-Chrétien [1972-1979]2.5 Formateur du gouvernement fédéral [1981]2.6 Ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique [1981-1985]2.7 Président de la Chambre des représentants [1988-1995]2.8 Vice-président de la Fondation Universitaire Luxembourgeoise [1993-1995] |
|---|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de Charles-Ferdinand Nothomb (1936-)*, Octobre 2016.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

La majorité des archives personnelles de Charles-Ferdinand Nothomb sont conservées aux archives de l'État de Saint-Hubert.

Pour les chercheurs qui désirent obtenir des informations complémentaires sur la carrière politique de Charles-Ferdinand Nothomb, notamment sur la période de ses deux présidences du PSC, il convient de se référer également à l'inventaire des archives du PSC.

X. Fonds Clotilde Nyssens

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_CDH_NYSSENS

Nom : Fonds Clotilde Nyssens

Dates : 1988-2014

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,72 m.l. (6 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Clotilde Nyssens naît le 7 juin 1953 à Wilrijk (Antwerpen). Belgo-italienne, elle suit ses études de Droit à l'Università di Bologna et à l'Université catholique de Louvain. Sa licence obtenue, elle complète sa formation à la Johns Hopkins University en relations internationales. Elle exerce ensuite comme avocate honoraire du Barreau de Bruxelles pendant 10 ans. Parallèlement à sa carrière politique, elle est administratrice de plusieurs asbl axées sur le milieu scolaire et l'aide à la jeunesse, conseillère pour la zone de police 5344 (Schaerbeek_Saint-Josse_Evere) ou membre de la commission de surveillance de la prison de Forest. Elle fonde Altercité, groupe chrétien apolitique de réflexions socio-politiques.

➤ Synthèse de sa carrière politique

- 1988-1999 : juriste au Parlement, attachée au groupe PSC de la Chambre. Clotilde Nyssens suit les travaux de la commission Justice.
- 1994-2012 : conseillère communale à Schaerbeek. PSC dans la majorité en 1999.
- 1999-2003 : sénatrice cooptée. PSC_cdH dans l'opposition. Clotilde Nyssens est vice-présidente de la Commission de la Justice et de la Bioéthique.
- 2003-2007 : sénatrice directe.
- 2007-2010 : députée cooptée à la Chambre.

➤ Travaux parlementaires

Ci-dessous se trouvent les propositions de loi devenues lois effectives :

Loi modifiant certains articles du Code judiciaire en ce qui concerne le fonctionnement du Conseil supérieur de la Justice. Sanctionné le 19 décembre 2002.

Loi modifiant la loi du 9 avril 1930 de défense sociale à l'égard des anormaux, des délinquants d'habitude et des auteurs de certains délits sexuels. Sanctionné le 25 février 2003.

Loi modifiant l'article 394 du Code des impôts sur les revenus 1992 et l'article 2 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, en vue d'humaniser le recouvrement fiscal à l'égard des conjoints. Sanctionné le 10 août 2005.

Loi modifiant les articles 648, 652, 655 et 656 du Code judiciaire, en vue d'organiser un dessaisissement simplifié du juge qui pendant plus de six mois néglige de juger la cause qu'il a prise en délibéré. Sanctionné le 6 décembre 2005.

Loi modifiant certaines dispositions du Code civil en vue de faciliter la preuve de l'état des personnes à défaut d'acte de l'état civil. Sanctionné le 9 mai 2007.

Ci-dessous, quelques propositions au Sénat n'ayant pas abouti :

Proposition de loi organisant les fabriques d'église (25 octobre 1999)

Proposition de loi tendant à promouvoir la représentation paritaire des femmes et des hommes sur les listes de candidats aux élections législatives et communales (29 novembre et 14 décembre 1999)

Proposition de loi relative à la protection des embryons in vitro (25 avril 2001)

Proposition de loi modifiant le Code civil et le Code judiciaire en vue d'une humanisation des procédures en matière familiale (27 février 2003)

Proposition de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 relative aux étrangers, en vue de réformer la procédure d'octroi du statut de réfugié (22 juillet 2003)

Proposition de loi accordant des dotations aux membres de la famille royale (22 juillet 2003)

Proposition de loi créant un congé d'accueil en cas d'adoption (22 juillet 2003)

Proposition de loi modifiant la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse en ce qui concerne le placement des mineurs (9 juillet 2003)

Proposition de loi visant à réglementer l'usage des analyses génétiques à des fins d'identification en matière de filiation (9 juillet 2003)

Proposition de loi portant organisation d'un service citoyen volontaire (2 octobre 2003)

Proposition de loi portant organisation d'un service citoyen volontaire (29 mars 2004)

Proposition de loi interdisant la maternité de substitution et le recours aux mères porteuses (19 octobre 2005)

Proposition de résolution visant à apporter un appui plus substantiel aux soins palliatifs (9 décembre 2005)

Proposition de loi réglementant la publicité relative aux interventions à visée esthétique (30 mars 2007)

Ci-dessous quelques propositions à la Chambre :

Projet de loi visant à promouvoir une objectivation du calcul des contributions alimentaires des père et mère au profit de leurs enfants (adopté en 2010).

Proposition de loi étendant les possibilités d'écoutes, de prise de connaissance et d'enregistrement de communications et de télécommunications privées visées à l'article 90ter du Code d'instruction criminelle aux infractions de pédopornographie (25 mars 2010).

Proposition de loi visant à étendre le champ d'application de la loi relative à l'indemnisation des victimes d'actes intentionnels de violence (22 janvier 2009. Seule auteure).

Proposition de loi modifiant le Code Civil concernant le statut des enfants nés sans vie (22 janvier 2009).

Histoire des archives

Depuis la fin de ses mandats politiques, les archives de Clotilde Nyssens ont été conservées à son domicile de Schaerbeek. Le 10 novembre 2016, les archivistes du CAD ont pris en charge ces archives suite à la signature d'une convention de don.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose d'archives liées à la vie politique de Clotilde Nyssens. On y retrouve des documents relatifs à ses différents mandats politiques ainsi que quelques pièces liées à son activité de collaboratrice parlementaire. La majorité des archives sont reliées à ses deux plus importants mandats à savoir ceux de sénatrice (1999-2007) et de députée (2007-2010). Les documents conservés dans le cadre de ces fonctions permettent de mettre en lumière les thématiques dans lesquelles Clotilde Nyssens s'est prioritairement investie à savoir les questions éthiques et bioéthiques. Par ailleurs, quelques documents intéressants permettent également d'avoir un aperçu de son activité en tant que collaboratrice parlementaire, conseillère communale de Schaerbeek, membre du PSC_cdH et membre des Femmes PSC.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissements

Le fonds est fermé. En théorie, au nouveau versement n'est à l'ordre du jour.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les différentes fonctions occupées par Clotilde Nyssens :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">A. Collaboratrice parlementaire (1988-1999)B. Conseillère communale de Schaerbeek (1995-2012)C. Sénatrice (1999-2007)D. Députée (2007-2010)E. Membre du PSC_cdHF. Membre des Femmes PSC |
|--|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de Clotilde Nyssens*, mai 2017.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Pour les chercheurs qui désirent obtenir des informations complémentaires sur la carrière politique de Clotilde Nyssens, ceux-ci peuvent se référer aux archives conservées par le Sénat et la Chambre des représentants. Par ailleurs, ceux qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en avril 2017, par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

Y. Fonds Vincent Peremans

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_CDH_PEREMANS

Nom : Fonds Vincent Peremans

Dates : 1980-2010

Niveau de description : Fonds

*Importance matérielle*⁴⁵ : 1,60 m.l. (13 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Vincent Peremans est né le 3 mars 1965.

Ingénieur civil en mécanique-transport, licencié en gestion publique et certifié en éthique économique et sociale, Vincent Peremans commence sa vie professionnelle en qualité d'officier aux forces armées belges en 1990. Il quitte l'armée en 1998 en ayant obtenu le grade de capitaine et s'investi dans l'administration publique où il exercera différents métiers, notamment comme consultant en modernisation des services publics auprès du Ministre de la Fonction publique de 1998 à 2002 puis comme directeur de Wall-on-line de 2002 à 2004.

Politiquement engagé au sein du Parti social-chrétien (PSC) et centre démocrate Humaniste (cdH), Vincent Peremans a continué sa vie professionnelle au sein de cabinets du Gouvernement wallon, comme Chef de Cabinet adjoint du Ministre Benoît Lutgen de 2004 à 2011 puis comme Chef de Cabinet du Ministre Benoît Lutgen et de son successeur Carlo Di Antonio de 2011 à 2013. Il a également été le directeur politique du cdH sous la présidence de Joëlle Milquet en 2009.

⁴⁵ En date du 31 mai 2023, 0,72 m.l. (1 caisse de déménagement) d'archives sont en attente de traitement en vue d'un enrichissement du fonds.

Rappelé par l'armée belge en sa qualité de lieutenant-colonel de réserve, il est contraint de prendre congé de son poste de Chef de Cabinet en octobre 2013 afin de participer à une mission en Afghanistan.

À côté de ces hautes fonctions, Vincent Peremans s'est également investi dans la vie politique locale et occupe les fonctions de président de la section locale du PSC-cdH de Nassogne depuis 1999 et a été président de l'arrondissement de Marche de 2000 à 2007. Il occupe le mandat de conseiller communal à Nassogne depuis 2006 et occupa brièvement le mandat d'échevin entre 2010 et 2014, où il a été responsable de l'Accueil extrascolaire, de la Culture, de la Rénovation rurale, de l'Environnement, des Énergies alternatives, du Développement économique, de la Participation citoyenne, de la Communication et du Site web de la Commune.

Histoire des archives

Depuis la fin de ses mandats, les archives de Vincent Peremans ont été conservées au domicile de l'intéressé à Grune (province de Luxembourg). La prise en charge de ces archives par les archivistes du CAD s'est effectuée suite à deux versements effectués en personne par Vincent Peremans le 10 septembre 2013 et le 3 février 2017, desquelles découlent deux conventions de dépôt.

Contenu et structure

Portée et contenu

L'inventaire a été réalisé en septembre 2019, par l'étudiant en histoire et archives : Richard Gaudier. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G)

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1980 à 2010. L'intégralité des archives conservées sont liées à la vie politique de Vincent Peremans.

Les archives politiques qui ont été classées concernent principalement le parcours administratif de Vincent Peremans à savoir son mandat de président de l'arrondissement de Marche (2000-2007), de consultant en modernisation des services publics (1998-2002), chef de cabinet adjoint du Ministre B. Lutgen (2004-2011), de commissaire du Gouvernement wallon à l'Agence wallonne des télécommunications (2004-2014), Administrateur de télélux (2006-2009) et Directeur politique du cdH (2009).

On retrouve notamment dans le fonds des procès-verbaux de réunions, des notes adressées au Ministre B. Lutgen, des comptes et budgets, de la correspondance ainsi que différents documents en lien avec les négociations régionales de 2009 auxquelles ce dernier a vraisemblablement pris part.

Tri et éliminations

Très peu de documents ont été éliminés. Néanmoins, quelques doubles clairement établis ont été supprimés.

Accroissements

Le fonds inventorié est ouvert. Un nouveau versement (0,72 m.l.) a été opéré par Vincent Peremans le 22 février 2023. Une nouvelle version enrichie de l'inventaire sera publiée dans le futur.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les grandes étapes de la vie politique de Vincent Peremans :

- A. Membre du PSC
- B. Consultant en modernisation des services publics
- C. Président de l'arrondissement de Marche
- D. Chef de cabinet adjoint du Ministre B. Lutgen
 - D.I. Formation et organisation du Cabinet
 - D.II. Réformes administratives
 - D.III. Négociations régionales et fédérales
 - D.IV. Dossiers thématiques
- E. Commissaire du Gouvernement à l'Agence wallonne de télécommunication
- F. Administrateur de Télélux
- G. Directeur politique du cdH

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

GAUDIER Richard, *Inventaire des archives de Vincent Peremans*, septembre 2019.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en septembre 2019, par l'étudiant en histoire et archives Richard Gaudier. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

Z. Fonds Marcel Plasman

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_PLASMAN

Nom : Fonds Marcel Plasman

Dates : 1945-2014

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,36 m.l. (3 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Marcel Plasman est né à Braine L'Alleud le 23 décembre 1924. Ayant commencé à travailler à quatorze ans, tout en suivant des cours du soir en comptabilité à l'École des Métiers de sa ville natale, Marcel Plasman multiplie les petits boulots durant l'Occupation allemande. Ajusteur-tourneur, il s'investit par ailleurs dans les activités de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) : entre 1941 et 1948, il y exerce diverses fonctions dirigeantes locales. Engagé dans la Résistance, il est arrêté à deux reprises et connaît l'inhumanité des camps de concentration où il est déporté pendant près de douze mois. Privé d'une formation complète par les circonstances du temps, Plasman s'inscrira dans les années soixante dans un graduat en Sciences du travail organisé par l'Institut supérieur de Culture ouvrière (ISCO) et décrochera son diplôme en 1969. En 1971, il réussira également la première licence en Sciences politiques et sociales à l'Université catholique de Louvain, mais sans avoir le temps d'achever le cursus complet.

Engagé comme employé par la fédération des mutuelles chrétiennes du Brabant (1945), permanent de la Confédération des Syndicats chrétiens avant de revenir à la mutuelle Caritas, Marcel Plasman devient un expert des questions médico-sociales. Président de la Fédération nationale des associations médico-sociales (1972-1973, 1985-1987), président de l'Association chrétienne des Invalides et Handicapés (1975-1985), président de la Confédération des institutions hospitalières (1974-1976, 1984-1986), administrateur de la clinique universitaire de Mont-Godinne, membre du Comité national de l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes (1979-1990), il est désigné sur avis ministériel comme membre du Conseil national des établissements hospitaliers (1989-1995).

Président fédéral des Équipes populaires (1958-1959, 1963-1964), Marcel Plasman fait son entrée au Conseil communal de Nivelles en janvier 1965. En novembre 1971, il décroche un mandat de député dans l'arrondissement de Nivelles et va siéger à la Chambre jusqu'en juin 1979, moment où il se désiste en faveur de son jeune suppléant Raymond Langendries. Avec le PSC, Marcel Plasman est associé à l'ensemble des majorités qui se succèdent alors. Il vote la régionalisation provisoire (loi ordinaire du 1er août 1974) qui définit notamment les limites de la Wallonie, la dote d'un budget, de compétences, d'un Conseil régional et d'un Comité ministériel. En mars 1977, quand les ministres Rassemblement wallon sont jetés hors du gouvernement par le Premier ministre, Marcel Plasman hérite du portefeuille de Robert Moreau. Ministre des Pensions et des Affaires sociales wallonnes (6 mars), il devient membre du 4e Comité ministériel des Affaires wallonnes présidé par Alfred Califice. Dès le 9 mars, cependant, les chambres sont dissoutes et les électeurs convoqués aux urnes pour le 17 avril. Dans l'attente de la formation du nouveau gouvernement, Marcel Plasman reste ministre une centaine de jours.

Membre du Conseil culturel de la Communauté culturelle française de Belgique (décembre 1971-juin 1979), où il préside la Commission de la Culture (1974-1976), il est membre de la Commission Sports et est secrétaire du bureau de l'assemblée de 1976 à 1978. Représentant de la démocratie chrétienne au sein du PSC, le député revendique la scission de la province de Brabant et l'émergence d'une nouvelle province, celle du Brabant wallon.

Au lendemain de la fusion des communes, libéraux et catholiques ont repoussé le PS dans l'opposition, Marcel Plasman devenant le premier bourgmestre du « grand Nivelles ». Rejeté dans l'opposition en 1982, il se retire totalement de la vie politique pendant pratiquement toute la législature, avant de se laisser convaincre de se porter candidat en octobre 1988, sur une liste Nivelles Nouvelle sans étiquette. Entre un cartel comptant des PSC et le PS, la « petite » liste de Marcel Plasman est en position de jouer les arbitres ; formant coalition avec le PS, Marcel Plasman retrouve la fonction de bourgmestre pour six ans (1989-1994). En mars 1996, il met définitivement un terme à son activité politique, en démissionnant du Conseil communal⁴⁶.

Histoire des archives

Les archives de Marcel Plasman ont été conservées au domicile de leur propriétaire à Nivelles jusqu'au 5 juillet 2017, date à laquelle celles-ci ont été versées au centre d'archives et de documentation du CPCP suite à la signature d'une convention de don.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1945 à 2014. La grande majorité des archives conservées sont liées à la vie politique de Marcel Plasman

⁴⁶ « Connaitre la Wallonie ». Rubrique sur Marcel Plasman.

Les archives politiques qui ont été classées concernent quatre grandes étapes de la carrière politique de Marcel Plasman à savoir ses mandats de conseiller communal et de bourgmestre de Nivelles, de Député à la Chambre des Représentants, de Ministre des Pensions et des Affaires sociales wallonnes et enfin de membre du Conseil de l'Europe.

On retrouve notamment dans le fonds des discours prononcés par Marcel Plasman, des coupures de presse retraçant les grandes étapes de sa carrière politique, des dossiers de correspondance, des procès-verbaux et des notes du Conseil des Ministres ou encore des comptes-rendus de séances de la Chambre des Représentants durant lesquelles Marcel Plasman est intervenu.

Quelques archives privées ont également été conservées. Il s'agit principalement d'articles de presse et de correspondance postérieure à la fin de sa carrière politique. Par ailleurs, quelques documents relatifs à l'action de résistant de Marcel Plasman durant la seconde guerre mondiale ont également été archivés.

Tri et éliminations

Très peu de documents ont été éliminés. Néanmoins, quelques doubles clairement établis ont été supprimés.

Accroissements

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les différentes grandes étapes de la vie politique de Marcel Plasman :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">A. Vie privéeB. Vie politique<ul style="list-style-type: none">B.I. Conseiller communal et bourgmestre de NivellesB.II. Député à la Chambre des représentantsB.III. Ministre des Pensions et des Affaires wallonnesB. IV. Membre du Conseil de l'Europe |
|---|

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de Marcel Plasman (1924°)*, septembre 2017.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui désirent obtenir des informations complémentaires sur la carrière politique de Marcel Plasman, ceux-ci peuvent se référer à l'ouvrage rédigé par le professeur Paul Wynants : « Marcel Plasman : itinéraire d'un homme d'action ». Par ailleurs, ceux qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en septembre 2017, par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

AA. Fonds Pierre Scharff

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_SCHARFF

Nom : Fonds Pierre Scharff

Dates : 1941-

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,60 m.l. (6 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Remarque : Ce fonds est actuellement retravaillé pour être mis aux normes ISAD-G

BB. Fonds Raymond Scheyven

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_SCHEYVEN

Nom : Fonds Raymond Scheyven

Date : 1948-1962

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0.12 m.l. (1 boîte)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Raymond Scheyven, né le 26 novembre 1911 à Bruxelles et mort le 17 janvier 1987, est un homme politique belge. Durant la Seconde Guerre mondiale, il récolta des fonds pour le compte du gouvernement Pierlot basé à Londres afin de venir en aide à ceux qui refusaient le travail obligatoire. Son nom de code était "Socrate", nom qui devint d'ailleurs le nom du réseau Socrate qu'il fut appelé à diriger. Dans l'après-guerre, membre du Parti social-chrétien, Raymond Scheyven occupa plusieurs fonctions parlementaires, ministérielles et internationales. En août 1945, il fut désigné comme trésorier du parti, fonction qu'il assuma jusqu'en 1974. Il allait également occuper plusieurs fonctions parlementaires, ministérielles et internationales :

- Député et Sénateur de Bruxelles de 1946 à 1974.
- Chargé de mission aux Nations unies pour la création du Special UN Fund for Economic Development (SUNFED)
- Ministre des Affaires économiques 1958
- Ministre sans portefeuille, chargé des Affaires économiques et financières du Congo Belge et du Rwanda-Burundi (1959-1960)
- Représentant belge à l'Assemblée générale de l'ONU (1947-1948 et 1969-1970)
- Ministre de la coopération au développement (1968-1972)
- Président du Conseil économique et social des Nations unies (1953-1954 et 1969-1970)
- Chargé par la F.A.O. d'une mission "en faveur des pays du Sahel pour remédier à la famine qui sévit dans ces régions" (1973)

Histoire des archives

Les archives de Raymond Scheyven qui étaient encore conservées au sein de sa famille ont été cédées au Centre d'archives du CPCP le 14 mai 2019.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant de 1948 à 1962.

La majorité des archives conservées est relative à sa fonction de Ministre sans portefeuille, chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Rwanda-Burundi de 1959 à 1960. Il s'agit principalement de la correspondance de Raymond Scheyven avec diverses personnalités belges et congolaises concernant les problèmes financiers du Congo ainsi que la Table ronde et la Conférence belgo-congolaises organisées en 1960 dans le cadre de la proclamation de l'indépendance du Congo le 30 juin de cette même année.

Le chercheur pourra également trouver dans ce fonds deux documents relatifs à la relation entre Raymond Scheyven et le périodique à tendance sociale-chrétienne *La Relève*.

Tri et éliminations

Aucune archive n'a été éliminée

Accroissement

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au Centre d'archives du CPCP, ce dernier n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place :

- A. Ministre sans portefeuille, chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Rwanda-Burundi (1959-1960)
- B. Membre du PSC (1945 ; 1962)

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au Centre d'archives du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

FIVET, Marie-Cerise, *Inventaire des archives de Raymond Scheyven (1911-1987)*, Janvier 2023.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Près de 400 photographies relatives à Raymond Scheyven ont également été transférées au sein de notre centre d'archives. Celles-ci ont été classées, numérisées et intégrées à notre collection photographique.

Par ailleurs, les chercheurs qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC peuvent se référer à notre inventaire des archives du Parti Social Chrétien.

Contrôle

L'inventaire des archives de Raymond Scheyven a été réalisé en janvier 2023 par l'historienne-archiviste du Centre d'archives du CPCP : Marie-Cerise Fivet. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

CC. Fonds Léon Servais

Identification

Référence : _BE_CPCP_PERS_PSC_SERVAIS

Nom : Fonds Léon Servais

Dates : 1920-1988

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,24 m.l. (2 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

*Histoire du producteur*⁴⁷

Léon servait naquit le 7 novembre 1907 dans une famille ouvrière liégeoise. A l'âge de 14 ans, il s'engagea comme magasinier. Plus tard, il devint vendeur et suivait en même temps des cours du soir en comptabilité à l'Ecole supérieure des sciences commerciales de Liège. Ensuite, il était occupé comme aide-comptable dans une entreprise jusqu'en 1932.

Comme jeune ouvrier, Léon Servais s'était engagé dès 1924 à la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), que venait de créer l'abbé Joseph Cardijn. Il devint président de la section locale de la JOC de Bressoux. Dans cette fonction, il faisait partie du Comité régional de Liège, dont il assumait la présidence de 1931 à 1934. En même temps, il siégeait aussi au comité national de cette organisation de jeunes. [...]

Comme tant d'autres "jocistes", Léon Servais s'engagea, au bout d'un certain temps, au mouvement syndicaliste chrétien. En 1932, il était recruté comme secrétaire administratif à la CSC de Liège. A partir de 1936, il était contrôleur régional auprès de ce syndicat. Pendant ce temps, il s'activa aussi dans d'autres organes ressortissant à la LNTC. C'est ainsi que depuis 1933, il était vice-président de la mutuelle Saint Éloi et Sainte Barbe à Angleur et, en 1936, il devient administrateur de la Fédération liégeoise de mutualités chrétiennes. A la même époque, il était, et ce depuis 1934, commissaire aux Assurances populaires, la compagnie d'assurances créées sous l'égide de la LNTC.

⁴⁷ Extrait de "Politiek biografisch lexicon - Belgische ministers en staatssecretarissen 1960-1980" par Prof. dr. Helmut Gaus (ed.), Standaard Uitgeverij, Anvers - traduit du néerlandais par G. Bosteels.

La seconde guerre mondiale marqua un point d'arrêt dans l'essor de Léon Servais au sein du mouvement ouvrier chrétien. Sous la pression de l'occupant, la LNTC-ACW arrêta ses activités. Alors qu'en Flandre, certaines activités ont malgré tout pu être poursuivies sous l'égide des "Katholieke Werkliedenbonden", qui furent créées pour servir de couverture à l'ACW, en Wallonie la LNTC s'arrêta tout net. De ce fait, les contacts entre organes affiliés se sont rompus nonobstant la création, dans plusieurs arrondissements, de la Ligue ouvrière chrétienne.

Pendant la guerre, Léon Servais était actif dans le mouvement de résistance "Socrate" qui, à l'instigation de la Sûreté belge à Londres, avait pris en charge l'aide pécuniaire aux réfractaires au travail. Socrate, une organisation dirigée par Raymond Scheyven, finança encore d'autres mouvements de résistance, tels que l'Armée de Libération, où Léon Servais était également actif. Portant le grade d'adjudant, il était agent de renseignements de 1943 jusqu'à la fin de la guerre.

Après la guerre, Léon Servais joue un rôle de plus en plus prépondérant au sein du mouvement ouvrier chrétien. En outre, il devient, dès février 1945, chef de cabinet adjoint de Henri Pauwels (PSC), chargé du portefeuille ministériel des Victimes de la guerre dans le gouvernement Achille Van Acker I. [...] Dès la libération, Léon Servais reprit ses activités au sein de la CSC: il devint secrétaire de la Fédération liégeoise et siégea au Bureau national. [...]

Léon Servais tint un rôle de premier plan au sein du Mouvement ouvrier chrétien (MOC) jusqu'à en devenir le président wallon le 20 octobre 1946. Cette même année encore, il devint administrateur de l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes, l'une des organisations faisant partie du MOC. Depuis 1948, il faisait également partie du conseil d'administration de la Fédération nationale des Coopératives chrétiennes et de la Caisse centrale de Dépôts.

Léon Servais demeura président du MOC jusqu'en juin 1950. Après les élections législatives du 4 juin 1950, il fut coopté comme sénateur pour le PSC, qualité qu'il allait garder jusqu'en 1971. A partir de 1951, il siégea au Comité directeur et Bureau du PSC. En 1952, il devint président d'arrondissement du parti à Liège. La même année, il fut également élu conseiller communal d'Angleur, commune où il présidait aussi la fabrique d'église. Tant au Sénat que dans le parti, Léon Servais se faisait valoir comme un spécialiste des affaires sociales, telle que la sécurité sociale et les problèmes d'emploi. C'est à ce titre qu'il fit partie en 1952 et en 1954 de la délégation belge à la conférence générale de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève. [...]

Lors des élections législatives du 1er juin 1958, entièrement placées sous le signe de la guerre scolaire, le PSC obtint une victoire éclatante. Aussi, Gaston Eyskens forma un gouvernement PSC homogène minoritaire. Léon Servais devint membre de ce gouvernement en qualité de ministre de l'Emploi et de la Prévoyance sociale. Sa principale réalisation au cours de cette législature fut la majoration des pensions ouvrières, une promesse électorale du PSC. [...]

Dans le nouveau gouvernement chrétien-socialiste Théo Lefèvre - Paul-Henri Spaak (25 avril 1961-24 mai 1965), Léon Servais fut repris comme ministre de l'Emploi et du Travail. [...]. Il conserva le portefeuille de l'Emploi et du Travail dans les gouvernements Pierre Harmel -

Antoon Spinoy (27 juillet 1965-11 février 1966) et Paul Vanden Boeynants - Willy De Clercq (19 mars 1966-7 février 1968). [...]

Le gouvernement Vanden Boeynants - De Clercq se vit confronté au problème du transfert des sections françaises de l'Université de Louvain vers la Wallonie. Contrairement à la position prise par les évêques belges, l'opinion flamande exigea que l'Université de Louvain devienne entièrement néerlandophone, ce qui impliquait le déménagement des sections d'expression française. Au sein des partis, notamment du CVP-PSC, il n'y eut pas d'unanimité à ce sujet. Aussi, le 7 février 1968, cette problématique du "Leuven Vlaams" entraîna la chute du gouvernement.

Léon Servais fit partie d'une commission de conciliation créée à ce propos au sein du CVP-PSC. Les deux ailes du parti restèrent cependant sur leurs positions et, au sommet de l'Université de Louvain, les Flamands et Francophones ne parvinrent pas davantage à se mettre d'accord sur un transfert. Après que le gouvernement suivant ait mené à bonne fin ce transfert après la parution, le 19 novembre 1968, du Règlement organique de l'Université de Louvain, Léon Servais devint l'un des six laïcs appelés à faire partie du pouvoir organisateur.

Lors des élections du 31 mars 1968, le CVP et le PSC se présentèrent avec des programmes électoraux distincts, et même contradictoires, sur le plan communautaire. Léon Servais participa aux négociations menant à la formation du gouvernement Gaston Eyskens - Joseph Merlot - André Cools (17 juin 1968-8 novembre 1971).

Le 18 juillet 1968, Léon Servais fut élu président de l'aile wallonne du CVP-PSC, succédant ainsi à Albert Parisi. Il l'emporta sur Antoine Humblet.

A la suite des divergences d'opinion apparues au sein du CVP-PSC à propos de l'affaire de Louvain, les deux ailes du parti se distancièrent progressivement. Chaque aile du parti tint son propre congrès. Lors de ce premier congrès du PSC, le 31 mai 1969, Léon Servais fut élu président du PSC. Son adversaire à cette présidence était le jeune Charles-Ferdinand Nothomb. [...]

Début octobre 1970, Léon Servais fut remplacé à la tête du parti, pour raison de santé, par un directoire dont la présidence était assumée par Charles Hanin. En février 1971, Léon Servais reprit ses activités, mais à sa demande la formule du directoire fut maintenue.

Lors des élections du 7 novembre 1971, Léon Servais, qui avait été jusqu'alors sénateur coopté, était pour la première fois élu directement, et ce pour l'arrondissement de Liège. Dans le gouvernement Gaston Eyskens - André Cools II (20 janvier 1972-22 novembre 1972) qui fut formé par la suite, il devint ministre de la Santé publique et de la Famille. Charles-Ferdinand Nothomb le remplaça à la présidence du parti. [...]

Après la chute du gouvernement Eyskens-Cools II, Léon Servais continua à siéger au Sénat jusqu'aux élections de 1974, époque où il avait atteint la limite d'âge.

La même année, il fut nommé ministre d'Etat.

A la suite d'une longue maladie, il mourut le 7 juillet 1975.

Histoire des archives

Les archives de Léon Servais ont été conservées aux domiciles de ses enfants jusqu'au 16 octobre 2017, date à laquelle celles-ci ont été versées au centre d'archives et de documentation du CPCP suite à la signature d'une convention de don.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1920 à 1988. La majorité des archives conservées sont liées à la vie politique de Léon Servais. Les archives politiques qui ont été classées concernent six grandes étapes de la carrière politique de Léon Servais à savoir ses mandats de sénateur, de Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, de ministre de l'Emploi et du Travail, de président de l'aile wallonne du PSC et de président du PSC et de ministre de la Santé publique et de la Famille. On retrouve notamment dans le fonds les discours que Léon Servais a prononcé tout au long de sa carrière, des coupures de presse, des comptes-rendus de conférence de presse, de la correspondance ou encore des notes de travail illustrant le travail réalisé par Léon Servais. Quelques archives privées ont également été conservées telles que les diplômes scolaires de Léon Servais, quelques distinctions honorifiques ainsi que de la correspondance.

Tri et éliminations

Aucune archive n'a dû être éliminée.

Accroissements

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives. Une structure de classification relativement simple a été mise en place.

Celle-ci se base principalement sur quelques grandes étapes de la vie politique de Léon Servais :

- A. Vie privée
- B. Vie politique
 - B.I. Sénateur coopté
 - B.II. Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale
 - B.III. Ministre de l'Emploi et du Travail
 - B.IV. Président de l'aile wallonne du PSC
 - B.V. Président du PSC
 - B.VI. Ministre de la Santé publique et de la Famille

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

FIVET, Marie-Cerise, *Inventaire des archives de Léon Servais (1907-1975)*, Novembre 2017.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC, ceux-ci peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC. Par ailleurs, de nombreuses photographies de Léon Servais sont conservées au sein de notre collection photographique.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en novembre 2017, par l'historienne-archiviste du Centre d'Archives et de Documentation du CPCP : Marie-Cerise Fivet. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

DD. Fonds Jean-Charles Snoy

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PC_PSC_JeanCharlesSNOY

Nom : Fonds Jean-Charles Snoy et d'Oppuers

Dates : 1918-2007

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 6,36 m.l. (53 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

*Histoire du producteur*⁴⁸

Le comte Jean-Charles Snoy et d'Oppuers est né le 2 juillet 1907 à Ophain-Bois-Seigneur-Isaac. Il était l'unique fils de la famille nombreuse du châtelain de Bois-Seigneur-Isaac : le baron Thierry Snoy. Ce dernier patronnait diverses associations catholiques traditionnelles parmi lesquelles la Société de Saint Vincent de Paul, tout en participant activement à la vie politique tant locale que régionale.

Après des études à Louvain en droit, philosophie thomiste et sciences politiques et sociales, et à Harvard en économie, Jean-Charles Snoy et d'Oppuers fait ses débuts dans le monde bancaire en 1931, d'abord en tant que stagiaire au Service juridique de la Société Belge de Banque puis, dès l'année suivante, au Comptoir Diamantaire Anversois où il restera jusqu'en 1934. Dès 1931, l'ancien ministre des Finances Albert Édouard Janssen fait de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers son secrétaire et, à partir de 1934, il occupe la fonction d'attaché dans divers cabinets des Ministres des Affaires économiques. En 1936, il est nommé directeur des Traités et Négociations économiques, avant de diriger en 1938 le Bureau d'Etudes. En 1939, il accède au poste de Secrétaire général au département des Affaires économiques. Vu ses relations avec la classe dirigeante belge francophone, cette nomination déclenche quelques critiques de la part du Vlaams Economisch Verbond mais, en tant que fonctionnaire, Jean-Charles Snoy et d'Oppuers développe une attitude critique par rapport à la politique et il se fait remarquer par son excellente maîtrise des dossiers et l'intérêt qu'il porte aux développements économiques et monétaires au niveau international. Dans ce domaine économique et financier, il sera pendant

⁴⁸ Bernadette DE MEYER, Jos VERHOOGEN & Ann WERCKX, Inventaire des archives du comte Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, 1907-1991, Louvain, KADOC, 1995.

plus de trente ans, un conseiller très écouté par de grands hommes politiques tels que Philippe Van Isacker, Gustaaf-Karel Sap, Jean Duvieusart ou encore Jean Rey.

Lorsque la Deuxième Guerre mondiale éclate, Jean-Charles Snoy et d'Oppuers suit d'abord le gouvernement belge en France mais, dès le mois de juillet, il retourne en Belgique afin d'y reprendre ses fonctions. Cependant, aux yeux de l'occupant, le jeune Secrétaire général est soupçonné d'entretenir des rapports avec les milieux belgicistes. Il est donc relevé de ses fonctions et est remplacé par Victor Leemans. Cet état de fait n'empêche pas Jean-Charles Snoy et d'Oppuers de rester clandestinement en contact avec de nombreux chefs d'entreprise ou autres figures importantes. En outre, il s'engage dans un groupe de travail qui vise à élaborer des options sociales et des mesures concrètes de restauration économique pour la période d'après-guerre.

En septembre 1944, au lendemain de la libération, Jean-Charles Snoy et d'Oppuers retrouve ses fonctions, ce qui lui permet de jouer un rôle important dans les développements économiques d'après-guerre, surtout au niveau international. Il se trouve aux avant-postes pour participer à l'intégration d'une Europe non-communiste et s'implique dans l'élaboration du plan Marshall. Il occupe d'importantes fonctions au sein du Benelux (président du Conseil de l'Union Economique, 1946-1959) ainsi que de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (président du Conseil, 1948- 1950 ; président du Comité directeur du Commerce, 1952-1961). En outre, conjointement avec le Ministre des Affaires étrangères Paul-Henri Spaak, Jean-Charles Snoy et d'Oppuers participe d'emblée aux projets et aux négociations qui conduisent à une véritable intégration économique de l'Europe et qui aboutissent à la création de la Communauté Economique Européenne et de l'Euratom suite à la signature des Traités de Rome le 25 mars 1957 dont il est le cosignataire aux côtés de Paul-Henri Spaak. En 1958, il est le premier délégué permanent du gouvernement belge auprès de la CEE.

En 1959, Snoy démissionne de la fonction publique pour passer dans le secteur privé en intégrant le groupe Lambert en tant qu'administrateur de nombreuses sociétés.

Dans la logique de son engagement politique au sein du Parti Catholique au niveau régional dès le début des années trente, il se présente à l'échelon national en 1968 en tant que candidat PSC dans l'arrondissement de Bruxelles pour la liste du cartel de Paul Vanden Boeynants. En avril 1968, il fait son entrée comme député à la Chambre des représentants en tant que premier remplaçant de Léo Vanackere. Quelques mois plus tard, il devient ministre des Finances dans le gouvernement Eyskens-Merlot/Cools (17 juin 1968-21 janvier 1972). Au cours de son mandat, il met notamment en place en 1971 la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) tout en s'axant particulièrement sur la réduction de la dette publique. Au niveau européen et mondial, sa gestion est marquée par la préparation de l'union européenne économique et monétaire (plan Werner) et la recherche d'une réponse européenne concertée aux remous provoqués par la crise du dollar américain.

Sur le plan de la politique communale, Jean-Charles Snoy et d'Oppuers occupe la fonction de bourgmestre de la commune d'Ophain-Bois-Seigneur-Isaac entre 1970 et 1976. Depuis 1933, il faisait déjà partie du conseil communal mais son parti est resté dans l'opposition.

En 1972, Jean-Charles Snoy et d'Oppuers retourne au secteur privé tout en continuant à faire preuve d'un intérêt passionné pour les problèmes européens et les questions touchant aux institutions belges. N'étant pas particulièrement partisan d'une évolution dans le sens d'une plus grande fédéralisation, il suit de très près les étapes successives des réformes de l'Etat belge, notamment au sein du Centre d'Etudes des Réformes Politiques (Centre Omer Vanaudenhove), ultérieurement le Centre Robert Houben. En 1983, le Roi lui décerne le titre de Comte et cette même année, il se voit attribuer le prix Robert Schuman récompensant une carrière au service de l'intégration européenne.

Jean-Charles Snoy et d'Oppuers décède le 17 mai 1991 à Ophain-Bois-Seigneur-Isaac.

Les Mémoires de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers sont parus en 1989 sous le titre « Rebâtir l'Europe : Entretiens avec Jean-Claude Ricquier » aux Éditions Duculot ainsi qu'à la Fondation Jean Monnet. Une biographie intitulée « Jean-Charles Snoy, Homme de la Cité, artisan de l'Europe » est parue en 2010 aux Éditions Le Cri, avec pour auteurs les professeurs Vincent Dujardin et Michel Dumoulin.

Histoire des archives

Les archives du comte Jean-Charles Snoy et d'Oppuers étaient conservées au château familial de Bois-Seigneur-Isaac. Le 5 août 2022, les archivistes du Centre d'archives du CPCP ont pris en charge ces dernières suite à la signature d'une convention de don avec son fils, Bernard Snoy et d'Oppuers.

Antérieurement, différents versements d'archives liés au comte Jean-Charles Snoy et d'Oppuers furent opérés auprès du KADOC (en 1986, 1989 et 1991) ainsi qu'auprès des Archives Générales du Royaume et de l'Institut Universitaire Européen à Florence. Un inventaire des archives déposées au KADOC est disponible.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1918 à 2007. Les archives conservées sont liées à la vie privée, professionnelle et politique de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers.

Pour la période d'avant-guerre les archives conservées traitent des études universitaires de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers et en particulier de la rédaction de sa thèse. Par ailleurs, différentes interventions écrites et de la correspondance datées des années 1930 sont également conservées ainsi que des documents relatifs à la Quarante-huitième session du Comité financier de la Société des Nations à l'occasion de laquelle Jean-Charles Snoy et d'Oppuers occupait la fonction de Secrétaire du président du Comité financier de la Société des Nations, Albert-Edouard Janssen. Enfin, des documents liés à l'engagement de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers

au sein du Parti Catholique sont aussi présents dans le fonds (documents électoraux, affaires communales, Association catholique communale d'Ophain-Bois-Seigneur-Isaac...)

Parmi les archives liées à la Deuxième Guerre mondiale, on retrouve des dossiers thématiques portant sur les engagements sociaux et militants de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers durant cette période (Secours d'hiver, Gerbe du Roi, ravitaillement, bibliothèque de l'honnête d'homme...) ainsi que des dossiers liés à des moments clés de la guerre (capitulation de la Belgique, résistance et libération). Enfin, un dossier de correspondance, comprenant notamment des courriers échangés avec Louis Delvaux, membre de la Chambre des Représentants, et Philippe Cartuyvels, Commissaire d'Arrondissement de Nivelles, est également conservé.

Les archives postérieures à la Deuxième Guerre mondiale présentes dans le fonds sont notamment liées aux deux principales fonctions occupées par Jean-Charles Snoy et d'Oppuers à cette époque : secrétaire général du Ministère des Affaires économiques (1944-1959) et Ministre des Finances (1968-1972).

Parmi les documents conservés liés à période où Jean-Charles Snoy et d'Oppuers occupait la fonction de secrétaire général du Ministère des Affaires économiques on peut pointer différentes interventions écrites et orales de l'intéressé, des notes dactylographiées rédigées par Jean-Charles Snoy et d'Oppuers à l'attention des Ministres des Affaires économiques, deux dossiers de correspondance échangée avec diverses personnalités et associations ou encore plusieurs dossiers thématiques (Recherches sur les pratiques d'organisation des partis politiques, cinquantième anniversaire de l'inauguration du chemin de fer du Bas-Congo, manifestation d'hommage suite à son départ de fonction...).

Les archives relatives à Jean-Charles Snoy et d'Oppuers en sa qualité de Ministre des Finances sont constituées d'intervention écrites et orales de l'homme politique, de deux dossiers de correspondance échangée avec diverses personnalités dans le cadre de ses fonctions ou encore de dossiers thématiques (Institution de l'union économique et monétaire européenne, réformes des finances et réunions internationales).

Différentes archives en lien avec l'engagement de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers au sein du Parti Social Chrétien sont également intégrées dans le fonds. Celles-ci concernent tant le plan local (élections, section locale, affaires communales dans les années 1970) que national (élections, Centre d'Études Politiques, Économiques et Sociales, Guerre scolaire, Question royale, Groupe Wigny...).

Le fonds comprend aussi différentes archives en lien avec les activités de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers durant les années 1960-1980. Celles-ci, scindées entre le plan national et le plan européen et international, comprennent des dossiers thématiques (Crise de la chaise vide, organisation des premières élections européennes directes, système monétaire européen...), plusieurs dossiers de correspondance mettant en lumière les engagements, les préoccupations et les intérêts de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers durant cette période ainsi que de nombreuses interventions écrites et orales de l'intéressé.

Une partie du fonds concerne également les dizaines de mandats et fonctions non officiels de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers au sein d'institutions, fondations ou associations extrêmement diverses à caractère historique, culturel, noble, scientifique, économique ou financier (Centre européen d'études bourguignonnes, Centre d'études des Réformes politiques, Fondation Belge

en Terre Sainte, Fondation Francqui, Fondation Roi Baudouin, Groupe pour la restauration de la Fonction publique, Institut Royal des Relations Internationales, Théâtre Royal de la Monnaie...). Ces différents engagements témoignent du domaine d'intérêt presque illimité de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers et de ses très nombreuses activités. Par ailleurs, des journaux, brochures et publications compilés et classés thématiquement ou non par Jean-Charles Snoy et d'Oppuers sont également conservés.

Enfin, le fonds comprend également des biographies de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers ainsi que des archives liées aux funérailles de ce dernier et au colloque organisé en son honneur à Rome en 2007.

Tri et éliminations

Très peu d'éliminations ont été réalisées. Seuls quelques documents sériels ont fait l'objet d'une élimination.

Accroissement

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste mais une première classification avait été réalisée par le fils de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, le baron Bernard Snoy. Par ailleurs, aucun inventaire sommaire n'a été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les différentes grandes étapes de la vie privée, professionnelle et politique de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers :

- A. Jeunesse et années d'études
- B. Activités de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers dans les années 1930
- C. Activités de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers pendant la Deuxième Guerre mondiale
- D. Secrétaire général du Ministère des Affaires économiques
- E. Ministre des Finances
- F. Activités de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers dans les années 1960-1980
- G. Engagement au sein du Parti Catholique et du Parti Social Chrétien
- H. Mandats et fonctions non officiels
- I. Vie privée
- J. Presse et publications
- K. Varia

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

La consultation de ce fonds d'archives est soumise à l'accord préalable de Bernard Snoy et d'Oppuers

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au Centre d'archives du CPCP sont d'application.

Instruments de recherche

FIVET Marie-Cerise et SMETS Thomas, *Inventaire des archives du comte Jean-Charles Snoy et d'Oppuers (1907-1991)*, Novembre 2022.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui désirent étendre leurs recherches, il convient de préciser que des fonds d'archives relatifs à Jean-Charles Snoy et d'Oppuers sont également conservés au sein du KADOC et des Archives Générales du Royaume. Les inventaires des archives de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers conservées au sein de ces institutions sont facilement consultables en ligne. Par ailleurs, l'Institut Universitaire Européen à Florence conserve également un fonds d'archives dédié à Jean-Charles Snoy et d'Oppuers.

Par ailleurs, les chercheurs qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC peuvent se référer à notre inventaire des archives du Parti Social Chrétien.

Contrôle

L'inventaire des archives de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers a été réalisé entre septembre 2022 et novembre 2022 par les historiens-archivistes du Centre d'archives et de documentation du CPCP : Marie-Cerise Fivet et Thomas Smets. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

EE. Fonds Thierry Snoy et d'Oppuers
--

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PC_ThierrySNOY

Nom : Fonds Thierry Snoy et d'Oppuers

Date : 1880-1931

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 1,6 m.l. (13 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

*Histoire du producteur*⁴⁹

Le baron Thierry Snoy et d'Oppuers (1862-1930) est né en 1862 au château de ses grands-parents à Rhode-Saint-Genèse. Il fit ses études d'humanités sous la direction d'un précepteur puis suivit des études de droit à l'Université de Louvain qu'il interrompit en 1883 pour des raisons familiales.

En 1888, il fut élu conseiller communal d'Ophain-Bois-Seigneur-Isaac puis il occupa la fonction de bourgmestre de cette commune entre 1890 et 1894. Après une interruption de six ans, il fut réélu au Conseil communal et huit ans plus tard, en 1908, il reprit le poste de bourgmestre qu'il occupa jusqu'à l'année de son décès en 1930. Thierry Snoy et d'Oppuers occupa également les fonctions de sénateur suppléant, sénateur, président de la Fédération de l'Association catholique de l'arrondissement de Nivelles et de président de l'Association Catholique du Canton de Nivelles.

Le baron Thierry Snoy et d'Oppuers était très actif dans les œuvres catholiques, notamment au sein de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Il eut neuf enfants parmi lesquels l'ancien Ministre et député PSC Jean-Charles Snoy et d'Oppuers.

Histoire des archives

⁴⁹ « La mort de M. le Baron Snoy », dans *Brabant wallon*, 2 mars 1930, p.1.

Les archives du baron Thierry Snoy et d'Oppuers étaient conservées au château familial de Bois-Seigneur-Isaac. Le 5 août 2022, les archivistes du Centre d'archives du CPCP ont pris en charge ces dernières suite à la signature d'une convention de don avec son petit-fils, Bernard Snoy et d'Oppuers.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1880 à 1930. Les archives conservées sont liées à la vie privée et politique de Thierry Snoy et d'Oppuers.

La majorité des archives conservées concerne sa fonction de Bourgmestre d'Ophain-Bois-Seigneur-Isaac (séances du Conseil communal, comptes communaux, correspondance...) et en particulier la période de la Première Guerre mondiale (journaux et chansons de guerre, proclamations, ordonnances et avis à la population, correspondance, documents relatifs à la production et aux récoltes agricoles en province de Brabant...). Le fonds se compose également de quelques documents relatifs à sa fonction de sénateur (courriers de sollicitations et de félicitations à l'occasion de son élection). Enfin, de nombreux journaux, périodiques, brochures et publications compilés par Thierry Snoy et d'Oppuers portant sur des thématiques diverses (Première guerre mondiale, problèmes sociaux...) sont également conservés.

Tri et éliminations

L'intégralité des documents ont été conservés.

Accroissement

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au Centre d'archives du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste. Par ailleurs, aucun inventaire sommaire n'a été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les différentes grandes étapes de la vie politique de Thierry Snoy et d'Oppuers ainsi que sur le type d'archives collectées :

- A. Bourgmestre d'Ophain-Bois-Seigneur-Isaac
- B. Sénateur
- C. Presse et publications
- D. Varia

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

La consultation de ce fonds d'archives est soumise à l'accord préalable de Bernard Snoy et d'Oppuers.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au Centre d'archives du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

FIVET Marie-Cerise et SMETS Thomas, *Inventaire des archives du baron Thierry Snoy et d'Oppuers (1862-1930)*, Février 2023.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui désirent étendre leurs recherches, il convient de préciser que des fonds d'archives relatifs au fils de Thierre Snoy et d'Oppuers, Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, sont également conservés au sein du Centre d'archives du CPCP, du KADOC et des Archives Générales du Royaume. Les inventaires des archives de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers conservées au sein de ces institutions sont facilement consultables en ligne. Par ailleurs, l'Institut Universitaire Européen à Florence conserve également un fonds d'archives dédié à Jean-Charles Snoy et d'Oppuers.

Contrôle

L'inventaire des archives du baron Thierry Snoy et d'Oppuers a été réalisé entre janvier 2023 et février 2023 par les historiens-archivistes du Centre d'archives du CPCP : Marie-Cerise Fivet et Thomas Smets.

D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

FF. Fonds Jean Sondag

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_CDH_SONDAG

Nom : Fonds Jean Sondag

Date : 1945-2015

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 12,12 m.l. (97 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Jean Sondag naît le 25 août 1927 à Habay-la-Vieille et décède à Ottignies le 15 janvier 2016.

À l'issue de ses études gréco-latines au Petit Séminaire à Bastogne durant la Seconde Guerre mondiale (1940-1946) et de ses études supérieures à l'École sociale de Louvain, Jean Sondag figure parmi les fondateurs du Service professionnel de la Jeunesse agricole (SPJA) en 1949. Il y est inspecteur (1950), puis secrétaire général (1959). En 1959, il participe à la fondation du Comité européen des Jeunes Agriculteurs et, en 1964, est chargé de mission puis chef de service auprès de l'Alliance agricole belge. En 1972, il est chargé de mission auprès du ministre de l'Agriculture. Représentant des organisations agricoles, Jean Sondag est désigné à ce titre au sein du tout nouveau Conseil économique régional de Wallonie que le ministre Fernand Delmotte installe à Namur (16 octobre 1971) en application de la Loi Terwagne de juillet 1970 sur la décentralisation économique. En 1973, il est désigné comme représentant des associations agricoles au sein du Conseil d'administration de la toute nouvelle Société de développement régional de Wallonie. En tant que membre du CERW de 1971 à 1985, il est l'un des fervents défenseurs de la mise en place d'une régionalisation définitive.

Cette activité au sein du CERW témoigne du pas franchi par Jean Sondag vers la politique. Membre du Comité directeur du PSC depuis 1967, il a été élu aux élections communales d'octobre 1970 à Céroux-Mousty sur une liste Alliance progressiste. Quatre ans plus tard, il est coopté par le PSC comme sénateur (mars 1974). Durant l'été 1974, Jean Sondag vote la loi dite Perin-Vandekerckhove qui met en place une régionalisation préparatoire. En tant que sénateur, il prend part aux travaux et aux réunions du Conseil régional wallon provisoire (novembre 1974-mars 1977).

Coopté à nouveau au Sénat en avril 1977 et en décembre 1978, J. Sondag apporte sa voix à l'adoption des lois spéciale et ordinaire des 8 et 9 août 1980 qui contribuent à la naissance des organes politiques de la Région wallonne. Dès le 15 octobre, il participe aux premières réunions du nouveau Conseil régional wallon (15 octobre 1980-6 octobre 1981) ; durant cette période, il est d'ailleurs désigné comme chef de groupe PSC à Namur, avant de céder le relais à André Tilquin. En 1981 et en 1985, Jean Sondag est à nouveau coopté au Sénat, mais il ne siège plus dans les assemblées fédérées.

Histoire des archives

Les archives de Jean Sondag étaient conservées à son domicile de Céroux-Mousty. Le 9 mai 2018, les archivistes du Centre d'archives du CPCP ont pris en charge ces dernières suite à la signature d'une convention de don avec sa veuve, Louise Sondag-Noël

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1945 à 2015. Les archives conservées sont liées à la vie privée, professionnelle et politique de Jean Sondag. Les archives politiques, constituant la majorité du fonds, brassent une grande partie de la carrière de Jean Sondag. Ainsi, on y retrouve de nombreux documents liés à ses mandats de sénateur, de membre du Conseil Régional Wallon et du Conseil Culturel de la Communauté française, de conseiller communal et d'administrateur dans diverses institutions.

Jean Sondag s'étant spécialisé sur la thématique de l'agriculture, beaucoup de dossiers sur des sujets tels que la loi sur le bail à ferme, la politique foncière agricole ou encore la politique agricole commune, sont consultables au sein de ce fonds.

Il faut également souligner que, de par sa fonction de président puis de membre de la commission de l'Aménagement du territoire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, une multitude de dossiers relatifs à l'aménagement de la commune sont également conservés dans ce fonds. Enfin, le chercheur peut aussi consulter de nombreux documents d'archives en lien avec ses fonctions au sein de la section locale PSC/cdH d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, de l'arrondissement PSC/cdH de Nivelles et du PSC national.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissements

Le fonds inventorié est un fonds fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les différentes grandes étapes de la vie privée, professionnelle et politique de Jean Sondag :

- A. Vie privée
- B. Vie professionnelle
 - B.I. Société de Développement Régional pour la Wallonie (SDRW)
 - B.II. Conseil Economique Régional pour la Wallonie (CERW)
 - B.III. Alliance Agricole Belge (AAB)
- C. Vie politique
 - C.I. Conseiller communal de Cérroux-Mousty
 - C.II. Conseiller communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
 - C.III. Membre du Conseil régional wallon et du Conseil culturel de la CF
 - C.IV. Sénateur
 - C.V. Sénateur honoraire
 - C.VI. Administrateur
 - C.VII. Membre du PSC/cdH
 - C.VIII. Membre de l'association des anciens parlementaires PSC/cdH/CSP
 - C.IX. Membre de l'arrondissement PSC/cdH de Nivelles
 - C.X. Membre de la section locale PSC/cdH d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

FIVET Marie-Cerise et SMETS Thomas, *Inventaire des archives de Jean Sondag (1927-2016)*, Mars 2022.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui désirent obtenir des informations complémentaires sur la carrière politique de Jean Sondag, ceux-ci peuvent se référer aux archives conservées par le Sénat et par la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Par ailleurs, ceux qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC.

Contrôle

L'inventaire des archives de Jean Sondag a été réalisé entre juin 2021 et mars 2022 par les historiens-archivistes du Centre d'archives du CPCP : Thomas Smets et Marie-Cerise Fivet. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

GG. Fonds Charles-Emmanuel Van de Put
--

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_PUT

Noms : Fonds Charles-Emmanuel Van de Put

Dates : 1948-2016

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 0,24 m.l. (2 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Charles-Emmanuel Van de Put est né à Berchem le 25 décembre 1931. Docteur en droit et diplômé du Centre Interdisciplinaire de Formation aux Études de Marchés (I.C.H.E.C.), il a occupé la fonction de sénateur PSC de l'arrondissement de Bruxelles entre 1977 et 1978 et de sénateur coopté entre 1978 et 1980. Entre 1980 et 1981, il occupe la fonction de député à la Chambre des représentants en remplacement de Fernand Herman. Parallèlement, il est nommé chef de groupe PSC au Conseil de la Communauté Française. Sur le plan communal, Charles-Emmanuel Van de Put est élu conseiller communal de Uccle, commune où il sera en charge pendant plusieurs années de l'échevinat de la culture, de la créativité et des événements publics. Très actif, il signera notamment de nombreux articles dans le journal local « Wolvendael », en faisant régulièrement usage d'un pseudonyme : « Cincinnatus »⁵⁰. Parallèlement, il remplit la fonction de président de la fédération des mandataires PSC de l'arrondissement de Bruxelles. En 1988, il est nommé, en tant que représentant de la commune d'Uccle, au sein de l'agglomération bruxelloise. Cet organisme public, créé en 1971 et dont l'objectif était de pallier l'absence de création des organes régionaux bruxellois, avait en charge certaines des compétences économiques normalement dévolues aux autorités régionales. Charles-Emmanuel Van de Put a également occupé les fonctions de Vice-président du Botanique et d'administrateur à l'Association des villes et communes bruxelloises. Il s'est également investi au sein de l'UCL où il a occupé une fonction de conseiller. Il y a mené une étude sur le parc scientifique de Louvain-la-Neuve en soulignant l'importance de relations étroites entre l'université et les entreprises.

⁵⁰ Lors d'une interview réalisée par Christian Laporte, Charles-Van de Put fait état de son admiration pour Cincinnatus.

Synthèse de la carrière politique de Charles Van de Put :

- Directeur du centre culturel d'Uccle (Mai 1965 – Février 1971)
- Responsable des relations publiques du PSC (Mars 1971 – Septembre 1971)
- Échevin des affaires culturelles, de la créativité et des événements publics à la commune d'Uccle (Janvier 1977 – Décembre 1988)
- Sénateur (Avril 1977 – Décembre 1979)
- Député à la Chambre des représentants (Janvier 1980 – Novembre 1981)
- Représentant du gouvernement Belge auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies (Septembre 1978 ; Septembre 1981)
- Chef de groupe PSC au Conseil de la Communauté Française (Novembre 1980 – Novembre 1981)

Histoire des archives

Les archives de Charles-Emmanuel Van de Put ont été conservées au domicile de leur propriétaire à Chaumont-Gistoux jusqu'au 11 août 2017, date à laquelle celles-ci ont été versées au centre d'archives et de documentation du CPCP suite à la signature d'une convention de don.

Contenu et structure

Porté et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1948 à 2016. Les archives conservées sont majoritairement liées à la vie politique de Charles-Emmanuel Van de Put.

Les archives politiques qui ont été classées concernent principalement l'activité de Charles-Emmanuel Van de Put en sa qualité de conseiller communal et d'échevin de la culture, de la créativité et des événements publics au sein de la commune d'Uccle. On peut notamment consulter un grand nombre d'articles de presse rédigés par l'intéressé ainsi que ses différentes interventions devant le conseil communal. Par ailleurs, un grand nombre de discours prononcés à l'occasion de diverses manifestations publiques ont également été archivés. Enfin, on peut également retrouver dans le fonds les différentes publications, destinées principalement aux ucclois, rédigées par Charles-Emmanuel Van de Put. Quelques documents relatifs à ses fonctions de sénateur et député à la Chambre des représentants ont également été conservés. Il s'agit majoritairement d'articles de presse et d'interpellations réalisées par Charles-Emmanuel Van de Put.

Tri et éliminations

Très peu de documents ont été éliminés. Néanmoins quelques doubles clairement établis ont été supprimés.

Accroissement

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les différentes grandes étapes de la vie politique de Charles-Emmanuel Van de Put :

- A. Vie privée
- B. Vie politique
 - B.I. Conseiller communal et échevin de la culture, de la créativité et des événements publics
 - B.II. Sénateur
 - B.III. Député à la Chambre des représentants
 - B. IV. Membre du Parti Social Chrétien

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de Charles-Emmanuel Van de Put (1931°)*, Août 2017.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui désirent obtenir des informations complémentaires sur la carrière politique de Charles-Emmanuel Van de Put, ceux-ci peuvent se référer aux archives conservées par le Sénat. Par ailleurs, ceux qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en août 2017, par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

HH. Fonds Paul Vankerkhoven

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_VANKERKHOVEN

Nom : Fonds Paul Vankerkhoven

Date : 1972-1998

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 1 m.l. (8 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Paul Vankerkhoven est né le 3 novembre 1941 et est décédé le 20 août 1998.

Paul Vankerkhoven naît dans une famille très engagée dans de multiples débats. Très jeune celui-ci est attiré par le domaine public. Fortement marqué par l'invasion de la Hongrie par les troupes soviétiques en 1956, Paul Vankerkhoven crée, à l'âge de 15 ans, un comité pour la Hongrie libre dans son collège.

Candidat en Philosophie et Lettres, il décroche ensuite sa licence en Journalisme. En 1969, il fonde le Cercle des Nations, un premier pas qui illustre déjà sa volonté de créer un centre de contacts internationaux. Membre de l'Institut Royal des relations internationales, président du CEDI Belge et animateur de plusieurs associations européennes, il a donné des conférences dans le monde entier, particulièrement en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et aux États-Unis. Par ailleurs, Paul Vankerkhoven occupa les fonctions de membre du bureau exécutif de l'Union européenne, d'animateur de l'Union paneuropéenne en Belgique, de vice-président du mouvement d'action pour l'Union européenne et de membre de l'Académie européenne des Sciences Politiques. Il fut également membre de la section belge de l'Association pour l'étude du problème mondial des réfugiés, du comité du Tribunal International Andreï Sakharov, de l'Institut Royal des relations internationales et de l'Association Atlantique belge.

Engagé au sein du PSC, il sera successivement, de 1975 à 1981, président de la Commission idéologique, président de la Commission des Affaires étrangères et vice-président national du

CEPIC, l'aile droite du Parti Social Chrétien, aux côtés notamment du sénateur André Saint-Rémy, de Paul Vanden Boeynants et de Jean-Pierre Grafé.

En 1979 Paul Vankerkhoven est élu député européen suppléant avant de siéger au Parlement Européen entre 1982 et 1984 suite au décès de Victor Michel.

De 1984 à 1988 Paul Vankerkhoven est membre du Conseil de Direction de l'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger (A.P.E.F.E.). Entre 1988 et 1992, il occupe la fonction de directeur de cabinet des Relations internationales du ministre Jean-Pierre Grafé. A partir de février 1992, il est nommé inspecteur général du Commissariat général aux Relations internationales (C.G.R.I.). Dans cette fonction, Paul Vankerkhoven s'occupe de la gestion des accords culturels signés par la Communauté française et en particulier des relations de la Communauté française avec l'Afrique, le monde arabe et les instances mondiales non européennes (O.N.U., Unesco...). Il met en œuvre la politique définie par l'Exécutif de la Communauté française compétente aussi bien pour la culture que les beaux-arts et l'audio-visuel, l'enseignement et la recherche scientifique.

Histoire des archives

Les archives de Paul Vankerkhoven ont été conservées au domicile de sa veuve, Anne-Marie Vankerkhoven, à Linkebeek jusqu'au 10 avril 2018, date à laquelle celles-ci ont été versées au centre d'archives et de documentation du CPCP suite à la signature d'une convention de don.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1972 à 1998. L'intégralité des archives conservées sont liées à la vie politique et professionnelle de Paul Vankerkhoven.

Les archives professionnelles conservées illustrent le travail réalisé par Paul Vankerkhoven au sein de trois fonctions importantes : secrétaire général adjoint de l'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger (A.P.E.F.E.), Directeur de cabinet pour les Relations internationales du ministre Jean-Pierre Grafé et Inspecteur général aux Relations internationales au sein du Commissariat général aux Relations internationales (C.G.R.I.)

Les archives politiques qui ont été classées concernent notamment le mandat de député européen occupé par Paul Vankerkhoven entre 1982 et 1984. Celles-ci mettent en lumière l'action de Paul Vankerkhoven notamment par le biais de ses discours et de ses propositions de résolutions déposées devant le Parlement européen. Par ailleurs, des archives en lien avec l'implication importante de Paul Vankerkhoven au sein du CEPIC sont également conservées (notes idéologiques, correspondance, PV de réunions...). Enfin, des archives relatives à la

candidature de Paul Vankerkhoven aux élections européennes des 10 juin 1979 et 18 juin 1989 ainsi qu'aux élections à la présidence du PSC du 8 février 1982 sont également consultables.

Tri et éliminations

Très peu de documents ont été éliminés. Néanmoins, quelques doubles clairement établis ont été supprimés.

Accroissements

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les grandes étapes de la vie politique et professionnelle de Paul Vankerkhoven :

A. Vie professionnelle

A.I. Secrétaire général adjoint de l'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger (A.P.E.F.E.)

A.II. Directeur de cabinet pour les Relations internationales du ministre Jean-Pierre Grafé

A.III. Inspecteur général aux Relations internationales au sein du Commissariat général aux Relations internationales (C.G.R.I.)

B. Vie politique

B.I. Député européen

B.II. Membre du Parti Social-Chrétien

B.III. Membre du Centre politique des indépendants et cadres chrétiens (CEPIC)

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de Paul Vankerkhoven*, octobre 2018.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Pour les chercheurs qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC, ceux-ci peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en septembre-octobre 2018, par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

II. Fonds Magdeleine Willame-Boonen

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_PSC_WILLAME

Nom : Fonds Magdeleine Willame-Boonen

Dates : 1976-1996

Niveau de description : Fonds

Importance : 0,12 m.l. (1 boîte)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Magdeleine Willame naît le 30 octobre 1940, à Ixelles. Licenciée en philologies romanes, elle enseigne le français de 1963 à 1990, notamment à la Vierge Fidèle pendant 24 ans.

- Synthèse de sa carrière politique et militante
- 1975-1980 : membre du PSC à Woluwé-Saint-Lambert. Elle se présente aux élections mais n'est pas élue.
- 1980-1985 : attaché au cabinet de la Secrétaire d'Etat Cécile Goor, à la Région bruxelloise.
- 1986-1993 : présidente des Femmes PSC de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde.
- 1989-1999 : membre du Conseil puis du Parlement de la Région de Bruxelles Capitale. Présidente du groupe PSC à la Cocof en 1994 et au Parlement régional en 1994-1995. Elle démissionne en 1996 pour se consacrer prioritairement à son mandat sénatorial.
- 1995-1999 : sénatrice cooptée. Chef du groupe PSC au Sénat entre 1996 et 2000. Ce groupe PSC est composé alors de 4 femmes (dont Joëlle Milquet) et 3 hommes (dont Charles Ferdinand Nothomb).
- 1999-2003 : sénatrice élue directement. Appartenance aux commissions de la Justice, des Affaires Sociales, des Affaires Institutionnelles, des Affaires Étrangères, des Finances et des Affaires Économiques.
- 2001-2012 : Conseillère communale à Woluwé-Saint-Pierre dans l'opposition.
- 2003-2010 : présidente du Conseil des Femmes francophones de Belgique (regroupe plusieurs associations dont Vie féminine)

- 2012-2016 : présidente du Conseil de l'égalité des Chances entre les hommes et les femmes. Organe consultatif fédéral.

➤ Travail parlementaire

Ci-dessous se trouvent les propositions de loi devenues lois effectives :

Loi modifiant l'article 104, 8°, du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de protéger le patrimoine culturel immobilier (N° 1-288, 1995-1996). Sanctionné le 4 juin 1997.

Loi complétant l'article 52, §1er, de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur (N° 1-1118, 1998-1999). Sanctionné le 13 janvier 1999.

Ci-dessous, quelques propositions n'ayant pas abouti :

Proposition de loi favorisant l'égalité des chances entre hommes et femmes lors des élections (22 avril 1998).

Proposition de loi visant à promouvoir la parité entre hommes et femmes lors des scrutins électoraux (13 décembre 1999).

Proposition de modification de la loi de 1981 tendant à réprimer des actes racistes ou xénophobes, en collaboration avec Andrée Delcourt (17 novembre 1998).

Proposition de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, en vue d'introduire une incompatibilité entre le mandat de sénateur de communauté et le mandat de membre d'un Conseil de région (24 juillet 1997).

Proposition de résolution relative à la situation des femmes en Afghanistan, à la situation du peuple tibétain.

Proposition de loi portant organisation d'un service citoyen volontaire

Histoire des archives

Depuis la fin de ses mandats politiques, les archives de Magdeleine Willame-Boonen ont été conservées à son domicile de Woluwé-Saint-Lambert. Le 7 février 2017, les archivistes du CAD ont pris en charge ces archives suite à la signature d'une convention de don.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose d'archives liées à la vie politique de Magdeleine Willame-Boonen. On y retrouve quelques documents relatifs à ses fonctions de membre de la section PSC de Woluwé-

Saint-Lambert et de présidente des Femmes PSC de l'arrondissement de Bruxelles. Par ailleurs, dans le cadre de son mandat de sénatrice, on y retrouve également des documents intéressants relatifs à la commission d'enquête parlementaire sur le génocide Rwandais. Enfin, le fonds comporte un dossier d'archives relatif à l'élection à la présidence du PSC de mars 1996 opposant Charles-Ferdinand Nothomb et Joëlle Milquet.

Tri et éliminations

Des éliminations classiques ont été effectuées. Ainsi, divers doubles clairement établis ont été éliminés.

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement régulier peut être prévu notamment dans le cas où Magdeleine Willame-Boonen nous verserait des nouvelles archives.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base sur certaines fonctions politiques occupées par Magdeleine Willame-Boonen :

- | |
|---|
| A. Membre de la section PSC de Woluwé-Saint-Lambert (1975-1980) |
| B. Présidente des Femmes PSC de l'arrondissement de Bruxelles (1986-1993) |
| C. Sénatrice (1995-2003) |
| D. Membre du PSC |

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de Magdeleine Willame-Boonen*, avril 2017.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Pour les chercheurs qui désirent obtenir des informations complémentaires sur la carrière politique de Magdeleine Willame-Boonen, ceux-ci peuvent se référer aux archives conservées par le Sénat. Par ailleurs, ceux qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC peuvent se référer à notre inventaire des archives du PSC ou des Femmes PSC.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en mai 2017, par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

JJ.Fonds Thierry Zeller

Identification

Référence : BE_CPCP_PERS_CDH_ZELLER

Nom : Fonds Thierry Zeller

Dates : 2004-2016

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 1,68 m.l. (14 boîtes)

Support : Papier

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR)

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Thierry Zeller, politiquement engagé au sein cdH, a occupé différentes fonctions dont les principales sont reprises ci-dessous :

- Secrétaire général et attaché de presse au sein de l'Association des Etudiants Francophones (mars 2002-juillet 2004)
- Attaché au sein du cabinet de la vice-présidente du Gouvernement de la Communauté française et Ministre de l'Enseignement supérieur Marie-Dominique Simonet (août 2004-juillet 2009)
- Directeur de cabinet de la Présidence au sein du Parlement francophone bruxellois (août 2009-novembre 2010)
- Conseiller politique du groupe cdH au Parlement de la Communauté française (novembre 2010-octobre 2013)
- Chef de cabinet-adjoint du vice-président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles André Antoine (octobre 2013-mai 2014)
- Chef de cabinet adjoint de la vice-présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance Joëlle Milquet (août 2014-avril 2016)
- Chef de cabinet adjoint de la vice-présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre de l'Education et des Bâtiments scolaires Marie-Martine Schyns (avril 2016 - septembre 2019)
- Commissaire/délégué au Gouvernement auprès des Hautes écoles et des Ecoles supérieures des Arts (juin 2014 -)

Thierry Zeller s'est notamment impliqué dans des dossiers politiques liés à l'enseignement (enseignement obligatoire, enseignement supérieur, enseignement de promotion sociale, bâtiments scolaires...).

Histoire des archives

Les archives de Thierry Zeller étaient conservées à son domicile de Waterloo. Le 30 novembre 2020, les archivistes du centre d'archives du CPCP ont pris en charge ces archives à la suite de la signature d'une convention de don.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 2004 à 2016. Les archives conservées sont liées à la vie professionnelle de Thierry Zeller en sa qualité de conseiller politique au sein du groupe cdH de la Communauté française et d'attaché puis de chef de cabinet adjoint.

Parmi les archives conservées, il convient notamment de pointer les dossiers thématiques relatifs à l'enseignement, et plus particulièrement au décret Marcourt visant à une réforme de l'enseignement supérieur, qui constituent la majorité du fonds.

Tri et éliminations

Seuls quelques doublons ont été supprimés.

Accroissements

Le fonds inventorié est fermé.

Mode de classement

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Une structure de classification relativement simple a été mise en place. Celle-ci se base principalement sur les différentes grandes étapes de la vie professionnelle de Thierry Zeller puis sur un agencement par dossiers thématiques :

A. Attaché au sein du cabinet de la vice-présidente du Gouvernement de la Communauté française et Ministre de l'Enseignement supérieur Marie-Dominique Simonet (août 2004-juillet 2009)

A.I. Dossiers thématiques

B. Conseiller politique au sein du groupe cdH de la Communauté française (novembre 2010 - octobre 2013) et Chef de cabinet adjoint du vice-président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles André Antoine (octobre 2013-mai 2014)

B.I. Dossiers thématiques

C. Chef de cabinet adjoint de la vice-présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance Joëlle Milquet (août 2014 - avril 2016)

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

La consultation de ce fonds d'archives est soumise à l'accord préalable du secrétaire général du mouvement politique Les Engagés et du donateur.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire des archives de Thierry Zeller*, février 2022.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Pour les chercheurs qui s'intéressent plus largement à l'histoire du PSC et/ou du cdH, ceux-ci peuvent se référer à nos inventaires des archives du PSC et du cdH.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en janvier-février 2022 par l'historien-archiviste du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

7. Les collections

A. Collection des affiches du PSC

Identification

Référence : BE_CPCP_COL_PSC_AFFI

Nom : Collection des affiches du PSC-CVP

Dates : 1949-2002

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 473 affiches (dont 245 différentes)

Supports : Papier et version numérisée

Conditionnement : A plat, à l'abri du soleil – Serveur NAS

Remarque : Une grande partie de la collection des affiches du PSC-CVP est consultable sur notre catalogue en ligne (www.archives-cpcp.be) sous l'onglet « Affiches ».

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Depuis sa fondation en 1945, le PSC-CVP a fait appel à différents éditeurs chargés de réaliser, sur base d'un canevas décidé par les instances directoriales du Parti, différentes affiches, notamment électorales.

L'éditeur phare des affiches du Parti entre 1945 et 1970 fut René Schelstraete. Ce membre du PSC, très proche notamment de Paul Vanden Boeynants, faisait office de véritable touche à tout au sein du Parti. Ainsi, cette personnalité, considérée comme indispensable dans l'organisation administrative du PSC-CVP, était notamment responsable de l'impression des affiches en période électorale⁵¹ qui s'opérait au n° 79 de la rue de la Source à Saint-Gilles.

Par après, à partir de 1970, l'éditeur attitré des affiches du PSC fut A. Hellemans qui officia au siège national du PSC, au 41 rue des Deux Églises à Bruxelles.

Histoire des archives

Une grande partie des affiches constituant ce fonds sont arrivées au compte-goutte au centre d'archives et de documentation du CPCP au cours des années 90 en provenance du siège du parti social-chrétien situé rue des Deux Églises à Bruxelles.

⁵¹ TINDEMANS, L., *De memoires*, Tielt, 2002.

Après avoir été conservées au siège du PSC, les affiches ont été transférées dans des boîtes à archives au sein des différentes implantations successives du centre d'archives et de documentation du CPCP : à Louvain-la-Neuve jusqu'en 1997 au sein de l'ARCA, à Live-sur-Meuse entre 1996 et 2012, et enfin à Bruxelles rue des Deux Églises où elles sont conservées actuellement.

Contenu et structure

Portée et contenu

Cette collection est constituée d'une bonne centaine d'affiches différentes s'étalant sur une période allant de 1949 à 2002. La grande majorité de celle-ci se compose d'affiches électorales relatives aux élections communales, provinciales, législatives et européennes qui se sont déroulées en Belgique. Le chercheur pourra ainsi avoir un aperçu de la stratégie électorale (slogans, graphismes...) mises sur pied par le PSC au cours des différentes élections belges par le biais des affiches électorales du Parti. Parallèlement aux affiches électorales reprenant différents slogans et mises en contexte, d'autres se contentent de représenter des candidats. Mises à part les affiches électorales, la collection se compose également de quelques affiches « promotionnelles » relatives à des événements organisés par le PSC ou représentant les logos du Parti.

Tri et éliminations

Étant donné la relative rareté des affiches conservées dans cette collection, il a été décidé de ne procéder à aucune élimination des doubles qui ont donc également été archivés.

Accroissements

Le fonds inventorié est un fonds ouvert. Un accroissement régulier est prévu dans le cas où de nouvelles affiches seraient versées au CAD.

Mode de classement

Après une analyse des différents types d'affiches conservées la structure de classification suivante a été adoptée :

1. Les affiches électorales
 - 1.1 Les élections communales et provinciales
 - 1.2 Les élections régionales
 - 1.3 Les élections fédérales et législatives
 - 1.4 Les élections européennes
2. Les affiches promotionnelles
 - 2.1 Les logos du Parti
 - 2.2 Les événements organisés par le Parti

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

Pour éviter l'accentuation de la dégradation des affiches du PSC, un projet de numérisation de notre collection a été réalisé. Celles-ci sont désormais consultables sur notre catalogue en ligne : www.archives-cpcp.be.

Instrument de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire de la collection des affiches du PSC-CVP (1949-2002)*, Septembre 2015.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Les chercheurs intéressés par l'activité électorale du Parti social-chrétien peuvent également se référer à l'inventaire du PSC-CVP.

B. Collection des affiches du cdH
--

Identification

Référence : BE_CPCP_COL_AFFI_CDH

Nom : Collection des affiches du cdH

Dates : 2002-2021

Niveau de description : Fonds

Importance : Plusieurs dizaines d'affiches

Support : Papier et électronique

Conditionnement : Caisses – Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

C. Collection des imprimés électoraux du PSC

Identification

Référence : BE_CPCP_COL_TRACT_PSC

Nom : Collection des imprimés électoraux du PSC

Dates : 1946-2000

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : Plus de 2000 imprimés électoraux (en régulière augmentation)

Support : Papier et version numérisée

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR) – Serveur NAS

Remarque : La collection des imprimés électoraux est consultable en grande partie sur notre catalogue en ligne (www.archives-cpcp.be) sous l'onglet « Imprimés électoraux ».

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Le Parti Social Chrétien naît en 1945, au lendemain de la 2^e guerre mondiale. Mais il puise ses origines dans le parti catholique qui le précède, et son histoire peut donc remonter aux débuts de l'État belge, parlementaire et libéral. Année après année, plus ce dernier se consolide, plus l'Unionisme qui constituait sa force face à l'extérieur s'étiole, pour laisser place à ses deux grandes composantes : les libéraux progressistes, partisans d'une nette séparation Église_État, et les conservateurs catholiques, tenants d'une Église ancrée dans la vie civile⁵².

Les deux factions s'organisent au sein de différentes associations, prémices de la fameuse « polarisation ». La rapide unification du monde libérale, puis son action au gouvernement entre 1878 et 1884, mettent la pression aux catholiques, dont l'objectif principal est la défense de la liberté d'enseignement et du chef de famille, prévue par la Constitution belge. Initialement conçues comme sociétés d'agrément, leurs différentes initiatives deviennent rapidement des associations électorales.

En parallèle les Congrès de Malines de 1863, 1864 et 1867 marquent le renouveau de l'esprit catholique et entraînent la fondation de la Fédération des Cercles catholiques en octobre 1868, qui assure un appui aux parlementaires.

⁵² Ce conservatisme se construit donc à l'intérieur d'un régime dit « libéral », et non en dehors de celui-ci : à aucun moment les catholiques ne remettent en cause le système belge.

Le parti catholique se cristallise suite à la victoire électorale de 1884. Bien qu'officiellement non confessionnel, il est soutenu par l'Épiscopat belge. Les organisations satellites continuent de se développer au tournant du 20^e siècle pour concurrencer les libéraux mais aussi et surtout le jeune Parti Ouvrier Belge dont le succès va croissant. Ces organisations composent les fameux « standen » du parti, révélateurs de l'évolution du paysage socio-politique belge :

- la Fédération des Cercles catholiques, puis la Fédération des associations et des cercles catholiques (1878) ;
- le Boerenbond (1890), et son pendant francophone L'Alliance agricole, pour encadrer le monde paysan ;
- la Ligue démocratique belge (1891) puis la Ligue nationale des travailleurs chrétiens (1921)⁵³ ;
- la Fédération nationale des classes moyennes (1919).

En effet, face aux socialistes, les catholiques doivent envisager leur propre mouvement de réformes et d'actions sociales, et compter avec de nouveaux publics. La démocratie chrétienne, entre-autres, remplira ce rôle.

Parallèlement, la Confédération des syndicats chrétiens voit le jour en 1912 et compte 120.000 adhérents dès 1914, consolidant le « pilier⁵⁴ » catholique.

Au lendemain de la guerre, l'évolution des rapports de force politique (émergence de nouveaux partis) et des mentalités (instauration du suffrage universel masculin) obligent à une adaptation des structures. Dans ce contexte, le parti catholique devient l'Union catholique. Toujours composé de « standen », également marqué par une asymétrie entre flamands et wallons, il demeure hétérogène dans ses discours et programmes, contrairement à ce que son nom prête à croire.

Suite aux élections désastreuses de 1936, le parti est à nouveau repensé, réorganisé, et nommé Bloc catholique belge. Réparti en deux sections linguistiques⁵⁵, il se caractérise pourtant par une réelle unité et jette les bases d'une affiliation individuelle directe, au dépend des « standen » ; ces derniers sont cependant toujours reconnus et intègrent les instances dirigeantes du parti. Le programme du Bloc catholique belge s'inspire directement de la doctrine personnaliste

Durant la seconde guerre mondiale, le parti interrompt officiellement ses activités. Mais des groupements de politiciens catholiques continuent de se rencontrer pour réfléchir aux futures actions à mener et préparer l'avenir. Ces différentes réunions aboutissent, en mai 1945, à la publication du *Manifeste* du Parti Social Chrétien, auquel les membres de l'ancien *Bloc catholique belge* sont invités à adhérer. Non confessionnel, le Parti Social Chrétien a pour ambition de rassembler toutes les classes à travers des valeurs personnalistes et chrétiennes.

⁵³ Ancien Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC), fondé en 1945.

⁵⁴ Le terme n'existe pas encore à l'époque. Le concept de pilarisation est développé au début des années 1950.

⁵⁵ Le KVV ou Katholieke Vlaamse Volkspartij et le PCS ou Parti Catholique social, aux structures identiques. Mises ensemble, leurs instances respectives constituent celles du Bloc catholique belge.

Plein-emploi, santé publique, politique sociale, enseignement, économie du bien-être et importance des pouvoirs publics sont au cœur de son programme dit « de Noël », approuvé le 25 décembre 1945 et publié un peu plus tard sous le titre *Les chantiers sont ouverts*.

Pratiquement, le Parti Social Chrétien reprend certains aspects de son prédécesseur : une affiliation exclusivement individuelle et deux ailes linguistiques qui, si elles sont chapeautées par des structures nationales, ont aussi leur organisation propre.

Le squelette du parti est donc le suivant : un président général ; un comité, un secrétariat, un conseil et un congrès nationaux ; des présidents et secrétariats linguistiques correspondant aux deux « ailes » du parti ; des conseils d'arrondissements ; un recrutement par le biais des sections locales. Les « standen » continuent quant à eux d'exercer une influence notable (nominations, compositions des listes électorales, des organes du parti, etc.) mais de façon informelle puisqu'ils ne sont pas repris dans les statuts du parti. Il s'agit, pour la partie francophone :

- Du Mouvement Ouvrier Chrétien ou MOC, fondé en 1945 (anciennement Ligue nationale des travailleurs chrétiens) ;
- De la Fédération nationale des classes moyennes, toujours en place ;
- Du Mouvement chrétien des indépendants et des cadres, à partir de 1955. Ce dernier équivaut plus ou moins à l'ancienne Fédération des cercles, dissolue dès 1945.

A noter que de nombreux sociaux-chrétiens ne se définissent d'aucun « standen ».

Que les élections illustrent des victoires ou des défaites, qu'elles entraînent un gain ou une perte parfois importante de sièges parlementaires, le Parti Social Chrétien va faire systématiquement partie du gouvernement, hormis durant la législation de 1954-1958. La scène politique des années 1950 est monopolisée par deux thématiques : la question royale et la question scolaire. Dans les deux cas, le Parti Social Chrétien fait cavalier seul, défendant à la fois la position de Léopold III – non sans de vives tensions internes – et celle de l'enseignement libre confessionnel. Le tournant vers les années 1960 est quant à lui occupé d'une part par l'indépendance du Congo, de l'autre par le plan d'austérité de la « loi unique » et la grande grève sous-jacente.

Mais ce sont les problèmes communautaires qui vont surtout marquer l'histoire du Parti Social Chrétien. L'affaire de Louvain en 1968 engendre la scission de l'Université catholique et, parallèlement, une distanciation nette entre les flamands et les wallons_bruxellois francophones du parti. En fait, plutôt qu'une entité politique aux deux ailes relativement autonomes, ce sont deux ensembles indépendants, le PSC et le CVP, qui vont se former et que certaines structures coordinatrices relieront encore jusque 1972. Après quoi, ils deviendront deux partis nationaux totalement distincts, sans d'autres points communs qu'une idéologie de fond, et une entente lors des négociations gouvernementales pour une participation permanente et conjointe aux législatures⁵⁶.

⁵⁶ Le PSC ne connaît qu'une fois l'opposition, sous le gouvernement Verhofstadt I (1999-2003).

Le PSC s'organise globalement comme suit, de façon pyramidale : le président dirige le parti à l'aide d'un comité directeur et d'un secrétariat général ; un président et un comité existent également pour chaque arrondissement ; chaque arrondissement est constitué de plusieurs sections locales. A ce stade, une description plus précise est rendue complexe par la fluctuation, si pas des organes du parti, du moins de la dénomination de ceux-ci, au fil des ans. C'est pourquoi nous les détaillerons dans les sections et sous-sections ad-hoc de l'inventaire.

D'autres structures doivent être prises en considération : les congrès et les conseils généraux, qui constituent à la fois des assemblées de travail parmi d'autres, mais aussi des noyaux décisionnels. Enfin, de nouveaux « standen »⁵⁷, ou « familles » internes au parti, sont reconnus et prennent position :

- La Démocratie Chrétienne, ou DC, communément représentée comme l'aile gauche du PSC, et créée en 1972.
- Le Centre Politique des Indépendants et des Cadres chrétiens, ou CePIC, communément représentée comme l'aile droite du parti, et qui émerge la même année, en contre-réaction.

A l'échelle nationale, les problèmes communautaires se manifestent par la division progressive des partis traditionnels en deux entités⁵⁸, mais également par le lancement de nouveaux partis comme la Volksunie dès 1954, le FDF en 1964, ou le Rassemblement wallon en 1968 : ceux-ci transcendent les clivages gauche_droite et ébranlent la pilarisation du traditionnel paysage politique belge. S'entame alors l'énorme pan des réformes institutionnelles, dont la 6^e et à ce jour dernière étape est toujours en cours d'application. Le PSC, lui, est remplacé par le cdH en mai 2002.

Histoire des archives

Les imprimés électoraux repris dans cette collection sont arrivées au compte-goutte au centre d'archives et de documentation du CPCP au cours des années 90 en provenance du siège du parti social-chrétien situé rue des Deux Églises à Bruxelles.

Ces imprimés électoraux ont été transférées dans des boîtes à archives au sein des différentes implantations successives du centre d'archives et de documentation du CPCP : à Louvain-la-Neuve jusqu'en 1997 au sein de l'ARCA, à Live-sur-Meuse entre 1996 et 2012, et enfin à Bruxelles rue des Deux Églises où ils sont conservés actuellement.

⁵⁷ Ceux présentés lors de la naissance du Parti Social Chrétien sont soit dissous (ex. le MIC) soit détachés du parti (ex. le MOC).

⁵⁸ Les libéraux se scindent en 1972 entre PLP et PVV. Les socialistes se séparent en PS et SP plus tardivement, en 1978.

Contenu et structure

Portée et contenu

Cette collection se constitue de plusieurs centaines d'imprimés électoraux s'étalant sur une période allant de 1946 à 2000. La grande majorité de la collection se compose d'imprimés portant sur les élections des années 1970-2000. On y retrouve aussi bien des courriers adressés aux électeurs personnellement par un candidat que des prospectus reprenant les listes de candidats PSC ou encore des imprimés présentant différents points des programmes électoraux. En consultant ce fonds le chercheur pourra ainsi avoir un bon aperçu de la stratégie électorale mise sur pied par le PSC au cours des différentes élections belges par le biais de l'utilisation des imprimés électoraux adressés aux électeurs belges.

Tri et éliminations

Il a été décidé de conserver au maximum deux exemplaires de chacun des imprimés électoraux. Suivant cette décision certaines éliminations de documents sériels ont été opérées.

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement régulier peut être prévu notamment dans le cas où de nouveaux imprimés électoraux nous seraient versés.

Mode de classement

Après une analyse des différents types d'imprimés électoraux conservés, nous avons décidé d'adopter une structure de classification sur base des différentes élections belges.

Consultation et utilisation

Condition d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

Pour éviter l'accentuation de la dégradation des imprimés électoraux du PSC, un projet de numérisation de notre collection a été réalisé. Ceux-ci sont désormais consultables sur notre catalogue en ligne : www.archives-cpcp.be.

Instrument de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire de la collection des imprimés électoraux du PSC (1949-2000)*, Février 2021.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Les chercheurs intéressés par la stratégie électorale du PSC peuvent également se référer à nos collections des périodiques et des affiches du PSC. Plus largement, ils peuvent consulter notre inventaire des archives du PSC-CVP.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en février 2021 par l'historien-archiviste du Centre d'Archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

D. Collection des imprimés électoraux du cdH

Identification

Référence : BE_CPCP_COL_TRACT_CDH

Nom : Collection des imprimés électoraux du cdH

Dates : 2003-2019

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : Plus de 1000 imprimés électoraux (en régulière augmentation)

Support : Papier – Version numérisée visualisable en grande partie sur le catalogue en ligne du centre d'archives du CPCP (www.archives-cpcp.be)

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR) – Serveur NAS

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Le centre démocrate Humaniste est un parti politique fondé le 18 mai 2002. Il est issu du PSC (Parti Social Chrétien), fondé en 1945, qui rejetait tant le capitalisme libéral que la philosophie socialiste de la lutte des classes pour baser sa doctrine sur le personnalisme, développé dans les années trente par le Français Emmanuel Mounier. Ce courant de pensée défend l'inaliénable dignité de l'homme et insiste sur sa dimension collégiale.

Aux élections régionales et législatives de 1999, le Parti connaît une crise, due à deux faits externes mais extrêmement médiatisés : l'Affaire Dutroux et la crise de la dioxine. Cela conduit le PSC à rejoindre l'opposition à tous les niveaux de pouvoir. C'est dans ce contexte extrêmement difficile que Joëlle Milquet, succédant à Philippe Maystadt, accède à la présidence du PSC le 15 octobre 1999 avec comme mission principale la rénovation du Parti. Dans cette optique, le Congrès PSC du 9 juin 2001 approuve la Charte de l'Humanisme démocratique qui concrétise la volonté d'un nouveau projet politique visant à trouver une alternative à l'individualisme et au matérialisme contemporain.

Le 18 mai 2002, au terme d'un long processus de discussion mené par Joëlle Milquet dans tous les arrondissements, le congrès du PSC adopte les nouveaux statuts et la nouvelle dénomination du Parti : centre démocrate Humaniste (cdH) :

- Le terme « centre » fait notamment référence à la volonté du Parti de se situer au-delà du clivage gauche-droite et de constituer un lieu de rassemblement ouvert à tous.
- Le terme « démocrate » est à mettre en lien avec la volonté du Parti d'insister sur l'idée que la démocratie n'est pas figée dans une société où s'affirmer démocrate peut toutefois paraître superflu. Ainsi, dans cette optique, la préservation de la démocratie demande un apprentissage qui implique le respect des lois, valorise le respect des autres et appelle la participation de chacun. La formation de citoyens responsables à qui l'Etat fera confiance pour porter, seuls, ou dans le cadre d'associations, des projets qui permettent de construire une société plus juste, plus solidaire, s'avère donc un élément clé pour le Parti.
- Le terme « humaniste » fait référence à la volonté du Parti de placer l'humain au centre de ses préoccupations. Il s'agit, non pas de l'individu qui vit indépendamment des autres ou du membre anonyme d'une collectivité écrasante, mais bel et bien de la personne humaine considérée et respectée dans toutes ses dimensions : sociale, affective, culturelle, intellectuelle et spirituelle.

Le logo du Parti se compose de deux couleurs :

- La couleur orange qui fait le lien entre le passé et l'avenir du Parti en référence à la couleur emblématique du PSC.
- La couleur Terracotta qui évoque la terre des hommes ainsi que le sud, berceau des premiers démocrates et des premiers humanistes.

Le Parti s'organise en trois niveaux : le niveau national, le niveau des arrondissements et le niveau local. Chacun de ces niveaux dispose de ses instances de décision, d'exécution et d'animation politique. Au niveau national, le Parti exerce à travers ses organes de décision un ensemble de compétences parmi lesquelles notamment : l'élaboration du manifeste du Parti et du programme électoral, l'élaboration des listes électorales et la proposition des Ministres et des Secrétaires d'État dans les différents exécutifs ou encore l'élaboration des directives internes, des lignes politiques générales et la stratégie du Parti.

Les principaux organes de décision du cdH sont :

- La Présidence et les vice-présidences :

Le Président du Parti prépare les décisions du Parti et la stratégie politique, mène les négociations, représente le parti et en est le premier porte-parole. Il procède à la désignation des Ministres et Secrétaires d'État au sein des exécutifs. Il prépare, préside et propose l'ordre du jour du Bureau politique et du Comité restreint. Depuis sa fondation, le cdH a été présidé

par Joëlle Milquet (2002-2011), Benoit Lutgen (2011-2019) et Maxime Prévôt (2019 -). Traditionnellement, le président est élu dans les six mois qui suivent l'élection des membres de la Chambre. Il y a respectivement un premier et un second vice-président : un homme et une femme. L'un est domicilié dans l'arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvorde et l'autre en Région wallonne.

- Le Secrétariat général :

Le Secrétaire général assure, sous l'autorité du Président, la gestion courante du Parti. Il est responsable de l'organisation générale du Parti et de ses instances internes ainsi que de la coordination interne des services. Il coordonne les différents départements du Parti et est, à ce titre, responsable du suivi de l'ensemble des décisions relatives à l'organisation et à la gestion du Parti.

- Le Comité restreint :

Le Comité restreint est composé du Président, de deux vice-présidents, des ministres fédéraux, communautaires et régionaux et des chefs de groupe fédéraux, communautaires et régionaux. Il coordonne et gère la vie parlementaire et ministérielle quotidienne en se réunissant chaque fois que la situation politique le nécessite.

- Le Bureau politique :

Le Bureau politique est composé des membres du Comité restreint, de tous les parlementaires et de tous les présidents d'arrondissement, d'un représentant des asbl des aînés, des femmes et des jeunes du Parti, du secrétaire politique, du secrétaire général, de l'administrateur général et du Bureau de l'Assemblée générale. Le Bureau politique est l'organe de décision hebdomadaire du Parti. Il décide de la stratégie du Parti et établit, sur proposition du Président, des directives précises relatives à la constitution des listes électorales, aux positions politiques du parti ou encore au lancement d'activités.

- L'Assemblée générale :

L'Assemblée générale, qui se tient au moins trois fois par an, est composée du Bureau politique et de tous les mandataires communaux et provinciaux. L'Assemblée générale prend des décisions sur la stratégie du Parti par rapport aux institutions locales. Elle coordonne les actions et prises de décision entre le niveau local et les autres niveaux de pouvoir.

- Le Congrès national :

Le Congrès national, qui se réunit en théorie au minimum deux fois par an, est composé de tous les membres du Parti. Ses réunions sont ouvertes à tous les citoyens intéressés. Il se prononce

sur les grandes options du Parti et sur les programmes généraux ou particuliers, matière par matière, qui lui sont soumis par le Bureau politique.

Histoire des archives

Les imprimés électoraux du cdH repris dans cette collection ont été collectés par le centre d'archives et de documentation du CPCP dans le cadre des différentes élections suite à un appel au versement introduit auprès du parti et des différents candidats.

Ces imprimés électoraux sont conservés au sein du centre d'archives et de documentation du CPCP situé au sentier du Gorla n°2 à Louvain-la-Neuve.

Contenu et structure

Portée et contenu

Cette collection se constitue de plusieurs centaines d'imprimés électoraux s'étalant sur une période allant de 2003 à 2019. On y retrouve aussi bien des courriers adressés aux électeurs personnellement par un candidat que des prospectus reprenant les listes de candidats PSC ou encore des imprimés présentant différents points des programmes électoraux.

En consultant ce fonds le chercheur pourra ainsi avoir un bon aperçu de la stratégie électorale mise sur pied par le cdH au cours des différentes élections belges par le biais de l'utilisation des imprimés électoraux adressés aux électeurs belges.

Tri et éliminations

Il a été décidé de conserver au maximum deux exemplaires de chacun des imprimés électoraux. Suivant cette décision certaines éliminations de documents sériels ont été opérées.

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement régulier est prévu notamment dans le cas où de nouveaux imprimés électoraux nous seraient versés et dans le cadre des futures élections belges.

Mode de classement

Après une analyse des différents types d'imprimés électoraux conservés, nous avons décidé d'adopter une structure de classification sur base des différentes élections belges.

Consultation et utilisation

Condition d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Instrument de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire de la collection des imprimés électoraux du cdH (2002-2019)*, Mai 2021.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Les chercheurs intéressés par la stratégie électorale du cdH peuvent également se référer à notre collection des périodiques du cdH. Plus largement, ils peuvent consulter notre inventaire des archives du cdH sous la présidence de Joëlle Milquet (2002-2011).

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en mai 2021 par l'historien-archiviste du Centre d'Archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

E. Collection photographique du PSC

Identification

Référence : BE_CPCP_COL_PHOTO_PSC

Nom : Collection photographique du PSC

Dates : 1945-2002

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : Près de 4000 photographies (en augmentation régulière)

Support : Photographies

Conditionnement : Pochettes spécialisées pour la conservation optimale des photographies

Remarque : Une partie de la collection photographique du PSC est consultable sur notre catalogue en ligne (www.archives-cpcp.be) sous l'onglet « Photographies ».

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Les producteurs des différentes photographies du fonds sont multiples. Ceux-ci ont majoritairement opérés sous l'impulsion du service presse du PSC dans le cadre de commandes aussi diverses que la réalisation de photographies lors des congrès du parti, l'exécution de portraits des différents mandataires PSC ou encore l'immortalisation des moments importants de la vie du parti.

Histoire des archives

Les différentes photographies constituant le fonds sont arrivées au compte-goutte au centre d'archives et de documentation du CPCP au cours des années 90 en provenance du service presse du PSC, situé au siège du parti social-chrétien rue des Deux Églises à Bruxelles.

Après avoir été conservées au siège du PSC, les photographies ont été transférées dans des boîtes à archives au sein des différentes implantations successives du centre d'archives et de documentation du CPCP : à Louvain-la-Neuve jusqu'en 1997 au sein de l'ARCA, à Live-sur-Meuse entre 1996 et 2012, et enfin à Bruxelles rue des Deux Églises. En 2020, la collection photographique a été déplacée au n°2 du sentier du Gorla à Louvain-la-Neuve sur le site de la nouvelle implantation du Centre d'archives et de documentation du CPCP.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de plusieurs centaines de photographies, datées entre 1945 et 2002, qui traitent de thématiques diverses liées majoritairement au PSC.

Une grande partie des photographies du fonds se composent de portraits de dizaines de mandataires sociaux-chrétiens de différentes générations (Henri Moreau de Melen, Maurice Brasseur, Charles-Ferdinand Nothomb, Richard Fournaux...). Il convient de préciser que chaque personnalité n'est pas logée à la même enseigne en matière de nombre de photographies conservées. De manière générale, les mandataires les plus emblématiques du PSC jouissent d'un plus grand nombre de photographies conservées (Pierre Nothomb, Léon Servais, Paul de Stexhe, Georges Gramme, Joseph Michel, Gérard Deprez, Charles-Ferdinand Nothomb, Philippe Maystadt, Cécile Goor-Eyben, Joëlle Milquet...). Parallèlement, d'autres photographies ont pour cadre les grands moments de la vie du PSC : congrès de parti, congrès du PPE, inauguration du nouveau siège du parti en 1966, journées de rentrée du PSC...

Mise à part ces photographies directement liées à l'histoire du PSC, une série d'autres clichés sont également conservés : portraits d'hommes politiques étrangers ou d'autres partis, dossiers photographiques thématiques (affaire des Fourons, images de la crise en Wallonie en 1981, les différents métiers...) ou encore des photographies d'événements (manifestation des handicapés à Bruxelles en 1981, rentrée parlementaire de 1982, réunion du parlement Européen au palais des congrès en 1983...).

Cet état de fait qui peut sembler étonnant s'explique par le fait que le service presse du PSC avait pour habitude de commander des photographies illustrant les grands événements sociétaux et politiques.

Tri et éliminations

Les tirages photos ayant été régulièrement réalisés en plusieurs exemplaires, une élimination des différents doubles d'un certain nombre de photographies a été réalisée.

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement régulier peut être prévu notamment dans le cas où de nouvelles photographies liées au PSC seraient versées au centre d'archives et de documentation du CPCP.

Mode de classement

Lors du transfert, en différentes phases, du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

A l'ouverture du fonds quatre grandes constatations rapides ont été réalisées. En premier lieu, les photographies avaient été placées en vrac dans les différentes boîtes sans aucune logique de classement. En second lieu, certaines photographies jouissaient d'une identification (nom de la personnalité prise en photo, précision des événements représentés...) mais dans la majorité des cas il s'agissait de photographies sans annotations manuscrites permettant une identification rapide et aisée. En troisième lieu, la majorité des photographies se constituaient de portraits d'hommes politiques. Enfin, en quatrième lieu, certaines photographies ne semblaient pas être intrinsèquement liées à l'histoire du PSC.

Au vu de ces différentes constatations, il a été décidé qu'avant de définir un mode de classement du fonds, des recherches seraient effectuées afin d'identifier clairement chacune des photographies.

Au terme de ces recherches une structure de classification a été mise en place :

- A. Les photographies liées au PSC
 - A.I. Les portraits de personnalités
 - A.II. Les collections de personnalités
 - A.III. Les événements
 - A.IV. Les dossiers thématiques
- B. Les photographies non liées intrinsèquement au PSC
 - A. Les personnalités
 - B. Les dossiers thématiques

Cette classification relativement simple des différentes photographies constituant le fonds nous a semblé avoir l'avantage de la clarté notamment, d'une part, en individualisant les photographies directement liées au PSC de celles non liées intrinsèquement au parti social-chrétien et, d'autre part, en distinguant au sein de celles-ci les portraits de personnalités, les événements à proprement parler et les dossiers photographiques thématiques.

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Une partie de la collection photographique du centre d'archives du CPCP est visualisable sur notre catalogue en ligne : www.archives-cpcp.be.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

Pour éviter l'accentuation de la dégradation des photographies un projet de numérisation de notre collection photographique a été réalisé. Celles-ci sont désormais consultables en partie sur notre catalogue en ligne : www.archives-cpcp.be.

Instrument de recherche

FIVET Marie-Cerise et SMETS Thomas, *Inventaire de la collection photographique du PSC (1945-2002)*, Septembre 2019.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

D'autres photographies liées à la mouvance sociale-chrétienne sont également consultables dans divers fonds conservés aux archives de l'Université catholique de Louvain ainsi qu'au KADOC.

Pour les chercheurs qui désirent obtenir des informations complémentaires sur les personnalités et les événements repris dans le fonds photographique, ceux-ci peuvent notamment se référer au fonds PSC ainsi qu'aux différents curriculums vitae de personnalités conservés au centre d'archives et de documentation du CPCP.

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en septembre 2019, par les historiens-archivistes du centre d'archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets et Marie-Cerise Fivet. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

F. Collection photographique du cdH
--

Identification

Référence : BE_CPCP_COL_PHOTO_CDH

Nom : Collection photographique du cdH

Dates : 2002-2021

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : Plus de 14.000 photographies (en augmentation régulière)

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

G. Collection photographique du mouvement politique « Les Engagés »
--

Identification

Référence : BE_CPCP_COL_PHOTO_LesEngagés

Nom : Collection photographique du mouvement politique « Les engagés »

Dates : 2022-

Niveau de description : Fonds

Importance : Plus de 1000 photographies (en augmentation régulière)

Support : Électronique

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

H. Collection des archives audiovisuelles du PSC

Identification

Référence : BE_CPCP_COL_VIDEO_PSC

Nom : Collection des archives audiovisuelles du PSC

Dates : 1945-2002

Niveau de description : Fonds

Importance : Plusieurs cassettes

Support : Audiovisuel

Conditionnement : Serveur NAS

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Ce fonds sera inventorié dans le futur

I. Collection des archives audiovisuelles du cdH

Identification

Référence : BE_CPCP_COL_VIDEO_CDH

Nom : Collection des archives audiovisuelles du cdH

Dates : 2002-2022

Niveau de description : Fonds

Importance : 1184 vidéos

Support : MP4 – Descriptifs des vidéos disponibles sur le catalogue en ligne du centre d'archives du CPCP (www.archives-cpcp.be)

Conditionnement : Serveur NAS

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Le centre démocrate Humaniste est un parti politique fondé le 18 mai 2002. Il est issu du PSC (Parti Social Chrétien), fondé en 1945, qui rejetait tant le capitalisme libéral que la philosophie socialiste de la lutte des classes pour baser sa doctrine sur le personnalisme, développé dans les années trente par le Français Emmanuel Mounier. Ce courant de pensée défend l'inaliénable dignité de l'homme et insiste sur sa dimension collégiale.

Aux élections régionales et législatives de 1999, le Parti connaît une crise, due à deux faits externes mais extrêmement médiatisés : l'Affaire Dutroux et la crise de la dioxine. Cela conduit le PSC à rejoindre l'opposition à tous les niveaux de pouvoir. C'est dans ce contexte extrêmement difficile que Joëlle Milquet, succédant à Philippe Maystadt, accède à la présidence du PSC le 15 octobre 1999 avec comme mission principale la rénovation du Parti. Dans cette optique, le Congrès PSC du 9 juin 2001 approuve la Charte de l'Humanisme démocratique qui concrétise la volonté d'un nouveau projet politique visant à trouver une alternative à l'individualisme et au matérialisme contemporain.

Le 18 mai 2002, au terme d'un long processus de discussion mené par Joëlle Milquet dans tous les arrondissements, le congrès du PSC adopte les nouveaux statuts et la nouvelle dénomination du Parti : centre démocrate Humaniste (cdH) :

- Le terme « centre » fait notamment référence à la volonté du Parti de se situer au-delà du clivage gauche-droite et de constituer un lieu de rassemblement ouvert à tous.

- Le terme « démocrate » est à mettre en lien avec la volonté du Parti d'insister sur l'idée que la démocratie n'est pas figée dans une société où s'affirmer démocrate peut toutefois paraître superflu. Ainsi, dans cette optique, la préservation de la démocratie demande un apprentissage qui implique le respect des lois, valorise le respect des autres et appelle la participation de chacun. La formation de citoyens responsables à qui l'Etat fera confiance pour porter, seuls, ou dans le cadre d'associations, des projets qui permettent de construire une société plus juste, plus solidaire, s'avère donc un élément clé pour le Parti.
- Le terme « humaniste » fait référence à la volonté du Parti de placer l'humain au centre de ses préoccupations. Il s'agit, non pas de l'individu qui vit indépendamment des autres ou du membre anonyme d'une collectivité écrasante, mais bel et bien de la personne humaine considérée et respectée dans toutes ses dimensions : sociale, affective, culturelle, intellectuelle et spirituelle.

Le logo du Parti se compose de deux couleurs :

- La couleur orange qui fait le lien entre le passé et l'avenir du Parti en référence à la couleur emblématique du PSC.
- La couleur Terracotta qui évoque la terre des hommes ainsi que le sud, berceau des premiers démocrates et des premiers humanistes.

Le Parti s'organise en trois niveaux : le niveau national, le niveau des arrondissements et le niveau local. Chacun de ces niveaux dispose de ses instances de décision, d'exécution et d'animation politique. Au niveau national, le Parti exerce à travers ses organes de décision un ensemble de compétences parmi lesquelles notamment : l'élaboration du manifeste du Parti et du programme électoral, l'élaboration des listes électorales et la proposition des Ministres et des Secrétaires d'État dans les différents exécutifs ou encore l'élaboration des directives internes, des lignes politiques générales et la stratégie du Parti.

Les principaux organes de décision du cdH sont :

- La Présidence et les vice-présidences :

Le Président du Parti prépare les décisions du Parti et la stratégie politique, mène les négociations, représente le parti et en est le premier porte-parole. Il procède à la désignation des Ministres et Secrétaires d'État au sein des exécutifs. Il prépare, préside et propose l'ordre du jour du Bureau politique et du Comité restreint. Depuis sa fondation, le cdH a été présidé par Joëlle Milquet (2002-2011), Benoît Lutgen (2011-2019) et Maxime Prévôt (2019 -). Traditionnellement, le président est élu dans les six mois qui suivent l'élection des membres de la Chambre. Il y a respectivement un premier et un second vice-président : un homme et une

femme. L'un est domicilié dans l'arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvorde et l'autre en Région wallonne.

- Le Secrétariat général :

Le Secrétaire général assure, sous l'autorité du Président, la gestion courante du Parti. Il est responsable de l'organisation générale du Parti et de ses instances internes ainsi que de la coordination interne des services. Il coordonne les différents départements du Parti et est, à ce titre, responsable du suivi de l'ensemble des décisions relatives à l'organisation et à la gestion du Parti.

- Le Comité restreint :

Le Comité restreint est composé du Président, de deux vice-présidents, des ministres fédéraux, communautaires et régionaux et des chefs de groupe fédéraux, communautaires et régionaux. Il coordonne et gère la vie parlementaire et ministérielle quotidienne en se réunissant chaque fois que la situation politique le nécessite.

- Le Bureau politique :

Le Bureau politique est composé des membres du Comité restreint, de tous les parlementaires et de tous les présidents d'arrondissement, d'un représentant des asbl des aînés, des femmes et des jeunes du Parti, du secrétaire politique, du secrétaire général, de l'administrateur général et du Bureau de l'Assemblée générale. Le Bureau politique est l'organe de décision hebdomadaire du Parti. Il décide de la stratégie du Parti et établit, sur proposition du Président, des directives précises relatives à la constitution des listes électorales, aux positions politiques du parti ou encore au lancement d'activités.

- L'Assemblée générale :

L'Assemblée générale, qui se tient au moins trois fois par an, est composée du Bureau politique et de tous les mandataires communaux et provinciaux. L'Assemblée générale prend des décisions sur la stratégie du Parti par rapport aux institutions locales. Elle coordonne les actions et prises de décision entre le niveau local et les autres niveaux de pouvoir.

- Le Congrès national :

Le Congrès national, qui se réunit en théorie au minimum deux fois par an, est composé de tous les membres du Parti. Ses réunions sont ouvertes à tous les citoyens intéressés. Il se prononce sur les grandes options du Parti et sur les programmes généraux ou particuliers, matière par matière, qui lui sont soumis par le Bureau politique.

Histoire des archives

Les archives audiovisuelles du cdH reprises dans cette collection ont été collectées par le centre d'archives et de documentation du CPCP dans le cadre d'opérations de versements du département communication du cdH. Par ailleurs, depuis quelques années, les archivistes du centre d'archives du CPCP réalisent une veille des différents canaux de communication audiovisuels du cdH (site internet du parti, page youtube, Facebook...)

Ces archives audiovisuelles sont conservées sur le serveur NAS du centre d'archives du CPCP ainsi que, pour copie, sur un disque dur externe.

Contenu et structure

Portée et contenu

Cette collection se constitue de plusieurs centaines de vidéos s'étalant sur une période allant de 2002 à 2021. Les thématiques de ces vidéos sont extrêmement variées (vidéos et clips liés aux campagnes électorales, discours à l'occasion des congrès du parti, conférences de presse, intervention parlementaires...)

Tri et éliminations

Il a été décidé de conserver deux copies, l'une sur serveur NAS et l'autre sur disque dur externe, des différentes archives audiovisuelles produites par le cdH.

Accroissements

Le fonds inventorié est ouvert. Un accroissement quotidien de la collection est opéré.

Mode de classement

Nous avons décidé d'adopter une structure de classification chronologique par année puis par date au sein de chaque année.

Consultation et utilisation

Condition d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

Instrument de recherche

SMETS Thomas, *Inventaire de la collection des archives audiovisuelles du cdH (2002-2021)*, mai 2021.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

Documents complémentaires

Les chercheurs intéressés par l'histoire du cdH peuvent également se référer à nos collections des périodiques ou des imprimés électoraux du cdH. Plus largement, ils peuvent consulter notre inventaire des archives du cdH sous la présidence de Joëlle Milquet (2002-2011).

Contrôle

L'inventaire a été réalisé en mai 2021 par l'historien-archiviste du Centre d'Archives et de documentation du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

J. Collection des archives audiovisuelles du mouvement politique « Les Engagés »
--

Identification

Référence : BE_CPCP_COL_VIDEO_LesEngagés

Nom : Collection des archives audiovisuelles du mouvement politique « Les Engagés »

Dates : 2022-

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : 249 vidéos (en augmentation quotidienne)

Support : MP4 – Descriptifs des vidéos disponibles sur le catalogue en ligne du centre d'archives du CPCP (www.archives-cpcp.be)

Conditionnement : Serveur NAS

K. Collection des périodiques du PC_PSC_cdH

Identification

Référence : BE_CPCP_COL_PERIO_PSC_CDH

Nom : Collection des périodiques du PC_PSC-CVP_cdH

Dates : 1925-2021

Niveau de description : Fonds

*Importance matérielle*⁵⁹ : 7 mètres linéaires (58 boîtes - 268 périodiques différents) – En augmentation régulière

Support : Papier et version numérisée pour certains périodiques (cf. *Remarque*)

Conditionnement : Chemises et boîtes non acides (AGR) – Serveur NAS

Remarque : Certains périodiques ont été numérisés et sont donc également consultables électroniquement. Il s'agit des périodiques « Informations », « Le PSC au travail », « Rencontres », « Solidarités Nouvelles » et du périodique officiel du PSC-CVP « Temps Nouveaux ».

Histoire du producteur et des archives

Histoire du producteur

Les producteurs des différents périodiques conservés dans cette collection sont divers : arrondissements, personnalités politiques, groupes parlementaires... Ils ont néanmoins tous majoritairement un dénominateur commun qui est d'être lié au Parti social-chrétien ou au centre démocrate Humaniste. Le PSC ainsi que le cdH ont toujours eu au cours de leur histoire la volonté de mettre sur pied des périodiques à même de toucher et d'informer un large public (sympathisants, membres, cadres dirigeants, arrondissements, sections locales...). C'est dans cet objectif qu'ont été lancées de très nombreuses publications aux durées d'existence et aux tirages inégaux. Parmi celles-ci certains périodiques sont devenus emblématiques à l'instar des journaux produits par le siège national du Parti comme *Temps Nouveaux*, *Action*, *Province et commune* ou encore *L'Oranger*.

Histoire des archives

Les périodiques repris dans cette collection proviennent de différents fonds d'archives versés au Centre d'Archives du CPCP ces dernières années. Une grande partie des publications sont

⁵⁹ En date du 31 mai 2023, près de 2 m.l. de périodiques (conservés en boîtes non acides AGR et en caisses de déménagement) sont en cours de tri en vue d'un éventuel enrichissement.

arrivées au compte-goutte au centre d'archives et de documentation du CPCP au cours des années 90 en provenance du siège du parti social-chrétien situé rue des Deux Églises à Bruxelles. Ces publications ont été transférées dans des boîtes à archives au sein des différentes implantations successives du centre d'archives et de documentation du CPCP : à Louvain-la-Neuve jusqu'en 1997 au sein de l'ARCA, à Live-sur-Meuse entre 1996 et 2012, et enfin à Bruxelles rue des Deux Églises où elles sont conservées actuellement.

Par ailleurs, une partie des périodiques conservés dans cette collection proviennent de fonds d'archives d'arrondissements versés au CAD à partir du début des années 2000 à savoir les arrondissements de Verviers, de Nivelles, de Charleroi, de Thuin, d'Ath et de Namur.

Le rassemblement de ces périodiques, réalisé avec l'accord des donateurs, été opérée dans une l'intention de faciliter la consultation de toute personne intéressée par ceux-ci et dans l'objectif de donner une plus grande visibilité à différents périodiques emblématiques de l'histoire du Parti.

Contenu et structure

Portée et contenu

Ce fonds se compose de 268 périodiques différents, liés à la mouvance sociale-chrétienne et démocrate-humaniste, couvrant une période allant de 1925 à 2020.

Mise à part quelques périodiques reliés au parti catholique d'avant-guerre, la majorité des publications sont rattachées au Parti social-chrétien et au centre démocrate Humaniste. Le chercheur trouvera dans ce fonds des publications très diverses (publications du siège national du Parti dont notamment l'emblématique *Temps Nouveaux*, des arrondissements, des groupes parlementaires, des personnalités politiques...) adressées à différents publics (membres et sympathisants, cadres dirigeants du Parti, sections locales, jeunes du Parti...). Les personnes désirant consulter le fonds pourront par conséquent y retrouver une grande variété d'informations liées à la vie du Parti dans sa globalité (positionnements idéologiques, propagande, informations...).

Par ailleurs, la collection se compose également de quelques périodiques non liés intrinsèquement au Parti mais plus largement à la mouvance sociale-chrétienne (périodiques du PPE, de l'IDC, du MOC...).

Il convient de préciser que le nombre de numéros conservés par périodiques est loin d'être uniforme. Ainsi, le fonds se compose de collections complètes (*Temps Nouveaux*, *l'Oranger*, *Provinces et Communes*...) ou quasi complètes (*Action*, *Lettre à chacun*, *Informations*...) mais également de collections très lacunaires dont seuls quelques numéros sont actuellement conservés.

Tri et éliminations

Dans certains cas, une élimination des différents doubles de numéros de divers périodiques a été réalisée. Cette opération a été réalisée en gardant à l'esprit l'importance de conserver un

plus grand nombre de doubles dans le cas de publications emblématiques du Parti (*Temps Nouveaux, L'Oranger, Action...*)

Accroissements

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement régulier peut être prévu notamment dans le cas où de nouveaux périodiques, où des numéros permettant de compléter notre collection, nous seraient versés.

Mode de classement

Au vu de la grande diversité des périodiques à organiser, il a été décidé de mettre sur pied un mode de classement permettant d'intégrer chaque périodique au sein d'un cadre chronologique et/ou thématique mais également suivant le public cible visé par ceux-ci. Au sein de ces différentes catégories classificatoires, une organisation par ordre alphabétique des périodiques a été opérée dans l'intention notamment de faciliter la recherche d'une publication que le chercheur aurait déjà ciblée préalablement.

Au final, la structure de classification suivante a été mise en place :

- 1. Les périodiques liés au Parti catholique belge**
- 2. Les périodiques liés au Parti social-chrétien**
 - 2.1. Les publications du siège national du Parti
 - 2.1.1 À destination des membres et sympathisants
 - 2.1.2 À destination des cadres dirigeants
 - 2.1.3 À destination des sections locales
 - 2.1.4 À destination des jeunes sociaux-chrétiens
 - 2.2. Les publications des arrondissements⁶⁰
- 3. Les périodiques liés au centre démocrate Humaniste**
 - 3.1. Les publications du siège national du Parti
 - 3.1.1 À destination des membres et sympathisants
 - 3.1.2 À destination des jeunes démocrates-humanistes
 - 3.2. Les publications des arrondissements
- 4. Les périodiques liés aux groupes parlementaires**
- 5. Les périodiques liés aux personnalités politiques**
- 6. Les périodiques de la mouvance sociale-chrétienne**

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

⁶⁰ Nous ne reprenons pas ici le listing des différents arrondissements pour lesquels nous conservons des publications. La liste se trouve référée dans la table des matières.

Conditions de reproduction

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

Pour éviter l'accentuation de la dégradation de certains journaux particulièrement fragiles, à l'instar notamment de la collection des *Temps Nouveaux*, un projet de numérisation est en cours. À terme il sera demandé aux personnes désirant consulter le fonds de se pencher en priorité sur la base de données qui sera créée à cet effet. En attendant, les archivistes veilleront à ce que les journaux soient manipulés avec précaution.

Instrument de recherche

FIVET Marie-Cerise et SMETS Thomas, *Inventaire de la collection des périodiques du PC_PSC-CVP_cdH*, Mars 2020.

- [Catalogue en ligne](#)
- [Inventaire PDF](#)

Sources complémentaires

D'autres journaux liés à la mouvance sociale-chrétienne et démocrate-humaniste sont également consultables dans d'autres institutions à l'instar du KADOC ou de la salle de presse de la bibliothèque royale.

L. Collection des interviews de personnalités sociales-chrétiennes

Identification

Référence : BE_CPCP_COL_AAV_PSC

Nom : Collection des interviews de personnalités sociales-chrétiennes

Dates : 2015-2019

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : Douze interviews (+ de 700 Go)

Support : Electronique

Conditionnement : Serveur NAS

Remarque : La description de ces interviews est consultable sur notre catalogue en ligne (www.archives-cpcp.be) sous l'onglet « Vidéos ».

M. Collection d'objets

Identification

Référence : BE_CPCP_COL_OBJ_PSC_CDH

Nom : Collection d'objets

Dates : 1945-2021

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle : Plusieurs dizaines d'objets (pins, médailles, autocollants, drapeaux...)

Conditionnement : Caisses de déménagement

Instrument de recherche : Relevé en cours de réalisation

Remarque : Cette collection sera inventoriée dans le futur